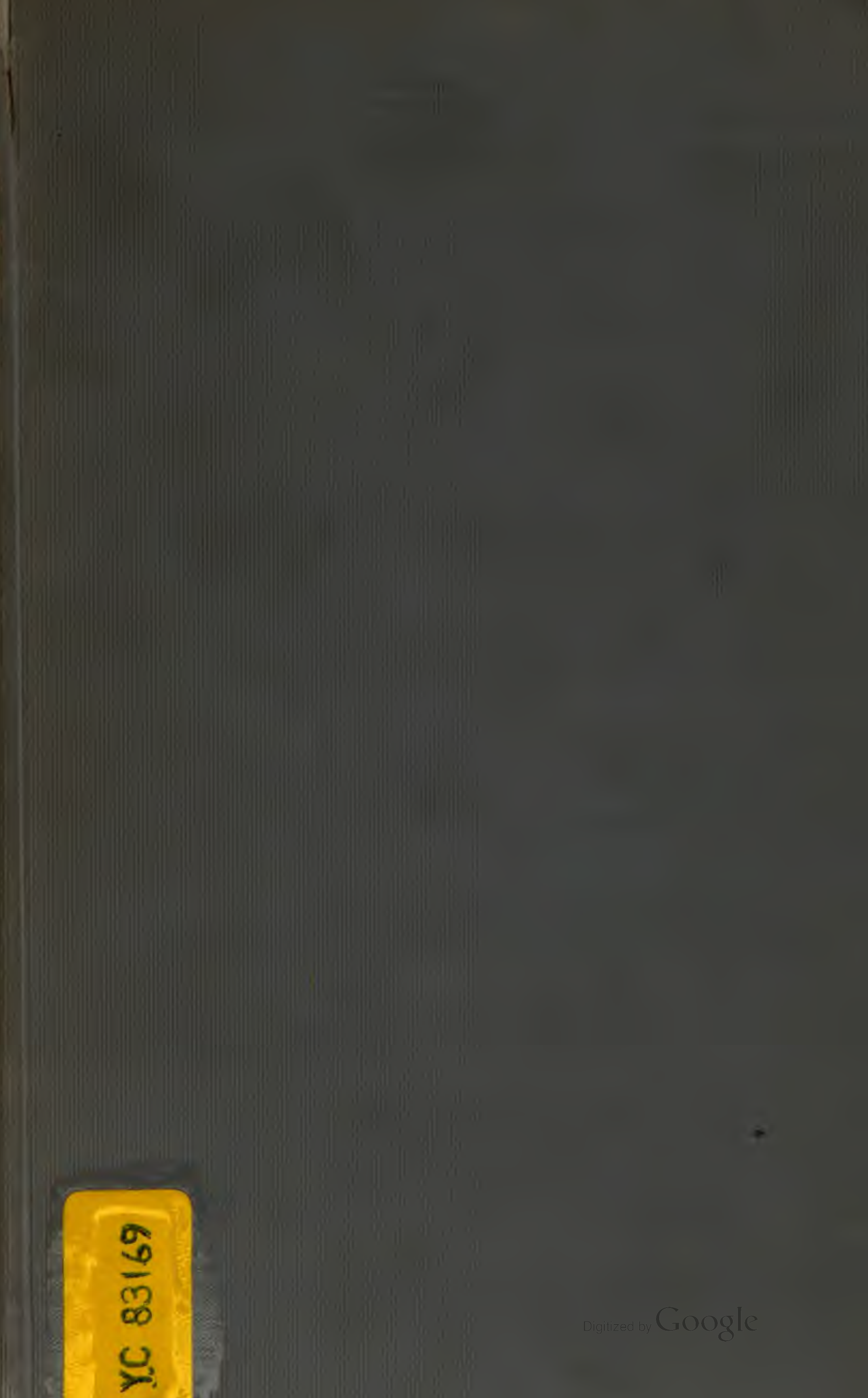

YC 83169
Digitized by Google


BIBLIOTHÈQUE
DE LA SCIENCE FRANÇAISE
EXPOSITION DE SAN FRANCISCO
1915
FOR HUMANITY AND THE HUMANITIES
RF
DON DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
A L'UNIVERSITÉ DE CALIFORNIE
SOUS LES AUSPICES DES "FRIENDS OF FRANCE"
Maquet.gr.
H. Guillaume.del.

NOTES ET SOUVENIRS

COULOMMIERS
Imprimerie Paul Brodard.

VICTOR DURUY

NOTES ET SOUVENIRS

(1811-1894)

AVEC UN PORTRAIT EN HÉLIOGRAVURE

TOME PREMIER

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1902


GIFT

Janvier 1888.

A mon fils Louis-Victor.

Mon cher enfant,

Tu n'as pas quatorze ans et je suis entré dans ma soixante-dix-septième année. Tu seras donc encore un enfant, ou tu commenceras à peine à voir poindre ta première barbe, quand je t'embrasserai pour la dernière fois, et, de moi, tu n'auras connu que le vieillard opiniâtre au travail, que tu voyais toujours penché sur la tâche qu'il s'était donnée. Je veux te raconter ce que fut ma vie publique et littéraire, afin que tu puisses dire un jour à tes enfants : « Mon père a été un bon serviteur du pays et il a mis de l'honneur dans sa maison; faisons comme lui. »

Mais je recommanderai à ta bonne mère de ne te laisser lire ces notes qu'après ta vingtième année, parce que je tiens à ce que ce soit avec un libre esprit que tu apprennes ce que l'étude et l'expérience de la vie m'ont enseigné. Quand tu me connaîtras bien et que tu seras en état de juger quelle route j'ai suivie, tu chercheras toi-même ta voie. Je souhaite qu'elle ne s'éloigne pas de la mienne; car l'ambition de ma vie a été de fonder une famille qui garderait l'esprit de son chef.

A Londres, j'ai vu des maisons qui, depuis deux siècles, portent le même nom : le fils ayant succédé au père et continué la tradition d'honorabilité des aïeux. C'est une grande force, mais ce n'est pas l'habitude française. Tes deux frères aînés, que j'ai perdus, avaient pris une direction différente; George, qui me reste, s'est fait, du moins, par son talent, une belle place dans la littérature et il a gagné l'estime publique par la dignité de sa vie.

Pour toi, mon cher enfant, tu as choisi une autre voie qui est bien loin de me déplaire, parce que le régiment est une grande école de discipline, de respect et de dévoûment. Je ne réclame de toi, quand tu liras ces lignes, qu'une adhésion volontaire et réfléchie.

Ton père,

V. Duruy.

NOTES
ET SOUVENIRS

CHAPITRE I

MES PREMIÈRES ANNÉES

(1811-1830)

Quelques jours après mon arrivée au ministère, je reçus une lettre d'Irlande signée de mes trois noms : Jean (John) Victor Duruy[1]. Ce correspondant inconnu me demandait si nous étions parents. Je lui répondis : « Apprenez-moi d'où vous venez et je vous dirai d'où j'arrive. » Dans une seconde lettre, il me conta que son aïeul, au XVIIe siècle, s'était enfui de la Flandre catholique aux Pays-Bas protestants; qu'il avait pris du service auprès du Stathouder, l'avait suivi en Angleterre quand Guillaume y passa pour détrôner son beau-père, et que, s'étant distingué à la bataille de la Boyne, il avait reçu du nouveau roi de grands domaines en Irlande. Or, il était de tradition dans

1. Cette lettre fait maintenant partie de la collection de MM. Paul et Victor Glachant, petits-fils de Victor Duruy.

notre famille qu'après la conquête de l'Artois, Colbert, pour stimuler en France une industrie très développée dans certaines villes du Nord, celle des tapisseries de haute lisse, avait transporté aux Gobelins plusieurs des artistes d'Arras, et que nous étions du nombre.

Nous voilà donc depuis plus de deux siècles aux Gobelins : c'est aussi, à sa manière, une noblesse que cette persévérance à rester durant sept générations dans le même travail, la même condition et le même goût des belles choses de l'art. Je crois que le premier qui nous quitta fut un frère de mon père, officier sous Napoléon Ier, et que je fus le second à abandonner la vieille maison qui nous avait reçus. Elle était alors à peu près en dehors de la ville qui, aujourd'hui, l'enveloppe de bien loin; de sorte que si, à l'un de nous, en partance pour le Pont-Neuf, on demandait : « Mais où vas-tu? » Il répondait : « A Paris ».

Je naquis là, le 10 septembre 1811. Mon père était un véritable artiste, aimant la peinture, la statuaire, la musique, surtout son métier, où il se distingua si bien qu'il devint un des chefs de la maison et un des hommes les plus respectés de son quartier. Il m'a donné quelques-uns de ses goûts; ma mère, sa persévérance au travail, un des grands facteurs de la vie, et la constitution robuste des paysans d'où elle était sortie : je les bénis encore tous deux de la part qu'ils m'ont faite. Ma mère mourut jeune, de quelque accident, je crois, qui ruina sa santé; je n'avais pas huit ans quand je la perdis; cependant je vois encore sa figure amaigrie sur le lit qu'elle ne devait plus quitter; et que de fois son souvenir est venu m'attrister au milieu des pompes où elle aurait pu voir son fils convié!

Il m'est resté dans l'esprit le souvenir d'un grand spec-

tacle, celui de Napoléon passant, le 20 mars 1815, à cheval, couvert de sa redingote grise et suivi de ses grenadiers, devant l'hémicycle qui formait, à cette époque, l'entrée des Gobelins et que remplissait une foule silencieuse. Longtemps j'aurais juré que, ce jour-là, j'avais vu l'Empereur. Mais cette apparition n'était qu'une image qui s'était formée dans ma mémoire à la suite des récits qui coururent sur le retour de l'île d'Elbe. Au lieu de descendre par les rues dont il n'était pas sûr, il prit, en tournant la barrière d'Italie, par les boulevards intérieurs qui le conduisirent aux Invalides et, de là, aux Tuileries. Comme il faut se défier même de ceux qui sont ou croient avoir été des témoins oculaires!

A onze ans, je fus mis aux mains d'un chef d'institution qui avait joué un rôle dans la conspiration des quatre sergents de la Rochelle et qui était venu cacher, dans la rue du Pot-de-Fer où il ouvrit une école, sa réputation rendue équivoque par les révélations qui l'avaient fait acquitter. M. Hénon avait de l'instruction et, comme tant de gens, à cette époque, il détestait la Restauration et regrettait l'Empereur. L'alliance entre les libéraux et les bonapartistes était alors étroite; les uns et les autres demandaient, en échange de la gloire perdue, la liberté politique avec la tolérance religieuse : deux choses que ne pouvaient donner les Bourbons ramenés par la Sainte-Alliance et enveloppés de mille liens par la Congrégation.

Celle-ci voulait ressaisir la France au profit de la domination de l'Église; elle multipliait les cérémonies, les solennités, les missions et les miracles, comme la croix de Migné qui apparut au ciel : phénomène d'optique, que la physique explique aujourd'hui, et où le clergé montrait

une intervention divine. Une de ces missions s'établit dans notre petite église de Saint-Médard; mais de mauvais garnements semèrent, dans le chœur et dans les bas-côtés, des pois fulminants et des boules d'assa-fœtida que la foule écrasa en marchant et qui remplirent l'église de détonations menaçantes et d'odeurs insupportables.

Les cérémonies ne s'accomplissaient pas moins avec un luxe de sermons passionnés et l'art admirable déployé par l'Église pour avoir prise sur les âmes que l'austérité de la parole évangélique n'aurait pas suffi à gagner. A certains jours fériés, ces pompes s'étalaient au dehors avec une mise en scène belle et touchante. Pour la Fête-Dieu, toutes les maisons devaient se couvrir de tentures; sur les places s'élevaient des reposoirs où la procession s'arrêtait : de longues files de prêtres en surplis suivaient le dais qui abritait, sous une voûte de soie et d'or, le curé et le crucifix qu'à chaque moment d'arrêt les clercs enveloppaient de la fumée odorante des encensoirs, tandis que les enfants de chœur, dans leur robe rouge et blanche, jetaient à pleines mains, en l'air, des feuilles de rose, et qu'au-dessus de la foule roulaient les chants liturgiques, soutenus par la musique sacrée. C'était le triomphe de l'Église et celui des âmes tendres et douces auxquelles ces spectacles sont nécessaires pour échapper un moment aux prosaïques étreintes de la vie. Mais le clergé, comme tous les pouvoirs que trompent les apparences, n'entendait pas les sourds murmures des nombreux incrédules de ce quartier où la Révolution avait eu tant d'écho et qui s'irritaient de ne pouvoir, durant la grand'messe, sans s'exposer à des peines sévères, acheter ou vendre, ni même faire passer une voiture par les rues.

Le 25 août était la fête du roi qui, ce jour-là, parcourait divers quartiers de Paris, même les moins réputés pour leur loyalisme. Ainsi je me rappelle avoir vu Louis XVIII, assis, ou plutôt à demi-couché dans une voiture découverte, déboucher par la rue Sencier dans la rue Mouffetard, pour gagner, par la rue de Lourcine, le boulevard Montparnasse. C'était une promenade bien méritoire pour les nobles personnages qui ne voyaient la France que dans le faubourg Saint-Germain, comme l'ancien régime ne l'avait vu qu'à Versailles. Mais Louis XVIII était moins dégoûté du populaire que son entourage et, plus d'une fois, il fut le seul sage de sa cour.

Le 25 août, Paris retournait en plein moyen âge : aux Champs-Élysées, des baraques qui contenaient des tonneaux étaient construites de façon à ce que le vin coulât à flots dans la bouche ou les brocs des ivrognes, tandis qu'au-dessus étaient emmagasinés des pains, des cervelas, des jambons, que de vigoureux gaillards lançaient au loin, à tour de bras, au milieu de la foule qui, pour les attraper, se ruait dans la poussière. Réjouissances ignobles que les seigneurs d'autrefois accordaient aux serfs et à la valetaille.

Ailleurs, heureusement, des théâtres en plein vent représentaient des scènes gaies ou burlesques et des pièces militaires où, du moins, se trouvait quelque chose pour l'esprit et le cœur.

Plus haut, sur les talus, que la pioche n'avait pas encore entamés, s'étaient assis, au milieu des herbes folles, des ménages d'ouvriers et de petits bourgeois qui avaient apporté leur dîner loin de la multitude grouillante. De sorte qu'à remonter en curieux la longue avenue couronnée

de son arc de triomphe, on avait le spectacle des deux peuples qui se trouvent toujours dans la grande ville : l'un courant à la victuaille qu'on lui jette ou qu'on lui promet; l'autre mangeant en famille ce qu'il a gagné par son travail.

Aux Gobelins, mon père avait, comme les autres artistes, un jardin où j'ai pris si bien le goût des plaisirs qu'on y trouve que, toute ma vie, sauf une année ou deux, j'en ai possédé un, sacrifiant volontiers le confortable de l'habitation pour avoir un carré de verdure et de fleurs, avec un large morceau de ciel par dessus. Ce n'est pas que je fusse de nature méditative; je n'ai jamais demandé au ciel ou à la terre la solution des problèmes que l'un et l'autre recèlent. Mais il y avait en moi une très petite veine de poésie qui, de temps à autre, m'a fait regarder à côté des réalités présentes. Combien n'ai-je point passé de bons moments dans ce jardin que, chaque samedi d'été, mon père ouvrait à des amis, peintres, graveurs, statuaires, qui se croyaient en outre musiciens, et se donnaient un concert coupé de discussions d'art et de mauvaises notes qui n'arrêtaient l'entrain de personne.

Là, je passais les récréations que me laissaient l'école de dessin et l'atelier où, comme les autres, je commençai, vers douze ans, mon apprentissage. Mais je n'eus que le temps d'exécuter une ou deux bandes de tapisserie qui encadraient les pièces, sans montrer, pour ce travail, de bien grandes dispositions.

Un événement inattendu changea la direction de ma vie. J'avais déjà le goût de la lecture. Un de mes livres favoris était alors le *Numa Pompilius* de Florian, ouvrage plus que médiocre, faux de couleur, qui n'a été, heureuse-

ment, pour rien dans ma vocation historique, mais qui pourtant sollicitait une imagination enfantine à s'égarer sur ces confins de l'histoire. Un ami de mon père, économe du collège Sainte-Barbe, me trouvant toujours un livre dans les mains, prétendit que j'étais prédestiné à l'étude et qu'il fallait m'envoyer au collège. Mon père se laissa persuader et, après les vacances de Pâques 1824, j'entrai en sixième à Sainte-Barbe.

Je ne veux pas quitter notre vieille maison des Gobelins sans reconnaître que je lui dois d'avoir pris au milieu de ces artistes leur goût pour les belles choses de l'art. Un d'entre eux, notre voisin, poète et bouquiniste, avait encombré son logement de vieux livres; presque tout son traitement passait à des achats faits sur les quais qui, chaque soir d'été, recevaient sa visite. De temps à autre, il nous lisait de ses vers qui, sans valoir grand'chose, étaient cependant un effort pour trouver, dans son ciel, le plus souvent brumeux, un petit coin azuré.

Tout cela me faisait une éducation bien incomplète, mais des germes étaient jetés dans mon esprit. Mon père, qui s'était élevé par les sentiments et par les idées au-dessus de sa condition, a toujours eu le dégoût de ce qui est bas et m'a transmis le besoin d'échapper, à mon tour, aux trop grandes vulgarités de la vie. Y aurais-je réussi en restant aux Gobelins? J'en doute, et M. Baudement m'a rendu un grand service en me faisant entrer à Sainte-Barbe, le collège Rollin d'aujourd'hui. C'était une charge lourde pour mon père que d'avoir à payer une pension de huit cents francs; heureusement, au bout de deux ans, elle fut diminuée de moitié.

II

Invité en 1884 à présider le banquet des anciens élèves de Sainte-Barbe, j'y prononçai, au lieu d'un pompeux discours, quelques paroles de simple causerie, qui pourtant, selon l'usage, furent, à mon insu, recueillies pour le *Bulletin* et que je reproduis parce qu'elles sont une description fidèle, quoique incomplète, de l'excellente maison où commença mon instruction.

« Il y a tout juste soixante ans que je suis entré à Sainte-Barbe; c'est ce qui me vaut l'honneur d'être votre doyen, honneur peu enviable, s'il n'était accompagné du plaisir de présider votre fête de famille.

« Je vois bien parmi nous quelques têtes grisonnantes qui peuvent avoir appartenu à mon vieux collège, et à côté de moi est assis M. le sénateur Fournier qui prétend dater de 1829. C'est un *nouveau*, quoiqu'il ne soit pas un *conscrit*, comme les jeunes qui sont là-bas, au bout de la table[1]. A ceux-ci, je veux conter ce qu'était cette bonne maison de Sainte-Barbe dont les vieilles murailles m'attirent encore dans mes promenades solitaires.

« Elle avait été fondée par un prêtre de cour, l'abbé Nicole, ancien émigré, si je ne me trompe, et un familier de la maison du duc de Richelieu; mais de plus un excellent homme qui était le directeur d'honneur. Son frère, celui que nous appelions irrévérencieusement le Père Nicole, avait la direction financière. Je le vois encore : toujours en habit et cravaté de blanc, dès huit heures du

1. C'étaient des élèves de l'École Polytechnique qui s'étaient réunis à nous, pour fêter l'aïeul de leur collège Rollin.

matin. En ce temps-là, on avait des formes et la discipline n'en allait pas plus mal; on obéissait parce qu'on respectait, et le respect est le commencement de la sagesse. On l'aimait aussi ce grand vieillard, toujours poli et très paternel, qui savait le nom de tous ses élèves, et, chaque jour, en sauvait quelques-uns de la retenue par une réprimande dans son cabinet, ou un pincement d'oreille dont l'intensité se mesurait à la gravité de la peccadille.

« Le préfet des études, M. Defauconpret, fils du traducteur de Walter Scott, de Cooper et quelquefois son collaborateur, avait une activité infatigable qui lui valut le surnom de Furet, dont son corps élancé et maigre avait la vivacité. Il était partout, à toute heure, et cependant il ne réussissait pas à saisir tous les exemplaires de ses livres que nous dévorions en cachette, avec le double plaisir de nous amuser par cette évocation des vieilles mœurs écossaises et de commettre un péché dont le vrai coupable était notre censeur.

« Pour aumôniers, nous avions l'abbé Faudet et l'abbé Sénard, deux esprits très distingués, dont la tolérance s'attristait doucement d'une légère insurrection morale, mais n'avait point de foudre pour le doute respectueux, et qui, jusqu'à leur mort, ont bien voulu me garder un coin dans leur amitié.

« Dans les maisons religieuses, l'Économe est un dignitaire. Le nôtre, M. Baudement, était très respecté; mais sa vue éveillait dans nos esprits un problème : « Pourquoi « cette chevelure argentée que l'âge n'autorisait pas? » On disait que, menacé sous la Terreur d'une arrestation, c'est-à-dire d'une exécution, ses cheveux avaient soudainement blanchi. Je n'ai pu en savoir davantage, quoiqu'il

m'aimât beaucoup et m'eût fait entrer au collège où, par lui encore, j'obtins une demi-bourse. Quel changement dans ma vie, si le terrorisé de 93 ne m'avait pas connu! J'ajouterai, pour ceux qu'une bourse humilie, que j'ai été fier de la mienne et qu'elle m'a été salutaire, car du jour où je l'obtins, je me considérai comme un débiteur et j'ai cherché, toute ma vie, à payer une dette. Ce sentiment m'est toujours resté. Quand, plus tard, j'eus le devoir d'estimer chaque chose à sa valeur, j'aurais voulu faire afficher au parloir, dans chaque maison d'éducation, à côté du nom des lauréats, la liste des boursiers. C'eût été pour l'élève un titre d'honneur et, pour son père, l'attestation des services rendus par lui à l'État. Mais le temps me manqua pour vaincre des préjugés entretenus par de trop nombreuses concessions de faveurs qui ne pouvaient braver la publicité.

« Une coutume touchante existait autrefois dans nos régiments, lorsque, à l'appel du soir, le sergent répondait d'abord par le nom des absents tombés autour du drapeau. Moi aussi, en faisant la revue de nos anciens maîtres, j'évoque des morts. Saluez, jeunes gens, les ombres à demi-effacées que je fais passer sous vos yeux; c'étaient de bonnes âmes, des esprits distingués, comme Balard-Luzy, la moralité faite homme; Guérin, qui me donna un prix de vers latins pour une épithète bien choisie; Bouillet, fameux par ses dictionnaires; Poret, envers qui nous fûmes cruels, parce que son extrême myopie permettait tout, même de cuire en classe un brochet à l'esprit-de-vin; Michelet, enfin, qui déjà troublait et faisait penser : un accoucheur d'esprits. Celui-là est même arrivé à la gloire, comme poète en prose, assurément.

« Mais descendons dans la cour; beaucoup d'entre vous la connaissent : un rectangle coupé par deux murs de six à sept pieds, de manière à former trois cours, pour les petits, les moyens et les grands. Ah! comme on y jouait, quel entrain partout, excepté dans un petit groupe de quatre ou cinq politiciens, assemblés autour de Montalembert qui, lui, ne jouait jamais et discutait toujours. Que de balles se sont, avec intention, égarées dans leurs jambes, sans troubler leurs conversations. Aussi quelques-uns d'entre eux rentraient à l'étude le cerveau fatigué, et ils sont morts jeunes. Vos enfants non plus, mes chers camarades, ne jouent plus au collège. Comme l'ours du Jardin des Plantes, ils tournent indéfiniment dans leur cour et ils passent la récréation à deviser de choses qui ne valent pas une partie de balle. Leur système nerveux se surexcite, leur système musculaire s'atrophie; l'anémie arrive à la suite et nous n'avons plus d'hommes. J'ai écrit quelque part que les Allemands viennent au monde avec une paire de lunettes; c'est ce qui attend nos Français. — Je ne suis parvenu à un âge avancé que parce que j'ai été un joueur déterminé : c'est à quarante-cinq ans que j'ai fait ma dernière partie de barres.

« La grande cour de Sainte-Barbe nous a pourtant valu bien des pensums. Le petit collège était peuplé de fils de grands seigneurs, et le mardi, le vendredi, de belles dames du faubourg Saint-Germain ou des Tuileries y venaient tenir cercle sous cinq ou six platanes. Vous nous voyez d'ici grimpant au mur pour apercevoir la belle duchesse de Gramont, ou la baronne Serurier; et le maître d'études, furieux de n'en pouvoir faire autant, distribuant vers et retenues aux coupables.

« Mais comme l'esprit du temps passe par-dessus les enceintes les mieux fermées, sans qu'il soit besoin de forcer les serrures pour les ouvrir! Dans cette maison aristocratique et d'apparence cléricale, il y avait un autre maître que l'abbé Nicole : c'était Béranger. En 1829, on aurait pu compter, dans la grande cour, quarante ou cinquante exemplaires de ses chansons, et il ne s'y trouvait pas un coin où l'on n'entendît, dans la récréation, les refrains de la « grand'mère » ou du « Dieu des bonnes gens ». L'esprit souffle où il veut; puisse-t-il ne plus souffler en tempête sur la France!

« Mes jeunes camarades, vous avez bien fait de venir à cette fête. Vous êtes l'avenir, c'est-à-dire l'espérance, tandis que nous, les anciens, nous sommes le passé, et un passé chargé de fautes que vous aurez à réparer. D'ailleurs, à chaque instant, il nous faut serrer les rangs, au contraire des vôtres qui s'augmentent. Aussi sommes-nous heureux de vous voir à côté de nous. Venez, l'an prochain, encore plus nombreux. Notre association, qui, à la différence de beaucoup d'autres, ne demande rien à l'État, est une œuvre de charité; et le bien qu'on a fait est le meilleur bagage que l'on emporte en quittant la vie. »

J'ai été heureux dans cette maison. Ce n'est pourtant pas que j'y eusse toutes mes aises. J'étais pauvre et sans argent de poche, au milieu de camarades riches. Tandis que ceux-ci allaient, durant les deux mois de vacances, courir la campagne et les bois, je restais au collège, entre des murailles vides, avec cinq ou six délaissés, et le jour de la rentrée, si souvent maudit par nos camarades, était pour moi une heure de bénédiction. Nous n'avions pas d'uniforme et mon costume, fait quelquefois avec des vête-

ments de mon père qu'un tailleur en échoppe avait, tant bien que mal, arrangés à ma taille, me donnait des préoccupations fâcheuses.

Mais, pour la jeunesse, il y a toujours du soleil, même sous un ciel gris. J'étais bon enfant, sans envie contre ceux qui avaient des plaisirs plus variés que les miens. Aussi j'en apprivoisai aisément quelques-uns qui devinrent et restèrent mes amis jusqu'au dernier jour. A l'étude, le travail, à la cour, le jeu ne me laissaient pas un instant pour voir et sentir la différence qu'il y avait entre les somptueuses demeures de mes camarades et l'humble jardin de mon père.

Pour les études, j'avais été d'abord fort en retard, mais, à chaque enseignement nouveau qui survenait : grec, histoire, vers latins, narrations ou discours français, je prenais place dans la tête de colonne, si bien que je finis par le prix d'excellence en philosophie. C'était le résultat d'une persévérance que j'ai prise au collège et que j'ai toujours gardée. Elle m'a tenu lieu des qualités brillantes qui m'ont manqué. Entré le dernier au collège, j'en suis sorti le premier; de même à l'École normale et, à certains égards, dans la vie. J'avais cinquante-deux ans quand je devins ministre, soixante-deux lorsque l'Institut, sans sollicitation de ma part, m'ouvrit ses portes pour la première fois; et je suis aujourd'hui membre de trois Académies : honneur très rare que je partage depuis peu de temps avec le seul duc d'Aumale.

J'ai cru, mon cher enfant, reconnaître cette disposition en toi et je m'en suis réjoui. Bien voir le but à atteindre — et il est facile à reconnaître, quand on ne le met ni trop haut, ni trop loin, mais dans la direction où le devoir du

moment vous place — et y tendre par les voies honnêtes, avec persévérance, c'est le secret d'une vie laborieuse, utile à soi-même et aux autres.

J'achevai ma philosophie en 1830. Le 26 juillet, je sortis du collège pour aller me faire inscrire à la Sorbonne comme candidat au baccalauréat, et le lendemain ou le jour suivant, je passai l'examen devant un jury dont les membres, présidés par M. Lacretelle, portaient à leur boutonnière des rubans tricolores. A ce moment, la révolution avait déjà gagné le vieux palais scolaire. Le lundi matin, j'en avais vu le premier acte, la lecture des Ordonnances faite à haute voix par quelques jeunes gens, sous les galeries de l'Odéon, à une foule qui déjà s'ameutait, mais au grand déplaisir des vendeuses de journaux dont cette tribune improvisée gênait le commerce. Il y en a toujours quelques-uns qui perdent aux révolutions violentes, quand ce n'est pas tout le monde. Au collège, nous ne rapportâmes que de vagues inquiétudes, et la journée s'écoula comme d'ordinaire. Le lendemain, mardi, nous entendîmes la bataille commencer et le soir, je fus attiré à ma fenêtre, qui donnait sur la rue des Postes, par l'éclat des torches et les clameurs qui remplissaient notre rue habituellement silencieuse; c'étaient le cri : « Vengeons nos frères! » et la promenade du cadavre, préambule nécessaire de toute émeute sérieuse. On venait chercher dans le vieux quartier révolutionnaire des vengeurs aux premières victimes.

Le soir du 28, apprenant que mon père tâchait de réunir sa compagnie de gardes nationaux, je m'esquivai du collège pour le rejoindre. La nuit était sombre; arrivé au carrefour de la rue Pascal et de la rue Mouffetard, je crus reconnaître mon père dans un cavalier qui haranguait

une troupe armée. Pour l'embrasser, je sautai sur le cheval : c'était le brasseur Maës, qui joua un rôle dans ces journées. Il eut le bon sens, quoique surpris de mon étreinte, de ne pas me prendre pour un adversaire dont il lui aurait été facile de se débarrasser avec le sabre qu'il tenait à la main. Le jeudi matin, nous partîmes, pas très nombreux, pour gagner le Louvre où l'action était encore vivement engagée : un frère de ma belle-mère venait d'y être tué. Mais un incident nous arrêta sur la place du Panthéon, où nous vîmes accourir à nous des gens fort effrayés. Les prisonniers de Sainte-Pélagie étaient en révolte, et le poste de la ligne qui devait les garder, pris entre deux insurrections, se trouvait très démoralisé. Rendre à la liberté quelques détenus politiques, c'était logique, mais laisser prendre la clef des champs à une centaine de bandits, au milieu de la guerre civile, était dangereux. Mon père, qui se préoccupait plus encore de l'ordre à maintenir que de la révolution qui s'achevait toute seule, nous mena à Sainte-Pélagie, au secours des lignards. Leur jeune officier nous reçut bien, mais refusa de nous livrer ses armes. Mon père respecta ce sentiment d'honneur militaire, signa tout ce que le lieutenant lui demanda pour sa décharge, ce qui pouvait constituer contre lui, en cas de réaction, une preuve très dangereuse de participation à la révolte, puis il fit reconduire la petite troupe à sa caserne de la rue de Lourcine, par trois ou quatre gardes nationaux en uniforme : c'était en ce moment un sauf-conduit assuré. Dans leur caserne, les soldats laissèrent prendre les fusils; leurs camarades avaient déjà commencé la distribution.

Cependant nous étions entrés dans la cour longue et

étroite qui séparait la prison des bâtiments extérieurs. Les prisonniers n'avaient plus à forcer qu'une dernière porte, et ils l'attaquaient à coups de hache, pendant que d'autres, par les ouvertures supérieures, nous lapidaient avec des projectiles arrachés aux murs et aux planchers des cellules. Un de ces énormes plâtras, tombant d'aplomb sur la tête d'un de nos voltigeurs, l'étendit par terre avec son bonnet à poil enfoncé jusqu'au menton. Le héros aurait étouffé dans sa chaude coiffure si un vigoureux compagnon, les deux pieds arc-boutés sur les épaules de la victime, ne l'avait délivrée de son armet. On rit beaucoup de la mésaventure, quoique le rire ne fût guère de saison.

Autre scène de comédie. Mon père nous avait fait ranger en demi-cercle devant la porte qui menaçait de tomber, afin de recevoir les assaillants sur nos baïonnettes. Cette perspective ne rassura pas un camarade de très petite taille qui me dit : « Comme vous êtes grand, vous serez mieux à ma place »; et il passa derrière moi. — Les prisonniers étant parvenus à faire dans la porte une assez large ouverture, deux ou trois coups de fusil, tirés par la brèche, les forcèrent un instant à reculer. Mon père saisit le moment; il ouvre la porte, entre le premier avec le tambour qui bat la charge, et nous suivons. Les insurgés croient que nous sommes un régiment : ils s'enfuient et se réfugient dans les cellules dont nous poussons les verrous à mesure que nous avançons. En quelques minutes tout rentre dans l'ordre.

Peu d'heures après, mon père m'envoya porter à l'Hôtel-de-Ville son rapport sur notre pacifique, mais non pas inutile victoire. En traversant le pont d'Arcole, je vis les races d'une lutte plus sérieuse : des lambeaux de chair

arrachés par les balles ou la mitraille à des corps que le fleuve, sans doute, emportait, et, dans une cabine au bout du pont, le cadavre d'un colonel de cuirassiers, tué par un gamin armé d'un mauvais pistolet, qui s'était glissé jusqu'à lui à travers les jambes des chevaux. Cinquante ans plus tard, quand on eut inventé les bataillons scolaires, je signalai à Paul Bert le péril de mettre des fusils dans les mains d'enfants qui, les jours d'émeute, sont très dangereux, parce que les combattants ne font pas attention à eux. « Bah! me répondit-il, ces fusils ne portent qu'à vingt-cinq pas ». Je lui racontai ce que j'avais vu au bout du pont d'Arcole et ce qui s'était passé le 24 juin sur la place de la Bastille, où un général fut tué par un pareil polisson; bien entendu, je ne réussis pas à le convaincre.

Fortifier les enfants par de la gymnastique est excellent; mais il ne faut ni leur donner des armes qui puissent servir, ni manquer de respect à l'armée en les faisant jouer par les rues au soldat.

En retournant à Sainte-Pélagie, je trouvai la rue Copeau tout en émoi. Un ouvrier ivre, brandissant un grand sabre et vociférant, effrayait les femmes et les enfants. A la vue de mon uniforme, que j'avais emprunté à un garde national pacifique, il se calma et me laissa l'approcher. « Tu me crois gris, me dit-il; c'est le soleil qui m'a chauffé la tête; et puis j'arrive des Tuileries. Nous avions écrit sur la porte : « Mort aux voleurs »; et un des nôtres sortant avec des bijoux, nous l'avons fusillé. Ça m'a fait quelque chose de tuer un camarade ». Je parvins à lui persuader qu'il avait besoin de sommeil, afin de trouver des forces pour le lendemain. Il me donna son sabre que je promis de lui rendre et je l'étendis par terre entre deux

bornes. Cet homme montrait un des côtés de cette révolution légitime qui chassait une dynastie, mais ne voulait point de pillards; qui substituait au drapeau blanc, revenu avec nos ennemis, le drapeau tricolore dont les plis contenaient les idées de quatre-vingt-neuf; qui, enfin, faisait rentrer la France dans ses traditions de liberté et ne parlait pas encore de revendications sociales. Dix-huit ans plus tard, je descendais un soir la rue Saint-Martin ou la rue Saint-Denis, quand je fus arrêté par un amoncellement de pavés, qui barrait la rue et montait jusqu'au premier étage. Au sommet de cette innocente barricade qui n'avait ni reçu ni envoyé un coup de fusil, j'avisai cinq ou six hommes qui, à la lueur de torches fumeuses, écoutaient un individu leur lisant d'une voix avinée un décret du gouvernement provisoire, lequel attribuait aux défenseurs des barricades le million échu de la liste civile. Déjà les appétits se montraient et il se trouvait des gens pour les satisfaire.

De Sainte-Pélagie nous fûmes envoyés à une barrière voisine de la porte d'Italie, d'où nous vîmes arriver des diligences couvertes de drapeaux tricolores et pleines de voyageurs qui applaudissaient les Parisiens. L'enthousiasme avait déjà gagné la province, et je le partageais. Le devais-je au magnifique soleil qui nous éclairait, à ma jeunesse, à la joie confuse d'entrer enfin dans la vie, ou au fond de rancunes contre la Restauration, déposé en moi par les conversations que j'avais si souvent entendues, enfin au sentiment libéral qui ne m'a pas encore quitté? Je n'en sais rien; mais jamais je n'ai revu ardeur si sincère et plus générale. Bien longtemps après, causant un jour avec un maréchal de France qui me parlait d'une répression

énergique à faire, je lui dis : « Pardon ! ce n'est pas un moyen qui puisse toujours réussir. Il peut se produire des conditions morales au milieu desquelles les fusils des soldats ne partent plus ». Le 29 juillet 1830, l'armée s'était trouvée dans ces conditions-là.

Tout en profitant de la Révolution de Juillet qui lui a permis de prendre à la tribune française son plus sérieux titre de gloire, Guizot l'a maudite et ses disciples font encore comme lui. Ils lui imputent d'avoir tué le romantisme qui allait être bientôt à bout de force; d'avoir fait de Lamennais, ce qu'il fut toujours, un révolté; de Saint-Simon, un prophète sans écho malgré sa belle formule : « A chacun suivant ses œuvres »; du théâtre, une école de scandale et de la poésie une désespérance. Mais d'abord, à qui la faute si la France a répondu par les armes à une provocation; si, au sein de cette société troublée par le coup d'État de Juillet, ont fermenté des passions sectaires ne reculant ni devant l'émeute, ni devant l'assassinat? Chaque temps a ses misères, et, à écouter ceux qui les voient ou qui en souffrent, il semble que la France descende au fond de l'abîme. Tout se répare, et, malgré des incidents détestables, l'humanité poursuit sa route vers plus de bien-être et de sécurité, ce qui est l'ambition de notre vie terrestre. Quelle génération a vu plus de malheurs que la nôtre (Sedan et la Commune !), plus de menaces contre son repos ! Et cependant j'espère toujours...

CHAPITRE II

L'ÉCOLE NORMALE ET MON PROFESSORAT

(1830-1847)

I

Le 1er août, finirent mes exploits durant « les glorieuses journées »; où n'ayant pas couru un péril, ni versé une goutte de sang, je n'eus aucun droit à me glorifier du titre de « vainqueur de Juillet ». Deux jours plus tard, après soixante-douze heures de garde et de factions, je me rendis à l'École Normale où allait se faire l'examen d'entrée : j'avais eu une singulière préparation pour un concours littéraire.

La victoire « des héros de juillet » était aussi celle de l'École, qui avait beaucoup souffert durant la Restauration. Rétablie, après un licenciement de plusieurs années, dans les bâtiments du collège Louis-le-Grand, sous le nom d'École préparatoire, elle venait de recouvrer son premier nom qui lui rendit aussi son ancien esprit. Elle avait alors pour directeur M. Guigniaut, un très digne et très savant homme, mais à qui les grâces manquaient et dont l'élocution verbeuse ne savait point s'arrêter. Après

notre admission, nous l'eûmes comme professeur de littérature grecque. Dans le programme de son cours, il nous promit de nous conduire à travers un champ immense, jusqu'à la renaissance de l'Hellénisme après Navarin; et la question homérique remplit à elle seule toute l'année.

Les sujets de composition pour le concours d'admission lui avaient été, suivant l'usage, envoyés du ministère : c'étaient des pièces officielles, scellées du cachet rouge, et l'on n'y devait rien changer sous peine d'invalider le concours. Une d'elles était une manière de vers latins, où il fallait chanter la prise d'Alger. Nous y étions très disposés; mais un paragraphe exigeait un développement sur les vertus et la gloire de Charles X, comme, un quart de siècle plus tard, on demanda aux élèves du Concours Général de célébrer les hauts faits du roi Jérôme. Dans les deux cas, c'était le même esprit de servilité et la même sottise qui fait croire que des éloges commandés rapportent quelque profit. Pour Charles X, il y avait certainement à louer la décision qui, malgré les insolences de l'Angleterre, avait envoyé une armée française sur les côtes barbaresques; mais ce roi partait, en ce moment, pour son dernier exil et la mort d'un normalien tué à l'attaque des Tuileries faisait encore beaucoup de bruit dans la presse et à l'École. Le cas était donc embarrassant. M. Guigniaut s'en tira par un compromis qui, sans être très héroïque, était au moins très libéral; il laissa chacun libre de traiter le sujet ou de n'en point parler. Il avait raison : nous avions à faire preuve, en ce moment, non pas de civisme révolutionnaire, mais de notre habileté plus ou moins grande à dire n'importe quoi en vers latins.

La correction de nos devoirs dura longtemps et je passai

six semaines dans une grande anxiété; j'étais résolu, si je n'étais pas admis, à m'engager dans un régiment d'Afrique. Le service était dur alors pour nos Algériens : j'aurais eu, peut-être, le cou scié par un yatagan kabyle, à moins que la fièvre ou la pourriture d'hôpital ne m'eût emporté. Je fus tiré d'embarras par mon admission; mais j'ai pensé, plus d'une fois, que j'avais manqué ma vocation en n'allant pas à l'armée et, de ce regret, j'ai conservé une affection particulière pour le pantalon rouge. Aujourd'hui encore, un régiment qui passe, avec son drapeau et ses sonneries militaires, éveille en moi des instincts de jeunesse sur lesquels pourtant soixante-dix-huit années pèsent de tout leur poids.

Je passai trois heureuses années à l'École, avec des maîtres éminents qui s'appelaient Burnouf, Michelet, Jouffroy, Ampère, et où Guizot, Cousin, Villemain, Laromiguière, assistaient à nos examens de fin d'année. Tous sont morts depuis longtemps; je leur envoie un souvenir reconnaissant, car c'est auprès d'eux que je suis véritablement né à la vie intellectuelle.

II

Reçu agrégé d'histoire en septembre 1833, je fus, à la fin d'octobre, envoyé comme professeur au collège de Reims. Une lettre dont M. Chevreul, qui m'avait beaucoup connu aux Gobelins, me chargea pour un gros industriel, m'ouvrit les salons de la ville archiépiscopale, riche et gourmande, où des festins pantagruéliques me firent comprendre comment, en province, du moins dans la province

de ce temps-là, avant les chemins de fer et les communications rapides, on s'endormait si aisément dans le *far niente*. Je n'y aurais sans doute pas échappé longtemps, si mes occupations et la situation privilégiée que j'eus très vite au collège, sans trop savoir pourquoi, ne m'avaient rappelé chaque jour mon nouveau et austère métier, qui, du reste, me plaisait et m'a plu jusqu'au dernier jour où je l'ai pratiqué. Je ne suis jamais entré dans une classe, surtout dans les classes supérieures, sans me dire que notre fonction était, elle aussi, un sacerdoce. Les esprits, auxquels le professeur s'adresse, sont comme les pages blanches d'un livre où le maître écrit des paroles dont plusieurs ne s'effacent pas. Aussi ai-je toujours eu le respect de mon enseignement et de mes élèves : *maxima debetur puero reverentia*. Délégué de l'État, il m'était moralement interdit de faire de la politique militante, chose d'ailleurs transitoire et changeante, par conséquent étrangère aux vérités définitivement acquises qui, seules, doivent être la matière de l'instruction scolaire. Représentant des pères de famille qui nous confiaient le cœur de leurs enfants, nous ne pouvions combattre, en fait de croyance, l'éducation domestique. Tout au plus, le professeur a-t-il le droit de faire, de loin et à mots couverts, la lumière autour de certaines questions, sans la porter jamais au cœur du problème. La politique et la religion mises à part, il nous restait d'assez belles et nobles choses à enseigner pour contenter notre esprit. Un de mes futurs collègues à Henri IV portait si loin le goût pour ses fonctions que, le jour de son mariage, il fit classe matin et soir.

Avant mon arrivée à Reims, la discorde était partout dans le collège : le professeur de philosophie, un abbé,

et le professenr de physique qui, par état, ne croyait pas aux miracles, ne pouvaient se rencontrer sans que l'intolérance et la colère n'éclatassent dans leurs yeux, et ainsi des autres. Je me tins à l'écart de cette guerre civile et fus l'ami de tout le monde : des élèves, avec qui je jouais aux barres ou à la balle; des collègues, dont je n'épousais pas les rancunes; des parents, qui me payaient en égards les soins particuliers que je donnais gratuitement à quelques-uns de leurs enfants. Aussi, le principal avait-il résolu de ne pas lâcher son normalien qui, par sa jeunesse et sa bonne humeur, faisait la paix autour de lui. Le 31 décembre 1833, il reçut une dépêche officielle qui, au bout de deux mois, me rappelait à Paris au collège Henri IV; il écrivit au ministère, à mon insu, pour qu'on la retirât, et le jour de l'an, toujours sans me rien dire, il me prit avec le censeur, dans une voiture, pour faire dans la ville, heureusement par cartes, les 200 visites que le collège devait à sa clientèle. Ce ne fut que le 15 janvier que je pus partir pour rentrer, avec ma nouvelle solde de 1 600 francs, au lieu de 3 200, dans l'ardent foyer où, avec ces appointements réduits, j'allais dîner bien mal, mais travailler beaucoup. J'étais au comble de la joie; cependant, je ne savais pas encore quelle gracieuseté m'était faite : deux fils du roi Louis-Philippe, les ducs d'Aumale et de Montpensier, faisaient leurs études à Henri IV. Pour des raisons qu'il est inutile de rappeler, mais qui étaient très légitimes, on n'avait pas voulu que ces enfants fussent sous la direction d'un professeur justement mal noté et l'on m'avait mis à sa place.

Le duc d'Aumale, très supérieur à son frère, fut un de mes meilleurs élèves. Comme il arrive à tous les maîtres,

je lui ai gardé de la reconnaissance pour les succès qu'il a eu l'esprit de remporter sous mon professorat et j'ai été fier de retrouver, cinquante ans plus tard, à l'Académie française, le vainqueur d'Abd-El-Kader et l'historien des Condé.

Au collège, où il restait de huit heures du matin à cinq heures du soir, il luttait de travail, en classe, avec ses camarades de cours; à la récréation, il jouait avec quelques-uns d'entre eux, parmi lesquels était Émile Augier; et partout il oubliait son rang, mais gardait son âge, son bon cœur et sa vivacité de franc écolier. Outre les leçons que je lui faisais régulièrement au collège, j'eus à lui donner des répétitions, l'hiver aux Tuileries, l'été à Neuilly, et ces soins particuliers me valurent des invitations aux dîners et aux fêtes du château. J'en fus d'abord singulièrement troublé; la première fois, en m'y rendant, je fus pris d'une véritable terreur que l'accueil très bienveillant de Leurs Majestés ne dissipa qu'à moitié. Comme j'entrais en tremblant dans le salon où les princesses étaient réunies, la reine Marie-Amélie, prenant le duc d'Aumale par l'oreille, l'amena vers moi, et me dit : « Êtes-vous, Monsieur, content de lui? » Quelques instants après, le roi me « remerciait des soins que je voulais bien donner à son fils ». Je n'avais pas vingt-trois ans et c'étaient les souverains de la France qui traitaient ainsi un tout jeune homme, échappé de la veille de l'École normale. Quel sot personnage je devais faire devant cette bonté royale et cependant toute bourgeoise! J'eus, du moins, assez d'esprit pour comprendre que le roi et la reine en avaient eu beaucoup, en essayant de mettre à l'aise un pauvre garçon qui était tout désemparé.

Après le dîner, Louis-Philippe eut, dans l'embrasure d'une fenêtre, un entretien avec l'ambassadeur d'Autriche, le comte Apponyi, brillamment costumé en colonel de hussards hongrois. Il était petit et, comme tous les petits hommes, il redressait fièrement sa taille, de sorte qu'il semblait parler de haut, même quand le roi se baissait pour l'entendre. Le profil de son visage, qui faisait penser à un oiseau de proie, et cet appareil militaire au milieu d'humbles habits noirs, lui donnaient un air d'autorité. J'admirais tout à l'heure la condescendance du roi; je regrettais maintenant qu'il n'eût pas une plus fière attitude. Mais l'Autriche semblait alors toute-puissante et nous avions encore à nous faire pardonner la révolution de Juillet, toujours odieuse à la Sainte Alliance.

Aux soirées des Tuileries, je vis plusieurs fois le duc d'Orléans, vrai prince de la jeunesse, protecteur ou plutôt ami des artistes et des poètes, brave soldat lorsqu'il le fallait être, et complétant chaque jour son éducation d'héritier présomptif. Son esprit ouvert à toutes les connaissances cherchait, par delà le monde officiel, les besoins nouveaux de la société. Son testament témoigne de ces préoccupations de l'avenir qui préparent l'homme d'État véritable. Comprendre les nécessités présentes et y donner satisfaction, avant que l'opinion publique et l'intérêt général imposent une direction nouvelle, c'est déjà bien; mais fixer les yeux sur l'horizon même le plus lointain pour y découvrir les besoins qui vont naître ou grandir, c'est également nécessaire. Les princes qui tiennent le gouvernail doivent faire éviter au navire les écueils rapprochés, et aussi ceux dont le bouillonnement des eaux révèle de loin l'existence. Les conservateurs, comme M. Guizot, qui

ne demandent à un gouvernement que d'être un instrument de résistance, oublient qu'une société est une collection d'individus se renouvelant sans cesse, que les idées se modifient, que les intérêts changent, qu'enfin, puisqu'il n'y a rien d'immuable sur la terre, la politique d'hier ne peut pas toujours être la politique de demain. L'Histoire révèle que l'évolution est la loi du monde social. Sans jamais la précipiter, il faut la suivre, fût-ce de loin; les gouvernements sont faits pour cela. La politique n'est-elle pas une science de raisonnement et d'observation? De raisonnement, pour dégager du passé ce qui a le droit de vivre encore dans le présent; d'observation, pour chercher et découvrir les besoins nouveaux. Je crois que le duc d'Orléans comprenait cette vérité. Quand, le 13 juillet 1842, j'appris sa mort causée par un accident de voiture, je pensai: « La dynastie est perdue ». Lui vivant, la révolution de Février n'aurait pas eu lieu.

En 1835, M. Michelet me donna sa suppléance à l'École normale; des raisons particulières m'obligèrent malheureusement à y renoncer au bout de quelques mois. J'en fus désolé, car la fonction de professeur à l'École fut la grande ambition de ma vie et jamais je n'ai porté mes désirs plus haut. Quatorze ans après, l'administration ayant à pourvoir à une chaire d'histoire dans cette grande maison, je demandai la place à M. de Falloux, alors ministre de l'Instruction publique. Il m'opposa un refus glacial que je regardai comme un déni de justice, et qui l'était; la situation que j'avais déjà dans mon corps, comme professeur et comme écrivain universitaire, me donnait le droit de penser ainsi. Lorsque, plus tard, je devins le confrère de M. de Falloux à l'Académie française, je comptais lui rap-

peler ma mésaventure de 1849 et lui montrer l'inconvénient de porter l'esprit de parti dans l'administration; mais je n'eus jamais l'occasion de le rencontrer au Palais Mazarin.

Je restai plusieurs années dans mon humble condition, avec un traitement infime qui ne se grossissait que du revenu de livres que je faisais pour un membre de l'Institut. Il signait l'ouvrage, recevait de l'éditeur 100 francs par feuille et m'en donnait la moitié. Cette besogne n'arrêtait pas beaucoup mes travaux personnels. En 1843 et 1844, je fis imprimer mes deux premiers volumes d'Histoire romaine, auxquels je travaillais depuis dix ans et que Hachette publia : ce fut le commencement de mes relations avec sa maison et je n'ai jamais cherché d'autre éditeur.

Cet ouvrage fut bien accueilli. A mon grand étonnement, il me valut, l'année suivante, la croix, que M. de Salvandy m'envoya avec un charmant billet. J'en ai gardé de la reconnaissance à ce ministre et aux Romains. Aux grandes qualités de l'un, j'ai toujours rendu publiquement justice, et jusqu'à ma dernière heure je resterai fidèle aux autres.

Je n'avais pas encore trente-quatre ans quand cette croix m'arriva : c'était d'heureux présage pour mon avenir; et, en effet, M. de Salvandy, qui cherchait à faire entrer l'Université en des voies nouvelles et libérales, me nomma second professeur d'histoire à Saint-Louis (1845). J'étais resté douze ans à la même place; ce que je rappelle, non pour me plaindre, mais afin d'engager mes jeunes successeurs à n'avoir pas d'impatience. Auguste disait : « J'arriverai assez tôt, si j'arrive ». J'ai suivi son conseil. Dans un

discours de distribution des prix au collège Saint-Louis, je pris pour texte de mes conseils aux élèves : « Ne pas se hâter », et j'eus l'impertinence de répéter en ce lieu pacifique et modeste, l'équivalent prosaïque du mot « Courage Saint Père! » que Thiers avait jeté à Pie IX, du haut de la tribune française. Pie IX n'était pas encore le pape du *Syllabus* et l'on pouvait croire, à cette époque, qu'il serait le libérateur de l'Italie. Mais ce n'était pas à lui que s'adressait ma recommandation de marcher lentement.

M. de Salvandy, me continuant sa bienveillance, voulut me nommer recteur à Alger, où le duc d'Aumale venait d'être envoyé comme Gouverneur général. J'aurais été heureux de prendre cette direction et, déjà, j'arrêtais mon plan de campagne. A peine débarqué, je me serais confiné durant six mois dans un gourbi arabe pour y apprendre la langue des indigènes et faire connaissance avec leurs coutumes. A la formule *Ense et aratro*, que le maréchal Bugeaud avait prise, je voulais ajouter un mot : *et libro*. Notre code civil est incompatible avec les mœurs des Arabes, et l'Islam est absolument réfractaire au catholicisme; il n'y a que le *livre*, je veux dire la science, qui puisse faire la conquête morale de ces trois millions d'hommes dont l'hostilité est pour nous un danger continuel.

Je me voyais donc attaché à une grande œuvre de civilisation et de patriotisme, mais ce fut le rêve de Perrette, avec son pot au lait : ma nomination ne plut pas au Conseil royal, que nous appelions le Conseil des Dix, par allusion à l'oligarchie despotique de Venise. L'Université était devenue la propriété de huit personnes, toutes très haut

placées dans l'estime publique par leurs travaux, mais qui avaient à peu près enlevé au ministre la plus importante de ses prérogatives, la nomination du personnel enseignant. Hors de la philosophie de Cousin, il n'y avait pas de salut, et, pour l'histoire, tout dépendait de Saint-Marc Girardin, homme d'esprit qui a fini par transformer ses leçons à la Sorbonne en un cours d'épigrammes. Un jour, durant mon ministère, il me demanda l'autorisation de faire avec ses amis douze conférences en faveur des réfugiés polonais. J'y consentis, à la condition que la politique ne se mêlerait pas à la charité. Il prit pour texte de sa première leçon la fable du cheval qui veut se venger du cerf. « Ah! tu veux une bride? Elle sera d'or, mais le cavalier tiendra bien les rênes; à lui des éperons d'argent, à toi de la litière jusqu'au ventre, etc. » Il continua longtemps ainsi, bafouant le peuple imbécile qui, à son dire, avait donné sa liberté pour de la pitance. Les amis de Saint-Marc firent comme lui; la salle de bienfaisance devint un club où les opposants accouraient. La foule regorgeait au dehors; la rue était pleine de bruit, et les négociants effrayés fermaient leurs boutiques. J'allai moi-même constater ces désordres dont le préfet de police et le ministre de l'Intérieur s'inquiétaient, et je m'assurai qu'en effet les défenseurs de la liberté du peuple gênaient singulièrement celle du commerce. Je priai M. Saint-Marc Girardin de passer à mon cabinet : « Vous avez trop d'esprit pour moi, lui dis-je, vous me forcez de vous retirer l'autorisation que je vous avais donnée [1] ». A quelque temps de là, j'étais avec

1. Fragment d'une lettre à l'Empereur, du 24 mars 1864 : « Sire, hier à l'issue du Conseil, j'ai fait prévenir le comité franco-polonais qu'une autorisation nouvelle ne lui serait pas accordée. C'est justice, car si le ministre de l'Instruction publique désire ouvrir des cours d'ensei-



deux de mes enfants sur la Seine, à Villeneuve-Saint-Georges, quand un fils de Saint-Marc vint exprès s'y noyer. Nous fîmes force de rames pour arriver à temps, nous jeter à l'eau et le sauver. Si nous avions réussi, quelle belle vengeance tirée du père!

Éloigné de l'administration, je continuai mes études d'Histoire romaine; mais, avec le règne de Néron, j'arrivais au christianisme, et, pour comprendre comment il avait pu changer la face du monde, je m'en allai passer un an à Jérusalem, je veux dire dans l'étude de la Bible. Je me servis de l'édition des Septante, que Didot venait de publier d'après les meilleurs manuscrits, et, frappé de l'éclat de la poésie hébraïque, j'essayai d'en rendre quelque chose dans mon *Histoire Sainte d'après la Bible*, ouvrage non pas d'histoire, mais de littérature, car si je comprends qu'on soumette ces vieux livres aux procédés de l'examen philologique et que la raison en chasse le surnaturel, je ne crois pas que des légendes soient matière d'histoire. Elles peuvent montrer un certain état des esprits et envelopper de circonstances merveilleuses quelques faits véritables, mais s'en servir pour tirer d'elles un récit historique est impossible. Toute discussion a donc été écartée de ce livre, et la Bible y est montrée telle que les peuples se sont nourris d'elle durant vingt-cinq siècles. L'exégèse et la critique des textes, qui sont nées d'hier, mènent le savant d'aujourd'hui à de tout autres idées que le croyant d'autrefois. Mais ce sont les imprécations d'Isaïe contre les idoles et les paraboles de Jésus qui ont précipité les dieux de l'Olympe, et ce qui

gnement qui ne coûtent rien au budget, il n'a jamais entendu ouvrir, malgré la loi, des réunions politiques; et la permanence du comité franco-polonais, autant que la composition de son personnel, donnerait ce caractère aux leçons de la salle Barthélemy ».

importait à l'historien de la société romaine, c'était moins de discuter la date et l'authenticité des différents livres de la Bible, que d'étudier cette littérature et de rechercher l'influence exercée par elle, lorsqu'elle tomba au milieu du paganisme et de la croyance au néant, en apportant l'ivresse du divin et des espérances d'immortalité.

CHAPITRE III

MON EXAMEN DE CONSCIENCE

(1847)

I

A un certain âge, il faut ranger son esprit comme on range sa bibliothèque après s'en être longtemps servi. Arrivé entre trente et quarante ans, l'homme a acquis assez de connaissances et de maturité d'esprit pour arrêter, s'il en est capable, les grandes lignes de ses croyances en religion, en philosophie et en politique. Ces questions m'avaient longtemps agité et je retrouve des notes de ce temps que je reprends pour les consigner ici.

Toute vie intelligente a pour but principal la vérité et la justice. Le théologien les cherche dans l'Évangile, le philosophe dans l'homme, l'historien dans l'humanité. J'ai passé ma vie dans la philosophie et dans l'histoire ; je puis dire aussi dans la Bible que j'ai lue tout entière à plusieurs reprises.

Que m'ont-elles appris ?

Le milieu dans lequel j'ai d'abord vécu a naturellement exercé sur moi son influence ; mais, à l'époque dont je

parle, je soumis mes impressions d'enfance et de jeunesse à un contrôle sévère. Ainsi, un jour, je me rappelai cet axiome de géométrie que le contenant est plus grand que le contenu. Passant de l'ordre physique à l'ordre moral, je me dis que le comprenant devait être supérieur au compris. Or, si j'étais forcé de reconnaître qu'il y a des limites à notre force musculaire, que nous ne pouvons nager comme le poisson à 4000 mètres au-dessous de l'Océan ou voler comme le condor à 4000 mètres au-dessus de la terre, j'étais bien contraint d'admettre qu'il y a aussi des bornes à notre intelligence. J'en concluais, malgré le cri sublime : *Cœli enarrant gloriam Dei*, qu'il ne nous est pas permis d'arriver par les seules forces de notre raison à enfermer dans notre esprit Dieu, l'infini et le temps, et pas davantage à savoir d'où nous venons et où nous allons. Pascal a dit : « L'homme est plus grand que le monde, car il pense et le monde ne pense pas ». L'homme serait de même plus que Dieu, s'il pouvait l'analyser et le définir. Il a eu pourtant cette outrecuidance; il a dit à Dieu : « Voilà ce que tu es et ce que tu n'es pas ». Mais alors la terre était le centre de l'univers et l'homme le roi de la création ; on ne pensait pas encore aux milliards d'étoiles qui éclairent et réchauffent d'autres mondes, ni aux humanités stellaires qui, sans doute, peuplent les profondeurs des cieux.

Cependant, avec Platon, l'on a défini l'homme un animal religieux, et on a eu raison, parce qu'il est dans notre nature de chercher toujours à remonter des effets aux causes, et aussi parce que croire est un besoin de notre esprit. Enfant, nous croyons aux paroles de ceux qui nous entourent, et nous emportons dans l'âge mûr de durables impressions du premier âge. Hommes faits, que de fan-

tômes, ombres vaines, nous assiègent encore. Les intelligences les plus viriles cèdent aux préjugés qui les enveloppent et les pénètrent. Le diable, l'astrologie judiciaire, l'alchimie, la magie et les religions, avec leurs conceptions particulières du divin, leurs miracles et leurs mystères, combien de temps n'ont-ils pas tenu asservis les peuples et la science? Jusqu'au XVIe siècle, l'esprit de l'homme a habité, sans devenir toujours meilleur, dans la sphère du monde invisible, parce que les superstitions sont la terreur ou la poésie de ceux que la raison n'a pas encore tirés de l'enfance. Durant six mille ans, l'humanité, prise en masse, a rêvé et cru fermement à ses rêves; elle se réveille à peine.

La religion est née de deux sentiments très humains, la peur et l'espérance. Les premiers cultes, ceux de la terreur, n'ont pas fait avancer le monde, qu'ils ont tenu courbé aux pieds de dieux jaloux ou d'idoles sanguinaires; les derniers, ceux de l'idéal, lui ont fait, à leur insu même, une loi du perfectionnement continu des idées, des mœurs et des institutions; ou plutôt les religions n'ont été que le développement logique de l'humanité et, à leur tête, se place encore le christianisme.

Jeté sur la terre sans armes naturelles, mais avec la faculté de comprendre et de prévoir, l'homme, qui n'a pour fuir ni l'aile de l'oiseau, ni la vitesse du cheval; qui n'a pour combattre ni la dent du lion, ni la griffe du léopard, qui, par l'imagination, peut ajouter aux dangers présents l'idée des périls à venir, et aux craintes que son isolement lui inspire, les menaces que semble recéler pour lui l'infini dont il est enveloppé, l'homme est à la fois le plus faible et le plus craintif des êtres. D'abord, tout mouve-

ment, toute vie l'inquiète. Il tremble devant la feuille qui s'agite ou l'éclair qui brille, devant le reptile qui glisse dans l'ombre ou le fauve qui bondit dans la clairière. L'air, la terre et les eaux, la nuit avec ses bruits mystérieux, la forêt avec ses vagues rumeurs, sont pleins pour lui d'épouvantements :

Il tremble et prie.

Voilà le sentiment religieux qui naît.

A la prière qui apaisera les puissances fatales, il joint le sacrifice pour les gagner.

Voilà le culte.

Des hommes supérieurs à la foule s'interposent entre elle et tout ce qui lui paraît redoutable.

Voilà le sacerdoce.

Alors, aux terreurs que l'homme ressent en face du monde matériel, viennent s'ajouter celles qui naissent en son esprit. Il se fait l'esclave timoré des fantômes que son imagination a produits et des corporations qui lui présentent ces apparences comme des réalités.

C'est le temps des castes sacerdotales.

Mais des siècles s'écoulent; la raison s'élève et se fortifie; l'homme s'habitue aux phénomènes qui l'entourent et cesse de les craindre. Puis il s'en rend compte et les explique. Enfin il s'en saisit, les tourne à son usage ou s'en fait des armes pour combattre et réduire les forces qui, d'abord, l'opprimaient.

C'est l'âge scientifique, et nous y sommes.

Dans les débris fossiles qui montrent l'existence de l'humanité durant peut-être des milliers de siècles, il ne s'est rencontré, parmi les innombrables objets tirés des fouilles, rien qui donne à penser que l'homme quaternaire,

je n'ose pas dire tertiaire, ait eu des besoins religieux. Il en est tout autrement pour la période historique où nous sommes; l'homme y apparaît toujours avec ses dieux, mais c'est lui qui les fait à son image ou suivant ses rêves.

L'Inde et l'Arabie ont été, par des influences contraires produisant un même effet, les deux centres religieux du monde. L'une a créé les mille divinités qui ont régné de l'Himalaya à l'Olympe et de l'Olympe au Capitole; dans l'autre s'est révélé le Jéhovah terrible et jaloux, devenu plus tard le Dieu doux et clément, Jésus, qui a brisé leurs autels et a reconquis sur ses rivaux la moitié de l'ancien continent. C'est que l'homme, reflet de la nature qui l'enveloppe, y prend ses idées comme sa nourriture, et ce n'est qu'à force de siècles et d'études qu'il réagit contre elle, par la pensée, en résistant à son influence, par ses bras, en l'assujettissant à ses besoins. Au Nord-Ouest, avec les forêts ou les montagnes qui font les horizons si courts et les brumes qui voilent l'immensité, avec un pâle soleil et une nature où circule lentement une sève appauvrie, l'homme n'a pas naturellement le sentiment de l'infini. Courbé vers la terre pour lui demander, chaque jour, chaque heure, sa nourriture, son vêtement, les matériaux de sa demeure, il travaille et peine. Si, dans ses joies, dans ses terreurs, il se donne des dieux, ces images affaiblies des grandes divinités indiennes sont faites à sa ressemblance, presque à sa taille; même sous le ciel de la Grèce, malgré Homère et Phidias, elles n'ont qu'une grandeur surhumaine. Il lui faut de longs et laborieux soucis pour trouver, à force de méditations, l'Intelligence suprême par qui aurait été cons-

tituée l'harmonie; encore ce Dieu unique, Aristote[1], Kant, et bien d'autres hommes supérieurs se déclaraient incapables d'en démontrer l'existence.

En Orient, le sentiment de l'infini pénètre les âmes, parce qu'il vient de partout. Au désert, il sort de la terre aride qui étend devant les yeux ses espaces sans bornes, et de la voûte étoilée, qui laisse le regard errer librement dans ses insondables profondeurs. Sur les rives du Gange et de l'Indus, il s'élève comme des effluves naturels du fond de ces immenses vallées couvertes de riches alluvions, sous un ciel de feu, où les éléphants brisent les arbres comme nos troupeaux les épis; où les forces telluriques se manifestent avec une si redoutable énergie; où l'esprit, enfin, s'abîme devant cette puissante nature, toujours active, féconde et redoutable, soit qu'elle bouleverse les mers par les cyclones et décime les populations par le choléra; soit qu'elle fasse naître à profusion sous leurs pieds les fleurs, les fruits et les moissons.

En ces régions baignées d'une atmosphère tiède ou brûlante, une poignée de riz venue sans peine et quelques dattes tombées d'un palmier nourrissent une famille. Aussi l'homme, presque sans besoins et sans travail, esclave docile de la puissante magicienne qui le berce doucement ou l'étouffe sur son sein, l'homme songe et rêve. Son imagination s'éveille et, au spectacle si varié des manifestations de la vie universelle, il place derrière elles des dieux bienfaisants ou terribles, comme la nature, et, comme elle aussi, toujours changeants et toujours les mêmes.

1. Voir dans mon *Histoire des Grecs*, t. III, p. 101 et 102, ce que le Stagirite pensait des « substances increées ».

Dans l'Arabie, au contraire, la terre est nue, le ciel est vide. Le Sémite n'y met et n'y voit qu'un dieu. Là sont les grands enthousiasmes, les folies saintes, les puissantes extases; là, le Dieu de Moïse se montre face à face à ses prophètes et Mahomet écrit sous sa dictée. Mais le peuple qui écoute le mieux sa parole souffre toutes les douleurs de la terre. Jésus lui annonce que ses maux finiront; il compatit aux faibles; il leur promet une vie meilleure dans l'existence d'outre-tombe, et les malheureux se consolent du présent par l'espérance de l'avenir : avenir de pieuses joies pour le chrétien, de voluptés sans terme pour le musulman.

II

Dans notre Univers, tout a sa loi : le chêne comme l'hysope, l'insecte qui naît et meurt dans un rayon de soleil, l'homme, dont la vie moyenne est si courte, et les grands animaux de la terre et des mers dont l'existence est si longue. Pour Laplace, l'astronomie est la mécanique céleste, et cette mécanique est si parfaitement réglée qu'on peut déterminer dix mille ans à l'avance le point où, tel jour, montera l'Océan et la place qu'une étoile occupera dans l'infini des cieux. Autour de nous et en nous, excepté dans la pensée, tout est donc ordonné par des lois. Or, des lois supposent un législateur. Mais d'où vient-il? Où est-il? Et que fait-il, puisque, dans l'ordre physique, rien ne change que suivant des lois établies, et que, dans l'ordre moral, tout dépend des idées qui se forment dans notre esprit, sous l'influence de traditions et de volontés qui agissent sur nous.

Deux réponses ont été faites aux grandes questions de la vie et de la mort. La solution matérialiste est absolument insuffisante, car on ne fera jamais admettre que la conversation que je tiens en ce moment avec moi-même puisse être le résultat de ce qui fut, dit-on, la vie à l'origine des choses : la combinaison de deux ou trois atomes d'oxygène, d'hydrogène et d'azote, se heurtant dans le mouvement éternel qui les emporte[1]. Entre les actions moléculaires des corps et les phénomènes de conscience, il existe un abîme. D'autre part, la solution spiritualiste, relative à Dieu et à la vie future, manque de preuve efficace. Le théologien n'a pas plus le droit de définir les perfections divines que le positiviste de nier l'existence d'un organisateur et d'un juge suprême. Devant le problème de l'âme, quoique la logique et, bien plus encore, le sentiment nous convient à admettre son immortalité, mon esprit reste impuissant, et, comme Montaigne, je dis : « Que sais-je? » ou, comme Claude Bernard : « La croyance, en ce cas, est affaire de foi et non d'expérience », c'est-à-dire de certitude absolue. Dieu, s'il s'occupe de nous, ne m'a pas donné l'une, et la science ne me permet pas de tenter l'autre. Aussi notre esprit erre-t-il sans cesse du *Comment?* au *Pourquoi?* des phénomènes que nous pouvons analyser aux mystères qui nous échapperont toujours, parce qu'ils sont le secret du *Dèmiurgos*.

Comment, en effet, pénétrer dans le sanctuaire inaccessible de l'être? comment résoudre le problème de l'Inconnaissable? C'est l'honneur de l'esprit humain de vouloir

1. L'*Eozoon Canadense,* qu'on a pris quelque temps pour le commencement de la vie, n'est qu'un accident minéralogique. De Lapparent, *Traité de Géologie*, 2e édition, p. 677.

remonter aux principes des choses; c'est le malheur de sa condition de n'y arriver jamais; et quand il se sent vaincu dans cette lutte pour la conquête de la vérité, il s'abandonne parfois à des dénégations aussi téméraires que l'avaient été les audaces théologiques.

La religion et la métaphysique sont deux forces nées à un jour différent et qui, éternellement, se combattent, sans que l'une puisse jamais jeter l'autre à terre, parce qu'elles répondent à deux besoins de notre nature : croire et savoir.

On dira de nous, en citant Platon, que nous sommes des fils de la terre refusant l'existence à ce que nos yeux ne peuvent voir, ni nos mains toucher. Ce sera en partie vrai : mais, sans nier ces existences, nous affirmons ne les pouvoir connaître, car il faut se résigner à cette impuissance de notre nature : aucune cause première ne nous est abordable, parce que tout ce qui est au-dessus de l'homme dépasse son intelligence. Il ne saurait donc déterminer ses rapports avec Dieu. J'ajoute qu'il se connaît fort mal lui-même, puisqu'il n'a pu encore expliquer le plus simple des phénomènes de mémoire, ni comment une impression transmise par les nerfs au cerveau devient une idée. Et croit-on que les forces naturelles ou inconscientes nous aient déjà livré tous leurs secrets? Aussi l'Église a-t-elle besoin du surnaturel pour maintenir ses dogmes, d'une révélation divine pour les consacrer, d'une intervention permanente de l'Esprit-Saint, toujours actif dans ses combats et dans la foi de son pape infaillible pour les adapter aux nécessités présentes.

Malgré toutes ces incertitudes doctrinales, je pense que, pour la conduite de la vie, il faut admettre comme

démontré ce que les prêtres nous racontent de la justice divine dans l'existence d'outre-tombe. C'est une adhésion morale que nous leur accordons, ce n'est pas une certitude scientifique que nous attestons comme tant d'autres. Je cherche l'idéal; et pour ne pas me tromper, je le prends dans la conscience, dans la morale humaine, où, dès l'antiquité, les sages de Jérusalem, d'Athènes et de Rome l'ont établi[1]. Plus tard, par exaltation religieuse, on le mit dans la prière et dans les macérations offertes au ciel; aujourd'hui, il redescend sur la terre, et le salut doit être cherché dans la justice et la charité. Ce que le Dieu des théologiens perd, celui de l'esprit le gagne.

Il est une autre doctrine que je ne saurais accepter, celle de la Providence, que Pascal appelle « de tout l'unique et véritable cause, l'arbitre et la souveraine », l'antique *destin* recouvert par Bossuet d'un magnifique manteau théologique ou la commode doctrine du hasard, qui est tout simplement l'ignorance des causes. Au Destin des Grecs et des Romains resté sombre, on pouvait du moins imputer d'abominables erreurs, puisqu'il était aveugle; mais on outrage la Providence en rendant la sagesse et la bonté divines responsables de toutes nos sottises. Je sais bien qu'en n'usant pas de cette vieille phraséologie, je me suis privé des grands effets de style à l'usage de ceux qui disposent souverainement du ciel et de l'enfer. Mais quand a-t-on vu dans l'histoire un fait qui ne dépendît pas d'un homme, d'une assemblée, ou de circonstances produites par des sentiments humains? J'entends donc expliquer les choses humaines par ce qui les fait, l'humaine raison ou

1. Voyez dans mon *Histoire des Romains*, t. V, p. 212-223, dernière édition, ce que j'ai dit plus tard du stoïcisme et de Marc-Aurèle.

nos folies, et de celles-ci j'en ai rencontré un trop grand nombre dans l'histoire pour qu'il me soit possible de penser que le monde moral est soumis à un gouvernement paternel. L'ascète bouddhique ou chrétien, les filles de saint Vincent de Paul et nos missionnaires ont beau sacrifier leur vie pour faire triompher les doctrines de charité et d'amour, l'air, la terre et les eaux sont d'immenses champs de carnage et, de tous les animaux, le plus destructeur est l'homme. Le requin, le fauve et le vautour choisissent leurs victimes ; l'homme les prend toutes, pour satisfaire sa faim ou sa haine, ses plaisirs ou son ambition. Bossuet dit : « La liberté de l'homme et la prescience divine sont les extrémités d'une chaîne dont il faut tenir fortement les deux bouts, quoique nous ne voyons pas le milieu par où l'enchaînement se continue ». Non, je ne le vois pas, et c'est pour cela que je ne peux pas affirmer l'existence de la chaîne.

Exclue de la sphère matérielle où il est trop aisé maintenant de déterminer le rôle du *Dèmiurgos*, son intervention a été reléguée dans l'ordre des faits moraux. On parle de mission reçue d'en haut, de la Providence qui ordonne ou interdit, du Dieu des armées qui, pour les vaincus, doit être un Dieu homicide, etc. Tout ce que l'on est autorisé à dire, c'est que, s'il faut reconnaître Dieu pour le premier moteur et l'organisateur suprême, il règne et ne gouverne pas.

J'ai écrit de nombreux ouvrages sans prononcer son nom, parce que je n'avais pas besoin, pour dénouer l'écheveau de l'histoire, de recourir à son intervention. Le récit donnait à lui seul l'explication des choses, et la responsabilité restait aux acteurs du drame, qui l'avaient conduit avec leur liberté.

Si, en effet, Dieu gouvernait, s'il pensait et agissait en notre place, il n'y aurait plus pour nous ni mérite ni démérite, par conséquent plus de moralité. Nous savons, au contraire, qu'en politique toute grande faute, tout crime sont punis, mais le châtiment ne tombe pas toujours sur le coupable. A la différence de notre justice civile, celle de l'histoire saute parfois des générations : Louis XVI paye pour Louis XV. C'est l'hérédité du malheur, comme il y a celle de la fortune. Quant aux crimes des méchants et des dépravés qui, dans la société, échappent à l'expiation pénale, et il doit s'en trouver beaucoup, la logique voudrait qu'ils fussent, comme disait Plutarque, « les prisonniers de la justice divine », et qu'ils tombassent après leur mort sous la main vengeresse du Juge suprême. Mais cela rentre dans les attributions de l'Inconnaissable, ou, comme Descartes, tout en partageant la foi de son temps, l'appelait, l'Incompréhensible, ce qui est la même chose. Pascal a dit : « Dieu est ou il n'est pas... La raison n'y peut rien déterminer ». Nous sommes donc réduits, de l'aveu de nos plus grands esprits, à répéter les paroles d'un vieil évêque du moyen âge disant à l'hérétique Bérenger, son ami : « Il faut te résigner à ne pas comprendre le mystère de l'Eucharistie, car comprendras-tu jamais la grande énigme de Dieu ? »

Nous avons tout lieu de penser que notre terre n'est pas le seul point de l'infini où la vie se soit manifestée. Cependant nous ne saurions affirmer l'existence d'humanités stellaires, parce que, si tout nous convie à y croire, aucune preuve n'en est donnée. Je parlais un jour à un astronome, de ces mondes probablement habités, où n'avait pu se renouveler la scène du Calvaire, parce que cette mort

périodique d'un Fils de Dieu n'aurait plus été qu'une pièce de théâtre jouée à plusieurs reprises sur des scènes différentes. Ce très savant homme me répondit : « Mais le rachat n'était pas nécessaire, si le péché originel ne s'est pas produit dans ces étoiles. » Réponse très catholique qui laisse subsister tous les doutes.

De quelque subtilité qu'on ait usé pour accorder le libre arbitre et la prescience divine, le problème est resté insoluble. Le calvinisme, qui a commencé avec la prédestination, a été obligé, lorsqu'il a voulu gouverner des cités et des peuples, de finir par la morale, c'est-à-dire par la liberté. Son enseignement n'est pas aujourd'hui autre chose, et cette fin a été celle aussi de Port-Royal et de sa doctrine de la grâce.

Je n'oserai pas répéter cette parole d'un de nos poètes :

Le juste opposera le dédain à l'absence
Et ne répondra plus que par un froid silence
Au silence éternel de la Divinité [1].

Mais j'userai de l'intelligence que la nature m'a donnée pour incliner ma raison devant cette question redoutable.[2]

On dira : « Votre doctrine est bien vieille ; elle s'appelait, il y a plus de deux mille ans, le scepticisme. A certains égards, c'est vrai ; avec cette profonde différence toutefois que mon aveu d'ignorance n'est pas l'aveu d'un doute ; ma

1. Alfred de Vigny, dans le *Mont des Oliviers*.
2. En parlant ainsi, je ne suis pas plus téméraire que Polybe, le plus honnête homme de la république romaine. « Il bannissait de l'histoire la Providence, qu'il remplaçait par le sentiment austère du devoir individuel et public. Il regardait le culte comme un frein utile pour gouverner les hommes, et il niait qu'il y eût, après la mort, des peines réservées aux méchants ; mais il établissait une responsabilité sévère devant la Conscience et la Société. » Voyez mon *Histoire des Romains*, t. II, p. 232, 261-265.

négation ne porte que sur les affirmations théologiques, et elle ne m'empêche point de penser qu'il nous faut agir comme si ces preuves étaient faites et ces affirmations acceptées. J'admire et je vénère Jésus, et cependant il est sûr que je ne suis pas catholique. Mais il ne l'est peut-être point que je ne sois pas chrétien, comme l'entendaient les premiers Pères de l'Église, ou, comme disait Tertullien, *anima naturaliter christiana*, puisque je tiens pour obligatoire la plus grande partie de la morale évangélique et la nécessité de la lutte contre les appétits vulgaires, qui peut aller jusqu'au sacrifice des plus chers intérêts.

J'ai même le droit de dire que j'ai toujours été, comme professeur, écrivain et ministre, très respectueux des droits de la conscience. La tolérance pour toute croyance honnête est le fond de ma nature et a été la règle de ma vie.

Qu'on ne prenne pas ces pensées pour un sot orgueil. L'Église a toujours trouvé, pour son service, de bien grands esprits, à côté desquels nous ne sommes rien. Ils croyaient et nous ne croyons plus. Ce n'est pas que notre vue soit devenue plus perçante, c'est que nous vivons dans un autre milieu où la foi ne pousse pas. L'essentiel, d'ailleurs, n'est pas d'accorder à Dieu le culte que les théologiens nous demandent de lui rendre et qui semble un marché fait avec le ciel : « Je t'offrirai mes pénitences et, en retour, tu me donneras une éternité de béatitudes. » La dignité de la vie est à elle-même sa récompense, et ce qui doit importer le plus au *Dèmiurgos*, c'est que l'humanité se rende digne, par ses actes, du rang qu'elle occupe dans l'ensemble des êtres. Puisque, sur notre terre, l'homme est la forme supérieure de la vie, il est obligé de tendre sans cesse à réaliser l'idéal humain; il faut qu'il résiste à

ce qui subsiste en lui de l'animalité et qu'il épure sa conscience par un examen souvent répété! En y regardant bien, il y trouvera le sentiment de la dignité humaine qui éloigne des choses honteuses, jusqu'à l'esprit de sacrifice qui fait mourir pour une idée.

Cet idéal varie suivant le temps, le milieu, l'état moral de l'individu. Il est bien bas pour le Bédouin qui remplit sa journée de vols et de prières, pour le lazzarone dont la vie est faite de paresse et de dévotions, pour le richi hindou, le derviche musulman et ceux de nos moines dont l'esprit s'absorbe en des pratiques de piété extérieure; mais il s'élève à mesure que l'horizon de l'esprit s'étend, de sorte qu'à chaque progrès social, on a plus d'efforts à faire pour s'en approcher et aussi plus de mérite à l'atteindre.

La moralité de l'individu dépend moins de ses croyances que de son caractère. Une pure croyance aide assurément à faire un honnête homme, mais une âme honnête échappe, par sa propre vertu, aux influences de doctrines qui semblent à d'autres désolantes, tandis que, dans certains cœurs, Satan et Dieu font très bon ménage. Née, au sein de la famille, du développement de nos facultés aimantes, au sein de la cité, du sentiment des devoirs que la vie sociale impose, la morale est chose qui a grandi à mesure que la vie intellectuelle s'est élevée. Si cette proposition n'est pas toujours vraie pour l'individu, elle l'est certainement pour l'humanité, et les religions, quelles qu'elles soient, ne jouent dans l'œuvre de la civilisation que le rôle d'un facteur plus ou moins utile et bienfaisant. L'homme éprouve le besoin de faire la synthèse de ses idées : dans l'enfance des nations, c'est-à-dire aux époques de foi, sous

forme de religion; dans l'âge viril des peuples, c'est-à-dire aux époques de science, sous forme de philosophie. L'une et l'autre ne sont que le reflet de la vie. La morale est la vie même, car elle résulte du développement progressif, au milieu de passions brutales, des qualités qui se trouvent au fond de l'âme de l'individu et de la société. Il y a bien longtemps que l'Apollon Delphien et, après lui, Platon ont dit au Grec : « Connais-toi toi-même ». Malheureusement cette maxime, bonne pour les forts, qui peuvent trouver dans cette connaissance des trésors de sagesse, est inutile pour les bêtes à deux pieds qui ont les appétits des fauves, les infirmités de l'ignorant et l'obscurité d'une conscience que n'a pas éclairée un rayon de lumière.

Il faut donc que le chrétien évangélise, tant qu'il aura des fidèles, et que le philosophe cherche toujours, même lorsqu'il se sent comme perdu au milieu de questions insolubles. Les discussions de la métaphysique ne sont qu'un mirage. Ce qu'elle montre n'existe peut-être pas, et cependant il se peut que ce soit le reflet d'une réalité. Mais plus certaine est la morale, dont nous trouvons les prescriptions écrites en traits ineffaçables dans notre conscience. Deux choses font l'homme qui veut vivre noblement, quelle que soit sa condition : le sentiment du devoir, en face de la loi morale, et celui de l'honneur, en face de lui-même. Aussi toute ma théologie, et ma philosophie avec elle, tient dans ce beau vers de Corneille :

Faites votre devoir, et laissez faire aux dieux.

III

A côté de l'homme dont il faut interroger la nature pour découvrir le fond qui le porte et le soutient, se trouve, en un champ plus vaste, l'humanité dont la vie est l'histoire. Le savant qui consume ses jours à la recherche de la vérité dans l'ordre de la science ou de la philosophie, et celui qui use les siens à restituer aux faits de l'ordre politique et social leur véritable physionomie, travaillent de concert aux progrès de la civilisation. Si les uns rendent plus assurée notre domination sur la matière et plus certaines nos règles de conduite, les efforts des autres ont pour résultat de nous faire pénétrer plus avant dans le monde de l'esprit et des passions, de nous montrer les idées et les intérêts qui le dirigent, de nous donner enfin, par une appréciation plus exacte de la société dans le passé, un sentiment plus vrai de ses besoins dans le présent.

L'histoire n'est donc pas une simple distraction d'un ordre supérieur, encore moins « une oisiveté occupée », comme ont osé le dire des esprits légers, mais un enseignement dont beaucoup profitent, même à leur insu. Pourquoi, en 1830, l'émigration, l'appel à l'étranger et la guerre civile n'ont-ils pas recommencé? Pourquoi Robespierre, Saint-Just et Carrier sont-ils devenus impossibles et, j'ajoute aujourd'hui, pourquoi la France s'est-elle levée tout entière contre la Commune, afin d'en arrêter et d'en punir les abominations? Parce que l'Histoire avait montré à nos légitimistes les suites de Coblentz et de la Vendée, qui avaient tué le roi et la royauté, à nos républicains les conséquences de la Terreur, qui avait tué la liberté. Et si,

plus tard, des zouaves pontificaux ont défendu un gouvernement suspect de peu d'affection pour l'Église, n'est-ce point parce que nous avions élevé au-dessus des factions l'idée de la patrie qu'il faut avant tout servir et sauver?

Les études rétrospectives de l'historien ont une autre utilité. Elles nous mènent à comprendre qu'il y a toujours dans le présent beaucoup du passé, mais qu'il ne s'y trouve qu'à la condition d'y mourir et non pour y prendre une vie nouvelle. Les idées d'hier sont un frein utile aux idées d'aujourd'hui, qu'elles empêchent de se précipiter trop vite vers celles de demain; et elles deviennent un péril quand elles s'obstinent à ne pas céder la place qu'elles ont perdue.

Autre problème, dont la solution intéresse ma conscience d'historien.

De la tombe où dorment les générations qui nous ont précédés dans la vie, il sort des voix que l'écrivain entend et répète; mais elles sont discordantes; de sorte que l'Histoire semble à quelques-uns une mer agitée où un flot pousse l'autre, une suite de flux et de reflux, *corsi et ricorsi*. N'y aurait-il pas, cependant, pour elle, considérée dans son ensemble, une marche en avant, à la condition de nombreux points d'arrêt, même de retour en arrière? En somme, fait-il meilleur vivre aujourd'hui qu'autrefois?

L'humanité ne gagne pas en moralité, car toutes les vérités morales ont été, l'une après l'autre, trouvées depuis longtemps, quoique lentement répandues.

Elle ne gagne pas en force d'intelligence, car qui oserait mettre les esprits de notre temps au-dessus de ceux d'Homère et de Périclès, de Phidias, de Platon et d'Aristote, ou de Raphaël et de Molière?

Elle ne gagne pas en force physique, puisque nos soldats, pris individuellement, ne valent pas ceux de Sparte ou de Rome, ni nos athlètes, nos coureurs, ceux de la Grèce.

Où donc est le progrès?

En ceci : le savoir, la moralité, le goût, le bien-être qui, jadis, étaient le lot de quelques-uns, tendent à devenir le partage d'un nombre d'hommes de jour en jour plus grand.

En tant que *qualité*, la moralité et l'intelligence ne sont pas d'une valeur supérieure à ce qu'elles ont pu être autrefois en quelques hommes; mais la *quantité* éparse sur la surface du globe s'est considérablement accrue et continue à augmenter.

On a dit : l'esclave bien traité, le serf qui avait un bon maître étaient plus heureux que l'ouvrier d'aujourd'hui. Je le veux bien, quoique ce ne soit pas probable, mais ils étaient moins hommes; et puisque nous avons été dotés de facultés ou moyens d'action, il est de notre devoir de les développer, dussions-nous en souffrir.

Le lazzarone végète jusqu'à quatre-vingts ans comme une plante stérile.

Le savant se tue à quarante ans à force de travail.

Quelle vie est la meilleure, et lequel des deux a le plus vécu?

Voici donc la réponse à la question posée plus haut : la civilisation, à mesure qu'elle se développe, assure du bien-être à un plus grand nombre et ce bien-être conduit à une culture intellectuelle supérieure, de sorte qu'il se trouve plus de vie morale sur la surface de la terre et que cette vie s'y développe en de meilleures conditions.

Le vieil Anaxagore disait, il y a vingt-quatre siècles :

« L'esprit gouverne le monde ». Je reconnais que souvent l'esprit s'endort ou se trompe, jusqu'à sembler disparaître; mais, en somme, il finit par rentrer dans sa voie, et le progrès qu'il suscite, tout en avançant avec une extrême lenteur, continue à se produire.

IV

Je n'ai pas encore parlé de ce qui est la maladie du jour, la politique. Il est pour cela de bonnes raisons : elle se trouve très loin de moi et je n'aurais aucun goût à me rapprocher d'elle. Cependant, en un pays qui discute et fait lui-même ses affaires, tout citoyen est tenu, ne fût-ce que pour les besoins de la conversation, de savoir dans quelle direction il voudrait voir les politiciens marcher. De ma nature et des leçons de la vie, j'ai reçu un caractère auquel je ne renoncerai jamais : je suis un libéral, mais d'une espèce particulière, n'appartenant à aucun parti, et dont l'esprit n'est attaché à aucune formule. Le mal social est mon ennemi personnel et la grandeur de la France ma religion, parce qu'en tête de l'histoire de ce pays émancipateur on peut toujours écrire le mot du vieux chroniqueur : *Gesta Dei per Francos*. Aussi suis-je disposé à applaudir à tout ce qui diminuera l'un et augmentera l'autre. La politique, pour moi, est une question de rapport et de convenance; elle n'est pas l'application de principes absolus nés dans l'imagination surchauffée de théoriciens solitaires. Tous les gouvernements, les violents exceptés, sont bons, lorsqu'ils s'accordent avec les intérêts et les idées du moment; mauvais, quand ils leur sont contra-

dictoires. Louis-Philippe et ses fils me conviennent[1], mais M. Guizot, malgré son grand talent de tribune, ne me convient pas. J'aime les gouvernements forts, à la condition qu'ils agissent dans le sens des légitimes aspirations de la société, et je n'aime pas ceux qui emploient toutes les ressources que le pouvoir leur donne à former des majorités factices et, par conséquent, dangereuses à eux-mêmes. Je comprends qu'un parti, majorité ou opposition, réunisse tous ses efforts pour ouvrir la Chambre à ses adhérents; je ne comprends pas qu'un gouvernement se conduise comme un parti et fasse de la candidature officielle, laquelle ne peut l'éclairer sur l'état des esprits. Avec un tel régime, il n'y a plus de boussole pour ceux qui tiennent le gouvernail. C'est pourquoi je redoute notre premier ministre[2] qui, dans sa suprême infatuation, rapporte tout à lui seul et veut même enfermer l'avenir dans ses théories préconçues. Ne comprenant pas que les idées et les intérêts se modifient lentement, mais incessamment, M. Guizot fait, de la résistance aux réformes les plus simples, le principe de sa politique. Pour lui, le gouvernement est une borne autour de laquelle il veut bien que l'on tourne, à condition qu'il tienne la corde et que l'on ne sorte pas du cercle où il permet de marcher.

Aujourd'hui (1890), à la fin de ma vie, j'ajoute que j'ai gardé ces sentiments sous un autre régime que j'ai servi, et que jamais je n'ai fait de candidature officielle, c'est-à-dire imposé à un collège électoral, par la pression administrative, un préféré du gouvernement.

1. Ceci était écrit, comme presque tout ce chapitre, avant la révolution de Février. (*Note de l'auteur.*)
2. M. Guizot.

V

On pourrait comparer la société à une armée en campagne qui, en arrière, a ses traînards; en avant, ses enfants perdus; au centre, le gros des troupes et, pour un moment, la victoire. Mais je pense aussi que des questions nouvelles naissent toujours des temps nouveaux et que ces questions sont des forces qui se révèlent avec une grande puissance d'harmonie ou de destruction, suivant leur nature et la direction qu'on leur laisse prendre. Les réclamations ouvrières sont un de ces problèmes difficiles.

Le monde physique et le monde social sont soumis à la même loi de nivellement qui agit avec une extrême lenteur, mais qui ne s'arrête jamais. Dans l'un, les montagnes s'abaissent ou se dégradent et leurs débris exhaussent les vallées. Dans l'autre, les castes, les aristocraties de naissance, de fortune ou de condition se perdent peu à peu dans le peuple. L'esclave monte insensiblement à la liberté, et le fils de l'ancien serf arrive à cultiver pour son compte de vieilles terres féodales. L'humanité a mis cinquante ou soixante siècles à parcourir, avec d'immenses souffrances, ces étapes dont chacune cependant marquait pour elle un degré nouveau d'affranchissement. Est-elle au bout de sa voie douloureuse? Non.

La Révolution a brisé les chaînes dont, en 1789, nous étions enveloppés, et la liberté appartient aujourd'hui à tout le monde; mais cette nouvelle divinité, semblable à Indra, écrase parfois, en marchant, ses adorateurs. Ouvrant à chacun toutes les carrières et toutes les espérances, elle surexcite la vie et fait un combat où l'on voit encore des

vainqueurs et des vaincus. Ce régime vaut mieux que l'ancien, et il est plus digne, parce qu'il suppose un développement plus viril de nos facultés.

Mais de nos jours, sur bien des points de l'Europe, un autre cri s'élève. Il n'est plus question d'abattre les bastilles : celles-ci sont à terre ou y seront bientôt; il s'agit de faire arriver tout le monde au bien-être, fût-ce en partageant les biens les mieux acquis. Cette révolution sociale a pour elle un peu de raison théorique, et, contre elle, bien des obstacles qui la feront échouer. Car, si l'accès de la richesse, ou tout au moins de l'aisance, doit être ouvert à tous, il faut bien reconnaître que la nature, qui ne fait ni des esclaves ni des serfs, ne fait pas non plus des hommes égaux, quant aux forces de l'esprit et à celles du corps. Dans nos sociétés modernes, livrées à une concurrence nécessairement fatale aux faibles, cette inégalité organique produit bien vite une inégalité sociale qui s'accuse, d'un côté, par la fortune ou le bien-être, de l'autre par la misère. Le prolétariat, conséquence forcée de la nature humaine et de l'organisation politique, ne saurait pas plus être supprimé qu'on ne supprime la maladie ou la mort. L'utopie du socialisme est de prétendre le faire disparaître; la sagesse sociale est d'aviser à en réduire sans cesse la proportion, comme la science s'applique à diminuer le mal physique, sans espérer qu'elle pourra jamais l'anéantir.

En outre, on n'établirait cette égalité sauvage qu'en mutilant la nature humaine, qui reprendrait bien vite ses droits. Pourquoi le père travaille-t-il, si ce n'est afin de préparer à ses enfants une vie plus douce?

La propriété n'est, le plus généralement, que l'accumulation des produits du travail, et par conséquent l'extension

légitime de la liberté individuelle. Toucher à l'une ce serait détruire l'autre. Aujourd'hui, elle a deux formes : l'ancienne qui est la terre; la nouvelle qui est le capital créé par l'industrie. Nos paysans ont la première ou sont en voie d'arriver à une aisance relative; aussi sont-ils conservateurs. Beaucoup de nos ouvriers de l'industrie, au contraire, dont le salaire ne suffit pas toujours aux besoins de la famille, sont révolutionnaires, comme l'ont été les gladiateurs de Spartacus et Jacques Bonhomme. A la servitude du corps, puis de la terre, a succédé celle de la misère; après l'esclave et le serf, l'indigent. Notre génération se trouve donc en face d'un de ces problèmes redoutables que l'humanité rencontre inévitablement sur sa route, et qu'elle ne résoudra pas plus que les autres par la force, mais avec du temps, de la sagesse, des concessions faites par ceux qui possèdent et aussi avec de la modération chez ceux qui veulent posséder. Beaucoup d'ouvriers en sont encore aux sentiments d'envie, de haine, de colère, qui animaient l'esclave contre son maître, le serf contre son seigneur, *ignorantia et invidia*, disait Salluste; donnons-lui-en d'autres par l'instruction. Il ne sait pas comment nos pères ont changé la blouse, qui couvrait fort mal leurs épaules, en une redingote de bon drap; il ignore que nous sommes devenus bourgeois par l'ordre, le travail, l'économie : il faut le lui apprendre. Mais le bourgeois à son tour, devrait être délivré de cette hâte de jouir, de ce besoin de luxe, de cet esprit de lucre rapide qui le poussent à vouloir gagner en dix ans ce qu'on ne gagnait jadis qu'en trente ou quarante années de la vie la plus laborieuse; qu'il considère davantage l'ouvrier comme un des instruments de sa fortune et qu'il lui laisse arriver une part plus grande de ses profits.

Les revendications violentes n'aboutiraient, aujourd'hui comme autrefois, qu'à faire de part et d'autre des victimes et des ruines. Le fusil, pas plus que la loi, ne résout ces questions-là. Il s'agit, des deux côtés, d'arriver à une vue plus nette des véritables intérêts de chacun et à une moralité plus haute. Comme la philosophie et le christianisme ont fini par tuer l'esclavage antique et la servitude de la glèbe, l'économique diminuera les misères du prolétariat. La question sociale est d'abord une question d'éducation.

Deux moyens aideront à la solution du problème : l'instruction qui prépare à la lutte et fortifie ceux qui entrent dans la lice; la charité qui relève et soutient les vaincus de la vie. Instruction au sens le plus large de ce mot, éclairant chacun sur ses véritables intérêts, qui ne sont pas toujours les intérêts du moment; institutions de prévoyance, où les parvenus de l'intelligence et de la fortune tendront la main à l'honnête homme tombé au milieu du chemin. Ces moyens, il les faut développer et en accroître sans cesse l'action bienfaisante; sans quoi le mal ira grandissant à mesure que notre société deviendra plus industrielle, et que l'industrie, quittant l'atelier domestique, se concentrera de plus en plus en de grandes usines qui feront le vide dans les campagnes et l'accumulation autour des machines inventées par la science[1].

Bien que je sois disposé à réduire le plus possible le rôle de l'État qui, au contraire, grandit chaque jour par l'effet d'une civilisation plus compliquée, j'admets que le législa-

1. Les statisticiens estiment qu'avant trente ans, le chiffre de la population urbaine dans les villes de 10 000 habitants égalera celui de la population rurale. Ce phénomène, qui n'est point particulier à la France, est gros de conséquences sociales.



teur doive intervenir par l'impôt dans la répartition de la richesse. A en croire de savants économistes, le pauvre paye plus que le riche, proportionnellement à l'avoir de chacun d'eux; le premier donnant au budget huit ou dix pour cent de son gain, le second six ou sept de son revenu. Il faudrait, au moins, établir l'égalité dans les sacrifices. On dira que sous cette question d'équité se cache l'impôt progressif. Le nom ne m'effraye pas plus que la chose qui, d'ailleurs, existe déjà dans une certaine mesure. En face de la prospérité croissante des détenteurs du capital et de la détresse de ceux qui n'ont que leurs bras pour vivre, il sera nécessaire de trouver quelque moyen d'empêcher des femmes ou des enfants de mourir de faim au pied de somptueux hôtels. L'Église avait autrefois la charge des pauvres; c'est à la richesse de remplir aujourd'hui cet office, non par l'aumône donnée dans la rue, mais par des institutions bienfaisantes[1].

1. Le plus profond penseur de l'antiquité a montré dans sa *Politique*, V, 4, les désastreux effets de l'intervention des démagogues dans les affaires des cités grecques. « Le gouvernement démocratique, dit Aristote, a de dangereux ennemis, les démagogues, qui le minent et le renversent, soit en calomniant les riches, soit en ameutant contre eux la classe qui n'a rien. On en peut citer mille exemples. A Cos, leurs perfides manœuvres provoquèrent un complot des riches, et la démocratie fut abattue. A Rhodes, comme ils disposaient des finances, ils firent retirer l'indemnité due aux navarques (les riches), et ils leur infligèrent, par des poursuites judiciaires, des amendes qui les poussèrent au désespoir et à une révolution. A Héraclée encore, les démagogues entraînèrent la ruine du gouvernement démocratique. A Mégare, ils confisquèrent les biens d'un grand nombre de riches qui, chassés de la ville, y rentrèrent de vive force et établirent l'oligarchie; même chose à Cumes, à Thèbes après la bataille des Œnophytes. Parcourez l'histoire de la chute des démocraties, vous trouverez presque partout les démagogues décrétant des lois agraires, tourmentant les riches, pour faire des largesses au peuple avec le bien de la classe aisée, qu'ils poursuivent d'accusations et forcent à conspirer ». V. Duruy, *Histoire des Grecs*, t. III, p. 105-106.

A la question de la propriété se rattache celle de l'hérédité. J'ai passé trop d'années dans l'ancienne Rome pour n'être pas quelque peu Romain, quant à la détermination des droits de l'autorité paternelle. Celle-ci est trop restreinte par nos Codes. Que le patrimoine légué par les aïeux reste dans la famille, je l'accorde : c'est un vieux précepte de notre droit celtique; mais je souhaite que le père ait une plus libre disposition du capital créé par lui. Quelques exceptions fâcheuses n'empêcheront pas d'établir en principe que le père est le juge naturel et équitable de ses enfants.

VI

Quant à nos connaissances, elles s'accroissent tous les jours, parce que les sciences proprement dites font chaîne et que chaque génération y ajoute un anneau. Mais le mot de Fontenelle est toujours vrai : « Nous voyons plus loin que nos pères, parce que nous sommes montés sur leurs épaules. »

Il est une question qui réveille mes impressions premières, celle de l'art. Nos écrivains, nos artistes mènent encore le chœur de celles qu'on appelait autrefois les neuf sœurs. Les *Feuilles d'automne* de Hugo m'enchantent, les *Odes* de Lamartine me bercent de leur mélodie harmonieuse; et Ingres, Delacroix me donnent la fête perpétuelle des yeux, l'un par son dessin, l'autre par sa couleur, tous deux par l'élévation de leur pensée [1]. Pour qu'un

1. Je répète que ceci était écrit avant la révolution de Février. Je parlerais autrement de notre littérature et de nos arts *fin de siècle.*



tableau me charme, il faut qu'il suscite en moi une émotion ou une idée; pour qu'un livre me plaise, il doit, s'il ne parle pas d'histoire, me faire sortir de la réalité ambiante et m'ouvrir les régions sereines où l'on respire un air pur. Après la joie que donne l'accomplissement d'une bonne action, le plaisir esthétique est le premier de tous les charmes. Aussi je m'en tiens à la formule de La Bruyère, que je généralise pour tout le domaine de l'art : « Quand une lecture vous élève l'esprit et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage : il est fait de main d'ouvrier. »

En relisant ces lignes, écrites il y a si longtemps, je me demande avec tristesse ce qu'est devenue notre royauté d'art. Les admirateurs de la peinture sans dessin ou sans couleur, et les décadents, les pessimistes, qui vivent dans la joie et écrivent dans le désespoir, ont remplacé les grands artistes de ma jeunesse. Est-ce que le soleil baisserait à l'horizon de la France? Ou, comme les vieillards, n'ai-je plus d'affection que pour les hommes et les choses d'autrefois? C'est possible. Ayant vécu quarante ans à Rome et dans l'Athènes de Périclès, je suis et je resterai un classique.

Je retrouve dans ces vieux papiers une note que je ne saurais plus rattacher aux personnages qui l'ont inspirée :

Voyageant un jour dans les Alpes, j'entendis converser ensemble un torrent aux flots écumeux et bondissants et un mince filet d'eau qui tombait sans bruit de la montagne. Le torrent, de sa grosse voix, raillait le ruisseau : « Je suis jeune; je suis fort et vaillant; je cours par la montagne et la vallée; on entend au loin mugir mes flots, et

j'arrive avant qu'on sache que je suis parti. » — « Moi, je suis humble, murmurait le ruisseau; je glisse sous l'herbe et, du plus haut que je tombe, c'est sans bruit ni écume. Je ne suis qu'une goutte d'eau; cependant je me fraye passage; moins vite que vous, mon fier compagnon, mais plus sûrement. Vous passez; moi, je dure et je creuse le roc sur lequel vous ne faites que gronder un moment. »

S'agissait-il d'un politicien bruyant et d'un écrivain modeste? Je ne le sais plus; mais je préfère de beaucoup la source humble et discrète dont l'eau limpide coule toujours.

CHAPITRE IV

SÉVÉRITÉS MINISTÉRIELLES

(1848-1861)

I

Par l'examen de conscience que je venais de faire, j'avais pris comme possession de moi-même et mis du lest dans la barque qui allait porter ma vie. Je pouvais donc continuer d'un pas affermi la marche commencée; mais, vers ce temps-là, survint la moins légitime des révolutions : celle du 24 février 1848.

Quelque temps avant sa mort, M. Passy, membre de l'Académie des sciences morales et ancien ministre du roi Louis-Philippe, me conta qu'en novembre 1847, se promenant aux Champs-Élysées avec le général Sébastiani, il eut avec lui la conversation suivante : « Notre système électoral est de bien mauvaise qualité et il nous fait peu d'honneur. Il concède le droit de vote au locataire d'une échoppe qui paye sa patente de deux cents francs, ou au marchand de vin débitant du petit bleu, et il le refuse au membre de l'Institut qui, souvent, a dépensé, dans les écoles et pour son travail, de grosses sommes, avant d'ar-

river sous la coupole du Palais Mazarin. » — « Mais que proposez-vous? » — « Je voudrais que tout membre de la Légion d'honneur, tout officier et chef de bureau, retraités avec la *missio honesta*, tout citoyen inscrit pour deux cents francs de rentes au grand livre de la dette publique, etc., etc., fût de droit électeur; qu'en un mot l'honorabilité, et non pas seulement la patente, fût comptée. » — « Ce serait excellent. Dites donc cela à Guizot. » — « Je ne suis pas avec lui en des termes qui me permettent de lui donner un conseil qu'il ne me demande pas. » — « Cela ne fait rien; allez de ma part. » Le général était l'ami du roi et fut écouté. Passy ne crut pas devoir se refuser à une communication qui pouvait avoir des suites considérables et il se rendit au ministère des Affaires Étrangères, où il raconta sa conversation avec Sébastiani. « Vous avez tous deux raison, répondit M. Guizot, je ferai ce que vous proposez quand je serai chef de l'opposition; mais, en ce moment, M. Thiers en aurait seul tout le bénéfice; » et il s'opiniâtra plus que jamais dans son opposition en faveur des gradués de l'Université. De son côté, Thiers, pensant déjà à la mort du roi, disait : « Ne demandons pas trop, afin de réserver quelque chose à la régente, qui aura à faire son don de joyeux avènement. » On sait la suite : les banquets, la mise en accusation des ministres, les cris de « Vive la réforme! » poussés par la garde nationale qui laissa passer la révolution, et le gouvernement provisoire lançant la France dans l'inconnu par la substitution, en un jour, de dix millions d'électeurs à 220000. L'adage de Leibnitz : *Nihil natura per saltus*, est un axiome des sciences naturelles très applicable à la politique.

Le 24 février ouvrait la porte aux utopies malsaines qui, battant en brèche la famille et la propriété, les deux bases sur lesquelles la société repose, allaient faire couler le sang, mais non pas réussir. Deux hommes auront devant l'histoire la responsabilité de ces journées détestables : Guizot qui pouvait prévenir l'émeute, Thiers qui ne sut pas la réprimer. Tout fut perdu quand le maréchal Bugeaud reçut l'ordre d'abandonner les positions stratégiques qu'il avait prises. Le vigoureux soldat, dont les nouveaux ministres brisaient l'épée au moment du combat, donna sa démission. Les troupes sans chef se replièrent, la crosse en l'air, sur les Champs-Élysées ; le gouvernement s'effondra et le roi s'enfuit. Charles X, aussi, avait été obligé de fuir ; du moins sa retraite s'était faite avec dignité et au grand jour.

Dans la salle des séances de l'Académie française, un buste de Guizot fait pendant à celui de Lamartine. Quelle différence ! L'un, beau, noble et sympathique, tête de poète qui jette, sans calcul, aux quatre vents du ciel, ses vers, sa parole et sa popularité. L'autre, rude et sévère, tête de bourgeois revêche, aux lèvres méprisantes, qui trompe deux fois sur le caractère de l'homme. Car cet autoritaire, si dur à ses adversaires et si dédaigneux de la foule, fut bon pour les siens, et, sur ce marbre glacé, on ne voit pas la flamme qui, à la tribune, illuminait l'austère visage du grand orateur toujours plus disposé à lancer l'insulte que l'éloge. Dans la plupart de ses livres, sa hautaine raison a, pour les faits, un dédain systématique, ce qui rend faciles les thèses générales : il dogmatise plus qu'il n'enseigne. Et cependant il restera un des hommes supérieurs de la génération qui a vécu du premier Empire à la dernière République.

La double accusation que je porte ici contre MM. Thiers et Guizot n'est pas une opinion d'aujourd'hui et l'effet d'une rancune de vieillard; je l'ai imprimée, il y a quarante ans, dans mon *Histoire de France*, et je la crois toujours vraie[1].

Le moyen de défense qui consiste à laisser momentanément Paris à l'émeute pour l'étreindre ensuite du dehors, semble avoir été une idée systématique dans l'esprit de l'historien du premier Empire qui, à force de raconter des batailles, s'est cru un habile général. Vieille idée d'ailleurs, empruntée à l'opposition de 1840 qui avait combattu le projet des forts détachés, en les montrant comme une menace permanente contre la ville placée sous le feu de leurs canons; idée plus vieille encore, puisqu'elle fut celle de Henri III fuyant de Paris pour revenir l'assiéger, celle aussi de Mazarin emmenant à Saint-Germain le roi et la reine, afin d'échapper à la Fronde parisienne.

En 1871, Thiers reprit le plan que Garnier-Pagès lui reproche d'avoir conçu en 1848 et qu'il exécuta cette fois avec plus de succès, mais aussi au prix d'immenses hécatombes. Mon fils aîné[2], alors chef d'escadron à l'état major, tint ouverte pendant plusieurs jours la porte d'Auteuil avec cinq ou six cents gardes nationaux. Il se rendit, à plusieurs reprises, à Versailles, pour obtenir qu'on vînt

1. Dans les lettres du duc d'Orléans que son fils vient de publier, se trouve une phrase qui n'est pas pour infirmer mon jugement sur M. Guizot; le prince déplore « l'absence d'un centre de gouvernement assez fort... pour avoir l'ascendant nécessaire sur le pays. Le ministère actuel (celui du 12 mars 1835 : Broglie, Thiers, Guizot) n'est qu'un ministère de tribune et de conversation, mais il n'est pas un ministère d'affaires. Il y a du talent, du courage, mais point d'habileté ni de considération ».

2. Anatole Duruy, d'abord officier, sorti de Saint-Cyr, puis chef de cabinet de son père, avait repris du service en 1870. (Note de l'Éditeur).

garder cette libre entrée dans Paris ; l'ordre lui fut donné de l'abandonner, en se repliant sur l'armée qui se reformait dans les forts et en arrière.

Durant cette malheureuse année 1848, Paris fut rempli de sang par la bataille de Juin, de troubles par les coups de main tentés contre l'Assemblée Nationale et par les agitations électorales pour la présidence. Je votai pour le général Cavaignac, honnête homme et caractère élevé, qui venait de nous sauver d'une insurrection formidable. En décembre 1852, je votai encore contre le Prince-Président qui, au lieu d'attendre l'attaque mal combinée de la Chambre, venait de la prévenir par un coup d'État inutile. Je n'aimais pas plus alors qu'aujourd'hui qu'on « sortît de la légalité pour rentrer dans le droit ». — « C'est un boulet que toute sa vie on traîne au pied », m'a dit l'Impératrice à Chislehurst. L'Empereur connut plus tard mes votes, et ce souvenir ne l'empêcha pas, un jour, de faire de l'ancien électeur de Cavaignac un ministre. Je dirai plus loin comment ce changement s'opéra et pourquoi j'acceptai une telle fonction de la main du prince dont l'élévation à la présidence, en 1848, et à l'empire autoritaire, en 1851, m'avait si fort effrayé.

Après le 2 décembre, un de mes collègues donna sa démission et voulut me faire envoyer la mienne. Je m'y refusai en lui disant que, n'ayant pas à m'occuper dans ma chaire de la politique du jour, j'attendrais d'en sentir les atteintes pour l'imiter, que personne ne m'ayant empêché de dire ce que je pensais ou forcé de dire ce que je ne pensais pas, je garderais, tant que ma dignité resterait intacte, la fonction gagnée par des examens, des concours et vingt années de loyaux services.

Un autre me reprocha de sacrifier trop à la prudence en refusant de traiter le catholicisme d'erreur condamnable. Je lui répondis : « A titre de membres de l'Université, nous sommes des fonctionnaires publics, d'un caractère particulier qui commande, en certaines questions, une réserve absolument légitime. Une religion adoptée par nos concitoyens doit, dans nos cours, rester en dehors de tout débat quant à son principe[1]. Ma réserve n'est donc pas une prudence voisine de la peur, mais de la *convenance*. Agir ainsi avec nos élèves, c'est obéir au contrat muet que nous avons passé avec l'État, le jour où nous lui avons demandé une fonction. Il est pour nous une autre obligation : représentants du père de famille qui nous confie ses enfants, nous n'avons pas le droit de ruiner les croyances prises par le fils sur les genoux de sa mère. Si je voulais aller plus loin, je rendrais à l'État sa parole et je reprendrais ma complète liberté. Se faire briser peut être héroïque, mais à la condition que ce ne soit pas après une infraction au devoir professionnel ». Ces idées étaient si enracinées chez moi que j'ai laissé ma première femme se faire de protestante catholique, et la seconde donner à mon dernier fils une instruction religieuse que l'expérience ramènera, je l'espère, aux convictions où j'ai moi-même vécu. Aussi n'ai-je pas besoin de dire que je réprouve la laïcisation à outrance qui fait aujourd'hui un des credos de la politique républicaine.

De ma vie, je n'ai crié : « Vive la Monarchie ou l'Empire! » ou « Vive la République », n'ayant pas d'enthousiasme bruyant au service de ce qui se passait au-dessus

1. Voir page 34.

de ma tête. Jusqu'alors, je n'avais visé qu'à rester dans l'ombre et à n'être, comme l'avait été mon père, qu'un bon citoyen, aimant la liberté, détestant le désordre et partisan de toutes les réformes opportunes, sans les réclamer à grands cris dans la rue, ou chercher à les obtenir du pouvoir par de serviles adulations. Pour moi, un gouvernement est aujourd'hui le serviteur de la nation, à laquelle ceux qui le composent doivent consacrer leur intelligence, leur travail du jour et de la nuit, sans avoir droit aux *vivats*, si ce n'est quand, la pièce terminée, le peuple et l'histoire s'écrient : *Plaudite, cives!* Malheureusement, malgré des intermèdes heureux, aucun des gouvernements que j'ai connus, sans excepter celui que j'ai servi, n'a eu la bonne fortune de bien finir.

Que j'eusse ces sentiments, ma conduite ne le disait pas, car elle était celle d'un homme vivant dans la solitude et l'obscurité : mais ils se voyaient peut-être dans mes livres, et je leur devais, dans l'Université, une situation d'estime qui me valut, à mon très vif étonnement, d'être nommé en 1848, par M. Carnot, alors ministre de l'Instruction publique, membre d'un jury pour l'examen des institutrices, puis un des « lecteurs du peuple ». Je n'eus garde d'accepter cette dernière fonction qui rappelait les berquinades de la Révolution, et n'était qu'une flagornerie au populaire, lequel voulait des clubs, et non des conseils littéraires. L'institution tomba dans l'eau. Une autre pouvait réussir : la fondation d'une *École d'administration.* Je fus appelé à y concourir; mais, venue en un temps où aucune plante ne prenait racine dans un sol incessamment remué, elle vécut quelques mois à peine.

II

Malgré les prises d'armes fréquentes dans cette année révolutionnaire où la Garde nationale rendit les derniers services qui lui aient été demandés contre l'émeute, je travaillais beaucoup. Deux volumes de mon *Histoire romaine* avaient déjà paru en 1843 et 1844; les deux suivants étaient prêts pour l'impression. Mais, dans cet ouvrage, je prenais à Rome parti pour l'Empire contre la fausse République, livrée à une oligarchie de cent familles qui rongeaient jusqu'aux os soixante millions d'hommes. Je craignis, si je les faisais paraître, de passer pour un flatteur du nouveau César qui s'élevait, et je mis mon manuscrit dans un tiroir d'où il ne sortit que vingt-quatre ans plus tard, en 1872. Le refus que M. de Falloux me fit, en 1849, de rentrer à l'École normale comme maître de conférences (voy. p. 27), me rejeta dans les travaux qui pouvaient me faire honneur, tout en m'aidant à vivre. Depuis bien longtemps, j'étais personnellement irrité contre les livres d'histoire suivis dans nos lycées : pour la plupart, sans critique et sans style, ils distillaient l'ennui aux élèves. J'entrepris de renouveler cet enseignement stérile et je crois y avoir réussi, puisque, malgré de très nombreuses concurrences, ces ouvrages, vieux de plus de quarante années, font encore bonne figure, grâce à des éditions soigneusement tenues au courant et au caractère de ces livres qui ne flattent aucune passion, si ce n'est celle de l'honnête et du juste. Je m'associai pour cette œuvre une trentaine de professeurs, des plus en renom dans l'Université, et je partageai entre eux le travail, de manière que chaque peuple ou chaque grand âge de l'humanité, chaque branche

de la littérature, des arts et des sciences eût son écrivain. De savants hommes qui, depuis, sont devenus membres de l'Institut ou qui l'étaient déjà, Chéruel, Geffroy, Maspero, Alfred Maury, etc., voulurent bien me prêter leur concours. Le plan comportait une soixantaine de volumes : *Histoire Universelle publiée par une société de professeurs et de savants, sous la direction de M. V. Duruy.* Il n'en parut que la moitié; la fonction dont je fus chargé en 1863 ne me permettait pas d'avoir d'autre souci que celui de l'Instruction publique servie par de bonnes lois ou d'heureux règlements, et non plus par des livres. J'abandonnai cette publication en pleine prospérité. Grâce au talent et au savoir de mes collaborateurs, leur succès continua, et il ne s'est pas encore arrêté. L'*Histoire de la littérature française* de Demogeot en est à sa 21e édition. Beaucoup d'ouvrages confrères du sien, mais de nature moins populaire, le suivent, sans aller ni si bien ni si vite; il me sera permis de dire, puisque j'entre dans ces comptes, qu'il est sorti, à cette heure (1888), des rayons de la maison Hachette, 200 000 exemplaires de mon *Histoire de France* en deux gros volumes.

Pour le mérite d'un livre, le chiffre des éditions n'est pas une preuve sérieuse, car tel mauvais roman, accueilli par la mode du jour, a été tiré à cent mille exemplaires; mais la faveur scolaire conservée durant quarante années à des ouvrages sévères qu'on a traduits dans les principales langues de l'Europe, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien, le slave[1], est une preuve que l'auteur a servi les intérêts de l'instruction générale.

1. Un voyageur m'a rapporté d'Agram en Croatie, à ma grande surprise, une édition slave de mon *Histoire grecque*. Des difficultés surve-

III

Cependant, l'administration universitaire était fort dure pour mes ouvrages. Quand parut, en 1851, mon *Histoire grecque* en un très gros volume, je fus officiellement réprimandé pour « mes audacieuses témérités ». J'avais eu le tort de préférer la fécondité d'Athènes à la stérilité de Lacédémone. Celle-ci représentait, selon les habiles du temps, le principe d'autorité, qu'il fallait exalter; et celle-là, ayant eu le mauvais goût de donner davantage, même beaucoup trop à la liberté, devait être condamnée par l'Histoire, malgré le siècle de Périclès.

En 1853, on recommença sur une injonction de l'*Univers*, et je fus très mal noté au *Journal officiel* pour mon *Histoire de France*. On verra par la lettre ci-jointe, la réponse que j'adressai, le 10 avril 1853, au Directeur du personnel. Cette lettre n'est pas d'une déférence très humble; elle explique qu'à l'hôtel de la rue de Grenelle, j'aie été si longtemps considéré comme un de ces réfractaires à qui manque une qualité essentielle, la souplesse de l'épine dorsale. Il est vrai que je n'ai jamais baissé bien bas la tête sous les coups de l'injustice :

« Monsieur,

« Lorsque mon éditeur, M. Hachette, me montra, il y a huit jours, le premier article du *Journal officiel de l'Instruction publique*, je lui dis que, ne pouvant offrir à M. le

nues entre deux éditeurs, l'un de Naples, l'autre de Milan, ont arrêté une publication italienne de mon *Histoire des Romains* en sept volumes; mais cet ouvrage, malgré son prix élevé, a été traduit en Allemagne, en Espagne et par deux éditeurs de Londres et de New-York.

Ministre ma démission, en même temps que ma réponse, je n'avais autre chose à faire qu'à garder le silence et à me résigner, comme le dit, peu généreusement, l'article d'hier. Je me suis donc résigné, Monsieur; j'ai accepté sans mot dire, une condamnation que j'entendais pourtant qualifier bien sévèrement de toutes parts; et j'étais décidé à ne point rompre ce silence, à paraître même ignorer une mesure qui, pour moi, n'avait rien d'officiel, puisqu'elle ne m'avait point été directement communiquée, et à attendre ce qu'il pouvait y avoir derrière le langage si dur du journal ministériel.

« On m'assure que l'administration veut bien ne pas aller plus loin. Ses paroles, il est vrai, valent un acte. A l'heure qu'il est, d'un bout à l'autre de la France universitaire, je suis une sorte d'excommunié dont le contact est dangereux. Quiconque lisait n'importe lequel de mes ouvrages, a peur d'être frappé comme moi et me répudie. On me l'avoue naïvement. A Saint-Louis même, là où je crois n'être ni inutile, ni mésestimé, voilà ce qui se passe : le lycée ne pouvant mettre des livres d'histoire à la disposition des candidats à Saint-Cyr, j'ai donné de mes deniers, à ces élèves, pour faciliter leur travail, douze exemplaires des miens. Ces volumes viennent de leur être retirés, comme mauvais livres et ouvrages dangereux. Si je n'avais pas déjà auprès de ces jeunes gens l'influence que le dévouement en obtient toujours, quelle serait aujourd'hui, vis-à-vis d'eux, l'autorité de mes paroles? Et l'administration trouve-t-elle qu'il soit bon d'amoindrir la considération du maître en face des élèves?

« Voilà où j'en suis, après vingt-trois années laborieusement remplies par des fonctions ou des travaux exclusive-

ment universitaires, sans répétitions au dehors, sans participation d'aucune sorte à la presse. Et je ne vous dis pas, Monsieur, que depuis ces huit jours je redoute à chaque instant chez moi quelque accident funeste qui serait inévitable, si ma femme, accouchée depuis trois semaines, apprenait un seul mot de ce qui s'est passé! C'est bien assez déjà que mon vieux père soit venu, les larmes aux yeux, me demander s'il était bien vrai que son fils, dont le nom était jusqu'alors populaire dans l'Université, y fût mis maintenant à l'index.

« Mais l'administration universitaire m'a toujours été une mère bien dure, malgré ses assurances répétées qu'elle était contente de moi. En vingt-trois années, j'ai obtenu d'elle *une* promotion. Des fonctions plus hautes me semblent interdites. Même l'avancement régulier n'existe pas pour moi. Il y a six mois, un titre de première classe était vacant : un jeune homme l'a obtenu. Jusqu'à présent du moins, mes publications trouvaient plus de faveur; toutes, ou presque toutes, ont été approuvées par l'ancien Conseil, et la nouvelle administration n'a pour moi que des sévérités qui paraissent renouvelées d'une autre époque.

« Et qui me les attire? Un livre d'une extrême difficulté à écrire et qui pouvait, par conséquent, compter sur un peu d'indulgence. A moins, en effet, de faire dresser, pour 1789-1815, une simple table des matières et d'infliger aux élèves le supplice de Tantale en leur montrant de loin, sans les leur faire toucher du doigt, les hommes et les choses qu'ont vus nos pères, il faut renoncer à l'espoir de contenter tout le monde. L'empereur Napoléon Ier demandait, en 1808, pour une Histoire de France officielle, qu'on évitât avec soin toute réaction en parlant de la Révolution

et qu'on fit remarquer les abus qui l'ont rendue inévitable. L'empereur Napoléon III est allé plus loin. Il a mis la Constitution de 1852 sous l'égide des principes de 1789, et tout en admirant, comme nous tous, l'éclatant génie de son oncle, il admet qu'il ait pu quelquefois se tromper. Ce sont là les conseils de vérité et de dignité que j'ai voulu suivre et j'ai ambitionné un autre succès que celui du père Loriquet. J'ai pu me tromper quelquefois, car le sujet était des plus délicats. Et encore, qu'a-t-on relevé? Quelques passages où il s'agit non de la doctrine, mais de nuances à adoucir, et une page où un fort savant homme et en même temps un pieux catholique, non pas il est vrai à la façon de l'abbé Brulebois, ne trouvait de trop que deux mots au plus.

« Mais voici que je discute et me plains, alors que je ne voulais, Monsieur, que vous dire : une seule chose convient en ce moment à ma position, non pas me résigner, mais garder le silence. L'administration m'a fait une situation étrange qui ne profite, à coup sûr, qu'à ceux qui seront toujours, quoi qu'elle fasse, ses adversaires. Jugera-t-elle à propos de changer cette situation? Un peu de justice le lui conseillerait, mais je n'ai point à la lui demander moi-même.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués,

« V. Duruy. »

« Dimanche soir, 10 avril 1853[1]. »

1. Si l'on trouvait ma lettre un peu vive, qu'on lise la note suivante extraite du *Journal officiel de l'Instruction publique*, en date du 2 avril 1853 :

« Une lettre de M. l'abbé Brulebois, chef d'une institution libre à Chalon-sur-Saône, insérée ce matin dans l'*Univers*, dénonce un livre

A cette époque mes ouvrages couraient déjà le monde, pénétrant partout, même dans les écoles du clergé. Il fallait trouver quelque moyen de briser la plume d'un homme qui disait ce qu'il croyait être la vérité; encore le faisait-il avec les ménagements que comporte l'enseignement de l'histoire dans nos lycées. Mais nous étions alors dans la période cléricale, et des hommes trop zélés pour la conservation de leurs charges entraînaient le gouvernement sur une pente dangereuse d'où, quelques années plus tard, il allait sortir. L'enquête sur mes méfaits littéraires continua. Un inspecteur général, M. Laferrière, le père du vice-président actuel du Conseil d'État, fut chargé d'examiner mon *Histoire de France*. Dans une lettre d'octobre 1854, je rendis compte à M. Laferrière d'une double

d'histoire qui a pour titre : *Abrégé de l'Histoire de France, par M. Duruy; édition modifiée conformément aux programmes de l'enseignement dans les lycées*. Le correspondant de l'*Univers* incrimine un passage relatif à la constitution civile du clergé et termine en disant : « *Ce passage* « *doit suffire pour montrer quel peut être l'esprit de ce livre destiné,* « *sinon imposé, à la jeunesse* ».

« L'administration de l'Instruction publique éprouve le besoin de déclarer que, responsable des programmes qu'elle a rédigés, elle ne saurait l'être de la publication d'un livre qui a la prétention de les développer. Elle sait, même vis-à-vis d'un ouvrage qui n'a aucun caractère officiel, remplir tous les devoirs de la plus stricte surveillance; elle s'est empressée, il y a plus de quinze jours, d'adresser à l'auteur, qui est membre du corps enseignant, des observations sévères sur la témérité et l'inexactitude de quelques-unes de ses appréciations, et d'exiger la suppression immédiate de plusieurs passages, notamment de celui qui est rapporté tout au long dans la lettre de M. l'abbé Brulebois. Si ce chef d'établissement, au lieu de se borner, ainsi qu'il le déclare, à parcourir le livre de M. Duruy, lorsque ses élèves l'avaient déjà entre les mains, avait pris la précaution d'en faire l'examen préalable, comme c'était son devoir, il les aurait aisément préservés des dangers qu'il redoute. Cette précaution était d'autant plus nécessaire que le livre de M. Duruy, loin d'être *imposé* à la jeunesse, comme on voudrait le faire croire, n'engage que son auteur, et lui a déjà attiré un blâme mérité ».

conversation officielle, que je venais d'avoir avec M. le Ministre et un de ses chefs de division.

« J'ai demandé, lui disais-je, à M. Fortoul de me dire tout net si je devais me considérer oui ou non en disgrâce absolue. Je lui rappelais que, comme professeur, j'avais par mes élèves de brillants succès à la Sorbonne et aux examens de nos grandes écoles; que, comme écrivain, l'Université me gâtait, puisque, à cette heure, 170 000 exemplaires de mes ouvrages étaient dans ses mains; qu'enfin je défiais qu'on trouvât dans mes livres autre chose que le culte du vrai et de l'honnête. A ces mots, M. Fortoul m'interrompit en me disant : « Il y a dans vos ouvrages des vivacités regrettables ». — « Mais, Monsieur le Ministre : ce n'est pas l'avis de l'Inspecteur général; il a bien demandé certaines atténuations; mais, en somme, son rapport m'est très favorable ». — A quoi M. Fortoul répliqua : « M. Laferrière vous a dit cela, il ne l'a point écrit ». C'était se tirer d'un mauvais pas par une mauvaise parole. Le lendemain, en effet, je reçus un mot de M. Dunoyer m'invitant à passer à son cabinet, et je rendis compte de cette entrevue à M. Laferrière : « M. Dunoyer, lui dis-je, m'expliqua qu'il ne pouvait me donner communication complète du rapport, parce qu'il voulait ménager ma modestie en ne me lisant pas les éloges de toute sorte qu'il renfermait; mais il me remettra les remarques critiques, afin que je puisse en faire mon profit dans une seconde édition. Évidemment, M. Fortoul n'avait pas lu votre rapport et il se rétractait par l'intermédiaire de son chef de division. Mais n'admirez-vous pas le bel ordre que tout ceci accuse? J'annonce, en août 1853, une nouvelle édition d'un livre qu'on traite de pestilence, et c'est en octobre 1854 qu'on

répond. Je me donnerai demain le plaisir de rendre compte à M. Fortoul de ma conversation avec son subordonné ». Je lui écrivis, en effet, la lettre suivante :

« Monsieur le Ministre,

« M. le chef de la 2e division m'a communiqué par vos ordres les observations critiques de M. Laferrière sur mon *Histoire de France*. Ainsi groupées, elles font tache; examinées une à une, la plupart perdent beaucoup de leur gravité. Cependant, comme des corrections ne sont jamais indifférentes, surtout quand elles viennent d'un homme aussi compétent que M. l'Inspecteur général, je tiens toutes ces critiques pour excellentes, je suis très heureux qu'elles aient été relevées et j'ai le plaisir d'annoncer à Votre Excellence que j'y ai fait droit, il y aura bientôt un an.

« Permettez-moi, Monsieur le Ministre, d'ajouter un simple fait de statistique. L'entrée des lycées a été à peu près fermée officiellement à mon livre; mais les 36 000 volumes vendus en deux ans par mon libraire ne sont pas tous allés dans les établissements de l'enseignement public; j'ai eu maintes fois la preuve qu'il en est entré jusque dans des maisons tenues par des membres du clergé, et le petit séminaire de Saint-Nicolas, à Paris, vient de prendre tout d'une fois six douzaines de l'abrégé de cet ouvrage.

« Je crois, Monsieur le Ministre, votre justice maintenant éclairée sur ce point. Si j'avais pu entretenir Votre Excellence d'un autre sujet, mes thèses en Sorbonne, je l'aurais convaincu, je l'espère, qu'il y eut alors *much ado about no thing;* ce rien ne m'étant pas même imputable. Aussi, me rappelant la note si vive insérée l'an dernier au *Journal*

officiel et l'oubli où je suis laissé, je crois avoir le droit de dire, comme le plébéien de Shakespeare :

« If thou consider rightly of the matter,
I have had great wrong. »

« Vous avez daigné, Monsieur le Ministre, me montrer d'abord beaucoup de bienveillance; vous m'avez montré ensuite beaucoup de sévérité; je serais heureux que toutes ces explications me rendissent un peu de ce que j'ai perdu.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence,

« Le très humble et très obéissant serviteur,

V. DURUY.

« Le 22 octobre 1854. »

On comprendra que ces tracasseries, qui, depuis M. de Falloux et la loi de 1850, s'étaient étendues à bien des membres de l'Université, aient laissé dans les esprits des rancunes et de tristes souvenirs. Un jour que je vins, comme ministre, au Conseil d'État pour la discussion de je ne sais plus quelle loi, M. de Parieu, vice-président et, à ce titre, presque membre du gouvernement, me prit à partie avec une extrême violence. Je demandai tout bas à M. Vuitry, qui était à la fois président du Conseil d'État et ministre, de faire cesser ce scandale en couvrant un de ses collègues du Cabinet contre une colère qui n'était point de la discussion, mais de l'insulte. Vuitry me répondit que ces excès de langage étaient habituels à M. de Parieu et qu'il ne pourrait l'arrêter. « C'est donc à moi de m'en charger », répondis-je; et, en quelques paroles très douces,

je rappelai au fougueux orateur que lui et ses amis, nous avaient fait passer, nous, l'Université, « par la terreur blanche ». C'était peu ministériel, encore moins gouvernemental, mais je ne suis pas sûr que bien des conseillers n'aient pas été charmés de la leçon donnée à l'homme rude et médiocrement courtois qui siégeait à leur tête. — Une autrefois, à la Chambre, il combattit très vivement une loi que j'avais proposée et qui réunit, chose rare, l'unanimité des suffrages. Un député avait toute liberté d'attaquer ce projet, mais non pas un vice-président du Conseil d'État, qui, à raison de cette situation officielle, semblait parler au nom du gouvernement. Soupçonnant, dans cet incident imprévu, une petite trahison d'un de mes collègues, j'envoyai ma démission à l'Empereur qui refusa de l'accepter et m'écrivit que M. de Parieu serait averti d'avoir à s'abstenir d'une opposition systématique et inconvenante.

Nous voilà bien loin de M. Fortoul. C'était, au fond, un excellent homme que des sous-ordre servaient mal, par peur et excès de zèle, en faisant verser son administration du côté où les circonstances lui imposaient, il est vrai, de pencher, mais non pas de tomber. Il m'avait donné en 1852 une preuve de confiance qui n'annonçait pas les sévérités ultérieures. On refaisait alors les programmes de l'enseignement secondaire ; il me demanda de rédiger tout seul ceux qui concernaient l'histoire, et ces programmes ont vécu jusqu'en 1880, époque où commença la manie des changements qui n'ont pas été toujours des améliorations.

IV

Dans ma lettre à M. Fortoul, du 22 octobre 1854, je parlais d'un incident qui s'était produit à la soutenance de mes thèses doctorales. Nisard, le héros de cette histoire, l'a racontée à sa manière dans ses *Mémoires* posthumes. En 1855, il expia l'imprudence par lui commise en disant, sous les voûtes vénérables de la Sorbonne, qu'il y avait deux morales. Au fond ce pouvait n'être qu'une banalité, à savoir que, pour juger un homme public, il faut tenir compte des circonstances ambiantes, soit favorables, soit contraires : c'est la première condition de la justice en histoire. Mais cela ne se dit pas et ne doit pas se dire dans un lieu consacré à l'instruction de la jeunesse, qui ne verrait et n'a vu dans ces paroles, au lieu de la sage réserve de l'historien, qu'une apologie des coups de force et la complaisance servile d'un adulateur. En voulant excuser Auguste, qui n'avait pas besoin d'excuse, si ce n'est pour un certain nombre de mauvaises actions qu'il a commises, Nisard pensait au 2 décembre. C'est ainsi qu'on le comprit à la Sorbonne et, dans le public. Des scènes scandaleuses se produisirent à son cours; la police s'en mêla; quelques jeunes gens furent arrêtés et un procès s'ensuivit. Avant les débats publics, il m'écrivit deux lettres pleines de caresses pour que je donnasse un tour particulier à ses paroles et, afin de dérouter ses adversaires, il rappelait une leçon faite par lui trois années auparavant, au Collège de France, sur la morale stoïcienne et la morale chrétienne. Cela faisait bien deux morales, mais ce n'était pas de celles-là qu'il avait été question en

Sorbonne. Ensuite il plaida contre la morale *déclamatoire*, au profit de la morale de tout le monde. Ce n'était pas plus exact. A la soutenance, aucun des examinateurs n'avait parlé de mon jugement sur Auguste, que Nisard n'eut donc pas à défendre et il n'avait pas été un seul instant question, en fait ni en théorie, de morale déclamatoire. Avec ce plaidoyer d'avocat en détresse, il s'empêtrait dans une toile d'araignée dont une franche et nette explication l'aurait débarrassé.

Voici sa première lettre :

« Mon cher Monsieur,

« Comme il pourra devenir nécessaire que je fasse justice de l'abominable calomnie des deux morales que j'aurais professées à propos de votre excellente thèse sur Tibère [1], vous seriez bien bon de vous souvenir de tout ce qui vous a paru avoir été dit dans cette circonstance, et de me le faire connaître par écrit. Je n'ai pas oublié mes paroles, par la très bonne raison que ce que j'ai dit je le pensais de vieille date, je le pense encore et le penserai tant que je ne serai pas fou; mais j'ai peur d'avoir oublié ce qui m'a été répondu, et je ne me souviens pas du tout d'avoir reçu une semonce. Venez à mon aide. C'est le désir de vous défendre contre certains reproches qui me paraissent vous être faits au nom d'une morale *déclamatoire*, — voici le vrai mot qui est resté gravé, — c'est ce désir qui m'a attiré l'odieuse calomnie que d'habiles gens ont su persuader à des personnes simples, qui ne me connaissent ni

1. Nisard se trompe. L'incident s'est produit non sur ma thèse latine, *de Tiberio*, mais sur la thèse française, à un endroit où je parlais « du génie médiocre d'Auguste ».

ne m'ont jamais lu. Voilà un motif pour mettre un peu d'empressement à ce que je prends la liberté de vous demander, au nom de mes anciens sentiments d'estime très particulière et très grande pour l'homme et pour l'écrivain.

« Recevez-en d'avance mes remerciements, avec l'expression affectueuse de mes sentiments les plus distingués.

« DÉSIRÉ NISARD. »

« A Paris, ce 21 février 1856. »

A cette lettre, je répondis :

« Monsieur,

« Vous voulez bien faire appel à mes souvenirs au sujet d'un incident qui s'est produit dans la soutenance de mes deux thèses; je m'empresse de déférer à votre désir.

« J'avais fait l'éloge d'Auguste, mais je maintenais de certaines restrictions et vous vouliez un éloge sans réserve. C'est alors que, plaidant la cause des nécessités politiques, vous dites ces mots : « Il y a deux morales », que nous interrompîmes, M. le Doyen et moi, par une même parole, : « Il n'y en a qu'une seule ». Le débat officiel n'alla pas plus loin, parce que, dans le même temps, des réclamations s'étant élevées, derrière nous, du milieu de l'assistance, vous vous adressâtes à l'auditoire pour vous plaindre de n'avoir pas été compris.

« Voilà tout ce qui s'est passé : un incident regrettable, l'intervention de l'auditoire, et une parole fâcheuse, cette malencontreuse expression échappée à la vivacité d'une discussion qui durait depuis six heures.

« Il y a longtemps, Monsieur, que j'ai l'honneur de vous

connaître; aussi je fus doublement affligé de ce qui venait d'avoir lieu, parce que je prévis qu'à raison de circonstances qu'il est inutile de rappeler ici, cette parole serait commentée, répandue, sans que toute l'aménité de votre esprit et toute la bienveillance de votre caractère suffisent à vous défendre contre elle.

« Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués,

« V. DURUY. »

« Paris, 22 février 1856. »

Fort mécontent de ce billet, Nisard m'écrivit le lendemain une seconde lettre :

« A Paris, ce samedi 23 février.

« Je vous en supplie, mon cher Monsieur, recueillez vos souvenirs; je n'ai jamais dit : « *Il y a deux morales* »; un coquin ne le dirait pas, un sot s'apercevrait qu'il va le dire et se tairait : on a pu me répondre : *Il n'y a pas deux morales* », quand j'ai parlé de la *morale déclamatoire*, le mot est encore à mes oreilles, — au nom de laquelle il me semblait qu'on vous reprochait votre excellente et impartiale appréciation du gouvernement de Tibère. Je suis épouvanté en pensant que, sans songer à me nuire, vous avez pu répéter à d'autres ce que vous croyiez avoir entendu, et contribuer innocemment à une abominable calomnie. Je proteste tous les jours, partout, devant toutes gens, contre ce prétendu propos qui ne serait pas moins absurde que coupable, et ne peut venir que d'un cœur gâté ou d'un fou.

« Laissez-moi espérer une erreur de votre mémoire,

quand je lis dans votre lettre que les réclamations qui se sont élevées dans l'assistance avaient pour objet cette prétendue théorie. On a réclamé quand j'ai nommé Napoléon à côté de César, comme les deux plus glorieuses représentations du génie militaire réuni au génie civil, et vous n'avez pas pu oublier l'énergique et douloureuse réponse par laquelle j'ai fait cesser le murmure.

« Tout cela m'est présent, comme si la chose était d'hier; et c'est moins sur ce que j'avais dit que sur ce qui m'avait été répondu que j'avais besoin d'invoquer les souvenirs des assistants, et que j'ai pris la liberté de faire appel aux vôtres. Pensez-y, mon cher Monsieur, de nouveau : est-il vrai, est-il vraisemblable, est-il possible que j'aie dit : il y a deux morales? que *j'aie plaidé des nécessités politiques*? Non, mille fois non. J'étais à cent lieues des allusions; et si je suis venu, contre mon usage, à la thèse, c'est que vous la souteniez, c'est qu'une année de leçons au Collège de France sur les six premiers livres des *Annales* me permettait de vous adresser des observations ou des louanges en connaissance de cause.

« Je dirai tout cela dans l'occasion, et je déchargerai mon cœur qui ne connaît qu'une morale et qui la pratique.

« Recevez, mon cher Monsieur, mes affectueux compliments.

« DÉSIRÉ NISARD. »

Je fis à cette sommation, la même réponse :

« Monsieur,

« Je ne puis malheureusement pas trouver dans mes souvenirs autre chose que ce que j'ai eu l'honneur de vous

écrire. M. Damiron, que j'ai rencontré hier et que j'ai mis sur ce sujet, m'a raconté cet incident dans les mêmes termes, avec une seule variante : M. le Doyen aurait, selon lui, ajouté : « Non, Monsieur, il n'y en a qu'une seule, et tenons-nous-y ».

« Il m'est très pénible, croyez-le bien, Monsieur, de ne pouvoir vous parler autrement, mais il s'agit d'un fait matériel qui a eu cinquante témoins. Je perdrais à le nier mon honneur, sans vous servir.

« Recevez, Monsieur, etc.

« V. Duruy. »

Cette affaire, dans laquelle je n'avais pas eu le plus petit tort, était fâcheuse pour moi, car Nisard ne devait pas oublier que j'avais refusé d'être son complaisant. Voilà donc qu'après les bureaux et le Ministre, j'avais mis bien innocemment contre moi un Inspecteur général qui avait l'oreille du pouvoir. A quelque temps de là, je me vengeai de lui par une espièglerie. Envoyé par M. Rouland pour examiner les cours d'histoire faits à Paris et s'assurer qu'ils étaient orthodoxes, Nisard, assura-t-on, fit un rapport très vif contre le professeur de Charlemagne coupable d'avoir dit « que Frédéric II avait volé la Silésie ». Traiter ainsi un acte royal, c'était pour les zélés une de ces audaces téméraires dont j'avais déjà pâti. Aussi je me promis d'être prudent si j'étais mis, à mon tour, sur la sellette. Un jour que je devais parler aux élèves de rhétorique du XVIII[e] siècle, le proviseur se présenta, annonçant M. l'Inspecteur général. Pendant qu'on apportait le fauteuil, la table et le tapis vert sacramentel, je changeai mon fusil d'épaule et, au lieu d'une leçon sur Voltaire, Rousseau et la Pompadour, je

développai le système colonial des États Européens. Durant plus d'une heure et demie, je promenai mon Inspecteur aux Indes, en Amérique, au Canada, recommençant pour lui l'histoire de Bas-de-Cuir, de la longue Carabine, et ne mettant pas un seul instant le pied en Europe. Nisard s'amusa beaucoup de cette excursion qu'il n'avait jamais faite et, pendant quelques instants, je fus pour lui un excellent professeur.

V

Les vacances venues, je secouai les soucis que toutes ces affaires me donnaient, en faisant un grand voyage, ce qui est le remède par excellence. Je m'en allai voir en Valachie s'il restait quelques descendants des soldats de Trajan dans cette vieille colonie romaine du pays des Daces. Dans le *Tour du monde*, j'ai raconté une partie de ce voyage; narration d'où mon éditeur tira un volume. Les événements qui changèrent bientôt après ma situation, ne me permirent pas de pousser ce récit plus loin que Presbourg. Cependant j'avais vu de curieuses choses en courant ainsi, à travers l'Europe, de Strasbourg aux environs de la mer Noire, de Bukarest, par la Transylvanie, à l'immense plaine hongroise et de la Bohème à Berlin. Mais il est trop tard pour parler du Danube, le fleuve majestueux que tout le monde maintenant a descendu, du passage alors redouté des Portes de Fer, du pont de Trajan, qu'on n'a pas encore remplacé, et de la route que cet empereur fit construire, en entaillant le pied de la montagne qui tombe à pic dans les eaux : œuvres de géants, bien dignes du peuple qui les avait accomplies. Je ne rappellerai que trois ou quatre

incidents sans importance, mais qui me donneront l'occasion de refaire en esprit, à trente ans de distance, ce voyage où j'ai rencontré tant de bienveillance et, au palais du prince Bibesco, l'ancien hospodar, la plus courtoise hospitalité. Ces quelques anecdotes seront, d'ailleurs, une diversion à l'aridité des pages qui précèdent.

A Orsova, la première cité turque que nous rencontrâmes, je profitai de deux heures de congé que le capitaine de notre vapeur nous donna, pour courir par la ville, espérant y découvrir l'Orient et les mœurs musulmanes. Je n'avais pas compté sur le temps de la sieste. Les rues étaient désertes, les portes et les fenêtres fermées. Orsova dormait, excepté dans quelques maisons d'où sortaient des bruits de piano et des airs arrivés tout droit de Paris : je m'enfuis!

Notre steamboat était un magnifique navire, véritable palais flottant, dont le salon portait une terrasse où, après le repas, on montait causer. Ce soir-là, je me trouvai dans un groupe où, tout naturellement, en face du littoral turc, fut soulevée la question d'Orient. Après avoir écouté longtemps, je m'aventurai à dire : « On peut compter, dans la péninsule des Balkans, six à sept millions de Turcs et trois fois autant de Grecs, de Bulgares, de Serbes, même de Valaques qui, jamais, ne s'entendront entre eux, sauf sur un point : la haine du Musulman. Il n'y a donc dans ces provinces ni une langue, ni une race, ni une religion qui soit assez forte pour réunir ces différences en un tout homogène. Faites-en les États-Unis de l'Europe orientale, avec Constantinople comme ville libre. Alors la paix régnera du Danube à la mer Égée. Ce serait une solution de bon sens; la raison l'approuverait, mais elle aura contre

elle les jalousies réciproques des nationalités et la politique générale, qui tirera ces peuples en sens contraires ». Parmi les causeurs se trouvait un homme grand et sec, vêtu d'une redingote bleue boutonnée droit militairement. Il écouta, sans rien dire, mon rêve d'exil pour la race d'Othman sur la rive asiatique du Bosphore; j'appris, le lendemain, qu'il était Artim-bey, l'ambassadeur du sultan à Berlin : c'était un peu tard.

La première chose que je vis, en sortant du port valaque de Giurgevio, fut, au coin d'un bois, une jeune fille nue et un ours. Tous deux appartenaient à une troupe de Tziganes qui, en approchant des villages, habillaient, je pense, un peu plus les enfants et laissaient aux ours moins de liberté. Mais sur ce chemin que la nature avait fait toute seule, il n'y avait personne à scandaliser ou à effrayer. Entre la capitale et son port courait alors une piste large au moins de 150 mètres. Pour éviter les ornières, les voitures allaient, à droite ou à gauche, chercher dans le steppe herbu une place où aucun chariot n'avait encore passé. Durant l'hiver, la pluie, agent-voyer peu dispendieux, nivelait cette terre légère, et, au printemps, les courses fantaisistes à travers la plaine recommençaient. Un chemin de fer remplace aujourd'hui cette route primitive : le bien-être vient, mais le pittoresque s'en va.

La poste existait pourtant le long de cette route. Dix ou douze troncs d'arbres plantés en terre, et sur lesquels on avait étendu des fascines, formaient un hangar où, la nuit, les chevaux couchaient. Le jour, ils étaient lâchés dans le steppe qui se chargeait de les nourrir. A l'arrivée de la voiture, deux ou trois hommes couraient après eux et finissaient par en ramener quelques-uns qu'ils attelaient

avec des cordes; puis le préposé au rôle de conducteur sautait sur le devant de la carriole et l'équipage partait au galop, ralentissant à peine sa course pour traverser le lit de la Dombovitsa.

Cette terre, souvent incommode pour le voyage, était excellente pour la culture, là où le paysan avait consenti à lui demander, par quelques heures de travail, un peu de maïs ou de céréales. On me montra des champs qui donnaient du blé dix ans de suite sans fumure et sans crier merci.

La vigne y faisait merveille. Un riche boyard me conduisit à son vignoble où il fabriquait du vin de Champagne, avec tous les aromes que la parfumerie avait pu lui fournir. J'y goûtai de l'Aï mousseux à la vanille, d'autres à la rose ou au jasmin. J'en cours encore.

J'aurais beaucoup à dire de Bukarest, de son air à demi oriental, de son bois de Boulogne planté par le prince Bibesco et des hommes spirituels que j'y trouvai, pour la plupart élèves de nos lycées ou, à tout le moins, de notre littérature, et parlant français comme si la France était leur seconde patrie.

Mais je n'ai que trop prolongé cette école buissonnière. Grâce, cependant encore, pour deux rencontres que je fis, l'une dans les Carpathes, l'autre dans la Transylvanie. En ce temps-là, les Français n'allaient pas souvent dans ces régions; qu'on veuille bien y passer un moment avec moi.

J'avais loué à Bukarest une petite voiture pour gagner la frontière autrichienne, et, en véritable enfant de Paris qui croit retrouver partout ses aises de France, je m'étais embarqué sans autres provisions qu'une pastèque, fruit excellent par une température torride, mais peu substan-

tiel. A une des postes où je m'arrêtai pour changer de chevaux, survint une charmante jeune fille avec sa gouvernante, qui demanda à prendre place dans la voiture. Je déférai à ce désir, et, laissant l'intérieur aux deux dames, je grimpai près du cocher, avec la conscience doublement satisfaite d'avoir justifié le vieux renom de la politesse française, tout en gardant le moyen de ne rien perdre, du haut de mon véhicule, des sites sauvages que nous rencontrions. A la poste suivante, ma pastèque était finie depuis longtemps, et mon estomac, sollicité par le vent frais de la montagne, demandait un bon repas. Je courus voir les apprêts du festin : point de table, ni de cuisine, pas même de cheminée garnie d'un quartier de viande, fût-il d'ours. Je me désespérais, quand une voix, qui me parut descendre du ciel, me dit, dans le plus pur français : « Mais, Monsieur, on ne voyage pas en nos pays sans emporter son dîner avec soi. Veuillez partager le nôtre ». Ma galanterie recevait sa récompense. En échange des deux places que j'avais abandonnées, j'obtenais une aile de poulet et un pain que je trouvai délicieux, moins pourtant que la jeune inconnue qui les offrait.

A Hermanstadt, un des chefs-lieux de la Transylvanie, j'entrai en un pays plus civilisé. Rien n'y manquait, ni grand hôtel, ni diligence véritable; mais celle-ci ne partant que le lendemain, j'eus le temps de parcourir la ville et de m'y perdre. Le soir survenant, je me mis à déchiffrer toutes les enseignes dans l'espérance de trouver une boutique où quelqu'un pourrait m'entendre. J'en découvris une qui portait un mot français au milieu de mots hongrois et roumains. J'y entrai et demandai si quelqu'un voulait me montrer le chemin de l'hôtel. Avant que personne m'eût

répondu, j'entendis une voix sépulcrale venir du fond de la pièce et dire : « Ah! un Français; qu'il approche; que je le voie! » J'arrivai près d'un grabat où était couché un phtisique au dernier degré. Il fit écarter les rideaux, me regarda bien en face et, avec une voix coupée de hoquets qui annonçaient la fin prochaine, il me fit comprendre qu'il avait passé les dix meilleures années de son existence à Paris pour y apprendre son métier. Il me prit la main, avec une larme dans les yeux et commanda qu'un de ses ouvriers me reconduisît. Je sortis fort ému par cette évocation de la patrie en un pays si lointain, et je me disais : « Évidemment, nous valons mieux que la réputation qui nous est faite, puisque la dernière pensée de ce moribond, à six cents lieues de la France, est pour elle un souvenir reconnaissant. »

Un des charmes des longs voyages est le contraste des gens que l'on rencontre. Dans la voiture d'Hermanstadt à Témeswar, je pris place à côté d'un ménage singulièrement assorti. Le mari était un gros major autrichien, face rubiconde, nez bourgeonné à la suite de nombreuses stations dans les cafés, et en qui l'on pouvait voir le digne héritier des racoleurs de l'ancien régime, recrutant des soldats pour le prince, en faisant crier par des chenapans entre quatre bouteilles vides : « Vive le roi! » Il ne savait que quelques mots de français et s'en servit pour me dire : « A Solférino, cinquante mille zouaves! » Je lui laissai croire que nous avions lâché cinquante mille diables noirs sur ses élégants grenadiers à l'uniforme si coquet, veste blanche et culotte bleu de ciel. Nos zouaves étaient alors fort à la mode et je n'avais nulle envie de dissiper l'erreur qui lui causait encore une crainte salutaire. Sa femme,

belle Polonaise de la Galicie, n'avait pas ses sentiments monarchiques. « Je voudrais, me dit-elle, tresser la corde qui pendra le dernier des rois. » Quand le mysticisme, politique ou religieux, tombe dans des âmes froidement enthousiastes comme la race slave en produit, il met l'esprit en dehors des conditions ordinaires de la vie. Ma Polonaise de Témeswar était déjà une nihiliste.

J'ai lu beaucoup d'ouvrages allemands, anglais, espagnols ou italiens, mais je ne parle aucun idiome étranger. On voit, par mon exemple, qu'il est possible de se lancer à travers l'Europe, sans autre assistance que celle qui nous a été préparée par notre langue. Guillaume II la chasse des menus de sa cuisine, mais non des salons de la bonne société où lui-même, au besoin, s'en sert.

VI

Dans mon *Voyage à Bukarest*, qui ne se trouve plus en librairie, j'avais écrit quelques pages « sur la politique des tampons ». Je les mis sous les yeux de l'Empereur, lorsqu'il proposa à l'Europe de remplacer la guerre par l'arbitrage. Je reproduis ici ces lignes qui avaient reçu, de la circonstance que je viens de rappeler, une certaine couleur politique. On voudra bien remarquer qu'en 1860, date de ce voyage et de ce livre, j'avais le droit, au lendemain de Solférino, de parler comme je l'ai fait de la puissance militaire de la France et des sentiments des Italiens pour nous. Un jour, peut-être, l'affection de ceux-ci nous reviendra, car les intérêts contraires sont transitoires, tandis que les intérêts favorables à l'union sont permanents. Durant dix siècles, le *Tedesco* a été l'ennemi détesté de l'Italie; il peut le redevenir.

ENTRE AUSBOURG ET MUNICH

... Lorsque le convoi[1] se décida à me prendre, il faisait nuit noire. Puisqu'on ne pouvait pas voir, il ne restait qu'à causer. Près de moi se trouvaient deux officiers bavarois qui se plaignaient fort qu'on ne les eût pas conduits à Solférino où, sans faute, eux et leurs gens auraient changé l'issue de l'affaire. Ils en voulaient à leur roi de n'avoir point trouvé d'argent ni de résolution pour cette belle équipée, appelaient Mantoue une forteresse germanique, et le Mincio la frontière de l'Allemagne.

J'admirais cet entrain et cette logique, tout en me remémorant le mot de l'empereur Maximilien : « Prenez une marmite, versez-y du sang autrichien et du sang bavarois, mélangez bien, puis faites bouillir : vous les verrez tout aussitôt sauter, l'un à droite, l'autre à gauche ». La comparaison impériale n'est ni très élégante, ni très poétique, mais elle exprime bien où en étaient autrefois les affections réciproques de l'Autriche et de la Bavière. Avions-nous besoin d'un allié dans l'empire, le Bavarois s'offrait. Louis XV le fit empereur : il ne sut pas garder cette couronne; mais Napoléon le fit roi, et il tient encore celle-là.

Le changement ne date que de 1815. Les traités de cette année maudite ont si perfidement dessiné nos frontières et placé nos voisins, que notre vieil allié est nécessairement devenu notre ennemi.

En échange du Palatinat, transformé en département du Mont-Tonnerre, la France avait fait assurer à la Bavière,

1. En 1860, cette expression était seule employée pour désigner le *train*. Comme, parfois, la langue vieillit vite! (Note de l'éditeur).

au traité de Lunéville, un territoire de cent milles carrés, peuplé de deux cent seize mille habitants; au traité de Presbourg : six cents myriamètres carrés et un million de nouveaux sujets; au traité de Vienne : l'archevêché de Salzbourg. Jamais amitié politique n'avait tant rapporté. Pour la rompre, l'Autriche, en 1814, reprit à la Bavière le Salzbourg et le Tyrol, ce qui lui ouvre ce royaume à l'est et au sud, et lui fit donner, au delà du royaume de Wurtemberg et du grand-duché de Bade, le Palatinat du Rhin, qu'elle nous ôta. On ne faisait ainsi qu'un État mal bâti, puisqu'il est coupé en deux, peu viable, car ses éléments ne sont pas homogènes, et qui ne vivra pas. Qu'importait à l'Autriche? Du même coup, elle affaiblissait un voisin odieux, et en mettant les Bavarois à nos portes, en leur donnant des places construites par Vauban, comme Landau, elle nous réduisait à ne pouvoir faire un mouvement hors de l'étroite enceinte où elle nous enfermait, sans rencontrer nos anciens amis sur notre route et leur marcher sur le corps.

Un monsieur d'aspect fort respectable, et qui doit être quelque riche négociant ou propriétaire, me voyant tout préoccupé des exploits que les deux officiers n'avaient pu accomplir, me toucha du coude et me dit en français, avec une pureté d'accent presque irréprochable : « Laissez donc dire ces messieurs; il faut bien que chacun fasse son métier, ne fût-ce qu'en paroles. On leur a mis, depuis quarante-cinq ans, un grand sabre au côté et ils ne dégaînent jamais; on leur fait faire, depuis un demi-siècle, la petite guerre et ils ne font jamais la grande; on leur a constitué une longue hiérarchie de grades et de traitements et ils y avancent non par bulletin de général, mais par ordonnance de médecin : les camarades meurent à l'hôpital, ce qui est

très lent, au lieu de mourir sur le champ de bataille, ce qui est bien plus expéditif. Vous voyez que nos officiers doivent être très amoureux de guerre, n'ayant d'ailleurs jamais tâté de la chose, ni expérimenté ses mauvais côtés.

« Voilà une première catégorie : les belliqueux par état.

« Nous en avons une autre : les belliqueux par sentiment. Nous avons donné à l'Autriche sa jeune impératrice. Je ne sais pas si elle est très heureuse; on la dit même fort souffrante. N'importe. Vous nous connaissez, nous autres Allemands; nous prenons grande part aux affaires de ménage de nos princes. En mariant notre princesse royale à l'empereur François-Joseph, nous nous sommes tous un peu mariés à l'Autriche, et nous faisons nôtres les désagréments qui lui arrivent.

« Nous avons aussi les belliqueux par religion. Les jésuites ont été puissants chez nous et le sont encore. Ils y ont commencé la guerre de Trente Ans et faisaient écrire par le duc Maximilien Ier à sa mère que la Saint-Barthélemy était une bien belle chose, et Jacques Clément ou Ravaillac un bien grand saint. Ils ont fait souche, et nous avons de charitables personnes qui, ne pouvant plus brûler les gens au nom du ciel, seraient très heureuses de les faire du moins mitrailler par amour de Dieu.

« Enfin il y a des gens, dans notre facile et débonnaire Allemagne, qui naissent colonels et généraux. Connaissez-vous nos *Durchlaucht* et nos *Erlaucht*?

— Mais non.

— Vous avez tort et cette ignorance est fort impertinente. On voit bien que vous arrivez d'un pays où l'on s'occupe du mérite des personnes bien plus que de leurs parchemins. Sachez donc qu'en outre de nos dynasties

régnantes, nous avons deux ou trois cents dynasties qui ne règnent plus. Ce sont des familles de princes, ducs, margraves et barons, autrefois souveraines, aujourd'hui *médiatisées*.

— Voilà un *médiatisé* qui m'a tout l'air d'être encore quelque curiosité germanique; vous allez m'expliquer cela, n'est-ce pas?

— Oh! ce serait trop long, comme tout ce qui est purement indigène chez nous. Contentez-vous de savoir que les princes *médiatisés* ne sont plus princes et ne sont pas tout à fait sujets. Ils ont des terres peuplées de douze cent mille âmes et des revenus qui montent à trente millions. Mais, grâce à la fécondité des mariages allemands, ils ont si bien multiplié que leurs revenus seraient insuffisants, s'ils ne trouvaient quelque emploi [1].

— Je vous vois venir : vos Durchlaucht ne peuvent déroger et se faire ingénieurs, industriels ou négociants. Il faut qu'ils soient soldats, ce qui veut dire généraux ou à tout le moins colonels, soit à Vienne, soit à Berlin; d'où il résulte que vous avez une vraie caste militaire; et comme il est dans la nature des choses qu'on ait les idées et les goûts de l'habit qu'on porte, cette caste forme chez vous un grand parti de la guerre.

— Précisément. Ajoutez que ces gens d'épée sont aussi les hommes de la vieille politique et qu'ils ont toutes leurs affections à Vienne, parce qu'ils voient que l'Autriche

1. L'*Almanach princier de Gotha* pour 1851 donnait le chiffre effrayant de 1936 individus des deux sexes appartenant aux familles médiatisées. Les onze familles de princes et les treize familles de comtes de première classe, en Bavière, possèdent en propriété héréditaire 70 lieues carrées d'Allemagne avec 190 000 habitants; en Wurtemberg, quarante-quatre familles; dans le grand-duché de Bade, neuf, mais qui ont 47 lieues carrées avec 250 000 habitants.

est le dernier appui des choses surannées qui s'écroulent. La maison où ils ont si longtemps et si bien vécu se lézarde et craque, mais où aller, si elle tombe? Donc, on replâtre d'ici, on étaye de là; et l'Autrichien ayant de larges et robustes épaules, on le prie bien humblement de s'adosser au mur qui branle, pour le soutenir. Voilà comment il se trouve en Bavière, dans toute l'Allemagne et même en Prusse, un parti autrichien qui veut la guerre n'importe où et n'importe pour quoi.

— Mais, dis-je à mon Bavarois; vous me parlez de religion, de sentiment, de caste, d'égoïsme professionnel ou politique. N'y a-t-il donc chez vous ni intérêts généraux ni raison publique?

— Oh! la raison pure! nous l'étudions beaucoup et nous sommes très forts sur le moi et le non moi. Mais la raison ordinaire, c'est autre chose. Cependant elle arrive et fait tout doucement son chemin. Quoique la féodalité et le moyen âge soient encore très vivants chez nous, nous commençons à penser que le bon Dieu n'a pas créé deux espèces d'hommes, les uns qui viendraient au monde avec un bât sur le dos, pour servir de montures, les autres avec un fouet à la main et des éperons aux jambes pour être les cavaliers. Êtes-vous allé à Bâle?

— Certainement.

— Alors, vous n'avez pas manqué de visiter le cloître des Dominicains où Holbein a peint sa fameuse *Danse macabre*. C'est un peu plus intéressant à voir que la salle du concile, petite, nue, sombre, et où l'on a bien de la peine à placer un grand souvenir.

— Oui, j'ai vu une pauvre fresque qui, comme toutes les fresques, s'en va. Holbein n'avait pas pensé à cette mort-là.

— Cependant il en reste assez pour comprendre et admirer ce puissant génie. Vous rappelez-vous une des quarante et une scènes qui composent le tableau, celle du *Portement du pape*? Le pape, assis dans la pourpre et l'or, a sur la tête la triple couronne, et sa main droite bénit le monde incliné devant lui. Quatre évêques mitrés portent la chaire pontificale, et les Suisses de la garde, en de magnifiques armures, font escorte. Mais ces gardes sont morts, ces évêques sont morts, et ce pape triomphant va mourir. Voilà les vieilles idées qui soutiennent les vieilles institutions. Que de vivants en ce monde, qui sont portés par des morts!

— Ah! vous êtes sinistre.

— Holbein a peint un symbole qui est vrai en morale : c'est la mort qui mène la danse de la vie. Pourquoi ne le serait-il pas en politique? Il ne me semble pas que les institutions aient eú jusqu'à présent, seules sur la terre, le bénéfice de l'immortalité.

— Mais pourquoi me faites-vous recommencer ce voyage à la fresque d'Holbein, et que concluez-vous de tout ceci, relativement à la question qui nous occupe?

— J'en conclus qu'il y a chez nous des choses qui meurent et d'autres qui veulent vivre. Si nos princes ne font plus, comme le landgrave de Hesse, il y a quatre-vingts ans, la traite des blancs en vendant leurs sujets à qui veut en acheter[1], quelques-uns seraient disposés à nous embarquer dans des aventures que nous ne voulons pas courir. Vous autres Français, vous nous avez rendu, il y a

1. En 1738, l'Autriche achetait des soldats en Bavière, à raison de trente-six florins par tête; en 1746, ils n'en valaient plus que vingt-quatre.

soixante ans, un grand service. Nous avions sept ou huit cents maîtres, vous les avez réduits à trente-six. Peut-être bien nous aiderez-vous à opérer encore quelque utile réduction. Trente-six cours, trente-six budgets, trente-six espèces de chambellans à clefs d'or et de conseillers intimes de tout sexe, comme la comtesse de Mansfeld, c'est vraiment trop; sans compter le trente-septième, formé par ces eunuques qui siègent à Francfort et qui ne se consolent de leur état qu'en aidant à en faire d'autres.

— Ah! pour cela, n'y comptez pas. Vous êtes quarante millions d'Allemands très lents à vous mettre en branle, mais qu'on ne peut plus arrêter une fois que vous êtes en train. Comme vous avez eu, à la fin de nos longues guerres, la dernière victoire, vous avez tout arrangé au mieux de vos intérêts, au pire des nôtres. Qu'en Italie il y ait ou qu'il n'y ait pas une fédération, cela nous importe peu, parce qu'entre elle et nous « la nature, dit un de nos vieux écrivains, a placé un haut entreject de montagnes », de sorte que, ne nous touchant sur aucun point, nous ne nous blesserons jamais, et que nous serons avec les Italiens, au delà des Alpes, comme avec les Espagnols au delà des Pyrénées, les meilleurs amis du monde. Sans compter que voilà un peuple de plus qui passe du côté des idées de *quatre-vingt-neuf*, ce qui nous permettra de renouer le vieux pacte des races néo-latines, non plus entre les familles royales, chose scabreuse, mais entre les nations; qu'enfin s'il se tramait quelque jour, à Varsovie ou ailleurs, un nouveau complot de Pilnitz, nous trouverions vingt-deux millions d'Italiens pour nous donner un bon coup d'épaule. Mais, tout philosophes que nous soyons, nous sommes encore un peu plus Français, fort enclins, sans doute, à

l'amour du genre humain, à condition cependant qu'on nous rende la pareille, et tout prêts à nous faire Allemands, si vous voulez vous faire Français. Malheureusement vous ne nous aimez guère, et bien des vôtres en sont encore aux rancunes de 1813. Témoin les réjouissances publiques que vous faites encore pour l'anniversaire de Waterloo, quand nous laissons à l'histoire Austerlitz et Iéna; témoin encore cette fameuse carte de la France nouvelle, tout dernièrement éditée à Hanovre par le libraire de la cour, où l'on donne la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté à l'Allemagne; nos cinq départements du nord à la Belgique; Toulon et Marseille aux Suisses; Cherbourg et Versailles aux Anglais; Bordeaux et Montpellier aux Espagnols; ce qui ferait du vainqueur de Solférino un roi de Bourges. Si c'est une fantaisie à la façon d'Hoffmann, elle n'est ni spirituelle ni gaie; si c'est de la haine, elle est odieuse et féroce. Comment pouvez-vous laisser circuler, par milliers, des légendes comme celle-ci, mise autour de Paris : « Harem d'Abd-el-Kader »; et cette autre autour de la Corse : « Retraite de la veuve Eugénie »?

— Vous attachez trop d'importance à une élucubration mauvaise de quelque Hermann chevelu ou d'un traîneur de sabre aviné. Vous n'ignorez pas qu'en Allemagne nous ne savons pas rire.

— Eh bien! les gens qui ne rient pas me font peur. Aussi, du jour où une seule volonté commandera à Ulm et à Landau, à Luxembourg et à Mayence, et qu'un peuple uni de quarante millions d'hommes sera derrière, nous ne dormirons plus tranquilles à Strasbourg et à Metz.

— Mon Dieu, ne prenez donc pas si vite la mouche! Il ne s'agit point de revenir au pangermanisme de la diète

de 1848, qui ne valait pas mieux que le panslavisme du czar Nicolas : deux vilains mots et deux mauvaises choses. C'est encore là un méfait de nos théoriciens de la raison pure, qui faisaient de la physiologie et de la philologie quand il fallait faire de l'histoire; qui regardaient très attentivement dans les globules du sang et dans les racines de l'idiome, au lieu de regarder dans les opinions et dans les intérêts, ce qui est bien différent; et qui, finalement très occupés de la race germanique, mais fort peu du peuple allemand, se laissèrent jouer sous jambe par la vieille diplomatie. Notez bien, d'abord, que nous ne voulons être ni Autrichiens, ni Prussiens, mais Allemands.

— Pardieu! je le comprends bien, puisque c'est là une vieille idée française. Mazarin l'avait quand il fit la *Ligue du Rhin*, et Napoléon quand il constitua la *Confédération du Rhin*.

— Oui, mais votre Napoléon, avec sa confédération, avait trouvé le moyen de nous faire Français. C'est un beau nom que celui de la France, et à cette heure fort bien porté, mais nous tenons à garder le nôtre.

— Vous avez raison; chacun chez soi. Il nous en a coûté trop cher d'avoir été les maîtres chez vous pour que nous ayons la moindre envie de recommencer.

— La rive gauche du Rhin ne vous tente donc pas?

— Pas le moins du monde.

— Il y a cependant déjà votre religion et vos lois à Trèves, à Mayence; on parle français à deux pas d'Aix-la-Chapelle, et dans le Palatinat beaucoup de gens, je vous assure, regardent du côté de Paris bien plus que vers Munich.

— On m'avait déjà dit cela à Strasbourg, et je ne le croyais pas.

— Ajoutez qu'ici même nous sommes un bon nombre à le trouver naturel, et décidés à ne pas nous fâcher bien fort s'il arrivait qu'à force de regarder du côté de Paris, quelques-uns de nos gens finissaient par y aller.

— *Vade retro Satanas!* Ne nous donnez pas de tentations mauvaises. Ce qui nous aurait convenu, c'eût été la Belgique, il y a trente ans, avec l'Escaut, avec Anvers, avec ses mines de houille dont nous manquons. Alors il n'y avait pas à Bruxelles une nationalité constituée. Son territoire est l'achèvement de la France; sa langue est la nôtre; les intérêts sont communs. Anvers, le meilleur port du nord de l'Europe, au lieu de languir, serait devenu dans nos mains le Londres du continent. Mais l'Angleterre dépensera son dernier homme et son dernier écu avant de nous laisser arriver là. Or, comme nous sommes bien décidés à ne pas nous brouiller avec John Bull tant qu'il ne prétendra point, bien entendu, comme il le voulait, il n'y a pas longtemps, faire passer Jacques Bonhomme par le trou d'une aiguille, nous ne toucherons pas à la Belgique, qui, d'ailleurs, ne veut plus de nous. Puisqu'elle est assez riche pour faire les frais d'un gouvernement particulier, qu'elle le conserve et garde sa nationalité contre les autres aussi bien que contre nous-mêmes : nous n'avons rien de plus à souhaiter, et j'espère bien que nous serons tous deux assez sages pour développer librement notre commerce international sans la gêne d'une douane tracassière. Il n'y a plus, aujourd'hui, que de ces questions-là. Tant donc que les choses resteront ainsi, notre sécurité de ce côté ne sera pas compromise. Elle ne le sera pas non plus sur le Rhin, d'une manière sérieuse, tant que la Confédération germanique demeurera ce qu'elle est; de sorte que,

si vous ne changez pas l'état des provinces allemandes du territoire gaulois, nous n'avons rien à dire.

— Voilà l'embarrassant. C'est que nous ne voudrions pas les laisser comme elles sont. Nos divisions nous annulent. Depuis 1815, toutes les grandes affaires de l'Europe nous passent par-dessus la tête, tandis que, vous autres Français, vous réalisez le mot de notre Frédéric II : « Si j'étais roi de France, je ne voudrais pas qu'il se tirât, en Europe, un coup de canon sans ma permission. » Vous ne permettez pas qu'on en tire, et, en outre, vous en tirez beaucoup. Vous faites, sans nous, la guerre de Crimée, qui nous délivre pourtant d'un cauchemar, la peur des Russes; vous faites, malgré nous, la guerre d'Italie, qui nous montre ce que nous aurions à accomplir chez nous. Tandis que nous pleurons sur les massacres de Syrie, vous courez au Liban faire rentrer les Druses et l'intolérance dans leurs tanières, et si nous envoyons Barth et Vogel relever la carte du lac Tchad, vous, vous allez aux Antipodes planter votre drapeau sur les murs de Pékin. Enfin, que quelque part un coup de fusil maladroit fasse une victime, et l'on court à votre consulat placer le cadavre sous le drapeau de la France, en criant « justice », comme si vous étiez sur la terre la Providence de tous les pauvres diables et le redresseur de tous les torts. Il est désagréable d'assister à tant de grandes choses sans prendre part à aucune, et de recevoir tant de services de gens qui parlent si peu de l'objectif, du subjectif et de l'absolu. Vous avez à peu près remis sur ses jambes la nationalité romaine; vous faites sortir l'Italie du sépulcre où nous l'avions couchée; nous désirons, à notre tour, monter en scène, et nous nous sommes mis en travail de réformation. Dès à présent, nous

avons un parti unitaire, des conférences et des discours unitaires. Les princes voudraient bien encommissionner la chose à Francfort. Car, entre la Prusse et l'Autriche, ils sont comme ce peuple du Péloponnèse, entre Athènes et Lacédémone, à qui Alcibiade disait : « Il se peut bien qu'Athènes vous mange un jour, mais elle commencera par les pieds, ce qui sera long, tandis que Sparte commencera par la tête, ce qui ira très vite ». La Prusse, puissance jeune et qui a toutes les ambitions de la jeunesse, jouerait volontiers le rôle de Sparte. Nous, nous répondons : « Mais nous ne voulons être mangés par aucun bout. »

— En ce cas, faites ce que Napoléon vous conseillait : formez une troisième Allemagne, qui soit la vraie. Si vous voulez vous réunir tous, nous aurons, nous autres, France, des précautions à prendre, parce qu'il n'y a pas de principe philosophique, si bon qu'il soit, qui ne doive reculer devant une question de sécurité nationale. Si vous usez du droit de vous réunir, nous userons du droit de nous défendre; sans compter que je ne sais trop comment vous viendrez à bout de votre dessein, l'Allemagne s'étant répandue tout autour d'elle, comme vos fleuves sans rives certaines, de sorte que vous serez bien embarrassés, comme vous l'avez été déjà en 1848, de dire où elle commence et où elle finit. Mais si vous ne faites, sous une forme ou sous une autre, qu'un État parfaitement indépendant de quinze à vingt millions d'hommes, vous vous rendrez service à vous-mêmes et vous ferez les affaires de tout le monde. Il y a au centre de l'Europe trois grandes monarchies militaires : la France, l'Autriche et la Prusse. Placez entre elles un État essentiellement pacifique et

neutre, comme la Belgique et la Suisse, et voilà la guerre qui devient impossible, l'herbe qui pousse sur les glacis déserts, la rouille sur les canons abandonnés et, pour notre compte seulement, trois cent mille vigoureux gaillards qui reviennent semer du blé ou tisser du drap au lieu de rester sept ans à apprendre à tuer proprement un homme. Entre les grosses machines, les ingénieurs mettent des tampons pour amortir les chocs. Pourquoi les politiques n'en mettraient-ils pas entre ces gros États qui, tout hérissés de canons et de baïonnettes, ont toujours des frottements douloureux? Alors, d'Anvers au Saint-Gothard, le continent est coupé et couvert par une ligne de peuples qui sont libres enfin de faire ce pourquoi Dieu les a créés : travailler des bras et de l'esprit et jouir du fruit de leur travail, sans avoir à craindre que les pandours, les cosaques et les zouaves se donnent rendez-vous chez eux, au milieu de leurs villages prospères et de leurs tranquilles amours. »

Voilà comment mon nouvel ami et moi, tout en roulant entre Augsbourg et Munich, nous refaisions la carte de l'Allemagne; elle en vaut, ma foi, bien une autre.

Quand ces mots furent écrits en 1860, rien n'annonçait la prodigieuse fortune qui, dix ans plus tard, allait échoir à l'Allemagne, tandis que la France gravirait son calvaire.

CHAPITRE V

COMMENT JE DEVINS INSPECTEUR GÉNERAL

(1861-1863)

I

Cependant les années s'écoulaient; le succès de mes livres allait croissant et, à voir la satisfaction de mon éditeur, je me consolais d'être passé à l'état de dieu Terme.

En 1859, survint un incident qui me valut l'estime du maréchal Randon. L'année précédente, il avait quitté le gouvernement de l'Algérie et l'on avait constitué, pour le prince Napoléon, un ministère des colonies qui ne semblait pas faire merveille en Afrique. Le maréchal avait fondé sa réputation militaire et administrative dans ce pays où il avait conquis son grade suprême; il n'était pas favorable au nouveau régime et il avait grande envie de le dire. Mais, dans son inexpérience littéraire, il ne savait à quel parti se résoudre. Un de mes anciens élèves, placé près de lui comme officier d'ordonnance, l'engagea à causer avec moi de ses embarras. Je lui dis qu'un maréchal de France ne pouvait attaquer le ministre, cousin de l'Empereur, par des critiques directes, encore moins par un

pamphlet. « Mais, ajoutai-je, votre administration a-t-elle été heureuse pour notre colonie? Vous le pensez certainement. Eh bien! racontez ce que vous avez fait. Les questions n'ont pas changé depuis six mois; ce sera la manière la plus convenable d'éclairer le présent par le passé. » Le maréchal accepta. Il fit apporter ses livres d'ordre et ses papiers administratifs; il me promit tous les renseignements oraux dont j'aurais besoin, même quelques notes, et il me demanda de me charger de la rédaction de ce travail. J'acceptai, à la condition qu'il ne serait question d'aucune rémunération. La chose convenue, je me mis à l'œuvre, très heureux de retourner dans cette Algérie où j'avais voulu aller en 1830. Je passai deux ou trois mois à compulser les dossiers et à rédiger une brochure sur l'*Administration de l'Algérie de 1852 à 1858*. Elle parut sous la signature d'un aide de camp du maréchal, qui aurait été très capable de l'écrire et dont le nom couvrait son chef sans le cacher tout à fait.

Je ne rappellerai de ce travail qu'un mot qui aura été prophétique. Après avoir lu un manuscrit de Bou Darba, interprète de notre armée d'Afrique, que le maréchal m'avait communiqué, j'avais écrit dans cette brochure, à la page 86, en racontant l'exploration faite dans la direction de R'at et d'In-Salah : « Un jour viendra où la France pourra traverser le Sahara la sonde à la main, en créant des oasis le long de sa route ». C'est peut-être ce qui va s'exécuter.

En 1859, le maréchal fut nommé ministre de la guerre; il l'avait été une première fois en 1851, et avait donné sa démission pour n'avoir pas à organiser le coup d'État. Mais, lui avait dit le Prince-Président, si je ne fais pas

cela avec les honnêtes gens, il faudra que je m'adresse à d'autres qui le seront moins. » Du reste, il ne lui en garda pas rancune : le général échangea son ministère contre le gouvernement général de l'Algérie. Or, un jour que le maréchal avait audience aux Tuileries, l'Empereur se fit attendre assez longtemps pour que le ministre, ennuyé de sa solitude, prît un livre sur le bureau du prince : c'était mon *Histoire romaine.* Il le tenait encore lorsque l'Empereur entra. « Que fait donc Votre Majesté de ce bouquin? dit-il irrévérencieusement. Je connais celui qui l'a écrit, mais je ne savais pas qu'il pût trouver un lecteur en si haut lieu. — C'est un bon livre, voulut bien répondre le prince, alors occupé de sa *Vie de César*, et je serais charmé de causer avec l'auteur. Puisque vous le connaissez, dites-lui de venir me voir demain à une heure. » Le soir même, un lancier m'apporta cette convocation inattendue.

A l'heure fixée, j'arrivai aux Tuileries et je fus aussitôt introduit. Quand l'Empereur voulait plaire, ses yeux bleus étaient pleins de séduction; il eut en ce moment, pour moi, parole et regard de velours. Il me fit asseoir près de lui et nous causâmes, comme deux savants, des *curies* et des *gentes*, du *sénat* et des *plébéiens* : moi, tout entier aux Romains et ayant bien vite oublié, devant tant de bonté facile, que je me trouvais en tête-à-tête avec le vainqueur des Russes et des Autrichiens; lui, m'étudiant sans doute au milieu de mes divagations historiques. Quand nous arrivâmes à Auguste, l'Empereur me laissa faire un long monologue sur les causes de la décadence de l'Empire. Je soutenais que le premier des Césars avait bien fondé une royauté, mais non pas une monarchie, de sorte que les

empereurs n'ayant, pour les couvrir, ni la noblesse et la classe sacerdotale des États monarchiques, ni les institutions des sociétés libres, avaient été exposés sans défense aux tentatives des ambitieux. Pour saisir le souverain pouvoir, pour devenir dieu sur la terre, il n'y avait eu qu'une poitrine d'homme à percer, et, d'Auguste à Constantin, on la perça quarante fois.

Depuis longtemps, les chevaux qui devaient emmener l'Empereur au Bois piaffaient sous le vestibule du palais; enfin le prince se leva : c'était la fin de l'audience. L'Empereur la termina par un mot aimable qui autorisait une réponse d'un caractère personnel. « Vous avez beaucoup travaillé? — Oui, Sire, et cinq cent mille exemplaires de mes ouvrages courent le monde. C'est une force qui serait utile derrière une fonction. L'Université n'y a pas songé, mais quelque jour peut-être elle y pensera. » Quand je me retrouvai dans la cour du Carrousel, je me dis à moi-même, en songeant à mes quarante Augustes assassinés : « Eh bien! mon ami, je ne te fais pas mes compliments pour cette entrevue avec ton souverain. — Bah! me répondis-je, si j'ai été mauvais courtisan, peut-être ai-je été bon citoyen. » Je venais de lui dire, en effet, à mots couverts, l'équivalent de ce qu'il me permit de lui répéter cinq ou six ans plus tard : « Vous portez, Sire, une forte et solide armure; elle sera trop pesante pour votre fils qui, selon les probabilités humaines, arrivera au pouvoir à peine sorti de la jeunesse. Laissez-en tomber lentement les pièces les plus lourdes; le reste sera suffisant pour le défendre ».

A quelque temps de là, je revis le maréchal Randon qui me dit : « J'ai demandé à l'Empereur des nouvelles de

votre audience; il m'a répondu que vous étiez un homme intelligent, mais qu'il ne partageait pas toutes vos idées ». Il devait y venir peu à peu, et de lui-même.

II

Autre incident. Dans les tout premiers jours de janvier 1860, je reçus un billet de M. Rouland, le successeur de Fortoul, qui me mandait très sèchement de passer à son cabinet. « Vous êtes professeur d'histoire, me dit-il; vous devez savoir ce que sont les États de l'Église. On en a parlé ce matin au Conseil; la question y reviendra samedi. Je voudrais avoir quelques notes à ce sujet, donnez-les moi. — Est-ce votre opinion que vous voulez, Monsieur le Ministre, ou la mienne? — Vous êtes toujours le même et incorrigible. Dites-moi franchement ce que vous savez. » Du mercredi au samedi, le temps n'était pas long. J'allai m'enfermer à Villeneuve où sont mes livres, et, le vendredi soir, j'envoyai à M. Rouland le travail demandé. J'y montrais que les États pontificaux s'étaient faits comme tous les autres, sans l'opération du Saint-Esprit : avec des batailles et des traités, de la ruse et de la force, de l'habileté et de la perfidie, moyens très humains qui, après avoir servi à les construire, pouvaient servir à les renverser, sans que l'Église, c'est-à-dire l'indépendance spirituelle du pape, en souffrît. Ma conclusion était le *modus vivendi* qui fut appliqué dix ans plus tard : Saint Pierre et le Vatican; mais je rangeais autour du Saint Père les ambassadeurs des nations chrétiennes, et je lui constituais une liste civile payée par toutes les nations catholiques; la dette de chacune, dans ce nouveau denier de Saint-Pierre, devait être

fixée d'après le chiffre de la population [1]. Je pensais qu'ainsi constituée, la papauté gagnerait en indépendance véritable et en dignité, débarrassée qu'elle serait de toutes les misères gouvernementales. Qu'on n'entendrait plus parler, alors, autour du chef de la religion, de loteries ou de galères pontificales, de népotisme ou de brigandages, et de beaucoup d'autres choses malsaines, qui sont les préoccupations nécessaires d'un pouvoir laïque, mais dont un gouvernement spirituel ne devrait jamais avoir à s'occuper.

Au bout de quelques jours, nouveau billet de M. Rouland, précédé des mots : « Mon cher ami ». — « Voilà mes actions en hausse à l'hôtel de la rue de Grenelle », dis-je aux miens. A mon arrivée, le Ministre me montra mes notes imprimées à l'Imprimerie impériale et me laissa deviner, par quelques paroles imprudentes, qu'il avait établi un concours à huis clos sur la question. — « Monsieur le Ministre, vous imprimez les gens tout vifs. — C'est que votre travail a été lu par des yeux qui n'aiment pas à se fatiguer sur un manuscrit; il est bon; publiez-le tout de suite. — Mais, monsieur le Ministre, quand je vais dans le monde, j'ai l'habitude de faire un bout de toilette et cette brochure a besoin de quelques soins de propreté littéraire. » Il consentit à me la laisser trois ou quatre jours au plus. Mais, quand je la rapportai, un événement venait de se produire qui modifiait la politique du cabinet : les Romagnes avaient décidé leur réunion au Piémont, et ma brochure, *Les Papes, princes italiens*, n'était plus de saison. M. Rouland me proposa de la découper en cinq ou six arti-

1. L'offre de ce subside fut faite au pape le 8 avril 1860, trois mois après la publication de ma brochure.

cles qu'il ferait paraître dans la *Patrie*. « J'étais à Athènes, répondis-je, occupé des vieilles choses de la Grèce [1], quand vous m'avez demandé ce travail qui me donnait l'occasion, que je ne cherchais pas, d'administrer à certains Basiles une volée de bois vert. Vous n'en voulez plus; je le publierai à mes frais. — Très bien! mais n'y mettez pas votre nom. Vous êtes professeur et l'on me verrait derrière vous, ne fût-ce que pour l'autorisation. — La condition est dure; cependant je m'y soumettrai ». La brochure parut sans mon nom; elle eut du succès durant huit jours [2]. C'est le sort de ces publications qui sont éphémères, même lorsqu'elles traitent de choses sérieuses.

Le Ministre ne m'avait pas dit si, en communiquant la brochure, il avait donné le nom de l'auteur. D'une manière ou d'une autre, l'Empereur le connut; du moins eut-il pour moi, depuis ce temps, une bienveillance dont je ressentis bientôt les effets, sans que j'eusse revu Sa Majesté depuis l'audience racontée à la page 108. Ce fut encore M. Rouland qui, à son grand déplaisir, me fournit la preuve de cette sympathie persistante. En février 1861, une place d'Inspecteur général étant vacante, le ministre rédigea un décret qui nommait à cette fonction un ancien professeur de son fils, M. Chéruel, homme de mérite, bien vu dans l'Université et dont j'ai fait plus tard un recteur à Strasbourg. L'Empereur ordonna de remplacer ce nom par le mien. Grand embarras de Rouland qui me fait appeler, me reproche des menées souterraines et de travailler contre lui aux Tuileries. « Vous savez pourtant, me dit-il, que j'ai

1. Je préparais en ce moment l'édition en deux volumes de l'*Histoire Grecque*, que l'Académie française couronna en 1862.

2. Il s'en vendit dix ou douze mille exemplaires en une semaine.



des engagements avec Chéruel et que je voulais vous nommer maître de conférences à l'École normale, en même temps qu'Inspecteur à l'Académie de Paris. — Mais, monsieur le Ministre, c'est la première fois que vous me parlez de ce changement. — L'accepteriez-vous? — Certainement. Le professorat à l'École a été, toute ma vie, l'objet de mon ambition universitaire. — M'autorisez-vous à dire à l'Empereur que vous seriez ainsi satisfait? — Parfaitement. » Voilà comment je rentrai dans cette maison où Michelet m'avait introduit, à titre de son suppléant, vingt-six ans plus tôt. Cette fois, je crus être autorisé à écrire à l'Empereur pour le remercier de son intervention inattendue :

« Sire,

« J'ai eu l'honneur de voir aujourd'hui M. le Ministre de l'Instruction publique et je m'empresse de rendre mille grâces à Votre Majesté. M. Rouland a, en ce moment, pour l'inspection générale, des engagements qu'il lui serait pénible de rompre. De mon côté, je serais désolé d'être une cause d'ennui pour l'habile et dévoué chef de votre Université. D'ailleurs, la position qu'il veut bien m'offrir est un avancement réel.

« Daignez, Sire, etc.

« 3 février 1861. »

Ce que je disais de M. Rouland, dans cette lettre à l'Empereur, je le répétai quelques mois plus tard dans un discours, pour une distribution de prix, qui alla au grand public, puisqu'il fut reproduit par les ournaux. Je ne rap-

pelle ces paroles et je ne citerai les faits qui précédèrent mon entrée au ministère que pour montrer combien mon prédécesseur s'est trompé en me reprochant un travail de taupe, minant le sol sous ses pieds pour préparer sa chute :

« Messieurs, je visitais, il y a quelques années, l'Angleterre; je vis sa flotte et ses arsenaux, son industrie gigantesque et sa capitale immense; mais ce que j'admirai plus que toutes ces forces et plus que toutes ces richesses, ce furent trois ou quatre mots gravés sur le granit d'une colonne : « L'Angleterre compte que chacun fera son devoir. » Ces mots étaient les dernières paroles d'un grand homme de guerre allant à sa dernière victoire et à la mort. On n'avait pas trouvé, pour lui, de plus glorieuse épitaphe, et l'on avait eu raison de n'en pas chercher d'autre.

« Si je rappelle dans cette enceinte pacifique des paroles prononcées au milieu de la fumée des batailles, c'est que, pour nous tous aussi, le suprême honneur est de remplir la tâche qui nous a été donnée.

« Le soldat qui reste et tombe au poste dont il avait la garde, le savant, le magistrat qui usent leur vie dans les austères labeurs de la pensée, l'homme de gouvernement qui, ainsi que le dit et le pratique si bien le digne chef de notre Université, a l'amour du bien, l'impatience du mieux, l'artiste et le poète dont les yeux et le cœur cherchent incessamment la beauté idéale, quiconque enfin pourra se dire, à la dernière heure : « Dieu m'avait donné la vie, j'en « ai fait bon emploi, ma dette est payée »; celui-là aura été un homme et un citoyen. Le reste, vaines ombres, a passé, mais n'a point vécu, et d'eux il ne demeure ni un nom, ni un souvenir.

« La vie, enfants, c'est par-dessus tout le devoir : devoirs envers l'État qui veut des citoyens actifs et utiles; envers vos familles qui attendent de vous consolation et appui, envers vous-mêmes qui vous élèverez d'autant plus haut, que vous abaisserez davantage votre volonté sous la loi du devoir. La grandeur de l'homme, ce qui fait de lui le vrai roi de la création, c'est d'obéir à la loi morale. »

Inspecteur d'Académie et professeur à l'École normale, j'entrai vivement dans mes doubles fonctions. Cette année 1861 fut, pour moi, très laborieuse et marquée encore par des incidents qui, malgré mes efforts pour servir utilement l'Université et, par conséquent, son ministre, aggravèrent la situation difficile que l'administration me faisait depuis dix ans. Dès le 28 février, j'adressai au ministre, comme inspecteur, une liste de réformes où se trouvaient beaucoup de choses que je repris plus tard. Le projet fut bien accueilli, mais resta dans les cartons. Pour la session du Conseil académique, le Recteur me chargea de présenter un rapport sur la situation de l'Instruction primaire. Mes collègues, dont quelques-uns étaient des personnages considérables, le jugèrent assez intéressant pour décider, par un vote exceptionnel, qu'il serait envoyé au ministre avec demande de publicité. Vœu platonique qui, lui aussi, demeura sans effet. Dira-t-on qu'il y a de la fatuité de ma part à rappeler ces petites choses? Est-ce ma faute, si ma vie s'est passée entre deux courants, l'un de bienveillance qui m'eût volontiers porté en avant, l'autre fait de dépit, parfois de colère, qui m'aurait laissé à sec et démâté sur la rive? J'avais un grand tort : je n'ai jamais été pendu à la sonnette de personne, et j'ai manqué de souplesse. Or, certaines gens en demandent beaucoup,

parce qu'ils croient que s'ajoute à leur taille tout ce que les autres perdent en s'abaissant devant eux.

Au mois de juillet 1861, le maréchal Randon, voulant réorganiser ses écoles militaires, surtout celle de La Flèche qui dormait depuis longtemps, demanda à son collègue de l'Instruction publique que je fusse délégué, comme représentant de l'Université, pour l'inspection scolaire de cette maison. Elle était si loin de Paris et vivait dans une si parfaite quiétude que beaucoup d'abus y avaient grandi. J'y passai une semaine, et j'en revins avec des propositions de renouvellement qui furent toutes acceptées à la Guerre[1]. Mais à l'Instruction publique, cette délégation, qui aurait dû plaire, fut très mal vue : on m'accusa même d'avoir blessé l'armée. Quand j'avisai de cette colère inattendue le chef du cabinet du maréchal, le colonel Ribourt me répondit la lettre suivante :

« Mon cher Inspecteur,

« Je suis tombé de très haut, et le maréchal après moi, en lisant le reproche qui vous est adressé par votre ministre, pour légitimer en quelque sorte son ingratitude et son injustice envers vous. Je déclare très haut que non seulement il n'est pas à ma connaissance que vous ayez mécontenté ou offusqué personne dans l'armée, mais que, bien loin de là, je crois être certain que vous y comptez pour obligés, pour amis et je pourrais dire même pour admirateurs, tous ceux qui, de près ou de loin, ont été

1. Ces propositions sont résumées dans les instructions envoyées par l'administration de la Guerre au directeur des études à La Flèche. Elles sont trop longues pour être insérées ici. Mais comme ces études pédagogiques étaient une excellente préparation aux fonctions que j'eus à remplir plus tard !



en rapport avec vous. L'administration de la Guerre vous doit et vous garde une vive reconnaissance pour la part dévouée, active et désintéressée que vous avez prise dans tous ses projets de réforme et de réorganisation. Voilà ce que je voudrais pouvoir crier sur les toits et ce que le maréchal ne se fait pas faute de répéter en toute occasion. »

Cette accusation me fit encore écrire une lettre trop vive à M. Rouland :

Paris, le 11 novembre 1861.

« Monsieur le Ministre,

« Lorsque je vous engageais hier, à propos du grand mouvement que vous comptez opérer dans l'Université, à regarder quelque peu par-dessus le gros état-major, je pensais à deux choses : d'abord à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire il y a dix mois; ensuite à ce commentaire que vous fîtes un jour devant moi, et pour moi, de l'*Annuaire de l'Instruction publique*, où bien des noms furent passés par les étrivières.

« Vous m'avez, à mon tour, rappelé à la modestie, bien qu'à mon âge on n'ait pas besoin ordinairement de leçon de cette sorte et qu'on n'en accepte pas volontiers.

« Je cherche ce qui me vaut un pareil changement, et voici ce que je trouve dans mon service, pour les dix derniers mois.

« A l'École normale, M. Chéruel n'avait qu'un cours; j'en fais deux, et les plus difficiles : celui qui commence et celui qui finit.

« A l'Académie de Paris (la Sorbonne), je prenais une place qui n'était, me disait-on, qu'une sinécure; j'en ai fait

la fonction la plus active, non sans gagner votre approbation tacite; et mon premier rapport au Conseil académique est, par un vote tout spécial, renvoyé à Votre Excellence avec prière d'en publier certaines parties.

« Ma première inspection a pour résultat un projet de réorganisation complète que vous-même, Monsieur le Ministre, approuvez jusque dans ses moindres détails, bien qu'elle touche à l'enseignement tout entier.

« La première commission à laquelle j'assiste accepte mes idées, mes programmes, et je n'ai encore trouvé personne dans l'Université qui n'applaudisse aux réformes faites pour Saint-Cyr, parce que ces réformes rendent, pour une catégorie nombreuse d'élèves, toute leur valeur à nos classes d'humanités.

« M. le Secrétaire général se plaignait à moi, il y a cinq mois, de l'acuité des rapports entre les deux ministres de la Guerre et de l'Instruction publique; aujourd'hui, tout est facile et si, comme vous le dites, j'ai excité l'envie de quelques militaires, c'est parce que j'ai travaillé pour Votre Excellence en m'efforçant d'*universitariser* La Flèche et Saint-Cyr. Que des pantalons rouges s'en plaignent, je le comprendrais, et je ne comptais pas sur l'assentiment de ceux qui vivaient des abus ou qui comptaient en vivre; mais j'espérais, je l'avoue, autre chose de l'Université.

« Durant ces grosses affaires, je poursuivais discrètement, mais avec persévérance, la laborieuse enquête sur l'enseignement de l'histoire dans les classes de grammaire et je proposais à Votre Excellence, ou à M. le Secrétaire général, la réforme de l'enseignement des langues vivantes; celle même de certaines habitudes de l'Inspection académique de Paris. En un mot, je vous offrais,

Monsieur le Ministre, un concours loyal, résolu et actif.

« Voilà mes nouveaux états de services; voilà aussi beaucoup de ce *moi* tant haïssable; mais quand on a passé sa vie, comme je l'ai fait, à chercher ce qui est juste pour les autres, il est bien permis de le chercher un moment pour soi.

« Vous avez parfaitement le droit, Monsieur le Ministre, de trouver cela impertinent. J'ajouterai même que, pour mon compte, à un peu de galons sur mon habit, je préfère de beaucoup l'estime publique. Cette publique estime, je l'ai par en bas et de la bonne manière, peut-être par en haut, même auprès de vous. Et quand je vois, comme il y a huit jours, un des présidents du Sénat prendre la peine de venir chez moi m'apporter le précieux témoignage de sa considération, je me dis que Votre Excellence peut bien, contrairement à l'attente de notre corps, m'exclure de ses *prévisions* pour le grand remaniement de janvier prochain, ce qui ajournerait indéfiniment l'accomplissement de ses promesses; mais qu'Elle se privera ainsi, alors qu'il y a tant à faire, de l'assistance plus efficace d'un homme à qui son caractère et ses travaux donnent quelque peu de cette autorité morale qui ne se trouve pas toujours dans les plis d'une nomination et sous le cachet rouge d'une dépêche.

« Agréez, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect,

« V. Duruy. »

III

Le 12 février 1862, une vacance se produisit encore dans l'inspection générale; cette fois, M. Rouland fut contraint

de s'exécuter. Je comptais, à ce moment, trente-deux ans de services. Personne n'avait donc le droit de m'accuser d'avoir marché trop vite; dans l'inspection académique que je quittais, j'avais eu des collègues plus jeunes que moi de près de vingt ans. Cependant, j'avoue que je n'aurais point fait cette nomination. Ou bien, j'aurais, dès le premier jour, rendu justice au candidat, sans attendre l'intervention du Prince et de l'opinion publique; ou je me serais retiré devant une ingérence qui ne laissait pas au chef de l'administration sa complète liberté d'action. Mais cette conduite, dictée par un sentiment de dignité personnelle, n'aurait pas été conforme à l'esprit de la Constitution de 1852 qui faisait des ministres les *secrétaires* du Prince. Plus tard, dans l'affaire d'un médecin qui prétendait à une chaire dans la Faculté de Paris, je dus opposer un refus à des désirs très vifs et très augustes. Ce refus, tout en causant beaucoup de mauvaise humeur, fut pourtant accepté. Il est vrai qu'en 1862 la cause de l'Inspecteur général était bonne et qu'en 1867 celle du docteur allemand ne l'était pas, de sorte qu'il n'y eut aucun mérite à être brave contre celui-ci.

Mes nouvelles fonctions étaient incompatibles avec le professorat à l'École normale, car elles m'obligeaient chaque année à quatre mois d'absence qui auraient interrompu les cours au moment où ils eussent été le plus nécessaires aux élèves. J'abandonnai donc encore une fois cet enseignement que la bonne comme la mauvaise fortune me forçait de quitter. Mais, par une heureuse rencontre, les deux Conseils de l'École polytechnique venaient de demander la création d'une chaire d'histoire pour leurs élèves et la proposition avait été acceptée au ministère de

la Guerre, car elle était une conséquence des réformes récemment introduites dans les études des Écoles militaires. Le général Coffinières de Nordeck commandait alors l'École. Il m'engagea à me déclarer candidat, en m'assurant que les cours seraient distribués de manière à ne gêner jamais l'Inspection générale. Je répondis comme je le devais à cette offre flatteuse et j'écrivis au général Coffinières la lettre suivante que j'ai reprise en partie, lorsque, le 24 septembre 1863, j'organisai dans les classes de philosophie le cours d'histoire contemporaine :

« Monsieur le Général,

« J'ai l'honneur de vous adresser un projet de programmes pour le cours d'histoire que vous désirez instituer à l'École polytechnique.

« Permettez-moi d'en expliquer, en quelques mots, le caractère et les limites.

« Au lieu d'un cours d'histoire de France, je propose un cours d'histoire générale, ou plutôt l'étude de l'ensemble des grandes questions dont notre Europe a vécu, dont elle vit encore, et je mets au commencement quelques leçons de géographie philosophique.

« Que ces deux derniers mots ne vous effraient pas. J'entends par là, comme vous le verrez au programme, des sujets qui ont occupé et qui occupent encore de grands esprits. Il me semble bon que vos élèves ne restent pas étrangers à ces problèmes dont plusieurs sont d'un intérêt toujours présent.

« Sans doute, il est nécessaire avant tout qu'ils connaissent notre histoire nationale. Mais cette histoire, ils ont dû l'étudier au lycée durant trois ou quatre ans; elle est exigée

pour le baccalauréat dont ils ont le diplôme, et elle sera contenue dans le cours général que je propose. Pour elle, beaucoup d'ouvrages spéciaux et facilement abordables existent, tandis que pas un livre n'a encore été fait sur le plan que j'indique. Enfin, si le professeur qui sera chargé de cet enseignement parvient à exciter l'intérêt des élèves, ils courront tout de suite et d'eux-mêmes aux livres, et ils y trouveront surtout la France.

« Notre pays a tant agi et pensé pour le monde qu'il y a bien peu des grandes questions européennes qui ne soient aussi, véritablement, des questions françaises.

« N'est-il pas bon encore que l'École, placée si haut dans l'estime publique et dans l'attente des élèves, leur présente un cours nouveau et élevé au lieu de vieilleries remises quelque peu à neuf.

« J'arrive à une question plus délicate : quelle sera la limite chronologique de ce cours?

« Il y a quarante ans, l'enseignement de l'histoire n'existait pas. En 1830, on ne dépassait guère Louis XIV. Plus tard, on arriva jusqu'en 1789. J'ai demandé durant dix ans qu'on racontât aussi la Révolution et l'Empire. Ce vœu a été accueilli et nous nous trouvons bien aujourd'hui d'aller jusqu'en 1815. Je demande, et pour les mêmes raisons, qu'on fasse un pas de plus, et qu'au moins dans les maisons où les élèves sont des hommes, on ne craigne pas de leur parler des événements contemporains. Cette réforme, qui vient d'être acceptée pour une des grandes écoles de l'Empire, me semble, à plus forte raison, ne pouvoir être repoussée pour des jeunes gens d'un esprit plus mûr.

« L'École polytechnique, en effet, offre à ses professeurs un auditoire d'élite, tel qu'aucun autre établissement n'en

saurait trouver. Ce sont trois cents jeunes gens d'intelligence et, de plus, des hommes que, chaque année, l'École verse dans les services publics et qui, par la considération dont ils jouissent, par la haute position où beaucoup arrivent, exercent une influence considérable.

« Il y a donc là une grande force.

« Cette force rend-elle tous les services qu'on peut attendre d'elle? Travaille-t-on à y faire de bons citoyens? Par là, j'entends l'homme dont on a étendu l'esprit, en élargissant son champ de vision pour y faire passer le plus possible d'objets de comparaison et d'idées générales. Celui aussi qui, ayant étudié les besoins, les grandeurs, les défaillances de la société au milieu de laquelle il est appelé à vivre, connaît le bien qu'il faudra continuer, le mal qu'il faudra guérir.

« Nous avons beaucoup de partis : c'est un legs de nos révolutions. La France n'est-elle pas intéressée à voir remplacer ces affections pour certaines personnes par le dévouement résolu au pays lui-même? Au-dessus des drapeaux particuliers, n'y a-t-il pas un drapeau commun à arborer? L'unanimité d'opinion n'est ni possible, ni souhaitable; mais les questions de personnes pourraient, au grand profit de l'État, être remplacées par les questions de choses. Notre enseignement public est admirablement disposé pour développer dans nos élèves l'être moral et préparer le chimiste, le médecin ou l'avocat, mais point du tout le citoyen. Au sortir des Écoles, ils connaissent Louis XIV et Versailles, Galien et les Pandectes, les sciences mathématiques et les sciences naturelles, mais nullement les destinées récentes et les grands intérêts actuels de la société dont ils deviennent les membres actifs.

En passant la porte du collège, ils entrent dans l'inconnu et seraient mieux préparés à vivre à Athènes, à Rome ou à Babylone qu'à Paris. De là tant de mécomptes d'un côté et, de l'autre, tant d'utopies. Et pourtant, ces choses qu'on leur cache et qui ont été la vie de leurs pères, ils ont grande impatience de les connaître.

« Saturés du passé, ils veulent du présent et le prennent où ils le trouvent, dans des pamphlets ou des compositions partiales et tronquées, dont aucune, d'ailleurs, ne présente, dans son ensemble, par conséquent dans sa vérité, le caractère nouveau de la civilisation contemporaine. Si l'histoire est bien le dépôt de l'expérience universelle, s'il n'y a pas un administrateur qui, pour résoudre une question, grande ou petite, ne juge nécessaire d'étudier comment, avant lui, elle a été résolue, pourquoi interdit-on à ceux qui, dans quelques années, feront les affaires du pays, de connaître de quelle manière ce pays a vécu, dans la période qui précède immédiatement celle où ils seront appelés à agir?

« On craint l'invasion de la politique. Mais, d'abord, « si l'on doit la vérité aux morts, on doit des égards aux « vivants »; et ces leçons d'histoire contemporaine dont ne s'effrayent pas, comme nous, nos voisins de l'autre côté du Rhin et de la Manche, ne devraient jamais porter sur les personnes, ni se faire avec les petits faits à la façon de Suétone ou de Saint-Simon. Il faudrait regarder de haut et de loin, bonne manière pour voir juste. En outre, fait-on moins de politique dans les estaminets des casernes ou du quartier latin parce qu'on est ignorant des choses qu'on y discute? Non certes, mais on en fait, à coup sûr, de la mauvaise. Jeter un jeune homme dans la cité sans lui avoir

rien dit de l'organisation et des nécessités au milieu desquelles il aura à vivre et à lutter, c'est comme si vous jetiez dans la bataille un chasseur à pied avec l'armement des francs archers de Charles VII.

« Et d'ailleurs, qui fera la plus rude guerre aux connaissances étroites et incomplètes dont se nourrit l'esprit de haine et de division, qu'un enseignement donné par l'État, surveillé et contenu par lui? Et, dans l'espèce, quel danger trouve-t-on à ce qu'un fonctionnaire public dise à de jeunes officiers ce qui s'est passé dans le monde depuis quarante-cinq ans?

« Y a-t-il aujourd'hui en France un parti qui veuille renouveler l'émigration, Coblentz et l'armée de Condé? La république revenue en 1848 a-t-elle imité les violences de 1793, et le second Empire s'en va-t-il, comme le premier, à Vienne, à Berlin et à Moscou? Non. Rien de tout cela ne s'est fait ni ne se fera, grâce aux progrès de la raison publique. Et qui a éclairé cette opinion publique, qui a porté la lumière au milieu des fautes, des passions ou des crimes du passé? L'histoire qui, faite comme je la comprends, aura toujours cette vertu.

« Si j'avais l'honneur d'être durant vingt-quatre heures ministre de l'Instruction publique, je demanderais à l'Empereur d'établir ce cours de patriotisme et d'éducation sociale dans toutes les classes de logique de l'Empire qui se meurent, et qui, par là, se ranimeraient. »

J'étais à mille lieues de penser que jamais pareille fonction me serait offerte, et je ne rappelle ces derniers mots que pour montrer la conviction où j'étais de l'action bienfaisante d'un tel enseignement, qui, lorsque je l'instituai dans les cours de philosophie, fut vivement attaqué par

les républicains, mais que la République a conservé.

Me voilà donc Inspecteur général et professeur à l'École polytechnique; c'étaient les deux places les plus belles qu'un universitaire pût occuper : dans l'une, l'enseignement le plus élevé, sans la nécessité de concessions d'aucune sorte à un public de passage; dans l'autre, la recherche de la justice pour le personnel et l'étude des vrais besoins scolaires pour les maisons de l'État, c'est-à-dire du bien à faire, des vérités à répandre et, au bout du mois, l'*aurea mediocritas* d'Horace, le bien-être de la femme et des enfants assuré, en même temps que la dignité du père. Cette condition est bien supérieure au sort d'un ministre, à moins que celui-ci n'ait le droit de se dire qu'il aurait au pouvoir une œuvre importante à accomplir. Mais qui osera prononcer à l'avance sur soi-même une telle parole? Un jour, en 1880, je rencontrai M. Jules Ferry, alors président du Conseil, dans la grande cour du ministère de l'Instruction publique. « Ah! Monsieur, me dit-il, il est bien plus agréable d'être dans l'opposition que dans le gouvernement. » A quoi je répondis : « Je ne suis pas du tout de votre sentiment. Voilà une maison où je me suis fort amusé et où j'ai eu le plaisir le plus vif, assure-t-on, qui soit sur la terre, celui de la création ». J'avais le droit, toute fausse modestie mise à part, de parler ainsi en 1880; je ne l'avais pas en 1862. Alors j'étais très heureux de ma situation, sans ambition plus haute et, comme on le verra bientôt, effrayé au contraire à la seule idée du changement dont je me crus alors menacé.

Comme je tiens à ne rien cacher de mes paroles ou de mes actes, je trancris ma première leçon à l'École Polytechnique :

« Messieurs,

« J'ai besoin, en entrant ici pour la première fois, d'exprimer ma reconnaissance envers votre commandant, les membres de vos deux Conseils d'élection et M. le maréchal Randon, qui a bien voulu ratifier leur vote unanime.

« Cette reconnaissance, je la dois, non seulement à cause de l'honneur qui m'a été fait d'être appelé à prendre place parmi vos maîtres, mais plus encore pour la bonne et heureuse pensée qui a décidé M. le Ministre à ajouter une utile réforme à toutes celles qu'il a déjà accomplies dans les écoles militaires, en accordant une seconde chaire aux lettres dans cette maison, le sanctuaire des sciences mathématiques.

« Le choix dont j'ai été l'objet est, à mes yeux, le couronnement de ma vie professorale, et je regarde le droit de parler à côté des hommes éminents qui dirigent vos travaux comme la plus haute récompense d'une carrière laborieuse.

« J'aime trop la jeunesse pour la flatter. Il faut bien cependant que je vous dise, Messieurs, qu'on trouverait difficilement ailleurs un auditoire plus intelligent, plus ami des fortes études et des hautes pensées. Il m'en rappelle un autre que j'ai quitté avec d'infinis regrets, et toute mon ambition serait que le nouveau m'accordât la confiance et l'affection auxquelles l'ancien m'avait habitué. Ils étaient moins nombreux, moins étrangers par leurs études de chaque jour aux questions dont j'aurai à vous entretenir; mais, par toutes ces raisons mêmes, ils étaient moins redoutables. Quand je songe que dans quelques années la

plupart d'entre vous occuperont dans l'État des positions élevées, et que vous serez de ceux qui feront l'opinion publique, je crains de ne pouvoir répondre à votre légitime attente. Une chose pourtant me rassure; c'est que la bonne volonté ne me manquera pas.

« Permettez-moi d'ajouter que, bien que nous ayons marché, vous et moi, par des chemins différents, je ne suis peut-être pas pour vous tous un inconnu, et que j'ose compter au moins sur votre bienveillante attention.

« Mais que viens-je faire ici? Ah! une grande chose si j'étais capable de la bien faire : vous dire quel a été le passé du monde et comment notre civilisation moderne s'est formée, afin que, connaissant bien la voie qu'elle s'est frayée, vous la poussiez à votre tour, plus vite et mieux, en avant.

« C'est un enseignement nouveau dans cette grande école et une gracieuse faveur que les sciences veulent bien faire aux lettres; il n'est donc pas hors de propos d'en discourir un peu, pour en bien marquer le caractère et peut-être la nécessité.

« Je vous accorde, Messieurs, que les ingénieurs sont les rois du monde moderne; et, à coup sûr, lorsque le temps aura mis les choses dans cette perspective qui permet de les bien juger, il n'y aura point, parmi nos petits-neveux, assez d'admiration et de reconnaissance pour les glorieuses conquêtes qui ont été accomplies, dans la durée d'une seule vie d'homme, par l'esprit scientifique.

« Ce n'est pas à vous que j'ai besoin de rappeler l'espace et le temps comme supprimés par la locomotive et la télégraphie électrique; les vents et les flots bravés par le bâtiment à vapeur; les astres devinés par le calcul, la compo-

sition de l'atmosphère solaire par la chimie; la guerre transformée par la science; tout un ordre de substances décomposées par l'analyse et reproduites par la synthèse; de vieilles et longues erreurs, comme la croyance aux générations spontanées, enfin détruites; l'art du constructeur arrivant à opérer ce prodige qu'un homme, avec un bon métier, fait aujourd'hui quatre cents fois plus de travail qu'il n'en faisait il y a cinquante ans avec ses bras, et cet autre que, sur un navire de guerre, on installe une machine qui, à elle seule, déploie la force qu'auraient sur terre quarante-deux mille chevaux. Et la mer qu'on apprend à ensemencer comme un champ de labour, les continents que l'on coupe, les montagnes qu'on abaisse ou entr'ouvre, travail d'Hercule que l'antiquité attribuait à un demi-dieu et que vos aînés, Messieurs, accomplissent en se jouant. Des sciences nouvelles se fondent, des arts nouveaux se produisent. Les géologues ouvrent les grandes annales de la terre, et voilà que nous y lisons une histoire vieille de plusieurs millions d'années. La sonde frappe le sol, et l'eau jaillit au milieu de nos cités, de quinze à dix-huit cents pieds de profondeur. L'électricité fournit la plus éclatante lumière ou recouvre l'argile d'une armure de bronze; et tandis que la houille, arrachée aux entrailles de la terre, éclaire nos villes, donne la chaleur à nos foyers, la force à nos manufactures, à l'industrie ses plus brillantes couleurs, à l'hygiène un préservatif puissant contre la putréfaction animale, le soleil qui dore nos moissons se trouve investi du rôle nouveau de décorer nos demeures et de laisser, jusque dans la chaumière du pauvre, ces chères images qui rendent moins dures l'absence ou la mort. L'ouvrier devenait une chose, un rouage chargé

d'accomplir à toutes les minutes de sa vie le même mouvement automatique, sans obligation de penser; la science spiritualise l'industrie, comme elle a fait la guerre intelligente, et la machine-outil rend au manœuvre sa condition d'homme.

« Entrons un soir dans une usine : partout, autour de nous, du bruit, du feu, des lumières éclatantes et d'épaisses ténèbres. Au milieu de cet enfer, l'homme règne et commande : sur un geste de lui, l'air siffle avec violence pour activer les fourneaux; l'eau se précipite avec fracas sur la gigantesque roue; la fonte coule en ruisseau de feu; le fer se tord sous de puissantes étreintes et l'acier prend docilement toutes les formes. Lui, au milieu de ces bruits qui sont le cri de douleur de la matière forcée d'obéir, il est calme et fort : la science l'a sacré roi de la nature domptée.

« Des entrailles de la terre où se cache la force qui met en mouvement les trente mille locomotives circulant à cette heure sur cent mille kilomètres de rails, jusqu'aux espaces sans bornes où vos télescopes vont chercher de nouveaux mondes, voilà, Messieurs, votre domaine. Il est bien grand, et je ne vous ai pas marchandé les merveilles que vous y accomplissez; cependant, je veux vous parler d'un autre qui est plus vaste encore.

« Il y a autre chose, sous le soleil, que des quantités soumises au calcul et des forces que l'observation découvre. Le monde n'est pas un composé de rouages habilement engrenés qui obéissent à des lois immuables, et l'homme lui-même n'est pas ce pur esprit qui vit de formules abstraites et de vérités théoriques. « Deux choses, disait « Kant, remplissent également mon âme d'admiration : le

« ciel étoilé au-dessus de nos têtes et la loi morale au « dedans de nos cœurs. » A côté de vos sciences magnifiques et puissantes, je vois encore la fleur que le vent balance sur sa tige et le rayon de soleil qui joue avec les nuages, ou la tempête qui fouette l'Océan. J'écoute avec ravissement les chants mélodieux des poètes du cœur ou les austères pensées des maîtres de l'intelligence, et j'entends le bruit des empires qui s'écroulent ou qui s'élèvent.

« Quel royaume immense que celui où l'imagination et la pensée sont reines, où le poète et l'artiste cherchent le beau, le moraliste le juste, l'historien le vrai! Il enveloppe le vôtre, Messieurs, et il va plus loin; car, par delà les dernières nébuleuses dont vous calculez la distance, se trouvent encore l'infini dont l'œil de l'esprit peut seul pénétrer les insondables profondeurs et cet autre infini dont votre Laplace n'avait pas besoin, Dieu.

« Mais, me direz-vous, notre monde à nous est soumis à une marche régulière; les découvertes s'y succèdent et les progrès s'y enchaînent, tandis que le vôtre est agité de mouvements tumultueux et désordonnés. Nos grands hommes ont toujours des successeurs, et votre Homère, quoique bien vieux, Phidias et Platon, qui ne sont pas d'hier, même Raphaël, n'ont eu que des héritiers. Nous marchons tantôt vite, tantôt doucement, mais nous marchons toujours; et vous, pour faire un pas, il faut qu'un homme supérieur vous arrive; encore, après lui, retournez-vous souvent en arrière. Nos sciences sont une chaîne continue; les vôtres se brisent sans cesse.

« Oui, quelques-unes des nôtres se brisent, parce que l'art est individuel et ne se transmet pas, mais elles se renouent toujours, et ce désordre apparent que vous nous

reprochez cache un ordre immense. Ainsi, la mer s'agite incessamment, afin de rejeter peu à peu sur ses rives tout ce qui troublerait la limpidité de ses eaux.

« Pascal, un de vos grands hommes et aussi un des nôtres, a dit : « L'humanité est un homme qui apprend toujours » ; j'ajoute, car sans cela la science même serait inutile, un homme qui devient plus heureux et meilleur. Je vous parlais tout à l'heure de quelques-unes des conquêtes faites par les sciences mathématiques et physiques, depuis un demi-siècle. Laissez-moi dresser aussi le bilan sommaire de nos sciences morales.

« Elles ne tendent pas à accroître la puissance de l'homme sur la matière, mais à lui donner des conditions meilleures et plus justes de l'existence, à purifier son cœur, à élever son esprit, à charmer son imagination et son goût, à faire enfin de l'homme ce roseau pensant qui, malgré sa faiblesse, est plus grand, par cela seul qu'il pense, que tout votre univers.

« Mais cette grandeur, de combien d'alliages n'est-elle pas mêlée? Que de passions et de vices dans l'individu! que d'injustices et d'erreurs dans l'ordre social! que de corruption partout! Depuis que l'homme est sur la terre, il se déchire de ses propres mains. Au nom d'idées fausses, d'intérêts mal compris et de croyances mauvaises ou perverties, il opprime, il torture, il tue. La route où il a marché est tachée de sang, et à toutes les ronces du chemin je vois les lambeaux de sa chair. Pour faire entrer enfin dans la loi la justice, dans la société l'égalité des droits, mais aussi celle des devoirs, dans l'État la liberté publique, dans l'individu le sentiment de sa dignité d'homme, avec toutes les vertus qui y tiennent, il a fallu

les innombrables efforts de trente générations de penseurs et de martyrs. L'œuvre est bien loin encore d'être finie : elle ne le sera jamais; mais pour vous assurer que nous aussi nous marchons, voyez ce qui a été accompli, dans un bien court espace de temps, par ceux qui nous ont précédés immédiatement dans la vie et par notre génération même.

« L'État a été replacé sur des fondements nouveaux et meilleurs, et l'on croit à présent qu'il est tenu, comme l'individu, de s'améliorer sans cesse. Le droit divin, qui était immuable, a fait place au droit national, qui se prête à toutes les réformes légitimes; la loi succède au bon plaisir; et la liberté, moyen puissant de perfectionnement quand elle arrive à son heure, tend à prévaloir dans la politique, comme elle a prévalu dans le commerce et l'industrie, qu'elle féconde, dans la science et les lettres, dont elle est la force vivifiante.

« La loi civile a été améliorée et l'arbitraire chassé de l'administration. Au lieu du désordre et des caprices de l'ancien régime, on a aujourd'hui sécurité complète pour sa personne et pour son bien. La misère était taxée et la richesse affranchie; nous avons l'impôt payé par tous en proportion du revenu de chacun. Les privilèges de caste, les monopoles de corporation ont disparu, et les fonctions, les grades, les honneurs sont répartis selon les services et non plus suivant la parenté. La cause d'un Montmorency ne pèse pas plus dans la balance de la justice que celle d'un paysan, et il ne suffit plus, pour devenir quelque chose, de se donner la peine de naître.

« L'ancienne France déclarait libre tout esclave qui abordait sur ses côtes; la nouvelle a fait mieux : elle a

proscrit l'esclavage; et bientôt cette plaie hideuse, qui est plus fatale encore au maître qui en vit qu'au malheureux qui en meurt, aura disparu du sein de toute société civilisée.

« En même temps que nous mettions l'équité dans la loi civile, nous effacions de la loi pénale les rigueurs inutiles ou mauvaises. Le fils n'est plus puni civilement pour les crimes du père, et la torture n'arrache plus des aveux menteurs.

« Autrefois, la société regardait le coupable comme un ennemi et se vengeait par d'atroces supplices. Aujourd'hui, tout en le frappant, elle voit en lui un malade d'esprit et de cœur, qu'elle tâche de guérir, et elle y réussit dans une certaine mesure, puisque le nombre des récidives diminue [1]. Elle n'abandonne même le criminel qu'à regret aux sévérités suprêmes et inexorables. En 1859, on n'a compté, pour tout l'Empire, que vingt et une exécutions capitales, moins que le Paris d'autrefois, à lui seul, n'en voyait en un an.

« Jusqu'à une époque bien rapprochée de nous, la politique et la religion ont puni de mort leurs adversaires. Il y a juste cent ans, en 1762, un ministre protestant a été pendu à Toulouse pour avoir enseigné sa croyance, et il est des pays où, à cette heure même, d'honnêtes gens sont envoyés aux galères et des mères de famille séparées de leurs enfants et bannies pour avoir prié Dieu autrement que leurs juges. Nos pères, Dieu merci! ont proclamé la liberté de conscience, et nous, nous avons vu décréter qu'une erreur politique ne serait plus punie de la même façon que l'assassinat.

1. L'année 1859 a eu 550 récidivistes de moins que 1858, parmi les accusés condamnés à plus d'un an de prison.

« Au bas de l'échelle sociale, qui pesait de tout son poids sur lui et l'écrasait, l'ouvrier mal logé, mal vêtu, mal nourri, vivait misérablement. Le travail rendu libre lui a donné du pain, en même temps que sa demeure assainie lui a donné de la force. Son salaire s'est élevé, et le prix de beaucoup de choses à son usage a baissé, ce qui, de deux manières, a augmenté son bien-être. L'assistance, devenue un devoir public, a multiplié pour lui ses ingénieuses et charitables institutions. La crèche, l'asile, l'école ont reçu ses enfants, et ils y ont pris santé et intelligence. La caisse d'épargne, les sociétés de secours mutuels[1] et de prévoyance, les établissements hospitaliers l'ont garanti contre la ruine que lui apportaient le chômage, la maladie, la vieillesse; et le crédit mis à sa portée lui permet de féconder son travail par cette force nouvelle et puissante, qui était jadis inconnue ou le monopole de quelques-uns[2].

« Vous connaissez le paysan d'aujourd'hui, qui, presque partout, possède son lopin de terre. Voici celui du bon vieux temps : « On voit, dit La Bruyère, certains animaux « farouches, des mâles et des femelles, répandus dans la « campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, atta- « chés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une « opiniâtreté inconcevable. Ils ont une voix articulée, et « quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face

1. En 1861, il existait 4410 sociétés de secours mutuels comptant 605 346 membres, ayant pu dépenser en secours 7 562 626 francs et possédant une réserve sociale de 27 905 537 francs. Il n'y avait en 1848 que 2000 de ces sociétés, en 1822 que 132.

2. Voyez le livre de M. Modeste sur le *Paupérisme*, que l'Académie des Sciences morales a couronné, et où se trouve très résolument soutenue la thèse « que le paupérisme est un mal qui s'en va ».

« humaine; et, en effet, ils sont des hommes. » Pendant ces famines épouvantables qui revenaient tous les quatre ou cinq ans, on les voyait errer par bandes affamées, comme les loups que la neige et la faim chassent l'hiver des grands bois, et on trouvait des morts le long des chemins, la bouche pleine encore de l'herbe dont ils avaient essayé de se nourrir.

« Je vis hier un médecin étranger; il revenait d'une visite dans nos hôpitaux, et je le trouvai encore plein d'admiration pour la manière dont ils sont tenus. En 1786, à l'Hôtel-Dieu de Paris, on réunissait les malades de toute sorte, sans distinction de ceux qui étaient atteints de maladies contagieuses, dans les mêmes salles, et jusqu'à cinq et six dans le même lit, huit quand c'étaient des enfants. Les morts restaient côte à côte avec les vivants, car on ne retirait les cadavres que le lendemain, au jour, et la mortalité était effrayante : deux sur neuf, c'est-à-dire trois fois plus qu'aujourd'hui. Nos populations n'ont pu se débarrasser encore de tout l'effroi que causaient ces demeures destinées à guérir, et où la mort moissonnait tant.

« De l'hôpital, passons à l'école : vous ne me permettriez pas, Messieurs, de l'oublier, même ici. Avant la loi de 1833, il était rare de trouver dans nos campagnes un homme sachant lire et écrire. Aujourd'hui nous avons, à bien peu d'exceptions près, autant d'écoles primaires que de communes, et deux millions cinq cent mille enfants les fréquentent. Beaucoup passent de là dans les lycées, quelques-uns dans les grandes écoles publiques, et il en vient sans doute s'asseoir jusque sur ces bancs; de sorte que, la somme d'intelligence qui existe dans le pays à l'état latent se trouvant sans cesse accrue et fortifiée, le gouvernement

pour les services publics, les particuliers pour l'agriculture, l'industrie et le commerce, ont à choisir leurs auxiliaires non plus dans une classe restreinte, mais dans un peuple immense, et peuvent, par conséquent, mieux choisir. C'est ainsi, pour ne pas sortir de cette maison et ne parler que des morts, que Vauquelin, Monge, le baron Thénard, le marquis de Laplace, tous fils de paysans, ont pu monter aux honneurs, à la fortune, et mériter la reconnaissance publique.

« Notez bien, Messieurs, que plus de lumières, c'est d'abord plus de jouissances élevées pour l'esprit, et mieux encore, comme nous le verrons bientôt, plus de moralité pour le cœur.

« Les perfectionnements de l'industrie et des voies de communication vous appartiennent, mais c'est avec les leçons de la science nouvelle que les économistes ont créée, que le commerce et l'agriculture ont pris un essor immense. Le temps n'est pas bien éloigné où Louis XV croyait faire baisser le prix des grains en ordonnant d'arracher les vignes de la Bourgogne et de la Franche-Comté, ce que, fort heureusement, on se garda de faire; et il y a moins longtemps encore que, de l'autre côté des Pyrénées, Charles IV défendait, *sous peine des galères*, de labourer dans trois de ses plus belles provinces, afin que les moutons de la Mesta y trouvassent plus d'herbe et quelques grands d'Espagne plus de revenus. Chaque année, d'énormes quantités d'étoffes étaient publiquement brûlées dans nos villes de manufacture, pour une contravention à des règlements tyranniques ou absurdes, et une marchandise qu'on voulait faire descendre par la Saône et le Rhône, de Gray à Arles, était trente fois arrêtée par les

péagers, de sorte que, sur cette route dont la nature seule avait fait les frais, le commerce laissait aux mains du fisc vingt-cinq à trente pour cent de la valeur des objets transportés.

« C'était toute une législation insensée que les économistes avaient à détruire. Voyez les résultats.

« En moins d'un siècle, l'agriculture française a quadruplé ses produits et ses revenus, et le commerce, délivré de la plupart de ses entraves, surtout par le mémorable traité de 1860, qui n'est rien moins qu'un 1789 économique, a multiplié la richesse, égalisé les échanges, rendu impossible le retour de ces famines qui décimaient périodiquement nos pères. Cette année, le déficit de la récolte était de quinze millions d'hectolitres. Il y a un siècle, c'eût été la mort pour beaucoup, la misère pour tous; nous ne nous en sommes pas même aperçus.

« Une idée de ces rêveurs, comme on a nommé si longtemps les économistes et les philosophes, passant enfin dans la loi, chasse un mal cruel; et une constitution meilleure de la société appelle à l'existence des foules innombrables. En un siècle, la population de l'Europe s'est accrue de 120 millions d'hommes qui ont trouvé place « au banquet de la vie », dont leurs pères n'étaient trop souvent que « les infortunés convives ».

« Cette force morale tirée du néant, d'où, en des temps plus durs, elle n'aurait pu sortir, vaut bien quelques-unes des forces physiques trouvées dans les laboratoires. J'en ai pour preuve l'étonnement douloureux que causa dans la France entière, il y a quelques années, la révélation inattendue que le mouvement ascensionnel de la population se ralentissait. C'est marcher dans les voies de Celui qui a

semé partout la vie avec profusion, que de susciter ces millions d'intelligences pour le glorifier par le travail et par une culture plus haute.

« N'en croyez pas les détracteurs qui nous accusent d'adorer la matière parce que nous la forçons de nous servir. Lorsqu'on jeta, entre l'ancien et le nouveau monde, ce câble électrique qui s'est malheureusement brisé, la première parole que l'industrie de l'Europe envoya, à travers l'immensité de l'Océan vaincu, à celle d'Amérique, fut une sainte prière : « Gloire à Dieu au plus haut « du ciel et paix, sur la terre, aux hommes de bonne « volonté! »

« Notre société, en effet, est, à sa manière, profondément religieuse, puisqu'elle cherche le bien et fuit le mal. Voyez le commerce. Dans ses courses à travers le monde, il emporte autant d'idées que de marchandises. Les peuples mêlent leurs pensées comme leurs intérêts; les préjugés nationaux et hostiles s'effacent; les murailles de la Chine, dont chacun s'enveloppait, s'écroulent, et les nations ont leurs pacifiques concours, comme autrefois la Grèce avait ses assemblées olympiques. La guerre s'en va.

« Rassurez-vous, Messieurs; tout n'est pas encore si bien ordonné, que l'ère de paix annoncée par tant de signes prophétiques puisse arriver demain. Nous ne la verrons pas, mais vos petits-neveux l'établiront peut-être. Déjà la guerre n'est plus plaisir de prince; il faut des intérêts considérables ou une grande cause pour la faire éclater; vos canons rayés ne portent même si juste et si loin que lorsqu'ils sont chargés avec des idées [1], comme

1. L'Empereur Napoléon III a dit bien mieux : « La France est le seul pays qui fasse la guerre pour une idée. »

ils l'étaient à Solférino; et maintenant, ils le sont presque partout et toujours.

« Voyez quelle a été dans l'Extrême-Orient l'œuvre de la guerre. Un immense et orgueilleux empire s'est ouvert devant nos soldats, mais il s'ouvre aussi devant nos idées; et le Fils du Ciel, celui dont les prédécesseurs traitaient si dédaigneusement les barbares, vient de rendre de publics honneurs à un de nos amiraux tombé pour sa cause. La civilisation moderne, comme une marée puissante, irrésistible, s'élève et se répand tout autour d'elle, non pour détruire, mais pour féconder. Elle aussi s'est animée de l'esprit de prosélytisme, et, conquérante d'une espèce nouvelle, la voici qui retourne à son berceau, qui réveille l'Égypte et l'Inde, et remet en marche ce vieux monde qui, depuis deux mille ans, dormait comme le Brahma de ses légendes sur la fleur de lotus, ou comme les sphinx des Pharaons silencieusement couchés aux portes de leurs temples déserts.

« Tout ce que nos sciences ont fait, depuis soixante-dix ans, aidées à l'occasion par quelques-unes des vôtres, se résume en deux choses, qui sont de grandes victoires sur deux des plus vieilles puissances de la terre dont nous ne nous affranchirons jamais, mais que nous pouvons faire reculer : le mal et la mort.

« Avec plus de bien-être, la vie s'est allongée; avec plus de travail et d'instruction, la moralité s'est élevée.

« Un enfant né dans l'autre siècle ne pouvait compter en moyenne que sur vingt-sept ou vingt-huit ans d'existence; il a droit maintenant à trente-neuf ou quarante, qui sont, pour la plupart, bien plus remplis que cinquante ou soixante années d'autrefois, si la vie doit s'estimer plutôt

d'après ce qu'on a vu, senti, pensé, produit, que d'après le nombre d'heures qu'on a vécu[1]. Et nous ne nous arrêterons pas là. Nous vivons plus que nos pères, nos fils vivront plus que nous; j'ajoute même qu'ils vivront mieux.

« Les chiffres ne vous effrayent pas; laissez-moi vous en donner quelques-uns que j'ai pris dans la statistique de la grande chancellerie, pour l'année 1859, la dernière dont j'aie eu les documents officiels :

« L'esprit processif diminue et, par conséquent, l'esprit de paix et le sentiment du juste augmentent. Le nombre des causes civiles inscrites au rôle des tribunaux de première instance a diminué, sur 1858, de trois mille deux cent vingt-trois; et les juges de paix ont concilié un million cinq cent mille affaires. Des avocats, des avoués s'en plaignent; laissons-les dire et réjouissons-nous.

« Malgré l'énorme accroissement des transactions commerciales, les tribunaux de commerce ont eu à juger 12517 affaires de moins que l'année précédente.

« Nos tribunaux pour la justice criminelle ne chôment pas encore; mais grâce à l'abaissement du chiffre des accusations, la durée moyenne des sessions des cours d'assises, qui était de neuf jours en 1855, n'a plus été que de sept en 1859. Plus de loisir pour nos jurés, c'est plus de moralité pour le pays. La diminution, en effet, du nombre des accusés sur 1854 est énorme, de trente pour cent.

« Les tribunaux correctionnels ont jugé, en 1859,

1. Ce sont les pauvres qui produisent, voyagent et trafiquent le plus. La recette de 461 millions faite en 1861 sur les chemins de fer français, provient pour la très grande partie, des voyageurs de 2e et de 3e classe et des marchandises à bon marché.



quinze mille prévenus de moins qu'en 1858, année qui présentait déjà une forte réduction sur 1857.

« Enfin le nombre d'enfants envoyés en correction s'atténue; il était de dix en moyenne, pour mille accusés, jusqu'en 1855; il oscille à présent entre huit et neuf.

« Bien que la population s'accroisse, le nombre des enfants abandonnés faiblit : il est tombé de trente-six mille, en 1831, à vingt-six mille aujourd'hui : et, ce qui doit réjouir le cœur, beaucoup de ces malheureux sont maintenant reconnus et légitimés par mariage subséquent.

« Les crimes contre les personnes diminuent d'une manière peu sensible, parce qu'ils proviennent des emportements de la violence et du désordre des passions, deux mauvaises choses qui ont été durant des milliers d'années le fonds commun de l'humanité et de la vie, et que jamais nous n'extirperons entièrement; mais le chiffre des crimes contre la propriété s'affaiblit d'une manière considérable, parce que l'esprit plus éclairé comprend que, même en réduisant la vertu à n'être qu'un calcul, le plus sûr aujourd'hui c'est encore d'être honnête homme.

« Mais, sur cent accusés en cours d'assises, il en est près de quatre-vingt-quatre qui ne savent ni lire ni écrire, ou, ce qui revient au même pour l'objet dont nous nous occupons, qui ne le savent que très imparfaitement. L'ignorance, voilà l'ennemi! Continuons donc à répandre l'instruction à flots pressés et à chasser les ténèbres, puisque c'est le vice et le crime que poursuivent nos instituteurs et nos maîtres quand ils font la guerre à l'ignorance.

« Mais l'argent est le nerf de cette guerre-là comme de l'autre, et la France ne consacre pas chaque année, pour instruire et moraliser 38 millions d'hommes, la somme que

lui coûtent trois frégates cuirassées. Espérons, Messieurs, que bientôt vous pourrez dépenser un peu moins et nous autres un peu plus.

« Vous le voyez, dans notre pays et sous l'effort persévérant de notre civilisation moderne, le niveau de la criminalité baisse et, par conséquent, celui de la moralité monte. Nos sciences morales ont donc aussi leur place et leur utilité sur la terre à côté des vôtres, et je regarde comme une espèce perdue ce géomètre qui disait en face de je ne sais plus quelle belle chose de l'esprit ou de l'art : « Qu'est-ce que cela prouve? »

« C'est au milieu des idées et des faits qui ont amené ces grands résultats que je voudrais vous conduire. Quelques-uns d'entre vous me répondront peut-être : « Nous avons entrevu déjà ces pays dont vous nous parlez, et nous y retournerons volontiers un jour, bien qu'à vrai dire vos vieilles sociétés ressemblent beaucoup au fameux destrier du bon paladin Roland, qui avait toutes les qualités et un seul défaut, celui de n'être plus en vie. Pour le moment, nous sommes pressés, laissez-nous à nos formules et à nos expériences; il faut que nous arrivions. »

« Ce dernier mot, Messieurs, je l'entends partout et je m'en afflige. La vie semble aujourd'hui le prix de la course. Croyez-en cependant un homme qui a fait assez bien son chemin dans ce monde, l'empereur Auguste, et qui aimait à répéter : « J'arriverai assez tôt, si j'arrive ». Croyez-en même le poète : « Ce ne sont que les morts qui vont vite : *Hurrah! Die Todten reiten schnell!* »

« Que mes savants collègues fassent sortir du milieu de vous les chimistes, les ingénieurs, les constructeurs et les physiciens qui sont l'honneur et la force de la France, que

le monde nous envie et que souvent il nous emprunte, rien de mieux; mais permettez que votre maître de littérature et moi nous vous disions que, si l'on est de sa profession quelques heures par jour et pendant quelques années, on est homme sa vie entière, et que ce sont les lettres, les sciences morales qui enseignent à le devenir.

« J'irai plus loin; et puisque j'ai commis tout à l'heure l'impertinence de prononcer ces mots : la guerre s'en va, malgré les apparences contraires qu'il vous serait facile de m'opposer, vous me laisserez vous en dire une autre : c'est que, pour bien faire des mathématiques, il faut faire encore autre chose, comme le comprenaient si bien Pascal, Descartes, Leibnitz, d'Alembert, et, parmi vos anciens maîtres, Fourier, Arago, qui nous appartiennent presque autant qu'à vous; Biot, un de vos illustres, qui, dans l'année même où il préparait un de ses plus savants ouvrages disputait, même à M. Villemain, le prix de l'éloquence pour un éloge de Montaigne, en attendant qu'il vînt s'asseoir à côté de lui parmi nos généraux de la littérature.

« J'admirerai autant que vous et je placerai aussi haut qu'il vous plaira cette science qui, partant d'un petit nombre de notions puisées dans l'entendement, en tire un vaste ensemble de conséquences magnifiques, dont les unes nous ont livré quelques-uns des secrets de Dieu, dont d'autres nous ont conduits à la domination du monde matériel. Au besoin, je serais le premier à réclamer pour elle une part considérable dans l'éducation, à cause de la discipline salutaire qu'elle impose à l'esprit, des habitudes de précision et de rigueur qu'elle lui donne, du besoin dont elle lui fait comme une seconde nature de ne croire qu'à l'évidence, « parce qu'elle l'accoutume, disait Descartes, à

se repaître de vérités et à ne point se payer de fausses raisons ». Je vaux bien peu, mais je ne fais aucune difficulté de reconnaître que ce peu je le dois en grande partie au commerce, malheureusement trop court, que j'ai entretenu jadis avec vos sciences.

« Mais les mathématiques peuvent-elles, seules, tenir lieu de tout autre moyen de culture pour l'esprit?

« Je suis persuadé, Messieurs, que toute étude *exclusive* a pour effet inévitable de fausser l'intelligence, l'archéologie tout comme les mathématiques, la métaphysique aussi bien que l'histoire naturelle, par la raison fort simple que, lorsque l'esprit concentre toutes ses forces sur un seul objet, l'équilibre de ses facultés se renverse; ferme sur un point, il oscille sur tous les autres; il flotte incertain et troublé, ne voit plus les obstacles et s'y brise. Ainsi arriverait-il d'un arbre dont on détruirait les bourgeons pour n'en laisser qu'un seul aspirer toute la sève. Au lieu d'aller chercher l'air et la lumière par mille rameaux et de développer librement les formes gracieuses et fortes que la nature lui promet, il n'aurait qu'une branche élancée dans une seule direction, dont les fleurs pourraient être d'abord plus belles, les fruits plus savoureux, mais qui, n'étant pas protégée, soutenue par les autres rameaux, au moindre vent se romprait.

« Le système de la division extrême du travail produit des merveilles dans l'industrie et dans la science, mais si vous exceptez quelques natures d'élite qui échappent par elles-mêmes aux dangers de cette chose que notre langue ne peut désigner qu'en faisant un barbarisme, la *spécialisation* étroite, ce régime diminue trop souvent la valeur de l'homme, en dehors de sa profession, ce qui ne laisse pas

d'agir d'une manière fâcheuse sur la profession même. Vous savez que la terre la plus généreuse s'épuise à ne porter toujours que la même moisson et qu'il faut varier les cultures si l'on veut conserver et accroître sa vigueur première. Pour l'homme même, la physiologie enseigne que, s'il était réduit à un seul aliment, il dépérirait et que, dans certains cas, cet affaiblissement continu pourrait amener la mort. Faites donc pour votre esprit ce que la médecine exige que vous fassiez pour votre corps. L'idéal, à mes yeux, d'une bonne éducation de l'intelligence et d'une forte préparation à la vie *professionnelle*, serait qu'on pût se rendre universel au profit d'une spécialité.

« Quand je viens vous demander, messieurs, de regarder au delà du cercle de vos études ordinaires, ce n'est pas seulement parce que les mathématiques, malgré l'immensité de leur champ d'études, ont un objet de connaissance déterminé et, par conséquent, restreint; c'est aussi et surtout parce qu'elles donnent à l'esprit une aptitude qui, pour être excellente dans un travail spécial, est bien loin de suffire à tous les besoins de la vie intellectuelle.

« Permettez-moi d'insister un moment sur ce point, en vous rappelant un mot profond d'Euler qui était aussi une parole d'Aristote : « Le genre d'étude auquel chacun « s'applique a une influence si forte sur la manière de « penser que l'expérimentateur ne veut que des expé- « riences, et le raisonneur que des raisonnements[1] ». Il ne faut pas, Messieurs, dans l'intérêt de votre esprit et par conséquent de votre avenir, que vous aussi, vous n'acceptiez que les vérités qu'on trouve sous le microscope, au fond d'un creuset ou au bout d'un théorème.

1. *Lettres à une princesse d'Allemagne*, II[e] partie, lettre 48.

« Les mathématiques sont des sciences de pur raisonnement. Mais le raisonnement n'est qu'une des opérations de la pensée et n'en est pas même l'opération la plus importante. Concevoir en est une autre; juger, une autre encore; et la plupart de nos jugements ne s'opèrent point, comme ceux des mathématiques, par voie déductive. On peut raisonner très exactement et juger fort mal, même ne jamais concevoir, parce que la conception, cette vue soudaine de l'esprit, et la rectitude du jugement dépendent de conditions très différentes de celles qu'exige un raisonnement irréprochable[1].

« Pascal a dit que la meilleure logique était la géométrie; je l'accorde volontiers, car je ne voudrais pas prendre à mon compte, surtout ici, ce qui a été répondu à Pascal, que l'art de raisonner *juste* ne peut être enseigné par une méthode suivant laquelle il n'y a pas de raisonnement *faux*; où l'esprit est plus passif qu'actif, plus porté que mû par lui-même; et qu'on n'apprend pas à nager dans l'eau par un exercice préalable dans un réservoir de vif argent[2]. Je me contenterai de dire que la logique n'est elle-même qu'un instrument. Mettez dans le moulin le mieux construit, du blé sain ou avarié, vous aurez toujours de la farine, mais elle sera bonne ou mauvaise, selon la qualité du grain. Que de fois la fonction du bon sens n'a-t-elle pas été de faire entendre raison à la logique! ou, comme le dit Molière, que de fois le raisonnement n'a-t-il pas banni la raison[3]! L'histoire est pleine des monstrueuses et déplorables erreurs de gens pensant mal et raisonnant bien.

1. Bénard, *De la Philosophie dans l'éducation*.
2. *Fragments de philosophie*, de W. Hamilton, dans le morceau intitulé : *De l'étude des mathématiques*, p. 319.
3. *Les Femmes savantes*, acte II, scène VII.

Marat et l'Inquisition, ceux qui ont fait la Saint-Barthélemy et les massacres de septembre n'étaient pas autre chose. Tous ces violents qui disaient : « Périsse le monde plutôt que ma pensée ou ma croyance ! » partaient d'une idée qu'ils croyaient juste et en déduisaient rigoureusement d'épouvantables conséquences : l'un, dans le Dieu de l'Évangile, voyait la divinité implacable des auto-da-fé, l'autre, dans la doctrine de la fraternité humaine, trouvait la nécessité logique d'immenses égorgements. « Tu ne « savais pas, dit un damné à Dante, tu ne savais pas que « j'étais si bon logicien [1]. »

« Dans la solution d'un problème, il y a sans doute recherche, invention, création même, si vous le voulez, et par conséquent dans les mathématiques l'esprit conçoit et juge tout comme ailleurs; mais il n'opère toujours, et c'est là le point important, que sur des quantités rigoureusement mesurables; tandis que nous autres, nous opérons sur des quantités et sur des qualités flottantes. Il n'y a pas de nuances en géométrie, il y en a d'infinies dans les choses de la pensée et de la vie. Les sentir, les rendre, c'est le grand art du peintre et de l'écrivain, celui de l'homme de tact dans un salon, de l'homme de goût dans une académie.

« Je dirai même plus. Deux et deux font quatre en mathématiques, mais pas toujours dans la vie, dans l'art, même dans la morale. Hors des sciences exactes, il arrive souvent que le vrai se mêle avec le faux d'une telle manière que, pour le discerner et le saisir, il est besoin d'une foule d'opérations très diverses de l'esprit, et qu'on

1. *L'Enfer*, chant XXVII[e].

n'y arrive qu'à l'aide d'aperçus et de suppositions qui n'ont aucun rapport avec la marche infaillible du calcul. « Les « vérités démontrées, dit Mme de Staël [1], ne conduisent « point aux vérités probables, les seules qui servent de « guides dans les affaires, comme dans les arts, comme « dans la société. » Une violence commise par deux hommes à des degrés différents d'éducation, n'est pas le même crime, et le système des circonstances atténuantes, introduit en 1832 dans notre jurisprudence, a été un bienfait, en même temps qu'une justice.

« Ingres, dans un de ses chefs-d'œuvre, commet une grosse faute contre les lois de la perspective; il a raison de la commettre; sans elle, le tableau n'était pas possible; Phidias avait fait comme Ingres, pour ses statues, exagérant ou diminuant certaines parties des figures ou du torse, selon le point d'où elles devaient être vues. Nos sculpteurs font encore et feront toujours comme Phidias.

« L'architecture grecque, la première du monde, est le triomphe de la ligne droite. Eh bien! savez-vous, Messieurs, une des causes de l'impression puissante que le Parthénon nu, démantelé, ruiné, produit encore? C'est que pas une de ses lignes n'est rigoureusement droite, que pas une de ses surfaces n'est rigoureusement plane.

« Par contre, la photographie, qui reproduit les choses selon les lois mathématiques de la lumière, est le plus faux de tous les arts, ou plutôt n'est pas un art et pas même la vérité matérielle.

« Il y a donc pour l'esprit un travail différent et, à de certains égards, supérieur aux jugements déductifs des mathématiciens; c'est d'abord de concevoir, puis de juger

1. *De l'Allemagne*, chap. XVIII.

la foule infinie des choses qui composent le monde intellectuel et moral, les effets et les causes, les fins et les moyens, le beau et le laid dans l'art, le bien et le mal dans la morale, le juste et l'injuste dans la vie et dans la société, les mœurs, les religions, les institutions politiques et civiles, etc.

« On n'est homme qu'à la condition de s'être fait une idée de toutes ces choses; et on est grand ou petit parmi les hommes selon que ces idées, on se les est faites claires ou obscures, exactes ou fausses.

« L'idée de quantité qui, avec toutes ses combinaisons, forme la substance même des mathématiques, est une abstraction de l'entendement. C'est au fond de la raison pure qu'elle habite; on pourrait être un grand géomètre sans ouvrir les yeux du corps sur les choses de la terre, ni les yeux de l'esprit sur celles du monde moral. Cependant, ces choses-là, il faut les connaître; et puisque les mathématiques ne peuvent donner d'idées claires que sur la grandeur, demandons à d'autres études ces connaissances que tout homme doit posséder; développons en nous le principe intelligent non plus par un seul, mais par tous les moyens de culture, et arrivons à établir cet équilibre de nos facultés qui, embellies par l'art, secondées par l'histoire, dirigées et contenues par la science, produiront l'effet de mille rayons concentrés en un foyer d'où s'échappera ensuite une puissante et pure lumière.

« J'ai fini sur ce point, Messieurs, et je le livre, en toute assurance, à vos méditations [1]. J'arrive maintenant à ce qui

1. Voir sur cette question de belles pages dans le livre de M. l'évêque d'Orléans, notamment au chapitre qui a pour titre : *De la haute éducation intellectuelle*, t. I, p. 316 et suiv.

sera l'objet de nos entretiens dont j'espère vous avoir démontré l'utilité.

« L'homme, avec ses idées et ses actes, est à lui seul un univers. C'est dans cet univers que votre professeur de littérature et moi avons mission de vous conduire. Mon collègue sera chargé de vous montrer les plus belles formes de la pensée humaine, mon lot est moins attrayant. Avec moi, vous tomberez des hauteurs de l'idée et de l'art au milieu des faits. Mais, derrière ces faits, nous trouverons bien aussi quelques idées mêlées à de grands intérêts et à de magnifiques spectacles. Je me propose d'étudier avec vous, durant la première année, les grandes questions qui marquent comme les étapes successives de la civilisation moderne, et, l'an prochain, d'étudier cette civilisation même dans ses principaux éléments. Notre pays aura naturellement une part considérable dans nos travaux, d'abord parce qu'il est la France, notre patrie bien aimée, ensuite parce qu'il a joué le premier rôle dans l'histoire du monde moderne. C'est lui qui est à l'avant-garde et qui tient le drapeau sur lequel les autres se guident. Ils suivent de loin, essayant de résister à la pénétrante influence qu'ils aiment et qu'ils combattent. Ils parlent bien haut de nos fautes et de nos travers; ils réveillent leurs plus patriotiques souvenirs et exaltent leurs gloires nationales; mais la première langue qu'ils apprennent, après celle du foyer domestique, c'est la nôtre, et le premier regard qu'ils jettent hors de leurs frontières et de leur histoire tombe sur la France.

« Tout cela, ce n'est pas moi qui le dis par un entraînement de patriotisme, mais des étrangers, presque des ennemis. Le comte de Maistre, qui a été si injuste pour la

plupart de nos gloires et de nos affections, appelle cependant la France « le plus beau royaume du monde, après « celui du ciel », et écrit encore : « La France a deux bras « avec lesquels elle remue le monde : sa langue et l'esprit « de prosélytisme qui forme l'essence de son caractère. « C'est grâce à cette double influence qu'elle exerce une « magistrature réelle sur les nations ». Un autre écrivain, un des historiens les plus renommés de l'Allemagne contemporaine, représentait, il y a peu de temps, la France « comme ayant reçu la mission de reviser, d'époque en « époque, les grandes lois de la vie européenne et les « institutions qu'elle avait le plus contribué à faire préva- « loir autour d'elle. » Nous serons donc souvent en France mais nous ferons de là de continuelles excursions, pour voir les peuples qui grandissent ou s'effacent et étudier les causes de ces prospérités comme de ces décadences.

« Je sais combien l'œuvre que j'entreprends est difficile. Il y a dans Virgile une belle et saisissante image de l'histoire : le laboureur des champs de Philippes, qui voit sortir de chaque sillon ouvert par sa charrue des armes rongées de rouille, des ossements brisés et qui s'arrête à méditer sur ces ruines. Il faut que l'historien, lui aussi, enfonce le soc dans le passé et exhume ce qu'a recouvert la couche épaisse des siècles. S'il sait par une patiente étude reconstituer ces débris mutilés, s'il a le souffle de vie et le répand sur ces corps inconnus, les voilà qui se lèvent de leur couche funèbre, qui reprennent leur nom, parlent et agissent; voilà une société détruite qui revit tout entière, et nous devenons les contemporains de ces hommes d'un autre âge. Leurs mœurs, leurs institutions, leurs arts sortent de la sombre nuit et reparaissent au jour.

« Dans cette résurrection du passé, l'enfant, le jeune homme et ceux qui ne savent pas vieillir ne veulent voir que les choses éclatantes : les drapeaux qui flottent au vent, les trompettes qui sonnent, les épées qui se brisent, les forteresses qui s'écroulent; ou bien la belle châtelaine qui chevauche sur sa blanche haquenée, entourée de ses chevaliers et de ses pages, et le roi victorieux qui passe dans un tourbillon de pourpre et d'or.

« Mais ceux dont l'âge a mûri l'esprit ou qui, comme vous, ont pris de bonne heure l'habitude des réflexions sérieuses, cherchent et trouvent dans l'histoire autre chose qu'un intérêt de curiosité. S'il fallait voir seulement en elle un musée de vieilleries intéressantes, les plus vigoureux esprits n'auraient point fait de ses récits leur constante préoccupation.

« Elle est d'abord un des plus brillants côtés de l'art d'écrire et un des plus nobles exercices de la pensée, mais de plus elle est une nécessité pour tout homme d'éducation libérale, parce que nos lettres, nos arts sont pleins des faits qu'elle raconte, des sentiments et des idées qu'elle provoque.

« Elle est encore le trésor de l'expérience universelle; car pour toutes choses, même pour les plus obscures, il importe, comme on dit en style administratif, d'étudier les antécédents de la question : et il est bien peu de questions d'ordre moral ou économique pour lesquelles elle n'ait d'utiles réponses à donner. Je sais bien que l'humanité ne repasse jamais par les mêmes voies, et que le chemin qu'elle suit est un pont qui s'écroule derrière elle. Mais les ruines mêmes qu'elle fait lui servent de matériaux pour ses constructions nouvelles. Dans le présent, ce qu'il y a le

plus, c'est toujours du passé et parfois du passé le plus lointain. Chacun de nous porte en soi l'humanité tout entière. Écoutez bien, et vous entendrez au fond de votre âme, dans vos opinions et dans vos croyances, le sourd retentissement des siècles.

« L'histoire a, en outre, pour les passions politiques une grande vertu d'apaisement, parce que, sans diminuer l'amour du bien, même l'impatience du mieux, elle enseigne que les esprits absolus exposent à plus de dangers qu'ils ne rendent de services; que toujours il faut compter avec le temps pour qu'il mûrisse les idées, comme il mûrit les moissons; qu'enfin l'art de gouverner les hommes est surtout l'art des tempéraments, les chocs et les soubresauts ne valant pas mieux, dans la vie normale d'une société qui marche, que dans la machine puissante qui fonctionne régulièrement.

« Surtout elle est un grand enseignement moral, et je voudrais qu'on lui donnât son vrai nom : le livre des expiations et des récompenses; vous n'y trouverez pas une faute, une erreur, un crime qui n'aient été punis. Il est vrai que parfois cette justice des choses semble étrange et confond toutes nos idées de la responsabilité personnelle. S'il a été dit : « Semez le vent et vous recueillerez la tempête », celui qui fait la moisson funeste n'est pas toujours le semeur réprouvé. A la vue de ces expiations imméritées, de ces fils qui payent pour leurs pères, vous ressentirez, Messieurs, un trouble profond dans votre conscience morale; et peut-être irez-vous, pour expliquer ces iniquités, jusqu'à la dure doctrine du châtiment providentiel qui montrait au comte de Maistre tant de coupables dans les victimes de la Terreur. Regardez bien cependant et vous y

trouverez aussi une haute leçon de moralité pratique.

« Dans le monde organique, la nature n'a nul souci de l'individu : qu'il vive, prospère ou succombe, peu lui importe; c'est pour l'espèce qu'elle réserve toute sa sollicitude. Dans le monde moral, une loi analogue se produit. L'individu n'est pas toujours et sur l'heure récompensé ou puni, mais la société l'est infailliblement. Le bien et le mal jetés dans le monde y germent, y grandissent; tôt ou tard ils portent leurs fruits doux ou amers, et ce n'est souvent que la génération suivante qui les cueille. La justice de la terre, et je ne veux parler que de celle-là, oublie donc parfois le coupable, qu'elle abandonne à une autre, jamais le crime. Elle s'attache à ses pas, le suit, l'atteint et le frappe, même sur la tête de l'innocent, pour arracher du sein de la société le mal qu'il portait avec lui, de même qu'elle couronne de gloire l'obscur penseur mort à la peine. Que de statues dressées sur nos places par la reconnaissance publique à des hommes qui avaient vécu dans l'abandon et la misère!

« Nous ne nous récrions pas contre la loi d'hérédité qui, dans la famille, rend le fils solidaire du père, et fait que l'inconduite de l'un prépare à l'autre une constitution scrofuleuse et ruinée, avant même que cet autre ait été conçu. Qu'on sache bien aussi que, dans la société, toute faute est expiée par celui qui l'a commise ou par ceux qui l'ont acceptée. La grande ambition de chacun de nous, comme homme, c'est de fonder une famille; comme citoyen, c'est d'aider dans la mesure de nos forces à la prospérité de notre pays; j'excepte bien entendu la race odieuse de ces misérables qui disent : « Après moi le déluge ». Ayons donc toujours présente aux yeux cette vieille vérité qui, dans

la Bible, promet la bénédiction ou les châtiments jusqu'à la postérité la plus reculée. Quand elle sera entrée au fond de tous les cœurs, ne voyez-vous pas quel lien puissant aura été établi, au sein des familles et des sociétés, entre les générations qui se succèdent?

« L'histoire vient donc compléter et étendre les principes de la morale individuelle que Dieu a mis en nous et que la raison dégage, en les fortifiant par cette solidarité qu'elle atteste. Elle est la conscience du genre humain. Et ce qu'elle enseigne, ce n'est pas plus l'égoïsme d'Helvétius que la raillerie de Voltaire, le désespoir de Pascal que les expédients de Machiavel, mais la noble et austère doctrine du devoir qui est à elle-même sa propre récompense, parce que l'esprit ne s'élève jamais plus haut que lorsqu'il s'abaisse devant elle : devoir pour chacun de nous de payer au Créateur la dette de la vie en accroissant la force intelligente et morale qu'il nous a donnée; devoir pour chaque peuple de travailler au labeur commun de l'humanité, cette voyageuse infatigable que Condorcet, du pied de son échafaud, voyait s'avancer chaque jour plus forte, plus heureuse et plus libre sur la route que Dieu lui a montrée.

« Je résume, Messieurs, ce qui fait le fond de cet entretien. Le monde a deux océans de faits et d'idées. Plongez dans l'un, sondez-en les profondeurs, mais laissez-vous aussi conduire, ne fût-ce qu'à la surface de l'autre, pour que votre horizon s'élargisse et que votre pensée aille plus loin, monte plus haut. Vous portez l'épée. Faites donc tout ce qui est nécessaire aujourd'hui pour que l'épée de la France devienne encore plus redoutable, afin qu'elle soit, s'il est possible, tirée moins souvent : mais n'oubliez pas

que, si ce pays aime à respirer l'odeur de la poudre, il a toujours placé, à côté de la gloire des batailles, celle des arts, des lettres, et qu'une partie de sa puissance au dehors tient aux idées de justice qu'il a répandues sur le monde. Nos pères nous ont légué ce double héritage; nous l'avons accepté pour vous le transmettre : restez-y fidèles.

« Et d'ailleurs, savoir, comprendre, n'est-ce pas le plaisir suprême? « Plus de lumière, disait Gœthe mou- « rant, encore plus de lumière! » Comme lui, et jusqu'à l'heure dernière, cherchons le jour. Mais ne croyez pas qu'on ne le voie que du côté où se lèvera l'aurore de demain!

« On raconte qu'à la mort d'un roi de Perse, les candidats au trône, loin de se déchirer entre eux, selon l'usage, s'entendirent pour réserver la couronne à celui qui le premier verrait le soleil, le grand dieu du pays, sortir de l'aube matinale. Tous tendirent leurs regards à l'orient; un seul se tourna en arrière, et, avant les autres, il aperçut le premier rayon qui, passant par-dessus les brumes épaisses de l'horizon oriental, frappait au zénith et rejaillissait à l'occident.

« Faites comme lui, Messieurs, et pour mieux voir en avant, regardez en arrière. »

Cette leçon fut si bien reçue qu'on me demanda de la faire imprimer et qu'elle eut, en quinze jours, deux éditions. De ce côté, la partie était donc gagnée et la suite du cours ne fit que confirmer ces débuts de bon augure.

Avant de partir pour ma première inspection générale, j'eus à terminer une affaire dont j'avais été chargé comme inspecteur d'Académie et où j'appris ce que j'allais bientôt

avoir à appliquer au sujet des conférences publiques. M Albert Le Roy, professeur, si je ne me trompe, à Sainte-Barbe, avait institué, rue de la Paix, des cours libres qui donnèrent à quelques esprits la tentation de mêler la politique à la littérature. L'autorisation avait été accordée à la condition que cette confusion ne se ferait pas. Or, le 22 février 1862, j'eus à écrire à M. Le Roy la lettre suivante :

« Monsieur,

« Je n'assistais pas ce soir au commencement de la leçon de M. Pelletan. Un de mes amis m'apprend que le professeur, accueilli à son entrée avec force applaudissements, y a répondu par une profession de foi où se trouvaient des paroles qui m'auraient blessé si j'eusse été présent. Je croyais avoir droit à d'autres procédés. On aura beau grossir la voix, on ne fera croire à personne que votre salle ressemble à ces palais où tout était suspect, *omnia circumspectabantur*. Un honnête homme vient s'asseoir au milieu de vous et vous dit pourquoi il y vient, sans avoir à discuter avec vous l'engagement que vous avez pris et que vous étiez parfaitement libre de ne pas prendre. On lui demande si, rue de la Paix, il assiste à un cours ou à un club; si l'on ne compromet pas une liberté bonne en soi, mais difficile à acclimater chez nous, par le plaisir de faire la guerre des insinuations et des sous-entendus, qui n'a jamais été la guerre des forts. Comme M. Legouvé avec son magnifique succès de vendredi, M. Laurent Pichat avec sa poésie des enfants, M. Deschanel avec Corneille et Shakespeare comprennent mieux le bien qu'ils peuvent faire! M. Pelletan lui-même ne nous a-t-il pas charmé

deux fois par sa belle étude sur Raphaël? Ces soirs-là, il n'était occupé qu'à faire passer de nobles sentiments dans l'esprit de ses auditeurs. Était-ce le même effet qu'il cherchait, hier, à produire, lorsque après l'énumération des crimes des Borgia, il s'écriait : « Avis aux imitateurs? »

« Ce qui ne concerne que moi est, après tout, indifférent. Mais prenez garde, Monsieur, que vos cours ne glissent sur une pente au bout de laquelle ils se perdraient, parce qu'ils cesseraient d'être la distraction élégante recherchée par votre public d'hommes mûrs et de mères de famille, pour devenir une prédication qui a sa place ailleurs. »

Le 22 février 1862, M. Le Roy me répondit :

« Monsieur l'Inspecteur général,

« Je vous remercie de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser, et je vais répondre loyalement aux différentes observations qu'elle renferme.

« Je regrette bien que la séance ait commencé quelques minutes avant votre arrivée, et je suis très fâché de l'interprétation donnée aux premières paroles de M. Pelletan. Je suis convaincu que cette interprétation n'aurait pas été la vôtre : pour ma part, j'affirme que jamais l'intention de M. Pelletan n'a été de dire, ni de faire penser quelque chose qui dût, ou qui pût même vous blesser personnellement. Nous avons tous trop d'estime pour votre caractère, et nous reconnaissons trop l'esprit bienveillant avec lequel vous assistez aux Entretiens, pour que je ne me hâte pas de protester contre cette imputation.

« Notre désir est de fonder un enseignement élevé et d'obtenir un succès, tels que vous les déterminez dans votre lettre ; mais l'émotion de la parole est plus ou moins

active suivant le caractère de celui qui parle. Quant aux allusions, l'auditoire en voit, ou plutôt en fait, lorsqu'il en cherche. Pour la séance de samedi, d'ailleurs, si elle a eu une physionomie particulière, c'est sans doute à cause de la surexcitation causée dans la journée par l'ouverture du cours de M. Renan au Collège de France. Sans ces éléments extérieurs, notre séance aurait eu le calme habituel.

« Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur général, l'expression de mes sentiments respectueux.

« Albert Le Roy. »

J'avais envoyé à M. Rouland copie de ma lettre à M. Le Roy; je lui écrivis encore le 24 :

« Monsieur le Ministre,

« Je vous dois compte des suites de ma lettre à M. le Directeur des Entretiens de la rue de la Paix.

« D'abord, j'ai reçu de M. Le Roy une réponse où il accepte pleinement le caractère que Votre Excellence et le bon sens assignent à ces cours. « Nous désirons, dit-il, « obtenir le succès tel que vous le déterminez dans votre « lettre. » C'est donc un nouvel engagement écrit de s'enfermer rigoureusement dans la littérature et l'art.

« Ensuite M. Pelletan attendait ce soir mon arrivée et, en face de plusieurs de ses collègues, il a très chaleureusement expliqué que ses paroles ne s'appliquaient pas à celui qui a l'honneur de représenter, rue de la Paix, le Ministère de l'Instruction publique. Il avait, à son arrivée, trouvé une brigade de sergents de ville à la porte; un de ses amis avait vu, ou cru voir dans la salle un agent de police. C'était de ce côté qu'il avait parlé en protestant

d'avance contre les interprétations qu'on pouvait donner à ses paroles. Quant aux mots : « Avis aux imitateurs! » il voulait bien ne faire nulle difficulté de reconnaître qu'ils étaient partis de ses lèvres plus vite que sa pensée. Il ajouta que « certains auditeurs entendent parfois avec leurs désirs plus qu'avec leurs oreilles »; et il m'assura qu'il n'y avait pour lui et ses collègues de bon et légitime succès qu'en se tenant dans la région des sentiments élevés et en s'efforçant d'y entraîner et d'y maintenir leur public.

« Voilà donc cet incident terminé à la commune satisfaction des intéressés et probablement aussi au profit de tous, puisque la différence entre un cours d'enseignement et un club de petite guerre aura été de nouveau bien marquée et hautement acceptée. Vous exercez là, Monsieur le Ministre, de la police morale, la meilleure de toutes; aussi demandez, je vous en supplie, à vos collègues de n'en point employer d'autre. Qu'on laisse faire Votre Excellence et, de ce côté, tout ira bien.

« M. Pelletan ne fera plus qu'une leçon. Il part pour sa province, afin d'arranger ses affaires avant d'entrer en prison. Je ne connais point l'article qui l'a fait condamner; mais ne serait-ce point d'une habile indulgence que de ne l'y point recevoir? On m'assure de divers côtés que M. Pelletan est parfaitement honorable, et il me répugne toujours de voir sous les verrous un galant homme, par la seule raison qu'il ne pense pas comme moi.

« Ce soir, M. Weiss, un des nôtres autrefois, a fait une leçon sur Molière : parole très facile, sans éclat ni éloquence, mais quelquefois spirituelle; connaissance très étendue du sujet, vu toutefois par les petits côtés; analyse

microscopique, au lieu de dessins tracés à grands traits. Il oublie que, pour le suivre, il faudrait savoir Molière par cœur, de sorte que la finesse des aperçus échappe au plus grand nombre. En outre, quantité de thèses paradoxales. »

IV

Je débutai dans ma nouvelle carrière d'Inspecteur général par le lycée de Napoléonville que, plus tard, j'ai transformé en lycée d'enseignement spécial, et, de là, je me rendis à Lorient. Sur la route, j'eus la preuve du peu de progrès de l'enseignement primaire dans cette province. Notre voiture, ayant à traverser un gros village, s'y arrêta suivant les habitudes traditionnelles des postillons bretons, et j'eus le temps de regarder autour de moi. Sur la place de l'Église, je vis une foule de jeunes paysans en habits de gala. Comme le calendrier indiquait pour ce jour-là un mardi, je leur demandai à plusieurs reprises pourquoi ils n'étaient pas à l'école ou au travail. Personne ne me comprit. A la fin, le plus avisé d'entre eux me répondit : « C'est dimanche »; et il me répéta ce mot cinq ou six fois, sans que je pusse tirer de lui autre chose que son éternel « c'est dimanche ». Un gendarme, à qui je contai mon embarras, me dit : « Hélas! Monsieur, c'est un Pardon, par « conséquent une fête, et, pour eux, un dimanche. Aujour- « d'hui on boira terriblement de cidre; il en est que vingt, « même vingt-quatre litres n'effrayeront pas, et nous aurons, « ce soir, mes camarades et moi, bien de la besogne à « ramasser hommes, femmes, enfants, tombés ivres-morts « par les rues ou dans les fossés de la route. Ah! les Par-

« dons! Je ne sais pas si nos gars y gagnent le ciel, mais ils « y perdent certainement la terre. »

Le 26 avril, j'adressai de Lorient à M. Rouland la lettre suivante :

« Monsieur le Ministre,

« Deux sortes d'élèves étaient un grand embarras pour nos lycées, les candidats à Saint-Cyr et à l'École navale. Les premiers, grâce à des réformes récentes, sont redevenus des élèves tout comme les autres, suivant aujourd'hui d'une manière normale le cours des études classiques. Les seconds sont restés ce qu'ils étaient. Non seulement ils ne font point d'humanités, mais la plupart ne font même pas de classes de grammaire. A Lorient, j'ai trouvé, dans les cours spéciaux où on les prépare, des élèves sortis depuis quelques mois de la cinquième, d'autres de la sixième. Il en résulte d'abord une inégalité extrême de connaissances, qui rend presque impossible l'enseignement simultané; de plus, le dédain, le dégoût même pour des études qui ne conduisent pas directement et le plus vite possible à l'assaut du *Borda*.

« C'est que, pour les candidats à l'École navale, on a oublié le grand principe qu'avant de donner une direction *spéciale* aux forces de l'esprit, il faut créer ces forces par la culture générale de l'intelligence.

« Pour le plus grand nombre des élèves dont nous parlons, cette culture générale n'existe pas. Leur esprit est un champ fort mal labouré où l'on ne sème qu'un peu d'anglais, de géographie, surtout beaucoup de mathématiques, mais pas une idée. Un vice-amiral me faisait l'honneur de me dire : « Je suis sorti de l'École le premier, et ce sont les

« mathématiques qui m'ont valu cette place. Eh bien! dans « tout le cours de ma carrière, je n'ai pas eu à faire emploi « de la centième partie des mathématiques qu'on avait pris « tant de peine à m'enseigner. Mais j'ai eu constamment « des rapports à faire, des mémoires à rédiger, des hommes « à conduire, d'importantes affaires d'administration à « résoudre, même des négociations à suivre. Le binôme de « Newton m'était pour tout cela parfaitement inutile, et « j'aurais échoué vingt fois si, après l'École, je n'avais « point refait l'éducation générale de mon esprit ».

« Nous n'avons, Monsieur le Ministre, nul droit de regarder aux choses de la Marine. Elle fait à ses futurs officiers les conditions qui lui plaisent, et nous n'avons rien à dire touchant les connaissances qu'elle croit nécessaire de leur donner sur le *Borda*. Là, elle est chez elle et elle y fait ce qu'elle y doit faire, des marins. Mais tant que ses élèves sont chez nous, ne devrait-elle pas nous laisser faire d'eux ce que nous avons la tâche de faire de tous les autres : des hommes?

« Préparer dans l'enfant, l'homme; en même temps, diriger *de loin* cette éducation générale vers le but particulier que le jeune homme voudra plus tard atteindre, voilà, si je ne me trompe, le but de l'Instruction publique. Or, la Marine nous semble aller, par ses programmes, contre ce principe en spécialisant trop tôt ses candidats. Au delà du lycée sont et doivent être les écoles préparatoires. Celle de la Marine est au *Borda* et elle y est bien; mais elle veut en avoir une autre au lycée, dans des cours particuliers; celle-là est de trop.

« La Marine et l'Université trouveraient toutes deux leur compte à un arrangement analogue à celui qui a été fait

pour Saint-Cyr; et le règlement à intervenir serait bien simple. Nous proposerions de le réduire à un seul article :

« La limite d'âge étant de dix-sept ans et demi, âge qui est celui de la rhétorique sciences, les candidats à l'École navale subiront un examen qui portera sur l'ensemble des études faites dans cette classe, d'après le programme des lycées.

« Dans l'ordre actuel, un candidat au *Borda* qui ne réussit point se trouve, avec sa préparation toute particulière et hâtive, dans le plus grand embarras. Il avait naguère la ressource de Saint-Cyr. Maintenant qu'on a modifié les conditions d'admission à l'École militaire, il ne saura plus à quelle porte frapper. Que notre proposition soit admise, et les candidats malheureux seront en mesure de continuer leurs études, avec toutes les perspectives qui se trouvent au bout de nos lycées.

« Que Monsieur le Ministre de la Marine veuille bien se persuader que ses élèves ont besoin d'apporter au *Borda* une certaine quantité de connaissances spéciales, mais aussi le goût du travail, l'habitude de la réflexion et l'angle de la pensée déjà largement ouvert. Avec cela, on va loin. Car un homme est alors comme un navire dont la marche est éprouvée et les soutes pleines de charbon. Il n'y a plus qu'à lui faire le signal de marche et à lui donner la direction pour qu'il parte à toute vapeur et arrive vite et bien. »

Il est probable que cette lettre ne fut pas communiquée à la Marine, car la question de la préparation au *Borda* ne fut pas discutée. Quatre ou cinq ans après, l'amiral Rigault de Genouilly me demanda, pour ses écoles de matelots,

des instituteurs que je choisis parmi les meilleurs et que je plaçai sous la direction d'un inspecteur primaire très éclairé. Plus tard encore, je fis avec le maréchal Niel une convention qui aurait pu avoir des suites sérieuses.

On voit par ces détails, et on le verra mieux plus loin, que j'entendais mettre le ministère de l'Instruction publique au service de tous les autres. C'est que cette administration, chargée de l'éducation du pays à tous les degrés, possède un levier avec lequel on peut remuer la France.

Je reviens à mon voyage d'inspection, sans m'arrêter aux lieux où je n'eus qu'à remplir ma fonction officielle.

De Lorient, je me rendis à Brest en descendant l'Aulne sur un bateau à vapeur. Nous étions au mois de mai; les collines qui encaissent la rivière s'étaient couvertes d'ajoncs en fleurs et de toutes ces herbes folles, parure de la terre, quand la main avare de l'homme ne les a pas encore chassées de ses sillons. L'air était embaumé, la vue ravissante et, quand nous débouchâmes dans l'incomparable rade de Brest, nous nous trouvâmes en face d'une des grandes forteresses de la France, tout enveloppée de ses glorieux souvenirs.

Un vieux chroniqueur compare la Bretagne à une tête de moine gardant, au-dessous de sa large tonsure, un bandeau de cheveux épais et vigoureux. C'est bien l'image de cette péninsule traversée en son milieu par des montagnes chenues et des landes stériles, mais bordée, à son pourtour, de vertes prairies que nourrissent les brouillards de la mer. Aussi le Breton aime-t-il son climat humide que les effluves du Gulf-Stream attiédissent. « De la pluie chaque jour, me disait-on à Brest, c'est trop; mais tous les deux jours, ce n'est pas assez. »

J'ai hâte, dans ces souvenirs, de traverser Saint-Brieuc et d'arriver à Coutances, non pas à cause de l'importance de cette dernière ville et de son modeste lycée, mais parce que là est née dans mon esprit la nécessité d'une de mes réformes les plus importantes, l'enseignement spécial.

Dans la classe de quatrième, je trouvai un garçon haut deux fois comme ses camarades, avec de larges épaules couvertes d'un sarrau de toile. Pendant qu'il m'expliquait quelques mots de grec et de latin, dont il se tirait tant bien que mal, plutôt mal que bien, je l'examinai et je finis par lui demander : « Quelle est la profession de Monsieur votre père? — Il est fermier. — Et vous, que comptez-vous faire? — Je serai aussi cultivateur ». Je le laissai continuer sa traduction boiteuse de Phèdre et de César, tandis qu'à part moi je reconstituai la scène qui s'était passée dans cette famille. Évidemment, le père avait gagné de l'aisance à vendre le plus cher possible son beurre et ses veaux aux Anglais; puis il s'était dit, comme tous les pères : « Puisque j'ai amassé quelque argent, je veux que mon fils en sache plus que moi; et, pour cela, je le confierai au grand corps qui est chargé chez nous de l'Instruction publique. » L'Université avait pris ce fils de fermier, aspirant à devenir fermier lui-même, et pour toute instruction agricole, elle lui faisait étudier le *Jardin des Racines grecques*. Le soir, rendant compte à M. Rouland de ce que j'avais vu à Coutances, je terminai mon rapport par ces mots qui se retrouvèrent depuis ce jour dans plusieurs de mes dépêches officielles : « Et de plus, je pense, Monsieur le Ministre, que nous volons le temps et l'argent de ces gens-là ». Ce que je vis dans les autres lycées et collèges, durant mes deux années d'inspection générale, me confirma dans la pensée

que s'il était excellent de faire, par les études classiques, des lettrés, des avocats et des médecins, il ne l'était pas moins de donner aux futurs employés du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, les connaissances spéciales que leur profession réclamait.

Cette année-là, je parcourus une partie de la France, étudiant le personnel et le matériel des lycées, me rendant compte de leurs besoins, des réformes qu'exigeaient certaines de nos études, et aussi de la situation économique et matérielle de chaque maison, non seulement par l'examen des livres de l'économat, mais encore par celui des dortoirs, même des préparations culinaires, pour savoir si les règlements qui exigent qu'on ne serve aux élèves que des viandes désossées et dégraissées, étaient exécutés. Quelle préparation excellente pour se mettre en état de donner ensuite dans les Conseils de l'Administration des avis autorisés! Si je n'avais pas fait ces deux années d'inspection générale, je n'aurais pas été capable de bien remplir ma fonction ministérielle et d'avoir, au besoin, un avis contraire à celui des employés qui n'avaient pas quitté les bureaux. En visitant, par exemple, les laboratoires de chimie, les cabinets de physique et d'histoire naturelle, j'emportai la conviction que notre outillage scientifique était dans un état déplorable; et ce furent ces souvenirs qui me conduisirent plus tard à créer les laboratoires d'enseignement et de recherches, comme la présence, dans nos classes d'humanités, de fils de paysans et de petits industriels, me convertit d'avance à l'enseignement spécial. J'ajouterai, pour ceux qui ont aujourd'hui cette belle charge de l'Inspection générale, que je ne manquais pas, dans chaque ville, de rendre visite à tous les personnages

y ayant autorité ou influence, afin de m'entretenir avec eux des intérêts scolaires du département.

A Lyon, je proposai de ne laisser dans la ville qu'un lycée d'externes; de vendre la partie de l'ancienne maison qui était en bordure d'une rue très marchande et, avec le prix qu'on aurait tiré du terrain, de construire en plein champ le lycée des internes : le ministère de l'Instruction publique était alors si pauvre et le resta si longtemps que, malgré le flot d'or qui coule aujourd'hui dans sa caisse, la mesure est encore à prendre. A Marseille, les élèves surabondaient, quoiqu'on eût donné à la maison-mère, dans les environs de la ville, une succursale qui portait le joli nom de la Belle de Mai. Cette capitale de la Méditerranée dont les ports étaient pleins de navires et les faubourgs remplis d'usines, avait besoin d'une école commerciale et industrielle; mais le préfet, M. de Maupas, était un trop grand politique pour s'occuper de pareille misère. A Toulon, il fallait un nouveau lycée; à Nice, un petit collège sur une des collines avoisinantes; etc., etc.

L'an d'après, j'allai à Alger, la blanche sirène qu'on n'oublie plus quand on l'a vue une fois, avec sa verte ceinture de la Mitidja. J'y trouvai les autorités militaires très disposées à favoriser toutes les améliorations scolaires. Ces rudes soldats comprenaient que pour la conquête morale de l'Algérie, il fallait, à la formule de Bugeaud : *Ense et aratro*, ajouter un mot : *et libro*. Le sous-gouverneur, le général de Martimprey, voulut bien me conduire lui-même au collège franco-arabe, et j'eus l'honneur de voir, au palais de Mustapha-Supérieur, le maréchal Pélissier. La réputation de rudesse de ce grand homme de guerre m'effrayait; je fus d'autant plus séduit par la bien-

veillance de son accueil, par son esprit et sa conversation qui faisaient reconnaître un lettré dans le vainqueur de Sébastopol. C'était le jour de mon départ pour retourner en France. J'eus grand'peine à empêcher le maréchal d'envoyer un aide de camp avertir le vapeur, qui chauffait déjà dans le port d'Alger, que je ne partirais pas. Que n'a-t-il vécu jusqu'en 1870! Il nous aurait probablement évité les hontes de Frœschwiller et de Sedan. En vérité, je serais bien ingrat si je ne conservais pas un souvenir reconnaissant à ces glorieux chefs de l'armée qui avaient tant de délicates attentions pour un membre encore obscur de l'Université.

La veille au soir, rentrant à l'hôtel, j'avais traversé un groupe arrêté devant la porte et j'étais monté à ma chambre, que j'avais choisie tout en haut de la maison, pour jouir de la vue incomparable de la mer et des montagnes, éclairées par cette lune d'Afrique qui vaut presque notre soleil. Dès que ma bougie allumée eut averti que j'étais arrivé chez moi, un concert monta d'en-bas; et pendant une reprise, un domestique vint me dire que quelqu'un demandait à me parler. Je crus comprendre que le chef du chœur venait chercher sa récompense et je mis la main à la poche. Mais un monsieur fort bien vêtu entra : « Je suis, me dit-il, le directeur de la Société musicale de notre ville. Monsieur le maréchal Randon a eu mille bontés pour moi et a vu nos modestes commencements; je serais heureux que vous puissiez lui dire ce dont est capable aujourd'hui son orphéon d'Alger ». Voilà comment, sur cette vieille terre d'Afrique, je fus traité en Andalouse qui reçoit un concert sous son balcon.

CHAPITRE VI

COMMENT JE DEVINS MINISTRE

(1863)

I

Cependant l'Empereur avait commencé en 1860, par des réformes économiques, l'évolution libérale qu'il continua jusqu'à la fin de son règne, sans gagner les doctrinaires de la révolution. J'y applaudissais de loin, et on le comprendra, en relisant ce que j'ai raconté, pages 108-109, de ma première audience impériale. Mais je me gardai bien d'en rien témoigner au prince, croyant qu'il n'avait pas plus gardé souvenir de mes paroles que de ma très obscure personne. Je me trompais. Le 28 février 1862, je reçus la lettre suivante du secrétaire de l'Empereur :

« Monsieur,

« La lettre de l'Empereur à votre adresse venait de partir, lorsque Sa Majesté exprima la crainte de ne l'avoir pas signée. Je soutins le contraire; Elle persista. Un pari est engagé. Veuillez avoir l'obligeance de me transmettre un *oui* ou un *non* qui termine le différend.

« Agréez, Monsieur, etc.

« MOCQUARD. »

Je répondis : « Monsieur, je ne sais pas si vous avez gagné; mais j'ai perdu, puisque je n'ai rien reçu ».

Le même soir la lettre suivante m'arrivait et signée :

« Monsieur,

« ... Je fais appel à vos profondes connaissances pour découvrir dans les auteurs de l'époque de César, des preuves à l'appui de l'assertion suivante.

« J'avance que la grandeur du génie d'un homme se mesure d'après la durée de l'influence qui lui survit, c'est-à-dire de l'influence des idées qu'il a fait triompher et qui domine longtemps encore lorsqu'il n'existe plus.

« Ainsi après la mort de César tous les actes de ce grand homme sont remis en honneur. Brutus lui-même en donnant des jeux se voit forcé de les placer sous l'invocation de César, et Cicéron, quelque part dans ses lettres, s'indigne de l'obligation imposée aux meurtriers du dictateur.

« Le même auteur, dans une lettre à Atticus, s'exprime ainsi : « Toutes les actions de César, tout ce qu'il a écrit, « toutes ses paroles, toutes ses promesses, toutes ses pen- « sées, ont plus de force après sa mort que de son vivant ». Le nom de César donné aux Empereurs jusqu'à nos jours témoigne de même de cette influence.

« Il s'agirait donc de retrouver aux époques qui ont suivi celle de César d'autres preuves de mon assertion. J'aime à compter, Monsieur, sur votre obligeance pour vous charger de ce travail et je vous offre l'expression de tous mes sentiments.

« Napoléon. »

27 février 1862.

Je répondis, le lendemain, par le mémoire ci-joint. « La proposition qui fait le fond de la lettre impériale est incontestable. Il n'y a même de grand homme qu'à cette condition. L'homme simplement distingué meurt tout entier; l'homme supérieur se survit à lui-même et sa taille se mesure à la durée de son influence à travers les siècles, comme celle des grands chênes à l'ombre qu'ils projettent derrière eux.

« Mais je crois qu'il faut moins chercher l'influence de César dans les citations des auteurs contemporains ou postérieurs que dans les grands faits qui se produisirent après lui. C'est moins une question d'érudition que de politique.

« Qu'après le meurtre ses actes aient été maintenus, que Brutus ait été contraint de mettre ses jeux sous la protection de la grande victime et que Cicéron s'indigne de voir César mort plus puissant que César vivant, cela prouve combien étaient grandes sa popularité et la force de son parti.

« Mais ce qu'il est plus important de chercher, c'est de savoir :

« 1° Quelle fut son œuvre?

« 2° Si cette œuvre lui a survécu?

« 3° Quelle part revient à ses idées dans l'organisation de l'Empire Romain?

« 4° Examiner s'il n'aurait pas pu conjurer quelques-uns des périls auxquels les institutions d'Auguste laissèrent le monde exposé.

« 5° Enfin, montrer la longue influence exercée sur le monde par l'organisation qu'il avait fondée.

« Je reprends chacun de ces points :

« 1° L'œuvre de César?

« Il a accompli la plus grande révolution de l'antiquité et une révolution nécessaire, en mettant un terme à la domination tyrannique de deux cents familles qui exploitaient le monde vaincu. Depuis les Gracques, beaucoup, à Rome, Sylla et Marius, Pompée et Crassus, même Catilina, s'étaient essayés à la royauté. César seul fut assez fort pour renverser l'oligarchie et élever à sa place un gouvernement nouveau.

2° Cette œuvre lui a-t-elle survécu?

« On a beaucoup vanté l'adresse d'Octave. Mais si César n'avait point créé un grand parti dévoué à l'ordre nouveau, s'il n'avait point eu pour lui l'armée, le peuple de Rome, les provinces, Octave n'aurait recueilli de l'héritage de son père adoptif que sa toge sanglante. Ce parti est assez fort, au lendemain même des Ides de Mars, pour imposer au Sénat le maintien des actes du dictateur, et sa popularité est si grande que, lorsque les meurtriers veulent haranguer le peuple, celui-ci, éclatant en menaces, force ceux qui s'appelaient les libérateurs de Rome à fuir au Capitole, qu'ils avaient changé en une forteresse gardée par leurs gladiateurs. Lorsque, le surlendemain, Antoine réunit le Sénat dans le temple de Tellus, de toutes parts on lui crie de se bien garder, et il faut, pour les satisfaire, qu'il leur montre une cuirasse sous sa toge. A la lecture du testament de César, il y eut encore une explosion de reconnaissance et de menaces; mais aux funérailles, c'est la victime elle-même qui chasse de la ville ses meurtriers. « Le tyran est mort, s'écriait Cicéron, et la tyrannie vit « toujours. »

« L'armée est comme le peuple. A la nouvelle du meurtre, les tribuns des troupes de Macédoine invitent Octave à se

mettre sous la protection de ces légions dévouées. Dans son voyage de Brindes à Rome, les soldats qu'il rencontre le saluent de leurs acclamations et les vétérans des colonies accourent lui offrir leur épée. Antoine essaye de perdre ce jeune rival. Tous les tribuns militaires qui se trouvaient à Rome se rendent auprès de lui et lui imposent une réconciliation avec Octave.

« Quant aux provinces, un seul fait montrera leurs dispositions : toutes avaient à Rome des représentants; aux funérailles de César, ils se signalèrent au milieu de la douleur commune par la vivacité de leurs regrets. « Chaque nation, dit Suétone, vint à son tour faire retentir autour du bûcher ses lamentations et pleurer à sa manière le protecteur qu'elles avaient perdu. »

« Voilà ce que César léguait à son héritier, c'est-à-dire les moyens de reprendre et d'achever son ouvrage. S'il y a entre le coup des Ides de Mars et la bataille d'Actium un sanglant intermède de treize années, c'est que le grand parti des Césariens se partagea entre le plus brave soldat de César et ce jeune homme de dix-neuf ans qui portait son nom, mais n'avait encore rien fait. Pour la République, elle était bien morte à Pharsale et si, par impossible, Cassius fût demeuré vainqueur à Philippes, c'eût été très certainement pour prendre la place de César. Catilina avait dit depuis longtemps le mot de la situation : « Au peuple romain, il faut une tête ».

« 3° Quelle part revient aux idées de César dans l'organisation de l'Empire Romain?

« La monarchie que César avait constituée n'avait rien de commun avec les monarchies à demi sacerdotales de l'Orient. C'était une sorte de primatie populaire et armée

qui était le pouvoir d'un seul, au profit de tous : gouvernement d'espèce nouvelle pour lequel on ne trouvait pas de place dans les classifications habituelles, parce qu'il n'était pas simplement l'autorité, la domination, mais un composé de toutes les forces populaires qui avaient antérieurement régi la République.

« César, en effet, fut dictateur à vie et consul pour dix ans avec droit de disposer du trésor public.

« Comme *imperator* à vie, il eut la puissance militaire; comme tribun, l'inviolabilité et le véto sur le pouvoir législatif.

« Prince du Sénat, il dirigeait les débats de cette assemblée.

« Préfet des mœurs, il la composait à son gré.

« Grand pontife, il faisait parler la religion selon ses intérêts et en surveillait les membres.

« Les finances, l'armée, la religion, le pouvoir exécutif, une partie du pouvoir judiciaire et, indirectement, presque toute la puissance législative étaient donc réunis dans ses mains. L'hérédité apparaissait même déjà, puisque le titre d'imperator, c'est-à-dire l'autorité militaire, et la charge de grand pontife furent déclarés transmissibles à ses fils.

« Auguste ne fit pas autre chose.

« Comme César, il prit le Sénat pour le grand instrument de sa politique, tout en constituant, à l'exemple de son père adoptif, un conseil privé qui prépara les affaires et d'où sortit plus tard le *consistorium principis*.

« Comme lui, il conserva les charges républicaines, en retirant d'elles la force qui faisait leur vie, pour la concentrer dans ses seules mains. Si l'on voulait énumérer ses prérogatives, il n'y aurait qu'à refaire la liste de celles de César,

en laissant de côté la dictature qu'il ne reprit pas et qui lui était inutile.

« Auguste précisa ce qui était indécis; il réglementa ce qui ne l'avait pas été, mais il innova fort peu. L'Empire Romain vécut trois cents ans sur le plan d'après lequel il l'avait constitué; or, ce plan était celui de César.

« 4° Examiner si César n'aurait pas dû conjurer quelques-uns des périls auxquels les institutions d'Auguste laissèrent le monde exposé.

« Mais César, quand il mourut, n'avait pas dit le dernier mot de sa politique. Le poignard de Brutus l'avait frappé dans la plénitude de la vie et du génie, au lendemain de sa dernière victoire et quand la guerre civile était à peine achevée. S'il eût accompli ce que la nature lui promettait de jours, il eût certainement élevé de ses puissantes mains un édifice plus durable que le mensonge politique dans lequel son successeur se complut quarante-quatre ans, parce qu'il y trouva le moyen de vivre tranquillement au jour le jour.

« Auguste, qui partagea même en apparence l'Empire avec le Sénat, cacha une royauté absolue sous des oripeaux républicains. Il n'osa pas constituer franchement la monarchie et il en résulta deux maux qui firent toutes les révolutions de l'Empire. D'un côté, il laissa aux oligarques leurs espérances avec assez de force apparente pour leur donner la tentation de les réaliser, ce qui les constitua en état de conjuration permanente contre lui, *assiduæ in eum conjurationes*; de l'autre, comme il affectait de rester simple particulier, tout en prenant la réalité du pouvoir, il ne put songer à fonder ces institutions monarchiques qui couvrent le monarque.

« Pour être tout, il n'y avait qu'à trouer d'un coup de poignard une poitrine d'homme que rien ne défendait. De là tant d'empereurs assassinés et tant de révolutions de casernes ou de palais.

« César regardait plus haut. Sa persistance à se faire offrir le titre de roi montre qu'il voulait rompre avec le passé et commencer une ère nouvelle. Qu'était-ce qu'un titre pour un esprit comme le sien? Ce désir et l'hérédité qu'il attacha à une partie de ses fonctions prouvent qu'il songeait à organiser l'avenir.

« Quand je le vois ordonner à Varron de réunir dans une bibliothèque publique tous les produits de la pensée humaine, tenter une première codification des lois romaines, donner le droit de cité à la Transpadane, à la Sicile, à la légion de l'Alouette, à tous les provinciaux qui l'ont bien servi, aux médecins, aux professeurs d'arts libéraux, c'est-à-dire à la noblesse de l'esprit, comme le Sénat l'accordait jadis à la noblesse politique dans les municipes du Latium, je me sens en présence d'un grand et libéral esprit, qui veut faire de Rome la métropole de l'intelligence, qui, six siècles avant Justinien, se préoccupait de ce qui a été la seconde gloire du peuple roi, peut-être la première, son code; et, deux siècles avant Marc-Aurèle, de ce qui a été son plus grand bienfait, l'égalité civile.

« Enfin l'ordre donné à trois géomètres de parcourir l'Empire pour en mesurer les distances et en lever le plan, annonce l'intention de réorganiser l'impôt et l'administration provinciale.

« Il est un point sur lequel je ne puis proposer qu'une hypothèse, mais qui me paraît d'une haute importance.

« L'Empire romain est tombé, après quatre siècles seulement d'existence, sous les coups d'ennemis misérables, parce qu'il n'a jamais formé un tout homogène et ne fut qu'une simple juxtaposition de cités et de provinces. Les cités n'avaient entre elles aucun rapport politique et les provinces étaient, les unes pour les autres, des terres étrangères, *terra aliena*. Pour les relier ensemble, il eût fallu des institutions représentatives dont le germe était partout, mais qu'Auguste et ses successeurs laissèrent avorter.

« Or, je vois César réunir à Tarse les députés de toutes les villes de Cilicie. En Espagne, il convoque les députés de l'Ultérieure à Cordoue, et ceux de la Citérieure dans Tarragone. En Gaule, il assemblait régulièrement chaque année les États Généraux du pays. Il tire de ces assemblées un trop bon parti pour n'en avoir pas compris l'utilité et il me semble difficile de croire que celui qui, comme général, avait pratiqué cet usage, ne l'eût pas consacré comme prince. Alors l'Empire Romain aurait eu nos Conseils généraux si utiles pour faire connaître les besoins des provinces, comme pour recevoir et propager autour d'eux l'action du pouvoir. Cette institution, placée entre l'Empereur et les cités, aurait été un de ces liens dont je parlais tout à l'heure et qui étaient si nécessaires pour resserrer l'Empire autour de l'Empereur et unir toutes ces forces en une seule qui eût été, pour des siècles, indestructible.

« On accuse, de la mort prématurée de l'Empire, le fisc, les soldats, les esclaves, les mœurs mauvaises; je crois qu'il est mort surtout d'un mal politique : d'une mauvaise constitution du pouvoir et d'une mauvaise organisation de l'État, tandis que celle de la cité était, à certains égards,

excellente. Auguste n'a rien fait pour prévenir ce double mal, mais César certainement aurait su y pourvoir. Or, l'Empire Romain mieux constitué, et par conséquent durable, c'était le moyen âge de moins.

« 5° Montrer la longue influence exercée sur le monde par l'organisation que César avait fondée.

« L'Empire d'Alexandre tomba avec lui et l'Empire de Charlemagne ne lui survécut guère. Otton le renouvela au xe siècle; ce fut pour le commun malheur de l'Italie et de l'Allemagne, même de l'Europe. Mais la Révolution faite par César a vécu un âge de l'humanité, et, lorsque l'Empire s'écroula sous les coups des Barbares, quand la Germanie parut submerger et recouvrir le monde romain, ce monde enseveli resta le vieux sol jusqu'où il fallut descendre pour bâtir sur des fondements solides. On croyait, il y a quarante ans, que l'Europe moderne devait tout aux Germains. Augustin Thierry lui-même a été forcé, dans les dernières années, de reconnaître que nous sommes bien plus les fils de Romulus que ceux d'Hermann.

« Ces lois que César voulait codifier ont traversé le moyen âge tout entier et furent l'arme dont les rois se servirent pour renverser l'anarchie féodale. Dans la royauté de Louis XIV, il y a sans doute un élément juif et oriental, qui lui avait été inoculé par le clergé catholique, celui qui faisait dire à Bossuet : « O Rois! vous êtes des dieux »; et à Louis lui-même : « Nous sommes directement inspirés « d'en-haut ». Mais il y en avait un autre, celui qui faisait considérer la royauté comme une magistrature, une fonction, et inspirait à Suger ces paroles : « C'est le devoir des « rois de réprimer par le droit de leur office l'audace des « grands qui déchirent l'État. »

« Or, de ces deux éléments, le premier provenait du sacre de Clovis et de Pépin, le second remontait à ces chefs du monde romain dont la première prérogative était la puissance tribunitienne.

« Auguste et ses successeurs ont eu beau se faire décerner l'apothéose et incliner de plus en plus vers l'idée orientale de l'État identifié avec la personne du prince, des fonctonnaires publics regardés comme ses serviteurs, du trésor national devenu son épargne, du sol de l'Empire estimé sa propriété, la vraie nature du Principat reparaissait avec Probus, les Antonins et ce Trajan qui, au fronton de sa demeure, faisait graver ces mots : Palais Public.

« Or, à quoi était due cette nature du Principat? A la nature même de la révolution opérée par César, l'héritier des Gracques et le chef du parti populaire.

« Les deux éléments qui ont composé la royauté moderne ont été séparés par la Révolution. Elle a tué le principe oriental et n'a laissé vivre que le principe romain, la magistrature. Je ne pense pas que, le 18 brumaire, Bonaparte ait beaucoup songé aux Romains. Il ne faudrait pas croire cependant qu'il ne prit les titres de consul, puis d'empereur, que pour obéir à la mode du temps. Il voulait, par un seul mot, remettre à la base de son pouvoir l'idée de protectorat populaire qui était dans la dictature de César. »

II

Cette correspondance, pour moi très flatteuse, s'arrêta là et, pendant neuf mois, rien ne vint me détourner de mes fonctions d'Inspecteur général. Mais en novembre m'arriva

une invitation à passer huit jours à Compiègne. Quoique ce fût un honneur très désiré, il m'effraya tellement que j'adressai au grand chambellan une lettre d'excuse. Vers la fin de décembre, la Cour rentra aux Tuileries; peu de jours après, Mocquard m'écrivit qu'étant retenu au lit, il me demandait de le venir voir, parce qu'il avait une communication à me faire de la part de l'Empereur. « Je suis bien vieux, me dit-il, et bien fatigué. L'Empereur voudrait trouver quelqu'un qui fût en état de m'aider. Vous connaissez l'Université; il vous sera facile de nous désigner une personne capable et discrète qui conviendrait à un travail de confiance. » Je promis de faire la recherche demandée, mais, de retour chez moi, je répondis à Mocquard : « Il ne me faudra pas chercher bien longtemps votre homme; car à vos paroles, j'ai compris que le candidat désiré était moi. Inspecteur général de l'Université, je ne puis m'installer dans vos bureaux. Mais bien qu'il ne soit pas d'usage qu'un particulier offre si peu que ce soit à un souverain, veuillez dire à Sa Majesté que j'aurai tous les jours, de quatre à sept, trois heures à son service, à la condition expresse qu'il ne sera question ni de titre ni de traitement. » Je croyais qu'il s'agissait de travaux d'histoire et d'érudition, comme il en avait été question dans la lettre du 27 février (p. 172). Le lendemain, je recevais l'invitation de me rendre aux Tuileries où Mocquard me donna quelques lettres officielles à rédiger. Trois jours après, comme j'étais seul, Mocquard s'étant, peut-être à dessein, abstenu de venir, j'entendis quelqu'un arriver à pas lents et je vis l'Empereur. « C'est vous, monsieur Duruy, que faites-vous là? — Sire, je viens d'écrire au cardinal X... pour lui souhaiter la bonne année et j'achève un compliment de jour de

l'an à Soulouque. — Ce sont des bêtises. Laissez cela et venez avec moi. » Je le suivis dans son cabinet et, pendant quelques jours, il ne fut question que de l'*Histoire de César* dont je relus les épreuves, sans faire autre chose que présenter, çà et là, quelques observations.

L'Empereur de 1863 n'était pas l'Empereur de septembre 1870, accablé par la maladie, et que l'incapacité de ses ministres et de ses généraux devait conduire à l'enfer de Sedan. Il portait encore l'auréole des victoires de Sébastopol et de Solférino, que nous avons si cruellement expiées, et il avait commencé son évolution libérale. C'était le monarque puissant et glorieux que l'Europe respectait; c'était aussi l'homme affable et doux qui, ne demandant autour de lui ni bassesse ni servilité, autorisait la plus complète liberté de langage. En voici deux preuves. Ayant trouvé à la page 290 du premier volume de la *Vie de César* ces mots : « On peut légitimement violer la légalité lorsque, la société courant à sa perte, un remède héroïque est indispensable... », je demandai la suppression de cette phrase qui, à propos de Catilina et de Cicéron, voulait justifier le coup d'État inutile du 2 décembre[1]. « On fait quelquefois de ces choses-là, disais-je, mais le mieux est de n'en pas rappeler le souvenir. » Un autre jour, l'Empereur me lut la préface de son livre, où se trouvaient d'excellentes choses, mais aussi la théorie des hommes providentiels. Je m'élevai contre cette doctrine commode qui donnait la Providence pour complice à des actes dont le bon Dieu ne se mêlait pas. « Ce que nous nommons la Providence, c'est-à-dire l'intervention d'une puissance

1. Voyez ce que j'ai dit sur le 2 décembre dans mon *Histoire de France*, t. II, p. 693.



supérieure, était anciennement appelé le Destin, personnage mystérieux créé pour expliquer l'impossible et que nous avons chassé de nos enseignements. — Mais ce que vous dites est affreux. — Non, Sire, le principe de l'éducation est le mérite des actes, et ce mérite, c'est la justice qui le constitue. Celui qui a la charge de préparer l'homme dans l'enfant doit lui apprendre que nous sommes, non pas les esclaves, mais les artisans de notre fortune. » Je ne suis pas certain d'avoir convaincu l'Empereur. D'ailleurs il aurait pu me répondre, avec presque toute l'histoire, que la politique, qui devrait se confondre avec la justice, ne la suit même pas d'un pas boiteux, comme les Prières de l'*Iliade* suivaient Jupiter, et que l'axiome : « La force prime le droit » n'est pas né d'hier.

L'histoire de César fut assez vite oubliée dans nos entretiens et, pendant trois mois, l'Empereur voulut bien me faire participer, avec Mocquard, à quelques-uns de ses travaux politiques, ce qui amenait des conversations très libres sur une foule de sujets. Ainsi l'Empereur me dit un jour, à propos des conférences de la rue de la Paix [1], que le préfet de police demandait à les interdire. — « Gardez-vous en bien, Sire; il y a un procédé plus efficace et plus juste pour les tuer, c'est d'en faire de meilleures. »

Plus tard, j'ai pensé que c'étaient autant d'examens que le prince m'avait fait subir. Sur l'heure, je ne voyais dans ces entretiens que des causeries curieuses, mais, pour moi, sans importance, si ce n'est que, tout en me sentant très honoré de cette association inattendue et sans savoir comment expliquer cette faveur, je me disais avec effroi que la place de secrétaire particulier m'était sans doute réservée.

1. Voir p. 158 et suiv.

Or, si le poste était très envié, l'obligation d'être perpétuellement un écho n'allait pas à mes habitudes d'indépendance, et, travailleur solitaire, la vie de cour, avec la nécessité d'avoir, chaque soir, de l'esprit comptant durant deux heures, m'épouvantait. Aussi, tous les jours me revenait à la pensée la fable du chien dont le cou pelé gardait la trace du collier qui avait porté sa chaîne.

J'attendais avec impatience l'heure de l'Inspection générale. Elle sonna enfin. La veille seulement de mon départ, je fis mes adieux à l'Empereur en lui montrant ma lettre de service. « Et combien cette inspection dure-t-elle? me dit-il. — Quatre ou cinq mois, Sire. — Ah! c'est bien long. » Sur cette parole affectueuse, je quittai les Tuileries, très heureux d'échapper au péril que j'avais redouté et d'autant plus reconnaissant pour cette bonté si simple et pour ce libre esprit qui cherchait la vérité partout où il espérait la trouver.

C'était en 1863. Persigny faisait les élections pour le renouvellement de la Chambre avec ses allures habituelles, et j'avais bien des occasions d'écrire à l'Empereur pour lui transmettre les observations recueillies le long du chemin. Afin de voir les choses universitaires avec d'autres yeux que ceux de l'Université, je rendais visite, dans toutes les villes de mon itinéraire, au préfet, au président et au procureur général de la cour impériale, à l'évêque, au maire et au conseiller général de la localité. La crainte du secrétariat m'empêchait d'adresser à l'Empereur une lettre qui m'eût rappelé à son souvenir; et lorsque, Mocquard ayant été nommé en ce temps-là sénateur, un journal annonça que sa succession m'était destinée, mes craintes redoublèrent et mon silence continua.

Ma femme s'inquiétait de ces bruits qui ne lui plaisaient pas plus qu'à moi. Le 16 mai, je lui écrivis : « Depuis mon départ, par conséquent depuis ma dernière visite aux Tuileries, je n'ai rien écrit, quoique j'eusse bonne envie d'user du droit que j'ai acquis de dire la vérité à l'Empereur, en lui montrant l'état des esprits dans les provinces que je parcours. Je reste donc dans la situation où je me suis placé dès le premier jour : ne faire aucune avance et ne céder que sur des instances multipliées. J'accepterais cette position sans joie et avec regret, comme un devoir de gratitude et d'obligation patriotique; car je ne crains pas d'avouer que si, après avoir donné aux miens du bien-être et de la sécurité pour l'avenir, je trouvais moyen d'aider au triomphe des idées que trente années de travail ont mises en moi, si je pouvais être utile au pays par l'action, après l'avoir été par la plume, je partirais plus satisfait pour le grand voyage. »

III

Quatre semaines plus tard, j'arrivai à Moulins, dans le diocèse de cet évêque qui avait reçu la nouvelle de sa condamnation comme d'abus par le Conseil d'État en faisant sonner joyeusement toutes les cloches de sa cathédrale. J'avais déjà commencé l'inspection du lycée lorsque, le troisième ou quatrième jour, étant à déjeuner dans la grande salle de l'hôtel avec l'Inspecteur général des sciences, M. Roustan, un employé des télégraphes se présente et demande à haute voix M. Duruy. Je me nomme en disant à Roustan : « Mon fils est mort! » Sa mère m'avait écrit la veille qu'il était malade d'une angine.

L'homme me tend une dépêche où je lis : « Il paraît que vous êtes notre ministre. » Je passe la dépêche à Roustan qui, après avoir lu, ôte ses lunettes, les essuie, craignant de s'être trompé, les remet en place, puis, levant les bras au ciel, s'écrie : « Mon Dieu! Je ne serai donc pas mis à la retraite! » Ce cri parti du cœur était bien naturel. Depuis deux ans, nous faisions l'Inspection générale ensemble et je n'avais eu qu'à me louer de son concours. Il avait raison de penser que je ne mettrais pas brutalement un terme aux services d'un brave homme plus riche d'enfants que de fortune et qui, mathématicien, ne pouvait trouver dans la littérature classique un moyen d'ajouter quelque chose à son traitement; je lui donnai plus tard un grand rectorat, celui de Toulouse[1]. Pour le moment, je modérai

1. Dans une lettre datée de Moulins, le jeudi 25 juin 1863, écrite à sa fille par Roustan et qui m'a été plus tard communiquée, on lit : « Voilà à coup sûr un brave homme au pouvoir, et s'il y fait du mal, c'est que ni le meilleur cœur, ni le plus excellent esprit ne peuvent nous empêcher d'en faire. Nous étions hier à déjeuner lorsqu'un facteur du télégraphe est venu lui présenter la dépêche. Il venait de me dire que son second fils, élève de Charlemagne, était malade de la gorge et qu'on l'avait conduit à Villeneuve. Juge de l'anxiété que nous avions l'un et l'autre pendant qu'il décachetait la dépêche. Je baissai la tête, tant je craignais de voir la douleur qui avait commencé à couvrir son visage. « Tenez », me dit-il, en jetant le papier sur mon assiette, après l'avoir lu sans qu'aucun changement sur sa figure lui eût rien fait perdre de la triste gravité qui s'y était empreinte. La dépêche consistait en ces mots de M. Glachant : « *Vous êtes nommé ce* « *matin notre ministre* ». Ma stupéfaction fut profonde et dura quelque temps avant que ma joie éclatât; encore éclata-t-elle fort peu, car il était, lui, fort grave et fort pénétré de sentiments qui ne ressemblaient nullement à la joie. Je savais bien qu'il était pour l'avenir sur le chemin du ministère plus qu'aucun autre homme de l'Université, mais la chose me paraissait encore dans un grand lointain; il me semblait qu'il devait être successivement rapproché de ce poste par d'autres marques répétées de confiance. Mais ainsi est celui qui mène notre barque de France : là où il voit un homme capable qui est vraiment un brave homme, il lui met aussitôt la main au collet et s'en empare.

sa joie en lui disant que cette nouvelle était une invention des journaux, comme celle qui, peu de temps auparavant, m'avait donné le secrétariat du prince, et j'ajoutai : « Allons à nos affaires; c'est demain que nos rapports doivent partir. » Nous y étions fort occupés, quand on annonça le préfet de l'Allier. « Cette fois, dis-je à Roustan, l'affaire se gâte. » Genteur entra et me dit, après de grands saluts : « Monsieur le Ministre, je suis heureux d'être le premier à apporter mes félicitations à Votre Excellence. » La chose était maintenant certaine; je demandai

Nous mangeâmes peu le reste du déjeuner; il s'étonnait de n'éprouver aucune joie, il fut d'abord tout entier à la pensée de la lourdeur écrasante de ce fardeau, mais il n'était pas difficile de voir qu'il sentait aussi tout l'honneur de cette charge et d'une pareille marque de confiance, car bien des fois, dans ces premières heures que nous avons passées ensemble après la nouvelle, il a répété d'un ton qui faisait monter une larme à l'œil : « Ah ! mon père! mon père! » L'idée douce et triste de la joie qui aurait inondé le cœur de ce pauvre père ne l'a presque pas quitté un instant de toute la journée. Voilà cet homme qui a femme et enfants et qui sait combien il y aura de bonheur pour eux dans son élévation; mais une chose lui manque : si son père était là! Avoue, ma bonne petite, que c'est un brave cœur d'homme que celui-là! Deux ou trois heures après, est venu le Préfet portant la dépêche du Ministre d'État; il n'était plus permis de douter ni de nous livrer à aucune hypothèse sur la précipitation à croire un simple bruit qu'aurait pu mettre son gendre, qui n'avait donné aucune espèce de détails. Il a pourtant continué tout le reste du jour à faire acte d'inspecteur et moi de collègue, et les choses se sont passées tout comme à l'ordinaire jusqu'à onze heures du soir où je le mis dans l'express.... Cela n'empêche pas de remercier la bonne Providence d'avoir mis au-dessus de moi un homme qui me connaît et m'estime assez pour m'enlever désormais toute inquiétude sur la sécurité de ma position pendant le peu d'années qu'il me reste encore à pouvoir travailler. Il ne tardera pas à voir que je ne l'exploiterai nullement ni pour moi ni pour les miens; je me suis empressé d'épuiser le premier jour tout le crédit auquel j'aspire, c'est la première faveur qu'il ait accordée et le premier acte de son ministère. « La voici, lui ai-je dit : « c'est que si la Providence m'accorde que ma fille se marie comme je « le désire.... » Il m'a interrompu en me disant : « Je demande à être « son premier témoin. » Il m'avait deviné. »

au préfet de me garder le secret et j'achevai la journée en continuant les affaires de l'inspection jusqu'au moment où je pris le train du soir. Je n'avais pas encore connu les malheurs domestiques qui, depuis, m'ont frappé à coups redoublés; ce jour qui me faisait monter si haut fut le plus triste de ma vie, et en roulant la nuit vers Paris, je fus accablé par le sentiment de la responsabilité que j'allais encourir. Mais pas un instant il ne me vint à l'esprit que je pusse refuser ce poste de combat. L'Empereur qui, après m'avoir étudié dans mes livres pour son *Histoire de César*, m'avait, trois mois durant, j'en avais maintenant l'assurance, soumis à un examen prolongé dans les conversations les plus libres sur toutes sortes de sujets, me connaissait à fond. Il n'y avait pour lui pas plus de voile sur mon esprit que sur mes votes de 1852. Il savait ce que je pensais en politique et en religion; et s'il m'appelait à cette fonction redoutable, c'est que la charge lui avait paru convenir à mon caractère autant qu'à mes aptitudes. Comme je le dis, quinze jours plus tard, au Conseil Impérial : « L'Empereur voulut sans doute qu'un des vieux soldats de l'Université militante, un de ceux qui ont porté le plus longtemps le poids du jour, fût mis à son tour à l'épreuve et que l'Université fût appelée à faire elle-même sa condition et sa fortune. »

Arrivé aux portes de Paris, vers cinq heures du matin, mon anxiété se dissipa et le courage me revint. Un ancien élève de l'École normale que je rencontrai voulut féliciter son camarade Duruy. « Duruy, lui répondis-je, est enterré cent pieds sous terre; il n'y a plus devant toi qu'un homme à qui l'on donne, sans conditions, le moyen d'appliquer les idées que j'ai ramassées dans mon professorat et sur toutes

les routes où l'inspection générale m'a conduit. Tu le verras bientôt à l'œuvre et tu le jugeras. »

A Paris, j'appris ce qui s'était passé et l'obligation où le ministre d'État avait failli se trouver de faire tambouriner une récompense honnête à qui découvrirait son collègue de l'Instruction publique. Le secrétaire qu'il avait chargé de me porter la nomination officielle se rendit au Ministère de la rue de Grenelle qui avait copie des itinéraires suivis jour par jour par les inspecteurs généraux; dans le désarroi où le *Moniteur* avait jeté toute la maison, personne ne lui répondit. Il espéra être plus heureux à mon domicile, quai de Béthune; on le renvoya au boulevard Saint-Michel où ma femme, alors à la campagne, avait loué un nouvel appartement, mais où j'étais encore inconnu. Aussi ne put-il rien apprendre. Il descendait le boulevard, fort embarrassé de ses recherches inutiles, quand la vue de la librairie Hachette lui donna l'idée que là peut-être il serait bien renseigné. On ignorait comme ailleurs où je pouvais me trouver et on le renvoya de l'autre côté du Luxembourg, à mon imprimeur qui était chargé de m'expédier les épreuves en correction. Lahure lui apprit mon séjour à Moulins, ce qui termina enfin les courses et les soucis du messager.

Pendant ces pérégrinations, qui font penser à un khalife de Bagdad en quête d'un vizir inconnu, une lettre de Mocquard courait à Villeneuve où ma femme passait l'été. Je la donne pour terminer cette curieuse histoire d'un avènement ministériel où Rouland vit le succès d'un complot préparé de longue main contre lui, tandis que le plus étonné de ceux qui lurent le *Moniteur* du 23 juin 1863 fut certainement le nouveau ministre.

« Madame,

« Quoique le jour soit avancé, ma lettre, je l'espère, vous arrivera avant le *Moniteur*. Il contient ce matin la nomination de M. Duruy au Ministère de l'Instruction publique dont les Cultes ne feront plus partie. L'Empereur me charge de vous annoncer cette nouvelle et je suis heureux d'être l'interprète des sentiments de Sa Majesté dans une circonstance où le mérite seul a déterminé son choix. Je connais les habitudes simples de M. Duruy et vos goûts modestes, Madame, mais le juste sentiment qu'il doit avoir de sa capacité, les services que ce ministère important réclame et doit attendre de lui, enfin ce haut témoignage de confiance du souverain, tout se réunit pour le décider et, s'il hésitait, vos efforts, Madame, se réuniraient à ceux des personnes qui savent l'apprécier. Son refus ferait éprouver un véritable regret à l'Empereur, et, s'il m'est permis de le dire, à moi-même dont il connaît les sentiments.

« Veuillez agréer l'assurance de ma considération très distinguée,

« *Le Secrétaire de l'Empereur, Chef du Cabinet,*

« MOCQUARD. »

« Fontainebleau, 23 juin 1863. »

Le jour même de mon arrivée à Paris, je me rendis à Fontainebleau où l'Empereur voulut bien me recevoir aussitôt. Il n'y eut ni prosternement d'un côté, ni, de l'autre, réception officielle avec ordres imposés. A ma première parole : « Comment Votre Majesté a-t-elle pu songer à faire de moi un ministre? » l'Empereur répondit par ces

seuls mots : « Ça ira bien ». Ce furent toutes les instructions que je reçus jamais.

Billault, le ministre d'État, était présent et me fit le meilleur accueil. Je lui demandai un secrétaire général pour me couvrir du côté du Conseil d'État dans les questions contentieuses. Comme il ne me désignait personne, je finis par lui parler de Genteur qui, ancien avocat, puis maire d'Orléans, enfin préfet de l'Allier, devait savoir trouver son chemin au milieu des subtilités juridiques. Je ne le connaissais que de la veille, mais il me semblait que sa triple carrière avait dû le préparer à être pour moi un auxiliaire utile. Je le proposai à Billault qui approuva le choix et un décret le confirma : mon ministère était constitué.

Avant d'en rappeler les principaux actes, je citerai un conseil que Billault se hâta de me donner et que je livre à mes successeurs. « Mon cher collègue, me dit-il, nous avons deux ennemis, sans compter ceux qui nous mordent les talons. Le premier, c'est la voiture; passez-vous d'elle le plus que vous pourrez. Le second, c'est le dîner. Vous en aurez beaucoup à donner et à recevoir. Ils se ressemblent tous. N'y prenez jamais qu'un peu de turbot, de la viande rôtie et de l'eau rougie. Si vous allez au delà, vous êtes un homme perdu. » J'obéis encore à la dernière consultation et m'en trouve bien. Quant à la voiture que, aujourd'hui, je voudrais bien avoir, je m'en défiais alors autant que Billault le pouvait souhaiter. Même je réussis à mettre à pieds, pour le retour des Tuileries, une partie du Conseil, moins Baroche, trop solennel pour une pareille allure, moins aussi Rouher, gros mangeur et marcheur détestable, du moins en ce temps-là, et qui est mort de

ses trop bons dîners, de ses trop rares promenades et de l'affaissement où il se laissa tomber quand la politique l'abandonna. Pour moi, je continuai l'usage recommandé par Billault : mes principales affaires ont été préparées dans mon esprit lorsque le soir, entre neuf et dix heures, fût-ce par la pluie ou la bise, je m'en allais seul du Ministère à l'Arc de l'Étoile. Une fois même je me perdis dans une des avenues qui aboutissent au monument de la Grande Armée, et je tombai au milieu d'un troupeau de bœufs dont le conducteur me remit sur la bonne route.

Rouland prit fort mal cette nomination et m'accusa de l'avoir fait tomber par un travail de taupe sournoisement exécuté sous ses pas. Je me vengeai en l'aidant à être nommé gouverneur de la Banque de France, ce qui condamnait cet ancien magistrat, procureur général à la Cour de Cassation et grand maître de l'Université, à venir s'échouer, à la fin de sa vie, sur un sac d'écus. Mais s'il me garda rancune d'avoir perdu son ancienne position, je crois qu'il fut enchanté de la nouvelle.

Mais moi-même ai-je eu raison d'accepter ce poste auprès du Prince dont j'avais, par mes votes au 10 décembre 1848 et en 1851, combattu l'avènement? Il était depuis douze ans en possession du pouvoir; il nous avait rendu le rang qui nous était dû parmi les nations; Sébastopol, Solférino étaient des noms glorieux et le traité de Paris avait consacré le relèvement de la France. A l'intérieur, il avait commencé son évolution libérale par les traités de commerce, le rétablissement de l'adresse et le décret du 31 décembre 1861 qui limitait les pouvoirs financiers du gouvernement; et il ne paraissait pas disposé à s'arrêter dans cette voie. Enfin, ayant eu l'honneur de le

voir de près, j'avais apprécié l'élévation de ses sentiments, et l'expérience de la vie m'avait fait sentir la nécessité qu'une main ferme tînt le gouvernement pour que le vaisseau de l'État, qui porte nos libertés et notre fortune, naviguât sûrement au milieu des passions surexcitées. Si, en 1848, j'étais allé à Cavaignac, c'est que j'avais vu cet honnête homme agir énergiquement contre les factieux, et la même pensée me fait aujourd'hui battre des mains au succès de cet autre honnête homme, le président Carnot, qui vient de triompher de l'aventure boulangiste. Les circonstances et les hommes changent, mais je reste le même avec la devise de mon père : « L'ordre d'abord, la liberté ensuite, » l'une étant la conséquence de l'autre. Maintenant encore, sous une république vieille déjà de vingt ans, je voudrais voir le pouvoir exécutif moins dépendant, pour la politique de chaque jour, de l'omnipotence parlementaire. L'initiative doit venir du Gouvernement qui, placé au centre des informations, voit mieux, parce qu'il regarde de haut et de loin : malgré mon insuffisance oratoire, je n'ai eu que des succès aux Chambres. Dussent ceux qui ne pensent qu'aux avantages extérieurs du pouvoir me trouver bien naïf, je crois qu'il est dans la fonction ministérielle une vertu particulière qui détache absolument l'honnête homme des intérêts personnels pour ne lui laisser d'autre pensée que celle du service public. La confiance de l'Empereur me rendit cette dernière obligation facile, nulle prescription ne me fut imposée, de sorte que, comme on le verra plus loin, jamais ministre n'eut pour les affaires de son département une liberté plus complète. Dans ces conditions, un refus était impossible; il eût été une désertion et une lâcheté.

On verra, par ce qui va suivre, si j'ai été fidèle aux idées que ma vie passée pouvait donner de moi, et l'on sait que je suis sorti du pouvoir aussi pauvre que j'y étais entré, sans avoir chargé le Trésor public de faire aux miens des sinécures bien rentées.

En entrant à l'Hôtel de la rue de Grenelle, je dis à ceux qui m'accompagnaient que cette demeure serait pour moi une maison de verre, signifiant par là que ma vie ministérielle resterait sous tous les yeux et que je donnerais au public les motifs de toutes mes résolutions. L'Université veut être persuadée avant d'obéir. De là tant de circulaires qu'on m'a reprochées, ne voyant pas à quel corps j'avais à faire, et qu'il me fallait d'abord conquérir l'opinion, afin d'obtenir, avec son concours, l'assentiment des Chambres qui, grâce à cette préparation, ne m'a jamais manqué. Ce que j'ai fait alors, je le recommence aujourd'hui pour mes enfants et pour mes amis. Ce sera le complément de deux livres publiés, en mars 1870, par le libraire de l'Université, Delalain, lorsqu'il réunit en un volume, sous le titre *Administration de l'Instruction publique de 1863 à 1869*, mes discours ministériels et, dans un autre, les principales circulaires avec les instructions officielles de la même époque.

CHAPITRE VII

PLAN GÉNÉRAL DE MON ADMINISTRATION ARRÊTÉ DÈS MON ENTRÉE AU MINISTÈRE

(1863)

I

Les deux inspections générales que je venais de faire avaient singulièrement profité à mon éducation ministérielle. De Brest à Strasbourg et de Lille à Alger, j'avais vu en action le personnel universitaire, étudié de nombreuses questions relatives à la scolarité et constaté la nécessité de changements que j'avais loyalement proposés à mon prédécesseur, mais dont il ne voulut pas s'occuper. Aussi je pus, quelques jours après mon arrivée au Ministère, présenter à l'Empereur le projet des réformes à accomplir [1].

6 août 1863.

« Sire,

« Il y a vingt ans, on se méfiait de la démocratie et cette méfiance, que 1848 a augmentée, s'est maintenue dans la

1. On trouvera dans ces *Notes* beaucoup de messages de moi à l'Empereur qui y répondait par un consentement tacite ou dans une audience particulière. Les réponses à ces lettres sont d'ailleurs dans les actes de mon administration que je n'ai pu accomplir que du consentement du prince.

loi. Les hommes qui ne voulaient pas l'adjonction des capacités peuvent encore se réjouir en voyant la faiblesse de nos écoles.

« Là où règne le suffrage universel, tout le monde devrait posséder les simples éléments des connaissances que donne l'enseignement primaire. Il y aura à payer régulièrement les instituteurs qui ne le sont point, à ne pas laisser des milliers d'institutrices avec moins de quatre cents francs de traitement et à accélérer le mouvement des populations vers nos écoles, surtout à faire en sorte que ces premières connaissances ne restent pas stériles; car, si le nombre de nos élèves primaires s'accroît, le chiffre des conscrits qui ne savent point lire ne diminue annuellement que d'un centième; d'où cette conclusion nécessaire que l'enseignement est mal donné ou que rien n'est fait pour assurer aux élèves la conservation et le développement des connaissances acquises.

« Dans un pays qui compte vingt-quatre millions de citoyens occupés par l'agriculture, douze millions livrés à l'industrie et au commerce, il faut un *enseignement secondaire français* qui ne fasse ni le mécanicien, ni le tisserand, ni l'ébéniste, mais qui développe l'esprit moral avant que la pratique exerce la main. L'industrie moderne, surtout la nôtre, vit autant de science et d'art que de procédés traditionnels : travaillons donc à développer l'esprit, à épurer le goût de nos futurs industriels. Des cours de français existent déjà dans nos lycées, organisés, il est vrai, d'une manière misérable et honteuse : c'est un esprit nouveau et des hommes nouveaux à y mettre; avec un peu d'argent et beaucoup de vigilance, on en viendra à bout.

« Puisque la France est le vrai centre moral du monde,

assurons aussi aux enfants de la classe aisée, à ceux qui remplissent les carrières libérales, à ceux qui, par leurs qualités naturelles, leur naissance ou leur fortune, sont appelés à marcher au premier rang de la société, assurons-leur, par les Lettres et par les Sciences, par la Philosophie et par l'Histoire, la culture de l'esprit la plus large et la plus féconde, afin de fortifier l'aristocratie de l'intelligence au milieu d'un peuple qui n'en veut pas d'autre, et de donner un contre-poids légitime à cette démocratie qui coule à pleins bords. Si par l'*enseignement primaire* étendu, honoré, et par l'*enseignement secondaire français* largement établi, nous relevons le niveau moral du peuple, relevons en même temps celui de la bourgeoisie par un *enseignement secondaire classique* vigoureusement constitué et par un *enseignement supérieur* dont nous secouerons la mollesse somnolente. Le peuple monte; que la bourgeoisie ne s'arrête pas, car s'arrêter ce serait descendre. Il ne faut pas oublier non plus que les femmes sont mères deux fois, au jour de l'enfantement et par l'éducation première. Songeons donc à organiser l'*éducation des filles*, car une partie de nos embarras actuels proviennent de ce que nous avons laissé cette éducation aux mains de gens qui ne sont ni de leur temps, ni de leur pays.

« Voilà, Sire, le plan général dont je me propose d'étudier successivement et de très près toutes les parties, avec les nombreuses et importantes questions qui s'y rattachent. »

II

Pour bien marquer le caractère qu'allait prendre mon administration, je demandai à l'Empereur, cinq jours après mon arrivée au Ministère, de signer le décret du 29 juin qui rendait à la philosophie son rôle essentiel dans notre système d'éducation et rétablissait, dans nos concours, l'agrégation spéciale à cet ordre d'études : c'était la rupture avec l'esprit de la législation universitaire de 1850.

Un mot prononcé par moi à la première séance du Conseil Impérial (juillet 1863) annonçait aussi quels allaient être mes efforts pour viriliser l'éducation du pays par des études sévères, coupées d'exercices physiques, même d'exercices militaires pour nos élèves de dix-huit à dix-neuf ans : « L'Empereur nous demande de faire des hommes et non pas seulement des bacheliers ».

A propos du rétablissement de la philosophie dans l'économie de nos études, je reçus de M. de Montalembert la lettre suivante où, avec sa haute intelligence, il jugeait la mesure comme Monseigneur Darboy qui, à propos de la même question, me disait : « Ce ne sont pas les esprits forts que je redoute, ce sont les esprits faibles. »

« Maiche (Doubs), 11 juillet 1863.

« Monsieur le Ministre,

« Je suis très sensible à la bonne pensée qui a porté Votre Excellence à me faire envoyer la suite de la *Collection des Documents inédits sur l'histoire de France*, que j'avais reçue depuis l'origine comme membre du Comité historique. Cette bienveillante attention de votre part,

Monsieur le Ministre, forme un contraste aussi agréable pour moi qu'honorable pour vous, avec le procédé de M. Fortoul qui m'a exclu, au nom de l'Empereur, du Comité où j'avais été appelé par M. Guizot et maintenu par M. Carnot.

« Je me sens encouragé par votre démarche à profiter de cette occasion pour vous adresser mes très sincères félicitations sur le rétablissement de la classe de Philosophie dans les lycées. Adversaire invétéré de l'ancien monopole universitaire et l'un des auteurs de la loi de 1850, je n'ai jamais pensé que la suppression de la philosophie dût compter parmi les réformes que comportait l'enseignement public, et je n'ai jamais compris comment l'État avait pu, en 1852, infliger à ses établissements cette marque d'humiliante infériorité.

« Vous avez été, Monsieur le Ministre, heureusement inspiré en la faisant disparaître, et tous ceux qui ont à cœur l'honneur de la France et de l'esprit humain vous en sauront gré.

« Agréez cet hommage très désintéressé en même temps que l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

« De Votre Excellence,

« Le très humble et très obligé serviteur,

« CH. DE MONTALEMBERT. »

Les grandes lignes de mon administration avaient donc été tracées d'avance. On verra si je les ai fidèlement suivies, en lisant quelques pages écrites en novembre 1869, et que j'ai mises en tête d'un des volumes publiés par Delalain, alors que les témoins encore vivants des actes

accomplis pouvaient protester contre cette évocation d'un passé qu'ils avaient connu. On y trouvera, je l'espère, l'enchaînement logique des mesures prises durant cette administration de soixante-treize mois, qui aurait eu besoin de se prolonger encore pour arriver au bout du programme arrêté dès le premier jour.

Ces pages, écrites il y aura bientôt trente ans, pourraient prêter à bien des observations touchant les mesures qui ont été décrétées plus tard. Je me contenterai de dire que j'approuve l'obligation de l'enseignement primaire, l'ayant moi-même demandée ; mais à la condition de ne pas lui donner pour corollaire la guerre religieuse que je n'ai jamais faite. Je n'ai pas non plus construit les palais scolaires qui nous ruinent, et j'avais trop peu de ressources pour abandonner tout entiers les dix-huit millions que produisait la rétribution scolaire, à raison de dix à douze francs par an et par élève, en substituant la gratuité absolue, inutile aux gens aisés, à la gratuité relative de la loi du 10 avril 1867, si nécessaire aux pauvres. Mais j'ai le droit, sans sot orgueil, de répéter après beaucoup d'autres, même d'ouvriers de la dernière heure, que le mouvement imprimé à l'Instruction publique, entre 1863 et 1869, a déterminé celui qui l'a suivi. Les lycées de filles, aujourd'hui trop nombreux, sont nés des cours pour l'Enseignement secondaire des femmes que des associations libres, suscitées par le Ministre, établirent à la Sorbonne et dans quarante-quatre villes de France, sans rien demander à l'État [1] ; et dans les boursiers de Faculté, je vois une transformation coûteuse et encombrante des *Écoles normales*

1. Voir ci-dessous, chap. X, § III, p. 275.

secondaires. Celles-ci, en donnant aux professeurs du haut enseignement des élèves assidus au lieu d'auditeurs de passage, ne menaçaient pas d'une concurrence fatale l'École normale supérieure où les études sont une meilleure préparation au professorat. L'Enseignement spécial, tout mutilé qu'il est sous prétexte d'agrandissement, subsiste[1], et l'École des Hautes Études a gagné, même à l'étranger, des diplômes d'honneur. Qu'on lise aussi le long rapport d'octobre 1868, sur l'Enseignement Supérieur; mieux encore, les deux projets de loi présentés par moi au Sénat en juin et juillet 1870, qui annonçaient la prochaine reconstitution de quelques Universités provinciales, et l'on pensera que je puis livrer sans crainte ma vie ministérielle au jugement de ceux qui se demanderont si j'ai rempli ma fonction les yeux constamment fixés sur les besoins légitimes du pays.

Pour les bien connaître, je fis procéder à une enquête approfondie sur nos trois ordres d'enseignement. Les *Statistiques de l'Enseignement primaire, moyen et supérieur*, ont pour la première fois fait connaître, dans le plus minutieux détail, la véritable situation de nos établissements scolaires, depuis l'école du village jusqu'au Collège de France. Dans le même temps, des missions envoyées en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Suisse, en Amérique, et des Mémoires demandés à tous nos agents diplomatiques fournissaient de précieux renseignements sur les institutions similaires de l'étranger. A la lumière projetée par cette double et consciencieuse étude, la France vit qu'un effort

1. L'Enseignement spécial, depuis que ces lignes furent écrites, a été aboli et non remplacé par l'Enseignement moderne, qui ne répond pas aux mêmes besoins. (Note de l'éditeur.)

énergique était indispensable, et elle se résolut à le faire pour ne pas demeurer plus longtemps en arrière de peuples par qui elle n'a pas l'habitude de se laisser devancer.

Chacune de ces statistiques, qui formait un gros volume in-4, fut précédée d'un Rapport à l'Empereur où je signalais les besoins révélés par l'enquête et les mesures à prendre afin d'y pourvoir. Lorsque l'on prépara l'Exposition universelle de 1867, je demandai encore l'autorisation, pour le Ministre de l'Instruction publique, d'être lui-même exposant. Dans une série de rapports, rédigés et signés par des membres de l'Institut ou des hommes éminents dans chaque branche d'études, on constatait :

1° Les progrès accomplis en France dans les sciences mathématiques, physiques et naturelles, depuis vingt ans, c'est-à-dire depuis l'ère des grandes expositions.

2° Les progrès accomplis par les sciences morales et politiques dans leurs applications aux besoins de la société.

3° Le rôle des lettres françaises, étudiées moins au point de vue de la forme, ce qui est la tâche de la critique littéraire, que dans leurs effets sur l'éducation générale du pays. Car, au palais de l'Exposition, au milieu de ces produits matériels qui sont une promesse de bien-être, les arts libéraux ne peuvent entrer que pour dire ce qu'ils apportent aux peuples, non pas seulement de nobles distractions, mais encore de force et de dignité morale.

La Prusse s'émut de cette nouveauté et, le 25 novembre 1865, j'écrivis à l'Empereur :

« Sire,

« Il se produit, au sujet de l'Exposition morale, un incident sur lequel je ne comptais pas. La Prusse a pris feu à

cette idée; elle y voit un moyen d'affirmer et d'assurer son hégémonie sur l'Allemagne. Un secrétaire du comte de Goltz est venu, à plusieurs reprises, presser mon fils de lui dire quel était notre plan, en avouant ingénûment qu'on voulait prévenir la Diète et attirer tout à Berlin.

« J'ai fait alors, *très indirectement*, avertir le baron de Seebach[1] qui a juré, comme un landsknecht, que M. de Bismarck ne prendrait pas la science allemande aussi facilement que les duchés danois. Il a aussitôt écrit à son gouvernement et s'est mis en campagne pour entraîner les petites cours dans son plan. Il n'est pas indifférent que les Allemands viennent à Paris, divisés....

« On parle beaucoup de l'outillage de la France pour son industrie et son commerce. Mais son outillage scientifique est dans un état lamentable. A Saint-Pétersbourg, on vient de dépenser des millions pour construire un gigantesque laboratoire: même chose en Allemagne, en Angleterre. Avant peu, la science française sera, pour lutter contre la science étrangère, dans la position où se trouverait Votre Majesté si Elle n'avait que les vaisseaux de Louis XIV pour battre l'escadre cuirassée de l'Angleterre.

« J'espère que l'*Exposition morale*, en montrant avec la dernière évidence que les innombrables richesses de l'industrie sortent du laboratoire des chimistes et du cabinet des physiciens ou des naturalistes, comme un fleuve sort de ses sources, convaincra le pays de la nécessité impérieuse d'assurer une suffisante dotation à la science.

« Je supplie l'Empereur de tourner son attention de ce côté. Les grandeurs de la paix sont là. »

1. Ministre plénipotentiaire de Saxe à Paris.

Il s'est, depuis, rencontré quelqu'un de mon avis, d'un côté où je ne pensais pas le trouver. Il y a douze ans, Gambetta dit, à un ministre républicain de l'Instruction publique[1], en présence de Sainte-Claire-Deville qui, le même jour, m'écrivit le propos : « Prenez les rapports de M. Duruy à l'Empereur, et faites-en votre Évangile. »

1. M. Bardoux.

CHAPITRE VIII

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

I

La Restauration fut préoccupée de cette question qui s'imposa même au gouvernement de Charles X : M. de Guernon-Ranville, un honnête homme à qui la politique de ses collègues ne plaisait pas, mais qui, par un sentiment d'honneur, ne voulut pas les abandonner dans le péril, adressa au Roi un rapport où se trouvait à peu près tout ce que contient la loi organique de 1833 : des élèves gratuitement admis; le traitement des instituteurs augmenté; en cas d'insuffisance des ressources communales, subventions fournies par le Département et par l'État; création d'écoles modèles préparatoires (écoles normales primaires), destinées à former des instituteurs; enfin l'allocation budgétaire portée de 50 000 francs à 300 000[1].

Cette préoccupation des intérêts scolaires du peuple fut donc un héritage de la Restauration accepté par le Gouvernement de Juillet. Les nouvelles Chambres en firent un article de leur programme et l'administration s'étant mise

1. *Mémoires du Comte de Guernon-Ranville*, p. 396-406.

en mesure de répondre à ce vœu, la législature vota la loi de 1833. M. Cousin l'appelait « Ma loi », sans avoir un droit légitime à cette paternité, et on l'appelait justement la loi de M. Guizot, puisque, ministre alors de l'Instruction publique, il la présenta en bénéficiant, ce qui était son droit, des travaux antérieurs qui l'avaient préparée et de l'aide que ses collaborateurs lui devaient.

Malgré ces efforts, il restait beaucoup à faire, car le nombre des Français ne sachant ni lire ni écrire était toujours considérable. Bien résolu à effacer ou à diminuer cette tache noire sur la carte de la scolarité, j'eus le bonheur d'arriver au Ministère avec la confiance absolue du prince. De 1863 à 1869, j'ai été, en effet, dans une situation absolument privilégiée. Jamais ministre n'eut tant de liberté et ne fut moins entravé par l'ingérence du souverain dans son administration intérieure; aussi suis-je responsable de tout ce qui s'y est fait. Étranger aux affaires scolaires par sa jeunesse passée à l'étranger et ne sachant de l'Université que les choses d'intérêt très général, Napoléon III acceptait toutes les mesures proposées pour le développement de l'enseignement populaire qui lui semblait une dette de la société, et pour le progrès des hautes études qui importait à l'honneur et à la fortune de la France.

Dans un discours que j'eus à prononcer à Lyon, le 23 juin 1867, je parlais des autres motifs qui me poussaient dans cette voie. « Je n'imagine pas, disais-je, qu'il se cache dans les vingt-cinq lettres de l'alphabet une vertu magique, par laquelle soient immédiatement transformés ceux qui les possèdent. Mais je suis persuadé qu'il y a, pour le plus grand nombre des hommes, un lien néces-

saire entre l'esprit qui s'éclaire et le cœur qui se purifie. Le maître d'école ne met qu'une clé dans la main de ses élèves, clé de plomb qui plie, se fausse et reste inutile ou dangereuse pour quelques-uns; mais, pour d'autres, clé d'or, ouvrant les portes qui conduisent à tout; et d'abord, au juste, à l'honnête. Instruisons donc les enfants dans les écoles primaires, qu'il faut multiplier; les adultes dans les classes du soir, qu'il faut conserver et accroître; les jeunes filles dans les écoles professionnelles, qu'il faut fonder; celles qui n'ont pas besoin d'un état dans des cours supérieurs, qu'il faut ouvrir. Enfin, pour l'enfant, pour la femme, augmentons le temps de l'étude, diminuons celui du travail[1]. »

Ces paroles étaient une partie du programme dont mon administration poursuivit l'application.

Le 8 décembre 1864, j'avais déjà demandé à l'Empereur la permission de mettre sous ses yeux trois lettres que je venais de recevoir, d'un curé, d'un maçon et d'un homme qui était sans doute quelque négociant à son aise.

« Elles révèlent, disais-je, la profondeur du mal que Votre Majesté veut guérir. J'ai imprimé, sans nom propre bien entendu, ni désignation de lieu, dans mon Bulletin administratif, la lettre du curé, afin d'éveiller l'attention des préfets et de tous ceux qui croient qu'il n'y a rien à faire. Celui de l'Aisne, à qui j'ai demandé des explications sur cette lettre partie de son département, m'écrit ce matin une longue justification qui se résume en ceci : « Tout va au mieux dans le meilleur des départements et dans la commune de Nauroy, quoi qu'en dise un mauvais prêtre,

1. *Op. cit.*, p. 469.

puisque c'est pour cette commune que j'ai posé le principe qu'il y aurait 2 1/2 enfants admis gratuitement à l'école par 100 habitants. »

« L'Empereur prend ici sur le fait le système dont l'Université et l'administration préfectorale poursuivent l'application depuis plusieurs années avec une rigueur croissante. Afin de diminuer les charges du département et de l'État qui doivent venir en aide à la commune, quand ses ressources sont insuffisantes, on viole la loi de 1850 en ne donnant pas, comme elle le veut, la gratuité à tous les indigents et on remplace l'esprit de charité qui est celui de la bonne politique, par l'esprit de fiscalité qui a toujours porté malheur quand il s'est attaqué aux pauvres.

« De l'Empereur, etc. »

II

En 1853, pour faire rendre davantage à la rétribution scolaire, on avait substitué une question d'arithmétique à une mesure d'humanité en limitant à un chiffre arrêté d'avance le nombre des enfants indigents qui seraient admis gratuitement dans l'école payante; le décret du 28 mai 1866 supprima ce *minimum* et l'ordre fut envoyé aux préfets d'admettre sur leurs listes *tous* les enfants indigents.

Cette mesure en rendait deux autres nécessaires qui ne pouvaient être décrétées que par la loi, la gratuité et l'obligation de l'Enseignement primaire, double question qui causa bien de l'ennui à mes collègues, mais me valut l'appui très résolu de l'Empereur. Gouverner, c'est pré-

voir; les gouvernements oublient souvent cette vérité élémentaire. Une société est une collection d'individus, d'idées, d'intérêts qui se renouvellent incessamment, puisque la génération d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier et ne sera pas celle de demain. Il faut donc regarder à l'horizon même le plus lointain, pour y découvrir les besoins nouveaux qui, lentement, se produisent et séparer le réalisable de l'utopie sectaire. Un gouvernement aristocratique peut ne s'occuper que des hautes classes de la société; avec le suffrage universel, il faut penser à tous. Cette participation de millions d'hommes aux affaires du pays a pour corollaire indispensable l'Instruction primaire obligatoire; et cet enseignement étant pour la société un devoir et un profit, il doit être payé par la communauté tout entière. Mes collègues ne l'entendirent pas ainsi; ma lettre à l'Empereur du 6 février 1865 révèle cette opposition :

« Sire,

« Dans le Conseil de samedi, on n'a point attaqué le principe de la loi dont la vérité philosophique et l'utilité sociale sautent aux yeux. Mais on s'est rejeté sur les voies et moyens, en s'arrangeant pour n'en trouver d'aucune sorte. On dit à Votre Majesté qu'elle se placera entre un nouvel impôt pour les communes, qu'on déclare très impopulaire, et un déficit pour le budget, qui le serait certainement beaucoup.

« Je demande à l'Empereur la permission de dégager de ce pêle-mêle d'affirmations contraires quelques idées fort simples, car le temps presse, la session approche, et il faut que cette semaine Votre Majesté ait pris une résolution.

« Peut-on ne rien faire? Vos seuls ennemis, Sire, vous donneraient ce conseil.

« Ne rien changer à l'ordre actuel serait à mon sens la décision la plus impolitique. Le pays attend un programme de la paix et il faut que l'Empereur ait l'initiative des grandes choses de la paix comme de celles de la guerre. Le pays, la Chambre demandent le développement des travaux publics et de l'instruction : c'est un besoin impérieux, car il s'agit, si j'ose dire, de l'outillage matériel et moral de la France, qu'il faut agrandir et fortifier. M. Fould a trouvé de l'argent pour le premier; il en trouvera pour le second, quand l'Empereur le lui commandera.

« Au point de vue politique, il y a urgence d'agir : contre les *Orléanistes*, en opposant la loi de 1865 à celle de 1833 qu'ils ont sans cesse à la bouche; contre les *Cléricaux* qui vivent de ténèbres, en faisant la lumière; contre les *Républicains*, en leur arrachant une arme des mains. Le baron de Seebach, ministre de Saxe, a entendu le fils d'Arago dire : « La gratuité et l'obligation, jamais l'Empereur ne fera cela; il n'est pas assez libéral; mais, s'il le faisait, il nous porterait un coup dont il nous serait bien difficile de nous relever. »

« Il faut donc faire quelque chose, car si l'on ne fait rien, l'Empereur entend d'avance les clameurs de la presse et de l'opposition.

« Mais, que faire?

« Trois choses sont possibles : le *grand* projet, le *moyen*, le *petit*.

« Le grand projet, c'est la déclaration de l'obligation *paternellement* pratiquée et de la gratuité absolue avec le paiement intégral de la rétribution scolaire par

l'État, paiement qui serait échelonné sur trois exercices, à raison de sept à huit millions d'augmentation annuelle pendant trois ans, pour le budget de l'instruction primaire, lequel, avec ses six millions actuels, n'arriverait encore qu'à vingt-sept millions, chiffre du budget anglais pour ce même service.

« Le projet *moyen*, c'est la commune, le département et l'État prenant chacun leur part du fardeau, l'un pour trois centimes, l'autre pour deux, l'État pour le reste, c'est-à-dire pour huit à neuf millions. On pourrait aussi n'exécuter ce projet comme le précédent qu'en trois années, en diminuant chaque année d'*un tiers* la rétribution scolaire et en augmentant d'une somme égale les ressources à fournir par les communes, les départements et l'État. Dans cette hypothèse, il suffirait d'inscrire trois millions au budget rectificatif de 1866, trois autres au budget ordinaire de 1867 et autant à celui de 1868. Pour les communes, l'impôt ne s'accroîtrait annuellement que d'*un* centime dans la période triennale et pour les départements de *deux tiers de centime*. Je ne suis pas un financier, mais il me semble que je ne voudrais pas avoir le budget général, durant une heure, dans les mains, sans y trouver ces *trois* pauvres millions.

« Que l'Empereur veuille bien se souvenir que la progression du revenu public est annuellement de plus de vingt millions.

« Ainsi s'évanouit l'épouvantail du déficit qu'on agitait samedi aux yeux de l'Empereur pour le faire reculer.

« On menace encore ce projet d'impopularité! D'abord, ce n'est pas un impôt nouveau, mais une répartition nouvelle d'un impôt ancien.

« Avec le suffrage universel, l'impopularité à craindre est celle qui se forme au sein des grandes masses. Or, il s'agit d'un dégrèvement pour les pauvres et les gens peu aisés qui sont le plus grand nombre (on compte en France quatre millions de petits propriétaires payant quelques francs d'impôt)[1], et pour les riches, d'une surcharge insensible.

« Il y a, dans nos écoles, un million cinq cent mille élèves gratuits, appartenant probablement à un million de familles. Ce ne seront pas ces familles qui se plaindront d'avoir *de plein droit*, ou pour quelques sols par an, ce qu'elles sont réduites à implorer comme une charité que souvent on leur refuse. L'impopularité ne viendra donc pas de ce côté.

« Viendrait-elle des un million cinq cent mille pères qui envoient à l'école plus de deux millions (2 101 561) d'élèves payants? Une telle supposition est bien extraordinaire.

« Veuillez ajouter, Sire, que, dans les communes rurales, tout homme a été, est ou sera père, à bien peu d'exceptions près; la loi ne bénéficiera donc pas seulement à ceux qui ont besoin à cette heure de l'école; mais à tous ceux dont l'école attend les fils.

« Ce n'est pas trop dire que de porter à trois millions d'électeurs le nombre de ceux que cette loi satisfera directement ou indirectement, sans compter toutes les femmes qui vous béniront; et leur reconnaissance n'est pas un appoint électoral qu'il faille dédaigner.

« Je supplie l'Empereur d'écouter, en cette question, ce que lui dira sa haute raison, bien plus que ces prophéties

1. Deux millions d'individus payent moins de 5 francs de contributions.

d'impopularité que nul n'a le droit de faire et que Sa Majesté a si souvent trompées.

« Le petit projet, c'est de rester dans le *statu quo* en élargissant le cercle de la gratuité. Cela coûtera encore de l'argent et sera de petit effet. En désespoir de cause, je m'y résignerai, mais avec la douleur de voir le gouvernement impuissant à résoudre conformément à son origine et à son esprit une grande question, quand il est dans l'habitude et dans la nécessité de les résoudre toutes.

« L'Empereur ne craint-il pas le rapprochement qui sera bientôt dans toutes les bouches : « La France dépense « vingt-cinq millions pour une préfecture, cinquante ou « soixante pour un Opéra et elle ne peut en dépenser sept « ou huit pour l'instruction du peuple! »

« Je n'ai pas besoin de dire que le projet moyen me satisferait pleinement. L'Empereur voit qu'il se résume en ceci :

« 1° Les communes qui payent aujourd'hui dix-neuf millions, par la main de leurs habitants peu aisés, n'en paieraient plus que six ou sept par la main de *tous* les contribuables; les départements en donneraient cinq ou six également payés par tout le monde, au prorata de la fortune de chacun, et l'État ferait le reste, huit ou neuf millions.

« Si l'Empereur donnait trois ans pour accomplir la réforme, on sentirait tout de suite le bienfait et on s'apercevrait à peine de la surcharge. »

« De l'Empereur, etc. »

Nota. — Ici manquent cinq pages qui ont été égarées. Je les remplace, sans pouvoir combler directement cette lacune, par d'autres lettres à l'Empereur qui sont du même temps et traitent le même sujet.

Lettre du 24 février 1865.

« Sire,

« M. Boudet[1] disait ce matin à mon secrétaire général : « Nous sommes tous contre le projet de votre Ministre; il « faut se contenter de mettre un peu d'argent dans cette « affaire et en finir. »

« Je vous l'ai dit, il y a deux mois, Sire, dans ma note imprimée : la mesure, très populaire par en bas, ne le sera point par en haut. Le mot de M. Boudet, comme les acclamations enthousiastes de cinq mille ouvriers aux paroles de M. Perdonnet, prouvent que je ne vous ai point trompé.

« En ce moment, on joue à gagner du temps et, sans doute, on poussera les commissions de l'Adresse à émettre quelques paroles qui engagent à l'avance les deux assemblées.

« Pour tromper ce calcul, je publierai lundi ou mardi prochain la statistique avec le rapport où la double question de l'obligation et de la gratuité sera discutée. Mercredi, si l'Empereur le permet, je distribuerai ces documents au Corps législatif, au Sénat, au Conseil d'État et à la Presse. Il faudra bien alors que l'on compte avec la raison et la justice.

« Mais je prie Votre Majesté de m'autoriser à ne pas assister au Conseil de demain. Je travaille avec acharnement pour être prêt lundi.

« Si, demain ou dimanche, l'Empereur veut bien m'appeler, je dirai ce que je crois être le dernier mot au sujet de la loi et Sa Majesté serait libre de réunir le Conseil des

1. Ministre de l'Intérieur.

Ministres et le Conseil privé le jour qu'il lui plairait. J'ai absolument besoin de prendre ses ordres avant cette réunion.

« De Sa Majesté, etc. »

Lettre du 27 février 1865.

« Sire,

« J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté, en *épreuve*, le rapport qui doit précéder la statistique.

« L'Empereur y trouvera un extrait curieux du rapport d'une commission de la Chambre des Pairs, en 1833. Laplace, Portalis, trois anciens ministres de l'Instruction Publique, Girod de l'Ain, Villemain et Cousin, auraient voulu l'*obligation*, comme la commission de 1849 (MM. Rouher, Conti, Jules Simon, Wolonski, etc.).

« J'ai supprimé toutes les considérations politiques et, pour les *Congrégations*, je n'ai conservé que les chiffres qui montrent que la gratuité (73 0/0 d'élèves gratuits) a été pour elles le grand moyen de succès.

« De l'Empereur, etc. »

Lettre du 5 mars 1865.

« Sire,

« Je trouve dans mon courrier de ce matin un fait qui plaira à l'Empereur. Le maire de Mont-de-Marsan disait, il y a trois jours, à mon Inspecteur général, qu'un bien acheté par lui dans les Landes, il y a quinze ans, trois cent cinquante mille francs, lui avait rapporté cette année plus de cent mille francs en résines et en *céréales*. Voilà une province d'où vous aurez chassé la fièvre et la misère pour mettre la richesse et la santé à la place.

« J'ai rencontré hier M. Émile Ollivier, avec qui j'ai causé en ma vie deux ou trois fois, mais qui paraît très sympathique à ce qui se fait dans l'Université. Je l'ai félicité sur l'acte de courage qu'il a accompli l'an dernier en refusant de subir la servitude de son parti. Je dois dire qu'il m'a parlé de l'Empereur comme n'en parlent pas toujours ceux qui doivent le plus à Votre Majesté, en termes très nets d'admiration et de reconnaissance. Il m'a dit ce mot très significatif : « Encore une loi comme celle des coalitions et, avant cinq ans d'ici, les ouvriers ne s'occuperont plus de politique ». Il ajoutait : « Comme il est « fâcheux que Jules Simon prostitue son talent à flatter « des passions! »

« Dans toute cette conversation, M. Émile Ollivier s'est montré très autoritaire (avec l'Empereur Napoléon III à notre tête) et très sagement démocratique.

« Ou je ne me connais pas en hommes, ce qui pourrait bien être, ou en voilà un. Dans tous les cas, je me dénonce moi-même à l'Empereur comme très sympathique à ce courage réfléchi, à ce talent élevé, à cet esprit honnête qui m'a paru n'avoir que l'ambition d'un bon citoyen, celle qui va aux choses à faire et non aux honneurs à acquérir; et je me dis que si l'Empereur a fait de moi un ministre, l'heure de quelque autre homme nouveau pourra bien venir un jour.

« L'Empereur nous recevra tout à l'heure; je le prie de vouloir bien se souvenir qu'il a été à peu près seul dans le Conseil pour la loi sur la contrainte par corps, sur les coalitions, sur le mur de la vie privée, etc., etc.

« De Votre Majesté, etc. »

Paris, le 7 mars 1865.

« Sire,

« L'article du *Petit Moniteur* me fait une position singulière.

« Il veut un désaveu éclatant, au nom de l'Empereur, des doctrines que j'ai soutenues, et l'Empereur disait hier que s'il avait l'argent nécessaire, il établirait immédiatement la *gratuité*; que si, après cette expérience, l'*obligation* était reconnue indispensable, il décréterait l'obligation; enfin, la dernière épreuve de mon rapport porte écrit de la main de Sa Majesté et signé du nom de Napoléon : *Approuvé*. C'est un détail que je n'ai pas voulu donner au Conseil.

« En outre, le *Moniteur*, cherchant à donner à penser que j'ai présenté à Votre Majesté je ne sais quel projet monstrueux, exprime un mensonge lorsqu'il avance que le projet que l'on portera au Conseil d'État ne repose pas sur les principes développés par le Ministre de l'Instruction publique, puisque les six propositions mises en avant sont *extraites textuellement de mon projet de loi*, sauf les *primes* qui ont pris à tort la place de ma *Caisse des écoles*.

« Je ne demande pas, Sire, que le gouvernement prenne à son compte mes opinions personnelles. Cet isolement, au milieu d'hommes qui commencent à ne pouvoir plus regarder au delà du cercle officiel, ne me déplaît point, parce que je me retrouve même là à côté de l'Empereur, et le pays le sait bien; mais je demande que l'erreur qui a été *très volontairement* commise soit rectifiée et que le *Moniteur* de demain déclare que les six propositions, présentées comme devant former le nouveau projet de loi, ont été

extraites d'un projet complet d'instruction primaire qui avait été présenté par le Ministre de l'Instruction publique. Je crois cette déclaration indispensable pour me permettre de continuer à servir Votre Majesté avec la même autorité, je veux dire efficacement.

« Sire, vous aviez eu une grande pensée. On la traduit petitement. On vous fait un projet mesquin qui sera aussi coûteux que le grand projet, et beaucoup moins praticable pour M. Fould que ne l'était ma combinaison financière. A tous les points de vue, c'est mal vous servir. Que l'Empereur lise le *Moniteur* d'aujourd'hui; il y verra que la Chambre des Communes d'Angleterre et le Conseil privé, malgré des répugnances séculaires, sont occupés à examiner la question de créer un Ministère de l'Éducation nationale, tant ces idées sont à l'ordre du jour de la civilisation.

« Votre Majesté voulait se mettre, comme toujours, à l'avant-garde et y mener la France. On s'y oppose.

« De Votre Majesté, etc. »

III

En cette année 1865 avaient commencé des discussions sans fin. L'Empereur n'entendait pas que que je me retirasse, ni que mon rapport fût abandonné. Fatigué de ces querelles intestines qui me faisaient à moi une existence singulièrement laborieuse, il réunit le Conseil privé au Conseil des Ministres pour une résolution définitive. Dans cette séance, je l'entendis interrompre, avec une vivacité que je ne lui avais jamais vue, le Ministre d'État

qui combattait mes raisonnements et venait, je ne sais à quel propos, de parler du traité de commerce. « Mais ce traité, dit l'Empereur, vous n'en vouliez pas! » Cette parole arrêta court l'intarissable avocat et je l'enregistrai dans ma mémoire, en me disant que l'histoire contemporaine est bien difficile à écrire, puisqu'elle peut attribuer à un homme une œuvre dont il se vante ou se laisse glorifier et qui ne lui appartient pas. Après bien des débats, le Rapport fut accepté avec l'addition de sept lignes qui *municipalisèrent* la réforme, en l'appliquant aux communes véritablement pauvres. Au fond, j'avais satisfaction; car le principe de la gratuité était admis et, en fait, je ne tenais pas à ce qu'un gros fermier fût dispensé de payer par an 10 ou 12 francs de rétribution scolaire, quand il en donnait 10 ou 12000 à son propriétaire. L'assistance de la commune, du département et de l'État, allant à ceux qui en auraient besoin, ne se trompait pas d'adresse[1].

Deux jours après, j'écrivais à l'Empereur :

« Sire,

« J'ai l'honneur de vous adresser une nouvelle épreuve du Rapport, en appelant votre attention sur la phrase qui le termine.

« Cette phrase répond, je l'espère, à la pensée de l'Empereur de *municipaliser* la réforme. C'est l'idée que j'avais l'honneur de soumettre à Votre Majesté dans le premier projet, celui du 27 octobre, et auquel le bon sens de l'Empereur nous ramène, après quatre mois de vagabondage à

1. Deux ans plus tard, le 2 mars 1867, dans un discours au Corps législatif (*op. cit.*, p. 372), je maintenais, au point de vue théorique, la doctrine de la gratuité et de l'obligation.



travers tous les systèmes. Les difficultés politiques et économiques se trouvent levées par cette solution. MM. Rouher et Vuitry y trouveront la sauvegarde de leur dignité à la Chambre; M. Fould, celle de ses finances, et la parole de l'Empereur ne sera point protestée; sans compter que de grands principes auront été proclamés, dont l'application dépendra du temps et de l'intelligence du pays. Dans tous les cas, le gouvernement aura fait son devoir ».

Mais tant de discussions nous avaient fait perdre un an. C'est le 3 juin 1866 que je pus écrire à l'Empereur, qui était alors en Algérie :

« Sire,

« .... La loi sur l'Enseignement primaire a été acceptée vendredi par le Conseil d'État. La discussion en assemblée générale a commencé par une attaque très vive et fort étudiée contre le projet et par la proposition formelle d'en effacer le principe. Je croyais que le rapporteur, selon le devoir de sa fonction, se chargerait de répondre; il s'est tu et tout le monde a fait bravement comme lui. On voulait apparemment me laisser l'honneur ou bien plutôt les embarras et le danger de la réponse. Ma foi ! Sire, j'ai fait comme vos grenadiers; sans songer au péril, j'ai pris le drapeau auquel personne ne semblait vouloir toucher, je l'ai planté sur la crête et il y est resté, avec un certain nombre de bonnes vérités qui n'ont pas plu à tout le monde.

« Le lendemain, au Conseil des Ministres, discussion nouvelle au sujet de ces mots : « En cas d'insuffisance des « ressources communales, il *sera* pourvu au surplus de la

« dépense par une subvention de l'État.... » On voulait mettre : « Il *pourra* être pourvu. » C'était substituer un fait à un droit, une faculté à une obligation ; c'était, en un mot, toujours la même préoccupation d'amoindrir la loi au point de lui permettre de passer par le trou de la serrure du Corps Législatif. Cependant, des paroles très nettes de Sa Majesté l'Impératrice ayant amené de la part de tout le Conseil la reconnaissance formelle que l'État, même avec la rédaction proposée, serait moralement tenu d'assister les communes qui auraient voté la gratuité en s'imposant trois centimes, et M. Rouher promettant, à l'aide de cette modification, de faire passer la loi au Corps Législatif, je me suis rendu.

« Le lendemain, en effet, M. le Ministre d'État a fait les déclarations les plus explicites et parlé en faveur du projet de manière à réserver l'avenir.

« Cependant nous n'avons pu empêcher la substitution des mots : *Centimes extraordinaires*, qui impliquent légalement le vote annuel des plus imposés, aux mots *centimes spéciaux*, qui laissaient la décision aux seuls membres des conseils municipaux. Les plus imposés, sur qui portera la charge des trois centimes nouveaux, auront évidemment intérêt à ne pas les voter et l'on fera ainsi échec à la loi. C'est ce qu'ont voulu tous ceux qui, ne voyant dans le projet qu'une question de finance, n'aperçoivent pas l'intérêt politique qu'il recèle. M. Rouher a voté comme moi contre ce changement, mais on a si bien encouragé depuis deux mois l'opposition à la gratuité, on a tant multiplié les efforts pour atténuer le projet et le réduire aux plus mesquines proportions qu'on se trouve aujourd'hui en face d'obstacles dont on aurait pu aisément empêcher la formation.

« Toutefois j'espère que, dans les communes où la gratuité sera populaire, la pression de l'opinion publique forcera la main aux plus imposés. Mais, dans ce cas même, on aura créé le danger de mettre en opposition dans chaque commune les élus du suffrage universel (les conseillers ordinaires) et les élus du percepteur (les plus imposés)[1].

« Tout ce qui nous arrive d'Afrique atteste les heureux effets produits par le voyage de l'Empereur. Que Votre Majesté me permette de lui rappeler la devise du maréchal Bugeaud en Algérie : *Ense et aratro*. Selon moi, il y manque un mot : *et libro*. Il faut contenir les Arabes par l'épée, les gagner par l'intérêt matériel, mais on ne fera brèche dans leurs idées, par suite dans leurs mœurs, que par l'éducation. Votre Ministre de l'Instruction publique a une aussi grande tâche à remplir dans la colonie que dans la métropole. »

Autre lettre à l'Empereur :

Paris, le 22 juin 1866.

« Sire,

« Le Rapport sur la loi de l'Instruction primaire a été distribué aujourd'hui. J'envoie à l'Empereur la dernière page qui le résume. Votre Majesté verra que le Corps Législatif comprend toute l'importance de cette loi. Aussi l'a-t-il mise hier à son ordre du jour, malgré les efforts de M. Vuitry. M. Granier de Cassagnac exprimait l'avis d'une

1. Dans mon discours au Corps Législatif du 2 mars 1867, j'ai donné le résumé sommaire de cette loi; *op. cit.*, p. 368, etc. Il faut y joindre le Discours du 11 mars 1867 sur la dispense militaire, *ibid.*, p. 375-395, et p. 405-451, 472-479, les instructions envoyées aux préfets pour l'exécution de cette loi.



bonne partie de la majorité en disant : « Nous ne pouvons « rester plus longtemps sous le coup de l'impopularité que « causent les retards apportés à cette discussion. »

La loi fut votée à l'unanimité par le Corps Législatif. Elle imposait aux communes l'obligation d'entretenir une école de filles, comme la loi de 1833 l'avait établie pour les écoles de garçons. Elle aura pour conséquence de créer huit mille écoles de filles et deux mille écoles de hameau; d'instituer treize mille maîtresses d'ouvrage à l'aiguille; d'assurer le sort de quatorze mille instituteurs adjoints[1]; d'améliorer en la consolidant la situation de quinze mille institutrices[2]; de légaliser les *minima* promis en 1862 à trente-cinq mille instituteurs; de consacrer l'existence des cours d'adultes en garantissant une indemnité à ceux qui les feront. Enfin, par le droit reconnu aux communes pauvres d'établir la gratuité absolue dans leurs écoles, à la seule condition d'augmenter de trois centimes leur part contributive aux dépenses scolaires, elle appellera dans les écoles plus de cent mille élèves gratuits et elle accordera en réalité aux familles indigentes un dégrèvement d'un million (*Moniteur officiel* du 3 mars 1867). Avec les idées qui régnaient alors dans le monde officiel sur la faiblesse financière de la France, ce résultat était considérable.

Afin de rendre l'école praticable aux plus pauvres, j'avais

1. Avant le vote de cette loi, il existait, dans les écoles laïques, 2688 instituteurs adjoints recevant 1 054 092 francs, soit une moyenne de 392 francs.

2. En 1863, on comptait :

	3 054	institutrices	recevant de	100 à 350	francs	4 763
	1 709	—	—	315 à 400	—	
	850	—	—	401 à 450	—	1 784
	934	—	—	450 à 500	—	
Total...	6 547					

inséré dans la loi un article XIV constituant une caisse des écoles qui, administrée par le maire de la commune, donnerait, au besoin, les vêtements et les fournitures scolaires dont manqueraient les enfants. Alimentée par des souscriptions particulières, cette caisse reçut, en outre, en vertu d'une décision ministérielle, le dixième des sommes perçues par elle, à l'aide d'un prélèvement sur le fond inscrit au budget pour encouragements à l'enseignement primaire. Je ne sais si l'exemple que je donnai alors a été suivi; mais, en 1868, il existait déjà 203 de ces caisses et, en 1893, leur avoir s'est élevé au chiffre de 2 millions 755 708 fr. 43. Dans tous les cas, c'étaient des ressources préparées pour l'avenir.

La France est, en Europe, le pays le plus uni, parce que les populations d'origines très diverses, Grecs et Latins, Arabes et Ibères, Kimris et Scandinaves, Flamands et Germains, se sont toutes fondues en une masse homogène qui a pris, vis-à-vis de l'étranger, un même esprit. Cependant, à son pourtour, subsistaient des dialectes qui rappelaient des nationalités étrangères. En 1862, j'avais rencontré en Bretagne beaucoup de gens qui n'entendaient pas le français [1]; les Basques ne quittaient pas leur langue euskarienne, mais ils quittaient leur patrie pour aller chercher fortune dans l'Amérique du Sud. Les descendants des Northmans avaient oublié « la route des cygnes », tant parcourue par leurs pères les Wikings, mais, sur les côtes de la mer du Nord, subsistait un patois tudesque, et en Alsace, dans une partie de la Lorraine, se parlait une langue que les Alamans avaient apportée du fond du

1. Voyez ci-dessus, p. 162.

Deutschland, au temps où l'empereur Julien les chassa de l'Empire par la victoire de Strasbourg. J'imprimai, sur toute cette zone, la plus grande activité à l'enseignement primaire et, sans employer les procédés suivis aujourd'hui par les Prussiens pour germaniser de force nos deux anciennes provinces, j'usais, afin d'y répandre notre langue nationale, de moyens que la civilisation et l'équité pouvaient avouer tout haut.

IV

Beaucoup de petites réformes, que l'on trouvera au *Bulletin administratif*, furent faites dans l'enseignement primaire. Croirait-on, par exemple, qu'on n'y enseignait que l'Histoire Sainte, dont la partie comprise dans l'Ancien Testament n'est pas toujours un livre d'édification. Élèves et maîtres passaient des années dans cette étude et sortaient des écoles sans savoir un mot de la vie de leurs pères et de celle de leur pays. La même pensée qui m'avait fait introduire l'Histoire contemporaine à l'École Polytechnique et dans nos classes de philosophie, me fit placer l'Histoire de France parmi les matières obligatoires de l'enseignement primaire, afin que nos élèves ne fussent pas comme des étrangers dans leur pays.

Une très petite chose, qui pouvait avoir d'utiles conséquences, fut la révolution que j'essayai de faire dans l'imagerie d'Épinal. Toute une famille de paysans venait d'être empoisonnée par la ciguë prise dans les bois pour du persil. Je priai M. Milne Edwards, du Muséum, de faire un choix des animaux et insectes utiles ou nuisibles à l'agri-

culture et des plantes de nos campagnes nécessaires ou dangereuses à l'alimentation; les habiles dessinateurs du Jardin des Plantes en firent des dessins coloriés d'une exécution parfaite; les professeurs rédigèrent le texte explicatif mis en regard de chaque figure; et des imprimeurs d'Épinal se chargèrent d'établir à très bas prix ces collections dont le Muséum leur donnait gratuitement la copie. De gros éditeurs de Paris suivirent cet exemple, et les murs de beaucoup d'écoles rurales se couvrirent de dessins qui parlaient aux yeux. Cela commençait au mois de mai 1869; quelques mois après, je quittai le Ministère et l'entreprise tomba[1].

Il en fut de même pour l'École d'agronomie établie au mois d'avril 1869 au Muséum, avec les meilleurs élèves des Écoles normales primaires. (Voir *Bull. adm.*, 1869, p. 494-495, et les programmes des cours, *ibid.*, p. 502-533.)

Cette école n'a vécu que quelques mois; mais son histoire rappelle les temps héroïques de la vieille Université de Paris et des clercs de la rue du Fouarre. La ville me laissa établir ces jeunes gens dans un bâtiment abandonné de l'ancien collège Rollin, Saint-Louis prêta des couchettes, Louis-le-Grand des matelats et des draps, Henri-IV

1. Voir au *Bulletin administratif* pour 1869, p. 534, les moyens proposés pour organiser, sans frais, 350 stations agricoles, c'est-à-dire autant de laboratoires qui auraient rendu de grands services par l'analyse des eaux, des terres et des engrais; les agriculteurs étant souvent trompés par des falsifications que les analyses de laboratoire auraient révélées. Nos professeurs de chimie dans les lycées, les collèges et les écoles normales auraient été autorisés à rendre ce service moyennant une rémunération pour chaque manipulation, laquelle se serait ajoutée à leur traitement. M. J.-B. Dumas préparait les instructions qui devaient être remises à chaque professeur et M. Balard avait déjà enfermé tous les réactifs nécessaires dans une boîte modèle de très petite dimension, qui aurait été envoyée dans chaque station.

leur donna la nourriture que je payai sur des épluchures de budget; et les aides-naturalistes, chargés des cours sous la direction des professeurs titulaires, se jetèrent avec une juvénile ardeur dans la carrière nouvelle qui leur était ouverte.

Auprès d'eux se seraient formés les professeurs qui nous manquaient et dont nous avions grand besoin, car j'avais rendu obligatoires les exercices d'horticulture jusqu'alors facultatifs. Chacune de nos quatre-vingts Écoles normales fut invitée à envoyer aux instituteurs du département des graines, des greffes, des boutures pour renouveler les espèces inférieures de légumes et de fruits cultivés par eux et autour d'eux. Enfin l'administration fit savoir qu'elle n'autoriserait aucun plan d'école rurale où l'on n'aurait pas réservé pour le jardin un terrain loué ou acheté.

Le Ministère de l'Instruction publique, avec ses écoles normales, ses cinquante mille instituteurs et ses trois cent cinquante laboratoires de chimie, avait les moyens de multiplier et d'améliorer la production des denrées qui entrent peut-être pour la moitié dans l'alimentation générale du pays et dont la valeur en argent se chiffre par des milliards. Promoteur du progrès moral, il peut donc l'être aussi du progrès industriel[1].

1. Pour l'ensemble des mesures prises ou proposées en vue de développer l'enseignement agricole, voir la table des matières du vol. de Delalain, au mot Agriculture, et *ibid.*, les p. 682-693.

CHAPITRE IX

COURS D'ADULTES ET AMÉLIORATION DU SORT DES INSTITUTEURS

I

A la table analytique du volume de Delalain (p. 926) se trouvent, au mot COURS D'ADULTES, les renvois aux documents qui concernent cet ordre d'études. Je me contenterai de placer ici quelques lettres officielles qui montreront la misère de mon budget et l'admirable élan des instituteurs.

Paris, le 10 janvier 1866.

« Sire,

« Le Conseil d'État vient de rejeter trois cent mille francs inscrits au budget de 1867 pour le lycée Louis-le-Grand. J'en suis désolé.

« Mais il a reporté au chapitre des secours pour maisons d'école deux cent mille francs que M. le Ministre des Finances m'avait obligé, en conseil, d'effacer : j'en suis ravi.

« Restent cent mille francs qui sont sans emploi.

« Je supplie l'Empereur de ne pas les rendre à M. Fould, mais de les donner aux cours d'adultes.

« J'ai cinquante mille francs à mon budget pour ces cours. Les médailles, les livres que je donnerai à quelques instituteurs emporteront bien vite cet argent. Cependant, chaque jour, les préfets m'écrivent pour me signaler des dévouements qu'il n'est pas possible d'accepter. Des instituteurs, non contents d'ajouter gratuitement deux heures de travail à leur labeur quotidien, payent de leur bourse les dépenses pour le papier, les livres, le chauffage, l'éclairage, etc.

« Ah! Sire, quelles braves gens! Votre armée de la paix vaut l'autre. »

Lettre du 19 juin 1866.

« Sire,

« Nous avons un moyen excellent de mesurer les progrès de l'instruction populaire : c'est le recensement de l'état des conscrits qui est dressé chaque année par le département de la Guerre.

« M. le Maréchal vient de me communiquer les résultats constatés au tirage de 1865; ils accusent un progrès considérable.

« Le nombre des conscrits ne sachant ni lire ni écrire, qui était encore, en 1848, de 34,91 p. 100, n'est plus, en 1865, que de 25,73.

« Cependant, la campagne des cours d'adultes n'a commencé que dans l'hiver de 1864, et je n'en avais en mars 1865 que 7500. N'ai-je pas le droit de concevoir de belles espérances maintenant que j'en compte 20000?

« Mais il faut que le dévouement des instituteurs soit récompensé. C'est pour cela que j'essaie de déterminer un courant de donations aux écoles, comme il en existe un

qui va aux couvents. Des sommes considérables ont été déjà votées par les conseils généraux et municipaux dans leur dernière session et chaque jour je reçois des offrandes particulières.

« Dans le monde physique, les infiniment petits sont les agents les plus puissants de destruction et de renouvellement. Il en est de même dans le monde politique, avec le suffrage universel. Et voilà pourquoi, en temps de paix, mon humble ministère a un rôle considérable à jouer, non pas dans la politique d'aujourd'hui, mais dans celle de demain.... »

Lettre du 28 août 1866.

« Sire,

« Voici une adresse des instituteurs de l'Aisne. Que Sa Majesté ne fasse pas attention à ce qui est dit du Ministre. Je ne me fais aucune illusion sur mon compte et sais, mieux que personne, ce qui me manque pour servir comme je le voudrais l'Empereur et la France; mais ces lettres prouveront à Votre Majesté l'intensité et l'excellence du mouvement qui se produit. C'est un fait politique qu'il importe que l'Empereur connaisse et dont mes collègues ne saisissent peut-être pas toute l'importance.

« J'ai bien un intérêt à faire ces communications : je voudrais décider l'Empereur à plaider la cause de mon pauvre budget contre M. Fould.

« J'ai fait sans un sol :

« 900 cours libres de littérature et de sciences;

« 25 000 cours d'adultes[1];

« L'Enseignement spécial et Cluny;

1. Durant l'hiver de 1868-1869, il y eut 33 638 cours d'adultes, suivis par 793 136 élèves, dont 114 383 femmes. (*Op. cit.*, p. 908-909.)

et je viens de distribuer aux instituteurs, au nom de Votre Majesté et du Prince Impérial, pour quatre-vingt mille francs de récompenses.

« Mais je suis à bout d'expédients. »

Ces résultats n'étaient obtenus qu'au prix de continuels efforts, soit par de fréquentes visites dans les villes, grandes ou petites, soit par une correspondance laborieuse. Chaque matin m'arrivaient 150 ou 200 lettres, que je renvoyais aux bureaux avec une note pour les autorités scolaires, ou auxquelles je répondais personnellement, sachant que le plus simple billet écrit par un ministre, à un maire ou à un conseiller général, avait plus d'effet que vingt dépêches officielles.

Ainsi, le 21 janvier 1866, je répondais au maire de Dijon : « Je viens de lire le rapport de M. Luce-Villiard sur l'extension à donner à l'instruction publique dans la ville de Dijon. Permettez-moi de remercier et de féliciter le Conseil municipal d'avoir libéralement inscrit une somme de cinq mille huit cents francs à son budget pour doter la ville d'un système complet d'enseignement populaire.

« Par une heureuse rencontre, les programmes de l'Enseignement spécial que je compte publier bientôt établissent, comme M. Luce-Villiard l'a proposé pour vos classes d'adultes, une série de cours qui permettront à l'enfant du peuple d'acquérir facilement des connaissances demeurées jusqu'à présent pour lui inabordables.

« Puissent toutes les municipalités comprendre comme la vôtre, Monsieur le Maire, que l'instruction du peuple est une question de moralité, de dignité et de bien-être pour l'individu, de force et de grandeur pour la patrie. Car, lorsque tous nos enfants auront reçu cette première cul-

ture sans laquelle il n'y a pas de moisson abondante, ce ne sera plus seulement par centaines de mille, mais par millions que la France comptera ceux qui forment la réserve où elle va prendre ses chefs d'usine et d'administration, ses écrivains et ses artistes. »

Presque chaque jour partait quelque lettre semblable.

A Paris, c'était autre chose. Je visitais fréquemment les classes du soir et j'y trouvais parfois ma récompense. Dans une de ces écoles, un jeune homme me dit que son patron avait successivement élevé son traitement de 800 à 2 200 francs, grâce à ce qui lui avait été enseigné au cours d'adultes. Un autre me donna la raison qui explique la nécessité, même à présent, de ces cours où l'on répare le mal du passé : « A onze ans, je savais lire et écrire, mais depuis j'ai tout oublié; ici, je recommence à apprendre et je ne perdrai plus rien. » Un soir, l'instituteur, un frère de la Doctrine chrétienne, me présenta un de ses élèves âgé de trente ans et encore revêtu de sa serpillière. Je le félicite du bon exemple qu'il donne en venant à son âge chercher de l'instruction et il m'explique que, lui aussi, avait laissé tomber le long du chemin ce qu'il avait reçu dans sa première école. « Mais, au moins, ce qu'on vous donne ici peut-il servir à votre avancement dans votre profession? — Certainement, je suis tonnelier avec une paye de trois francs cinquante à quatre francs par jour, mais je vais passer charretier! — C'est donc plus avantageux? — A coup sûr. Le charretier fait les livraisons, il porte les factures, écrit et signe les reçus; c'est l'homme de confiance du patron. Ah! je suis bien heureux et pas seulement pour cela : aujourd'hui, j'ai pu écrire ma première lettre à ma mère. » Comment, après avoir entendu de telles paroles,

surtout la dernière, n'aurais-je pas eu un saint enthousiasme pour la croisade que j'avais entreprise?

II

Cependant je rencontrais de l'opposition auprès de quelques ministres. Le discours que j'eus à prononcer le 27 mai 1866, à l'Association philotechnique (voir Delalain, p. 302-312), fut incriminé auprès de l'Empereur auquel j'eus à écrire le lendemain :

« Sire,

« Il paraît que le discours prononcé hier par moi blesse quelques-uns de mes collègues et il est possible que l'on s'en plaigne à Votre Majesté. Me voilà forcé de remettre sous les yeux de l'Empereur ces paroles qu'il a cependant daigné approuver.

« J'ai marqué au crayon rouge les passages incriminés.

« Dans l'un, paraît-il, je flatte bassement le peuple, et, dans l'autre, j'attaque la mémoire de Napoléon Ier. Voilà des gens qui sont vraiment plus royalistes que le roi.

« Quant au premier passage, il n'exprime que ce que Votre Majesté pratique, puisqu'Elle livre sans cesse au pays des documents qui éclairent tous les actes de l'administration, ne réservant le secret que pour les choses diplomatiques et militaires, ou de haute police.

« Vous ne craignez pas la lumière, Sire, et vous la faites partout, parce que vous cherchez en tout le bien du pays.

« Ensuite, j'ai entendu plus d'une fois l'Empereur s'indigner qu'on laissât la *Gauche* représenter la France

comme asservie à l'absolutisme. Les 99/100es des hommes sont conduits par les mots plus que par les choses. A l'opposition qui parle sans cesse d'oppression, il est politique de répondre sans cesse aussi que nous sommes libres à notre manière et que nous avons les institutions et les usages de la liberté qui nous conviennent. Est-ce flatter le peuple que de lui parler comme je l'ai fait page 7? Si on me reproche d'aller, en votre nom, au milieu de 4 000 ouvriers, les ministres anglais n'y vont-ils jamais, et l'Empereur ne verrait-il pas avec plaisir que les siens y allassent plus souvent?

« Quant au second reproche, je m'étonne bien plus encore qu'on me l'adresse.

« Si on y trouve un blâme indirect du premier Empire, on y trouvera, par contre, l'éloge du second, et tous deux mérités. Est-ce que le fétichisme pour le passé empêche de voir cette grande et glorieuse vérité qu'il importe de proclamer plus que jamais : votre modération, Sire, dans le triomphe :

Incedo per ignes
Suppositos cinere doloso.

« De l'Empereur, etc. »

Je n'étais pas plus heureux avec quelques préfets. A l'un d'eux, je fus obligé d'écrire, le 10 décembre 1866 :

« Monsieur le Préfet,

« Je ne puis considérer votre lettre comme une réponse à ma question.

« Représentant du gouvernement dans un grand département, vous estimez qu'une mesure prise par le Gouver-

nement lui-même et dont l'Empereur s'est félicité dans le discours d'ouverture des Chambres est une chose mauvaise.

« J'ai le droit et le devoir de vous demander sur quels faits repose votre appréciation; quel désordre a eu lieu, en quel point, quand et comment? Si un trouble s'est produit, il fallait fermer l'école et m'avertir. Vous dites que je parais « partager votre opinion en reconnaissant que la création des écoles exige de nous un surcroît de vigilance. Soyons sérieux, Monsieur le Préfet, vous savez parfaitement que nous différons d'avis, mais aussi qu'il peut être fait abus des meilleures choses et qu'en conséquence le devoir d'administrateurs intelligents, actifs et dévoués, c'est de veiller sans relâche.

« Votre département est au dernier rang pour l'instruction des conscrits. Je ne crois pas qu'un préfet chargé des intérêts matériels et moraux de 500000 âmes puisse penser que cette situation ne mérite point son attention.

« Si pour faire le bien vous avez d'autres moyens que ceux que j'emploie, votre devoir est de me les indiquer.

« Enfin l'Empereur veut ces classes du soir; le gouvernement travaille à leur développement; les préfets doivent le seconder. La discipline par en haut est aussi nécessaire que par en bas. »

Trois mois plus tôt, le 10 septembre 1866, le marquis de La Valette, Ministre de l'Intérieur, m'avait, au contraire, écrit :

« Monsieur le Ministre et cher collègue,

« Je m'empresse de vous transmettre, suivant le désir que vous m'en avez exprimé, les rapports de MM. les Pré-

fets relatifs aux distributions des prix décernés aux instituteurs primaires à l'occasion des Cours d'adultes.

« J'applaudissais, en lisant ces rapports, aux persévérants efforts du Ministre qui, par sa seule initiative, avait su donner une telle impulsion au service de l'Instruction primaire. Permettez-moi de vous dire, aujourd'hui, puisque l'occasion s'en présente, que je m'associe de grand cœur à vos succès. L'éclat exceptionnel dont ont été entourées les distributions départementales montre combien était féconde la pensée dont vous poursuivez la réalisation. Ces solennités ont produit partout le meilleur effet politique et votre département ne sera pas le seul à en recueillir les fruits.

« Agréez, etc.

« Signé *: le Ministre de l'Intérieur*,

« LA VALETTE. »

Je reproduis, encore au sujet de ces cours, une lettre adressée par moi à M. Conti, conseiller d'État et secrétaire de l'Empereur :

Paris le 2 mars 1868.

« Mon cher Conseiller,

« Vous avez vu, l'autre jour, les résultats obtenus, à Parthenay, dans le cours d'adultes fait aux soldats et qui pourront être obtenus partout si la Guerre s'y prête; vous trouverez, dans la lettre et les copies ci-jointes, l'effet produit sur des paysans par une explication, donnée à l'école, de la loi militaire.

« De tout cela vous conclurez que nous avons dans les cours d'adultes un bien puissant levier.

« Supposez maintenant qu'il existe, pour chaque région agricole de la France, un bon petit livre d'économie rurale, et un autre, susbtantiel et court, sur l'hygiène des hommes et des animaux domestiques; supposez que chaque département ait son histoire populaire, patriotiquement écrite, et chaque industrie son traité élémentaire et économique; alors, vous souvenant de nos trente mille cours d'adultes, où l'instituteur pourrait, chaque soir, couper la monotonie de la leçon par une lecture, vous admettrez qu'une masse considérable de vérités saines et utiles serait rapidement versée sur tout le pays.

« Eh bien! il est aisé de faire de cette supposition une vérité.

« On a enfin inscrit à mon budget les cent mille francs que je demandais en vain depuis quatre ans pour les bibliothèques scolaires. Il m'est donc, à présent, permis de provoquer, par une promesse de subvention, la composition de quelques-uns de ces traités, qui ne seront lus et compris qu'à la condition d'être faits pour le département lui-même, ou pour une région agronomique bien caractérisée par ses cultures spéciales.

« Si l'Empereur approuvait cette idée, je ferais ouvrir par les Préfets des concours pour la composition de ces petits ouvrages d'utilité locale et j'emploierais une partie du nouveau crédit à les répandre dans les écoles.

« Vous avez vu que la réforme de l'enseignement supérieur commence au budget.

« Le Conseil d'État a admis le principe des *laboratoires de recherches*, même pour les savants qui ne sont pas professeurs, et celui de l'*amélioration* du matériel scientifique, etc.

« D'autres mesures sont à l'étude ou en préparation, en vue de donner aux savants trois choses dont ils ont absolument besoin : des moyens d'*information*, de *travail* et de *publication*.

« En même temps, nous étudions les besoins de nos grands établissements et ceux de chaque science en particulier. Deux projets de décret pour l'École des Langues Orientales vivantes et pour l'Observatoire sont pendants au Conseil d'État.

« Vienne l'emprunt de M. Magne pour les travaux de la paix, et, avec peu de dépense, l'Empereur pourra faire, en faveur des Hautes Études, ce qu'il a accompli pour les autres. Ce sera un magnifique ensemble. »

III

Une de mes premières mesures avait été, pour les instituteurs, un très sérieux soulagement. Par le décret du 4 septembre 1863 (*op. cit.*, p. 14), ils furent assurés de trouver désormais, dans la maison d'école où ils entraient en fonction, un mobilier personnel fourni moitié par l'État, moitié par la commune, et qu'ils n'avaient plus à acheter, souvent en contractant une dette dont il leur était difficile de se débarrasser.

Rien dans tout cela n'était moyen de corruption politique, mais stimulant énergique pour l'œuvre nationale à accomplir. Si, dans mes lettres à l'Empereur, je montrais l'influence heureuse que certaines pouvaient avoir sur la politique générale du Gouvernement, c'était tout naturel. En servant le pays, je croyais servir mon chef et, pour

obtenir l'adhésion du prince, malgré l'opposition qui se produisait souvent autour de lui, il n'était pas indifférent de lui montrer quel profit il devait tirer d'une sage administration des affaires publiques. Plus d'une fois, je lui avais répété ce mot : « La meilleure des politiques est la bonne gestion des intérêts nationaux »; et ce mot fut toujours ma règle de conduite. Ceux qui m'ont succédé au Ministère de l'Instruction publique — ils sont nombreux et de toute origine, — n'ont pu trouver dans les dossiers une circulaire ou un mot de moi demandant aux instituteurs de reconnaître, un jour d'élection, par un vote favorable, ce que le gouvernement faisait pour eux. J'avais, pour les attacher à sa cause, un procédé meilleur : c'était d'honorer leurs services. A l'Exposition de 1867, le jury international leur avait décerné, à l'unanimité et par acclamations, une médaille d'or pour les cours d'adultes. C'était une décoration qui allait au corps tout entier. Les seuls professeurs de Lycées et de Facultés attachaient sur leur robe les larges insignes d'officier d'Académie ou d'officier de l'Instruction publique; j'en changeai la couleur (du noir au violet) et je transformai ce qui n'était qu'un détail de costume officiel en une décoration accessible à tous les dévoués serviteurs de l'Instruction publique et qui pourrait se porter à toute heure sur l'habit, quel qu'il fût. Lorsque l'Empereur signa le décret du 7 avril 1867, je lui dis : « Votre Majesté ajoute cinq cent mille francs à mon budget, car, avec deux ou trois aunes de ce ruban violet, nous ferons des merveilles. » Aujourd'hui on donne chaque année mille cinq cents de ces titres [1]; je ne dépassais pas,

1. En cette année 1901, le chiffre que M. Duruy estimait excessif est dépassé de plusieurs milliers (note de l'éditeur).

afin d'en conserver la valeur, le chiffre de soixante ou quatre-vingts, et les instituteurs en avaient leur part[1]. L'insigne leur était délivré en séance du Conseil général de leur département par le président de ce conseil, et la lettre du Ministre de l'Intérieur, citée page 237, atteste l'effet de cette solennité[2]. Elle avait aussi pour l'instituteur décoré un résultat utile, car le Ministre lui allouait une subvention annuelle de cent francs : c'était sa médaille militaire.

Si cette institution donnait de l'honneur à quelques-uns d'entre eux, tous n'en gardaient pas moins leur pauvre traitement. Je fis de grands efforts pour les faire sortir de ce que j'appelai, un jour, la misère en habit noir.

« Je crois, écrivais-je à l'Empereur, que Votre Majesté n'a point de doute sur l'utilité dont pourront être les *instituteurs* un jour de bataille électorale. Je les regarde comme vos soldats de la paix et ils donneront beaucoup sans qu'il soit besoin de leur demander rien.

« Pour maintenir leur dévoûment qui, à cette heure, est bien acquis, il faut leur assurer au moins le strict nécessaire et beaucoup ne l'ont pas.

« Les soldats reçoivent trois cent soixante-cinq francs de pension après vingt-cinq ans de service, c'est-à-dire à quarante-cinq ans, époque de la vie où ils sont encore capables

1. J'étais très avare de cette distinction. Un vieux général me l'ayant demandée avec instance « parce qu'il était, comme inspecteur général de la gendarmerie, chef d'un corps lettré », je la lui refusai, n'estimant pas que des procès-verbaux fussent des titres littéraires.

2. Cette solennité exigeait que le *parrain* délivrant les palmes d'argent portât lui-même les palmes d'or; ce qui m'obligea un jour de donner celles-ci à un président de Conseil général qui était en même temps chambellan. « Mais c'est un imbécile, » me dit l'Empereur; j'en convins, tout en donnant au prince les raisons qui m'avaient condamné à agir ainsi.

d'ajouter à leur pension le produit de leur travail. Pour les instituteurs, il faut trente ans de service au moins et soixante années d'âge. Cependant les pensions sont liquidées en ce moment en moyenne à cent francs, soit trente-six centimes par jour, à un âge où l'on est incapable de trouver un emploi qui ajoute quelque chose à la pension. Pour assurer à tous les nécessiteux une retraite d'un franc par jour, il suffirait d'ajouter au projet de budget une somme annuelle de cent cinquante mille francs qui ira en diminuant et disparaîtra en 1884, époque où le minimum de trois cent soixante-cinq francs sera acquis de droit en vertu de la loi de 1853. Ce serait un très grand bienfait et de la justice, car l'État doit au moins du pain à ceux qui l'ont servi trente ou quarante ans. Avec ces cent cinquante mille francs, on ôterait un prétexte d'agitation.

« En outre, à la différence des autres fonctionnaires dont le traitement s'accroît avec l'âge, les vieux instituteurs sont souvent, quand leur activité faiblit, rejetés d'une école nombreuse et lucrative, qu'ils ne peuvent plus tenir, dans une école plus petite où ils sont moins rétribués. La retraite, calculée d'après leur dernier traitement, se trouve diminuée d'autant.

« Enfin, leurs fonctions laborieuses et très pénibles mériteraient de les faire passer dans ce qu'on appelle le service actif où le droit à la pension s'ouvre à cinquante-cinq ans et non à soixante.

« Plusieurs députés, de la majorité comme de l'opposition, et des pétitions renvoyées par le Sénat demandent :

1° Que la retraite soit, par voie gracieuse, portée à 365 francs pour tous ceux qui, au jugement des Préfets, en auront réellement besoin;

2° Que la retraite soit calculée d'après la moyenne de traitement dans les six meilleures années;

3° Que le service de l'instruction primaire soit compris dans le service actif (la retraite possible à cinquante-cinq ans).

« Je place ces demandes d'après le degré d'importance qu'elles me paraissent avoir, et je prie Sa Majesté de me permettre de répéter, en appuyant ces propositions, que le Gouvernement est bien résolu à satisfaire des besoins si légitimes. »

Plusieurs amendements dont je n'étais peut-être pas innocent furent présentés à la Chambre, mais repoussés par le Ministre des Finances dont ils dérangeaient le budget, et je fus moi-même contraint de les abandonner, par les raisons données au Corps législatif et qui ne furent pas reproduites exactement. De retour chez moi, j'en refis le texte.

« La Chambre n'attend pas de moi que je combatte le principe de l'amendement qui vous est soumis, ni la pensée qui a inspiré les autres proprositions dont vous aurez à délibérer.

« Je vois de trop près les instituteurs pour ne pas connaître les besoins qu'ils éprouvent et les services qu'ils rendent, par conséquent les droits qu'ils ont à votre bienveillance.

« Mais la question n'est point d'ordre scolaire; il s'agit de traitement, c'est-à-dire de finance; le dernier mot dans la discussion doit donc être au budget et à son interprète, Monsieur le Ministre des Finances.

« Nous sommes tous, ici, d'accord sur ce point qu'il faut améliorer la condition d'une partie des instituteurs.

Gouvernement, majorité, opposition, nous pensons de même à cet égard. Nous ne différons que sur l'*opportunité*.

« Les ressources pour faire face aux dépenses qu'on propose sont-elles préparées? L'opposition dit oui, en demandant la suppression d'une moitié de l'armée. Les auteurs de l'amendement croient qu'on peut faire droit immédiatement à leur demande; les Finances répondent non, en montrant le budget qui se solderait en déficit si les augmentations étaient adoptées.

« Comme l'équilibre du budget est un intérêt d'ordre supérieur, le Ministre de l'Instruction publique est obligé, à titre de membre du Gouvernement, de se ranger du côté de son collègue des Finances et de dire avec lui que, si le principe de l'amendement est excellent, s'il est à souhaiter qu'on le puisse appliquer dans l'avenir le plus prochain, ce n'est cependant pas au présent budget que les crédits nouveaux peuvent être inscrits.

« Votre commission, Messieurs, pense encore sur ce point comme le Gouvernement. Elle n'a point accueilli, dit-elle dans son rapport, les autres amendements, *du moins quant à présent*. Elle laisse donc, comme nous, la porte ouverte à l'espérance.

« Mais parmi les raisons qu'elle donne, il en est une sur laquelle je dois une explication pour dégager ma responsabilité.

« Le Ministre de l'Instruction publique, dit-elle, qui a le devoir d'assurer l'exécution des services confiés à son administration, n'a pas réclamé d'augmentation sur ce point.

« Si je n'ai élevé aucune réclamation, ce n'est pas que j'ignorasse l'étendue des besoins, mais parce que j'ai dû

me soumettre à la convention arrêtée entre tous les ministres que le budget de 1870 serait rigoureusement calqué sur celui de 1869.

« Mon honorable ami, Monsieur le Ministre des Finances, parlait, il y a quelques jours, du rôle ingrat qu'il avait à jouer en repoussant des demandes de crédits inspirées souvent par le pur amour de l'humanité. Que mon collègue me permette de lui dire qu'il se trompait. Il est dans la vérité de sa fonction quand il combat les propositions qui dérangent ses calculs, et tout le monde applaudit, moi le premier, aux persévérants efforts du gardien inexorable de l'équilibre de nos budgets.

« Mais la situation vraiment douloureuse est celle du Ministre de l'Instruction publique exprimant l'avis d'ajourner des dépenses qu'au fond de son cœur il croit nécessaires.

« Depuis six ans j'ai beaucoup exigé des instituteurs et ils m'ont donné plus que je ne leur demandais

« J'ai souhaité qu'ils ouvrissent des cours d'adultes; ils ont créé trente mille classes du soir où ils ont appelé huit cent mille élèves.

« Je leur montrais l'ignorance à faire reculer et, en cinq ans, ils ont gagné sur elle huit pour cent. En 1863, sur cent jeunes gens, on en comptait plus de vingt-huit plongés dans les ténèbres de l'esprit; il n'y en a que vingt à présent. Jugez d'après ces chiffres de combien s'est accru, par leurs efforts persévérants, le capital intellectuel de la France, puisque c'est par centaines de mille qu'il faut compter ceux de nos concitoyens qu'ils ont mis en état de s'élever dans leur profession, d'être plus utiles à eux-mêmes, à la société tout entière et à l'armée qui aura

moins de difficulté à trouver des soldats capables d'arriver aux premiers grades.

« Je leur ai demandé d'appliquer leur zèle à multiplier l'enseignement agricole pour entretenir parmi leurs élèves le goût des champs et leur donner d'utiles notions d'horticulture; et ils sont venus en grand nombre gagner les récompenses des comices agricoles.

« Et maintenant, au moment où vous allez sans doute repousser les amendements, laissez-moi, Messieurs, envoyer d'ici aux instituteurs l'expression de la gratitude de l'administration de l'Instruction publique et du gouvernement, laissez-moi leur dire, du milieu de cette Chambre, qu'ils ont bien mérité du pays.

« Du reste, confiants dans la sollicitude paternelle de l'Empereur et dans votre justice, ils attendront avec une patiente résignation les jours meilleurs que la prospérité croissante de nos revenus et les récentes paroles de M. le Ministre des Finances promettent à tous les fonctionnaires de l'État dont les traitements sont insuffisants. »

Je poursuivis jusqu'à la fin cette campagne. Le 1er mai 1869, j'écrivais encore à l'Empereur :

« Un crédit de cinq cent mille francs est inscrit au budget du Ministère de l'Instruction publique pour secours aux anciens instituteurs et aux anciennes institutrices. Durant la dernière session, la proposition a été faite d'augmenter ce crédit de deux cent cinquante mille francs par un amendement qui impliquait une modification à la loi sur les pensions civiles. On ne pouvait, à la fin de la session, ni déranger l'équilibre du budget, ni amender par la loi de finance une loi organique.

« D'ailleurs, à cette époque, le chiffre exact de nos

besoins n'était pas connu. Mais il l'est aujourd'hui, et il résulte des rapports envoyés par les préfets qu'une somme de trois cent mille francs serait nécessaire : 1° pour porter par voie gracieuse à trois cent soixante francs les ressources des institutrices primaires dont la pension de retraite et les revenus personnels ne s'élèvent pas à cette somme; pour distribuer des secours aux anciens instituteurs et anciennes institutrices non retraités qui n'ont pu recevoir, cette année, qu'une somme inférieure à celle qui leur est ordinairement allouée, parce que plus de la moitié du crédit affecté aux secours a dû être employée, selon le vœu du Gouvernement et du Corps législatif, à augmenter la pension très faible des instituteurs retraités.

« J'aurais voulu pouvoir attendre une prochaine session pour proposer à l'Empereur de demander au Corps législatif ce crédit indispensable. Mais l'urgence des besoins est si grande qu'un ajournement serait trop pénible.

« Le crédit alloué pour les dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds généraux de l'État, et inscrit au chapitre XXXI du budget, s'élève à 8 251 700 francs. Il ne paraît pas impossible de trouver dans ce chapitre, à l'aide d'économies provisoires, sans inconvénient pour le service, la somme qui permettrait de venir immédiatement en aide aux anciens instituteurs.

« Ainsi seraient réalisés une prévision de la commission du budget et un des vœux de Votre Majesté en faveur des modestes et dévoués fonctionnaires qui ont usé leurs forces au service de l'État, sans avoir acquis le droit à une pension, cette sécurité des derniers jours. »

L'Empereur me renvoya ce rapport avec les mots sacramentels : « Approuvé, Napoléon », qui devaient lever tous

les obstacles, du moins au sein du Gouvernement. Mais quelques semaines plus tard, je quittais le ministère.

IV

Une opinion qui s'était produite à plusieurs reprises dans la presse et au Corps législatif inquiétait les instituteurs. Un d'eux me demanda par lettre si, vraiment, le Gouvernement était disposé à laisser aux communes la nomination des instituteurs. Je lui répondis :

« Malgré le respect que j'ai montré en toute circonstance pour l'autorité municipale, je crois comme vous que le service courrait le risque d'être compromis et qu'à coup sûr les intérêts des instituteurs seraient en péril si leur nomination dépendait absolument des conseils municipaux. L'avancement, par exemple, deviendrait impossible, et l'excellence des services nuirait ou, du moins, ne profiterait plus à celui qui les rend. Je comprends bien qu'on n'impose pas à une commune un instituteur qui lui déplaît et qui, par conséquent, n'aurait pas la confiance des familles. Mais je ne saurais admettre que, dans un corps hiérarchique, où existe la diversité des traitements sinon celle des grades, la nomination ne soit pas laissée aux chefs qui seuls connaissent les personnes, les aptitudes, le caractère et la qualité des services, même les désirs particuliers et légitimes des fonctionnaires.

« L'État fournissant une part du traitement a droit d'intervenir et il intervient au nom de l'intérêt général, parce que l'instruction primaire est un service public et non communal. Veuillez donc être assuré que je serai contraire à une pareille disposition. »

J'étais d'autant moins disposé à abandonner ce droit de l'État, auquel je tiens encore, qu'une occasion s'offrit d'élargir le recrutement du corps enseignant. Le 2 mai 1868, j'écrivais à l'Empereur :

« Votre Majesté a bien voulu demander à chaque département ministériel de lui faire connaître quelles places, dans l'ordre civil, pourraient être réservées aux militaires ayant passé dix ans sous les drapeaux.

« Le Ministère de l'Instruction publique est une administration spéciale, soumise à la nécessité d'exiger pour tous les emplois dont elle dispose des grades, des diplômes et des brevets gagnés à la suite d'épreuves publiques.

« Cependant quelques-uns de ces diplômes ne supposent que des connaissances élémentaires qu'il serait facile à un soldat intelligent d'acquérir durant son séjour au régiment, sans dommage pour le service.

« Les instituteurs titulaires et adjoints sont au nombre d'environ 45 000, et ce corps si nombreux comporte annuellement un recrutement de 1800 maîtres nouveaux. Les Écoles normales primaires ne peuvent en donner que 1000 ou 1200; il reste donc un déficit annuel de 600 à 800 places dont on pourrait disposer en faveur d'anciens militaires, puisqu'elles sont données aujourd'hui à des candidats *libres* que l'administration n'a point formés et qu'elle aurait le droit de refuser.

« Il ne serait pas même nécessaire que ces anciens militaires fussent tous pourvus du brevet, lequel n'est pas imposé aux maîtres adjoints, chargés, soit d'aider un instituteur titulaire, soit de diriger une école de hameau.

« Il serait moins difficile qu'il ne semble au premier abord de recruter une partie du corps des instituteurs

dans l'armée. En effet, les soldats qui déclareraient être dans l'intention de se destiner à l'enseignement trouveront partout autour d'eux, dans leurs garnisons, les moyens d'acquérir les connaissances nécessaires. Il suffirait, pour cela, d'une entente entre les deux administrations de la Guerre et de l'Instruction publique.

« Or, aujourd'hui, un bon instituteur peut aller fort loin ; toutes les positions universitaires, même les plus élevées, lui sont accessibles.

« Comme instituteur, il peut, dans les bons postes, arriver à un traitement de deux à trois mille francs.

« Comme inspecteur primaire, à deux mille six cents francs.

« Comme directeur d'École normale, à trois mille six cents francs.

« Comme inspecteur d'Académie, à cinq mille cinq cents francs.

« Comme inspecteur général de l'Enseignement primaire à huit mille francs.

« La loi de 1865 sur l'Enseignement spécial ayant ouvert aux instituteurs l'accès de l'Enseignement secondaire, ils peuvent à présent monter par cette autre route aux cinq mille places des lycées et collèges.

« Une bonne notice lue ou distribuée dans les compagnies et résumant ces avantages déciderait des vocations, dont le bénéfice se ferait sentir dès le régiment même, où les futurs instituteurs s'appliqueraient à mériter, par leur conduite, des notes dont il serait tenu grand compte au moment de leur placement.

« L'Université a déjà ouvert ses rangs à bon nombre d'anciens soldats.

« Il est inutile d'insister sur les avantages de toute sorte

qu'il y aurait à prendre, chaque année, un certain nombre d'instituteurs dans l'armée, qui est notre grande école de discipline et de dévoûment à l'Empereur et à la Patrie. »

Cette question m'amena à proposer au maréchal Niel une convention, en apparence singulière, au fond très sérieuse. « Depuis la suppression de la dotation de l'armée, vous n'avez plus de réengagements et vos soldats sont trop jeunes. Si vous voulez me laisser regarder dans vos écoles régimentaires, je mettrai, chaque année, comme prime de réengagement, à la disposition de vos meilleurs sujets, mille ou mille deux cents places, avec maison, jardin, traitement de sept à huit cents francs pouvant s'élever beaucoup plus haut, la conservation des droits acquis pour la retraite dans le service militaire et, au bout de six mois ou d'un an, la plus jolie fille du bourg en mariage. Accordez à mes inspecteurs primaires le droit de donner quelques conseils dans vos écoles; ils prépareront ceux de vos soldats et sous-officiers tentés par mes propositions, et dont la feuille de punition serait blanche, à subir l'examen du brevet primaire qui est très simple. J'aurais le double avantage de servir l'armée, et de placer dans nos communes des hommes habitués à la discipline, au respect de la loi et de ceux qui parlent en son nom. Du régiment, ils apporteront l'esprit de dévoûment, au besoin celui du sacrifice; ils viriliseront nos populations rurales et seront les premiers instructeurs de votre Garde Nationale Mobile. »

L'affaire traîna; je ne pus la conclure; mais je crois encore qu'il serait bon de la reprendre. La loi militaire envoie aujourd'hui les séminaristes à l'armée; la loi scolaire devrait autoriser quelques instituteurs de nos soldats à devenir instructeurs du peuple.

CHAPITRE X

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL ET LES COURS DE JEUNES FILLES

I

Il y a en France dix-huit ou vingt millions d'agriculteurs et deux millions d'ouvriers industriels ou de petits patrons, sans parler de un million deux cent mille employés ou gagistes; le reste pratique les professions libérales ou vit de ses rentes. Pour ceux-ci et pour les enfants qui présentent des dispositions favorables, on a créé quatre-vingts lycées et deux cent cinquante collèges; pour les autres, rien, si ce n'est un nombre trop petit d'écoles techniques ou commerciales. Notre société devenant de jour en jour plus industrielle, j'en conclus qu'il était urgent de créer un ordre d'études qui pût convenir aux enfants de ces trente-trois millions d'hommes.

Les humanités sont excellentes à la condition d'être achevées; aussi ai-je supprimé la bifurcation qui, arrêtant les études classiques à la quatrième, rendait inutile le travail des classes antérieures et coupait en deux l'esprit des élèves par la séparation complète de la littérature et des

sciences. Je remplaçai cette mesure funeste par la création de l'Enseignement spécial. On a vu ce qui m'était arrivé au lycée de Coutances[1] et comment l'idée d'approprier l'instruction aux besoins véritables de ceux qui viennent mettre leur esprit dans les mains de l'Université, m'avait hanté durant mes deux années d'inspection générale. Dès que j'eus le droit et le devoir d'appliquer les conseils que j'avais inutilement donnés, je me mis à l'œuvre, mais ce ne fut pas sans rencontrer de nombreux adversaires[2].

L'Université était trop attachée à ses classiques pour accueillir avec bienveillance des études où il n'était question ni de latin ni de grec, et quelques-uns de mes collègues, confondant l'école et l'atelier, voyaient dans ce projet un empiétement de mon administration sur celle des Travaux publics. Le Ministre du Commerce y était absolument contraire, et le Ministre des Finances, plus préoccupé d'économie que de dépense fructueuse, regardait le projet avec défiance. Il aurait volontiers répété le mot du fabuliste :

Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille.

Une lettre du 13 septembre 1863 montre l'Empereur en opposition sur ce point avec ses conseillers et soutenant contre eux son Ministre de l'Instruction publique :

« Sire,

« Je viens d'avoir une longue conférence avec M. Rouher. Je lui ai fait voir ce que j'avais eu le tort de ne pas montrer

1. Ci-dessus, p. 167.
2. Pour l'Enseignement spécial, voir la table analytique du volume de Delalain qui indique où se trouvent, dans ce livre, les documents relatifs à cet ordre d'études.

suffisamment au Conseil, que le *projet d'Enseignement professionnel* n'est pas une bombe que je prétends jeter soudainement et à grand bruit au milieu de la publicité, mais un plan auquel ont travaillé Richelieu, dans le *Règlement général* de 1625[1], le président Rolland, en 1768, dans son plan d'éducation nationale et, depuis 1821, tous les gouvernements de la France; dont le législateur de 1850, après ceux de 1833, 1847 et 1849, a imposé l'exécution; que M. Fortoul a voulu accomplir par la trop fameuse bifurcation; et que M. Rouland se proposait d'exécuter quand ses pouvoirs ont cessé.

« J'ai profité d'une enquête commencée il y a deux siècles, et que j'ai renouvelée au ministère, de sorte qu'il ne se trouve dans mon projet aucune disposition qui n'ait été adoptée *à l'unanimité* par les autorités compétentes.

« J'ai promis à l'Empereur de mettre toujours quarante-huit heures entre la pensée et l'action. J'ai mis cette fois entre elles quarante-huit jours et bien davantage.

« Du reste, l'Empereur, avec son suprême bon sens, avait, au dernier Conseil, tranché nettement une question qui s'y était obscurcie : « Puisqu'un établissement considérable existe déjà, disait Votre Majesté, améliorons-le; ceux qui veulent du latin et du grec en iront chercher dans les lycées classiques; ceux qui n'ont besoin que de l'étude de notre idiome, avec des langues vivantes et des sciences appliquées, en trouveront dans le collège français. »

« L'Université, Sire, ne demande aucun privilège. Nos traditions, nos mœurs, notre situation politique et la raison empêchent de la détruire; mais son rôle, à mes yeux, n'est

1. Voir le discours pour l'inauguration du lycée de Mont-de-Marsan, *op. cit.*, p. 331-333.

pas celui d'une machine qui écrase tout ce qui l'approche; je voudrais n'en faire que le régulateur de l'Enseignement libre, dont elle relèverait sans cesse le niveau par la supériorité de ses méthodes, de son organisation et de son esprit. Les lycées ne doivent être autre chose que des maisons modèles.

« Le pays a l'habitude de tout attendre du Gouvernement. Le meilleur moyen de lui ôter cette faiblesse ne serait pas de lui tout refuser. En ce moment, il demande à cor et à cris de l'enseignement usuel. Le Gouvernement est tenu de lui en donner, et l'Université doit dire : « Après de longues délibérations, voilà les programmes ét l'organisation qui m'ont paru les meilleurs. Je vais les expérimenter dans les maisons de l'État; regardez et, si vous les trouvez bons, imitez-les. Si vous faites mieux, nous nous corrigerons; et la société bénéficiera de notre concurrence. »

Je ne prétendais pas mettre l'atelier dans l'école ni supprimer l'apprentissage, lequel ne peut se faire qu'auprès du métier et des machines. Mais aux futurs officiers de l'industrie et du commerce, il devait être utile d'apprendre les principales applications de la science, tout en étudiant l'histoire de leur pays et les langues étrangères. L'ignorance de ces idiomes oblige nos industriels et nos négociants à prendre pour commis des Suisses et des Allemands qui livreront peut-être à des concurrents le secret des opérations de leurs patrons.

Ainsi, deux ordres d'études différents pour deux catégories distinctes d'élèves : aux uns, les humanités et un commerce prolongé durant sept à huit ans avec les plus belles intelligences de la Grèce, de Rome et de la France; aux autres, pressés d'entrer dans la vie active, un temps

d'écolage plus court et des connaissances qui devront profiter à leur profession, quelle qu'elle soit.

Cet enseignement particulier fut *secondaire*, parce qu'il s'élevait fort au dessus des préoccupations de l'école primaire, et je l'appelai *spécial*, mot qu'on ne comprend plus aujourd'hui, bien que la circulaire d'exécution (*op. cit.*, p. 274) établisse nettement que, si l'enseignement classique est le même partout, l'enseignement spécial doit *varier* dans beaucoup de localités, selon le caractère de l'industrie dominante. C'est pour cela que les programmes furent très étendus, afin que chaque école pût y prendre ce qui convenait le mieux à ses besoins : par exemple, à Chartres, centre agricole, les applications de la chimie, de la physique et de la mécanique, utiles « au bon ménage des champs »; à Saint-Étienne, l'exploitation des mines, la métallurgie et la teinture; à Lyon, le travail de la soie et les opérations commerciales. C'est pour cela aussi qu'un conseil de perfectionnement et de patronage, composé des notables de l'industrie et du commerce, sous la présidence, non du proviseur, mais du maire, représentant de la majorité des pères de famille de la cité, fut placé à côté de chaque école spéciale, avec de sérieuses attributions.

Ce partage entre les *Humanités*, qu'il faut garder pour l'honneur littéraire et scientifique de la France, et l'*Enseignement spécial* pour ceux qui doivent former les cadres de l'armée industrielle, était donc très logique et très approprié aux besoins de notre société moderne. Aujourd'hui on le compromet; j'en suis désolé. Mais, à Coutances, qui avait tort, de l'Université élevant un paysan d'après les méthodes de Port-Royal et des Jésuites, ou de l'Inspecteur général qui disait : « Enseignez donc à ce fils de fermier, futur

fermier lui-même, les connaissances qui lui permettront de tirer de sa terre une double moisson? »

Entre l'enseignement primaire, qui donne à cinq millions d'enfants les premiers éléments de l'écriture, de la lecture et du calcul, et l'enseignement classique qui, ne s'adressant qu'à un petit nombre, est nécessairement aristocratique, il se trouvait un abîme. Sur ce fossé infranchissable qui confinait à toujours les membres de l'Enseignement *primaire* dans cet ordre d'études et leur interdisait, par conséquent, d'aspirer aux postes élevés de l'Université, l'Enseignement *secondaire* spécial jetait un pont sur lequel pouvaient passer ceux que leurs aptitudes et leurs services désigneraient pour les fonctions supérieures de l'Université, soit celles de principal ou de proviseur, d'inspecteur d'académie on d'inspecteur général; c'était très démocratique et très libéral, à ce point qu'un des effets de l'enseignement spécial fut de permettre aux Frères des Écoles chrétiennes de sortir du cercle étroit où leurs statuts les enfermaient. L'étude du latin et du grec leur était interdite; ils ne pouvaient monter plus haut que l'École primaire. Mais rien n'allait les empêcher de donner l'enseignement spécial, et ils le donnèrent. Le candidat reçu le premier, en 1870, à l'École polytechnique, fut un de leurs élèves. Le nouvel ordre d'études était donc pour eux un acte d'affranchissement. M'a-t-il valu leur reconnaissance? On en jugera par la suite de cette histoire. Mais ce n'est pas leur gratitude que j'ambitionnais. Peu m'importait leur faveur ou leur hostilité; je n'agissais qu'en vue de l'intérêt général, qui demandait une instruction appropriée aux besoins des industriels, des agriculteurs et des négociants [1].

1. J'avais hésité entre plusieurs noms avant de m'arrêter à celui

Il fallut près de deux années de discussions laborieuses et, pour ma part, de ténacité opiniâtre, pour arriver à une solution que le bon sens du pays réclamait. Enfin, le 21 avril 1865, le Corps législatif vota la loi à l'unanimité, mais sans qu'il me fût donné un centime pour l'exécuter. Je n'avais pas voulu compromettre un succès de principe par une demande d'allocation, qui aurait problablement fait tout échouer; et mes collègues, croyant toujours que je m'étais jeté dans une aventure d'où je ne sortirais pas, se gardèrent bien de faire remarquer qu'une loi de cette importance exigeait l'inscription d'un crédit au budget. La misère rend ingénieux. Abandonné de l'État, je tendis la main, même mon chapeau, et, de rien, je pus faire quelque chose, parce que l'opinion publique était avec moi.

II

Le tort de tous ceux qui, depuis quarante ans, s'étaient occupés de cette question avait été de ne pas comprendre qu'avant de songer à trouver des élèves pour ces études, il

d'Enseignement spécial. Je pris d'abord et je repoussai ensuite celui d'enseignement français, qui aurait donné à croire que le lycée classique ne faisait apprendre que du latin. Je l'appelai *spécial* par la raison donnée au texte, et *secondaire* pour plusieurs motifs : 1° il allait bien au delà de l'enseignement primaire; 2° il tenait compte d'une vanité respectable des familles qui ne voulaient pas que leurs enfants fussent retenus trop longtemps dans les écoles du premier âge; 3° il faisait tomber la barrière jusqu'alors infranchissable, entre nos deux premiers ordres d'études : réforme très démocratique qui ouvrait, pour le recrutement social, de nouvelles perspectives à l'immense personnel des écoles primaires. Je connais mal les classes d'enseignement primaire supérieur, à l'aide desquelles on a essayé de tuer l'enseignement spécial. Je crois qu'on n'a pu les constituer qu'en leur donnant la gratuité qui, obligatoire pour les enfants pauvres de l'école primaire, ne le serait plus, sans écraser nos budgets, pour la totalité des jeunes gens des écoles primaires supérieures.

fallait former des professeurs capables de donner le nouvel enseignement.

Lorsqu'il fut question, en 1810, de restaurer les études classiques, le Gouvernement fonda l'École normale supérieure. Quand l'opinion publique et les députés exigèrent, après 1830, la réforme des études du premier âge, on créa les écoles normales primaires; et l'armée, la marine, le génie militaire et civil ont, à l'École polytechnique, à Saint-Cyr, au Borda, à l'École centrale, etc., leurs maisons mères d'où sortent nos officiers de terre et de mer, nos ingénieurs et nos grands constructeurs. L'exemple était bon à suivre; l'expérience et la raison l'imposaient : c'était la tradition nationale. Mais l'administration n'avait pas les millions nécessaires pour mettre cette école à Paris; elle n'en avait pas même le désir, croyant qu'il était bon de tenir ces jeunes gens loin des distractions d'une grande cité. Où les établir, sans architecte ni maçons, puisque je n'avais pas d'argent? Alors commença une campagne de mendicité qui réussit à merveille.

Le 1er août 1865, je pus écrire à l'Empereur :

« Sire,

« Avant la loi votée dans cette session sur l'enseignement spécial, notre système d'éducation était encore, dans son plan général, celui de la société aristocratique du XVIIe siècle. La nouvelle loi inaugure enfin un enseignement approprié à notre société moderne, en mettant à la portée de chacun les connaissances qui lui sont nécessaires pour arriver au développement complet de ses facultés naturelles. C'est donc une loi très libérale, en même temps que très utile, et dont l'avenir révélera l'importance.

« Cette loi, il faut aujourd'hui la mettre en action. Pour cela, des professeurs sont nécessaires. Or, les écoles libres n'en ont que de détestables, et une opinion qui s'est produite au Conseil d'État, au Corps législatif et dans la presse, craint avec quelque raison que les *Cicéroniens* et les savants de l'Université soient peu propres à faire les cours nouveaux. De tous les côtés, on me demande de former le personnel enseignant qui fait défaut. Pour répondre à ce besoin, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'accepter :

1° L'offre de la ville de Cluny, qui consent à donner à l'État sa belle abbaye de Bénédictins avec une subvention de soixante-dix mille francs.

2° L'offre du département de Saône-et-Loire, dont le Conseil général a voté cent mille francs pour l'appropriation des bâtiments de cette abbaye aux usages scolaires.

3° D'établir dans ces bâtiments une *École normale spéciale* où des élèves-maîtres, soit boursiers de l'État, des départements ou des communes, soit pensionnaires libres, viendraient apprendre, de manière à être en état de l'enseigner aux autres, ce que les lettres, les sciences et les arts ont à donner de connaissances nécessaires aux industriels, aux négociants et aux agriculteurs pour la meilleure culture de leur esprit et la plus utile préparation générale à leur profession.

« Je trouve, Sire, que nous avons en France beaucoup trop d'écoles normales primaires, quatre-vingt-quatre, et les départements feraient une sérieuse économie s'ils consentaient à se grouper par quatre ou cinq pour en entretenir une seule à frais communs, au lieu d'en avoir chacun une à leur charge. Mais la nouvelle école, destinée à pré-

parer des professeurs pour l'enseignement secondaire spécial, n'a rien de commun avec les établissements où l'on forme les maîtres des écoles de village. Aussi je la crois nécessaire; tous les députés à qui j'en ai parlé sont de cet avis, et un grand nombre de Conseils généraux se sont déjà déclarés prêts à y établir des bourses.

« Il est, en effet, indispensable qu'il se trouve quelque part en France un lieu où s'élaborent les méthodes les plus sûres pour l'enseignement nouveau, où se forment les professeurs les plus habiles que l'État, les départements, les villes et les particuliers viendraient y chercher, où tout progrès dans les sciences appliquées serait immédiatement connu et expérimenté, ce qui permettra de le répandre par l'enseignement, vite et bien, dans le pays tout entier.

« La dépense pour cette fondation serait petite. Je voudrais constituer l'école sans état-major administratif et avec un très petit nombre de professeurs bien payés. Elle ne mettrait certainement pas au compte de l'État une charge annuelle de cent mille francs.

« J'ai eu l'honneur, au dernier Conseil, d'entretenir Sa Majesté l'Impératrice de ce projet, qui est à l'étude depuis une année. Je prie l'Empereur de vouloir bien l'approuver. »

L'Empereur me fit répondre aussitôt « qu'il fallait poursuivre l'exécution de cet excellent projet ». Rouher, conservant ses anciennes préventions, avait pourtant déclaré, dans le Conseil, « que Cluny ne pourrait réussir ».

L'École fut fondée. (Voy. *op. cit.*, p. 240-244.)

La veille du jour où les cours devaient s'ouvrir, les élèves m'envoyèrent une adresse à laquelle je répondis aussitôt (6 novembre 1866) :

« Mes chers amis,

« Merci pour les sentiments personnels que vous m'exprimez; merci surtout pour la conviction que je trouve en vous de la grandeur de l'œuvre que nous entreprenons.

« L'Allemagne et la Suisse ont sur nous, par l'enseignement professionnel, une avance de cinquante années, et un demi-siècle de cet enseignement a changé la face des deux pays. Il nous faut les rattraper d'un bond, pour les dépasser ensuite, afin que la France soit là, comme ailleurs, au premier rang.

« Cluny, dont les moines étaient grands défricheurs de sols stériles et d'esprits rebelles, Cluny, grâce à vous, gardera son rôle historique, en envoyant bientôt par tout le pays des maîtres qui enseigneront à prendre, au nom de la science, possession du monde matériel, mais qui n'oublieront jamais qu'en France la richesse n'est rien sans la dignité morale.

« L'enseignement spécial n'est pas seulement une méthode d'instruction; c'est aussi un système d'éducation. Faites donc, dans vos études, la part de l'âme et du cœur, comme celle de l'esprit, afin de n'être jamais tentés de les séparer ensuite dans vos leçons.

« C'est le mot d'ordre que je vous donne, en vous souhaitant la bienvenue dans cette grande Maison.

« Votre ami,

« V. Duruy. »

D'où venaient ces élèves? Un très petit nombre, vingt seulement, étaient boursiers de l'État; les autres avaient été envoyés à Cluny par leurs départements. A ma demande, soixante-dix Conseils généraux avaient voté quatre-vingt-

dix bourses dont le prix, fixé par moi à huit cents francs, laissait à l'École, par chaque élève, un boni de deux cents francs, applicable aux besoins généraux de la maison. Les Compagnies de chemins de fer, de simples particuliers m'envoyèrent des élèves aux mêmes conditions. Le département de la Seine donna dix mille francs qui s'ajoutèrent aux cent soixante-dix mille votés par la ville de Cluny et le département de Saône-et-Loire. Les lycées ayant la personnalité civile et des fonds en réserve firent des prêts dont l'intérêt leur fut payé jusqu'au jour du remboursement. Les dons affluèrent de toutes parts; enfin, le collège d'enseignement spécial annexé à l'École, et qui arriva bien vite à rapporter plus qu'il ne coûtait, augmenta les ressources financières de l'institution naissante. Le Muséum d'Histoire Naturelle organisa un jardin expérimental de cinq hectares, les Facultés se dessaisirent, en faveur de Cluny, des instruments qu'elles avaient en double exemplaire; enfin, trois cent soixante-dix particuliers offrirent des livres et mille objets nécessaires à l'enseignement. Dès le 13 novembre 1866, j'écrivais à l'Empereur :

« J'ai demandé, pour Cluny, à une centaine de gros industriels, des échantillons des *matières premières* employées par eux et des spécimens de toutes les *transformations* que ces matières subissent avant d'arriver à l'état de produit vendable. Ils ont répondu avec un patriotique empressement, et Votre Majesté aura à Cluny le premier musée technologique de l'Europe. Ce sera le meilleur livre et le meilleur enseignement pour cette école des *sciences appliquées*.

« Il faut qu'on y fasse aussi du dessin. Le Louvre m'a promis *généreusement* pour trois cents francs de plâtres!

il y a tel don d'un industriel qui vaudra quatre mille francs, et, comme je publierai tous les dons, l'Empereur voudra sans doute que le Louvre figure sur ma liste pour un chiffre moins dérisoire.

« Cluny a besoin aussi d'une bibliothèque. Il ne reste rien de celle des moines. J'ai déjà envoyé mille cinq cents volumes : ce n'est pas assez.

« Les bibliothèques de la couronne sont encombrées d'ouvrages en doubles, triples et décuples exemplaires. L'Empereur veut-il permettre qu'on cherche parmi les *inutilités* de ses bibliothèques ce qui serait le *nécessaire* de Cluny : des livres d'histoire, de littérature et de sciences appliquées?

« Cluny est une solitude. Il faut que maîtres et élèves y trouvent une grande variété d'objets d'études et de distractions utiles. C'est dans ce but que j'y accumule un musée, une bibliothèque, des modèles de machines, des moulages de toute sorte, des dessins de toute espèce, même des ateliers où se travaillent le bois et le fer, afin que les élèves y fassent l'éducation de la main, comme ils font, dans les leçons, celle de l'esprit. Ils ont, en outre, un magnifique laboratoire de chimie et une belle collection d'instruments de physique et d'objets d'histoire naturelle.

« Les travaux commencés il y a un mois sont à peu près achevés; les cours ont été ouverts le 4 novembre.

« Cette grande maison est régie par deux principes nouveaux, du moins en France :

« 1° Tout s'y rapporte à l'Enseignement, et personne n'y est purement administrateur. Le directeur fait un cours de pédagogie; le sous-directeur, un cours de littérature française; l'économe, un cours de comptabilité et d'écritures commerciales, etc.

« 2° Personne n'y est chargé de la discipline, mais tout le monde la fait. En d'autres termes, il ne s'y trouve pas un de ceux que les écoliers exècrent sous le nom de *pions*.

« Le *collège* n'a pas même de professeurs. Ce sont les élèves-maîtres qui font les leçons aux enfants du collège, sous la direction et le contrôle des professeurs de l'*École*. Ils apprennent d'un côté, ils enseignent de l'autre, et gagnent des deux parts. Aussi, la dépense pour le personnel enseignant et administratif ne dépasse point, dans les deux établissements réunis, les cinquante mille francs que coûte un mauvais collège communal.

« Quant au matériel, je n'ai encore dépensé que soixante-quinze mille francs.

« Voilà une opération financière dont M. Fould devrait être ravi.

« Il est vrai que tout le monde m'a donné, excepté l'Empereur qui m'accordera bien, j'ose l'espérer, quelques livres inutiles de ses bibliothèques, et pour plus de trois cents francs de moulages du Louvre.

« J'oubliais de parler du jardin où seront réunies :

« 1° Une école botanique de deux mille espèces;

« 2° Une école de plantes *économiques*, *industrielles* et *médicinales*, comprenant cinq cent deux espèces ou variétés;

« 3° Une école forestière (228 espèces);

« 4° Une école fruitière.

« Les élèves-maîtres travaillent eux-mêmes au jardin. »

Le succès de Cluny fut grand : jamais création n'avait été plus encouragée par la faveur publique; mais grands aussi étaient les besoins, et le moment vint où il fallut demander à l'État d'intervenir à son tour. J'attendais pour

y recourir que l'École, en marchant d'elle-même et toute seule, eût fait ses preuves de vitalité. Je demandai pour elle un crédit de deux cent mille francs que la commission du budget refusa d'abord. Mais, le 8 juillet 1868, je pouvais écrire à l'Empereur :

« Sire,

« La Chambre vient de me rendre les deux cent mille francs de Cluny, malgré la vive résistance du rapporteur de la Commission qui a parlé deux fois pour faire rejeter le crédit.

« Je n'entretiendrais pas l'Empereur de cette affaire, qui est cependant pour moi de grande conséquence, s'il n'importait que Votre Majesté connût bien le sentiment des députés sur ces questions d'instruction publique que quelques-uns dédaignent, et auxquelles, avec sa haute raison, l'Empereur attache tant d'importance.

« Au vote, le rapporteur n'a été soutenu que par les trois féroces de la Commission, MM. Segris, Louvet et Gressier, qui se sont hâtés de se rasseoir, comme honteux de leur isolement.

« A la contre-épreuve, la Chambre entière s'est levée, et beaucoup de députés, même des membres de la Commission, sont venus se féliciter avec moi de ce résultat.

« C'est un signe de l'état des esprits et de la nécessité pour le Gouvernement de continuer à marcher dans la voie où Votre Majesté l'a fait entrer.

« L'Empereur voit que Cluny est populaire dans la Chambre comme il l'est déjà dans le pays. »

Ce vote fut la fin de mes tribulations : elles avaient duré cinq ans!

Dans un de mes voyages à Cluny, j'avais essayé de voir notre grand poète Lamartine, qui habitait les environs, à Saint-Point. Le 18 avril 1865, il m'écrivit la lettre suivante :

« Monsieur le Ministre,

« J'ai été bien sensible à votre aimable souvenir. Je suis arrivé à Cluny une heure après que vous veniez d'en partir; vous voyagez comme César, mais avec plus de succès que lui; le *veni*, *vidi*, *vici* s'appliquera plus justement à vos excursions rapides pour l'amélioration des hommes qu'à ses campagnes pour leur destruction.

« Je m'étais flatté de l'espoir de vous recevoir; je comprends l'impossibilité, mais j'espère mieux de l'avenir.

« Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués, et rappelez-moi respectueusement à la mémoire de madame Duruy.

« J'irai bientôt à Paris vous remercier de votre lettre.

« Signé : ALPH. DE LAMARTINE [1]. »

Pendant la laborieuse campagne qui avait abouti à la création de Cluny, j'avais organisé l'Enseignement spécial en beaucoup de lieux. On m'a reproché de ne lui avoir pas donné des maisons particulières qui l'eussent séparé de l'Enseignement classique. Je l'ai fait partout où je l'ai

1. Je rappellerai à ce propos que l'Empereur, très préoccupé des embarras financiers de Lamartine, proposa un jour au Conseil de lui donner 500 000 francs. Je ne sais ce qu'il advint de cette proposition, probablement un refus du poète. Son inaptitude à conduire ses affaires était absolue. Un jour, mon éditeur, M. Hachette, s'offrit à y mettre un peu d'ordre. Il y renonça, Lamartine lui ayant demandé, dès le lendemain, d'accepter une combinaison qui aurait été très avantageuse au libraire, mais qui montrait que la maladie du poète était incurable.

pu ; mais je n'avais pas les deux cents millions nécessaires pour l'établir chez lui, comme il l'a été à Mont-de-Marsan, à Alais, à Napoléonville, etc.[1]. Je comptais arriver au but d'une autre façon. Dès le 9 octobre 1866, j'écrivais à l'Empereur :

« Sire,

« Votre Majesté a bien voulu m'autoriser à me rendre à Mont-de-Marsan pour le 15 octobre. J'ai à faire une campagne scolaire de 12 à 15 jours dans les petites villes qui se ruinent avec leurs collèges latins et grecs. Dépense annuelle : dix millions; produit : deux cent cinquante mauvais bacheliers; prix de revient pour chacun d'eux : quarante mille francs.

« Il y a donc une petite révolution scolaire à faire. Les lettres, les circulaires ne suffisent pas. Il faut payer de sa personne. »

Plus tard, je constituai une commission d'inspecteurs généraux chargés de visiter ceux de nos deux cent cinquante collèges qui grèvent leur budget d'une grosse subvention, pour que le maire, le médecin et le notaire de la commune puissent donner à leurs fils des professeurs de latin et de grec. Ces *missi dominici* devaient solliciter une réunion officieuse du Conseil municipal et démontrer que les classes latines éloignaient les enfants à qui cet enseignement était inutile, que le collège se mourait d'inanition, faute d'élèves, et ne vivait qu'aux dépens des finances

1. Sur la transformation du lycée classique de Napoléonville en maison d'enseignement, appropriée à l'enseignement agricole, voir au *Bull. adm.* du Ministère, pour 1867, les p. 178-182. Une ferme modèle y fut fondée par le ministre de l'Agriculture, à la demande de l'administration de l'Instruction publique.

municipales. Faites-en un collège *spécial*, et les enfants de toute la ville, fils de petits bourgeois, de marchands et de fermiers des environs, y viendront. Une instruction plus utile sera répandue et les finances municipales seront moins obérées. Mais, pour triompher de la vanité et des intérêts de quelques hommes influents, il m'aurait fallu du temps et je n'en eus pas : quelques mois plus tard, j'étais démissionnaire [1].

Tout avait bien marché tant que le fondateur de l'École était resté, en quelque sorte, présent dans l'établissement par la correspondance quotidienne qu'il entretenait avec le Directeur et qui permettait à l'autorité ministérielle de lever sur l'heure tous les obstacles ou de satisfaire à tous les besoins, même aux plus urgents. Chaque année, des membres considérables de l'Institut, du Conseil d'État et de l'Université, délégués par le Ministre, se rendaient à Cluny pour les examens et la délivrance des brevets. La présence de ces hommes éminents, qui s'appelaient Dumas, Balard, Faye, Boulatignier, Gréard, de Mornay, délégué du Ministre de l'Agriculture, etc., et les fréquentes visites du Ministre inspiraient aux élèves une vive émulation, en

1. Sur l'Enseignement spécial, voir, en outre du volume de Delalain, celui que l'administration a publié en 1865 et où ont été réunis tous les documents officiels, circulaires et programmes; enfin l'*Histoire des six premières années de Cluny*, par F. Roux, le premier directeur de cette maison. Quant aux programmes, on leur a reproché d'être trop développés, parce qu'on n'a pas voulu tenir compte de la circulaire d'exécution où il était dit que ces programmes avaient été ainsi conçus pour que chaque maison pût prendre dans chacun d'eux ce qui convenait le mieux aux besoins de sa population scolaire. En France, pays de l'uniformité administrative, un programme sorti d'un ministère doit être le même partout. J'ai voulu réagir contre cette habitude qui était la contradiction même de l'Enseignement spécial (Voir *op. cit.*, p. 230) et le temps m'a manqué pour réussir dans cette tentative de décentralisation scolaire.



même temps qu'à la population du département un légitime orgueil.

Mais, en 1871, les sentiments changèrent à l'administration centrale : l'École était-elle coupable d'avoir été fondée par un membre du Gouvernement impérial? Je ne sais, mais on lui enleva le chef, M. Ferdinand Roux, dont l'intelligence et le dévoûment avaient, pendant six années, assuré ses premiers pas, et on supprima son *autonomie* qui lui avait permis, comme à toutes les grandes Écoles nationales, de correspondre directement avec le Ministre. Mise dans la dépendance du Recteur de Lyon et de l'Inspecteur d'Académie de Mâcon, elle descendait au rang d'un établissement de dernier ordre. Les grandes inspections annuelles furent supprimées et remplacées de loin en loin par la visite d'hommes sans autorité. Enfin, dans la pensée de préparer la fusion de l'Enseignement spécial et de l'Enseignement classique en un système d'études qui ne serait ni l'un ni l'autre, on se montra disposé à recruter Cluny avec des bacheliers, épaves malencontreuses des études classiques, plutôt qu'avec les meilleurs élèves de nos quatre-vingts Écoles normales primaires. En opérant sur une base de recrutement aussi large, on aurait pu former pour l'Enseignement spécial un personnel mieux approprié que ne l'auraient été des fruits secs des Humanités. Ajoutez que la troisième année d'études fut fréquemment supprimée, que des élèves munis de leur diplôme restèrent longtemps sans obtenir une nomination, et vous conviendrez que, si l'on hésitait à tuer l'École par décret, on avançait sa mort en la condamnant à périr d'anémie. L'arrêt a été exécuté en 1891 et l'enseignement organisé pour les classes industrielles a été transformé en un système d'étude

qui ne rendra pas aux fils de nos contre-maîtres les services que leur promettait le premier Enseignement spécial.

Cluny mort, où se formera le personnel enseignant? Jusqu'à présent on paraît penser qu'il se recrutera à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, dont la fonction est de fournir à nos quatre-vingts lycées et à notre enseignement supérieur leurs professeurs classiques. Mais comment, sans bouleverser les études de cette maison, pourra-t-on lui demander le personnel de l'Enseignement français? Les deux méthodes de préparation sont absolument différentes. Dans l'une, il faut, pour les sciences, de la théorie; dans l'autre, des applications; ici du latin et du grec, avec des études terminées à 18 ou 19 ans; là, point de langues anciennes et la fin de l'écolage entre 16 et 17 ans; enfin un magnifique établissement au centre d'une région agricole, commerciale et industrielle. Où tout cela se retrouvera-t-il?

III

A l'Enseignement spécial, se rattache le grand établissement de Galata-Seraï, fondé à Constantinople. J'avais écrit, dès le 26 août 1866, à l'Empereur :

« Sire,

« Depuis longtemps, je prépare un projet que je ne réussirai peut-être pas à exécuter : l'organisation de collèges français à Bukarest, Constantinople, Smyrne, Alexandrie et Tunis, qui formeraient autour de la Méditerranée orientale comme autant de foyers d'où rayonnerait l'influence

morale de la France. L'École d'Athènes, placée tout au milieu, ferait le contrôle scolaire, les examens, la délivrance des grades et donnerait l'impulsion. Le tout formerait silencieusement, sans qu'on s'en aperçût, si ce n'est lorsque tout serait créé, comme l'Université de France en Orient. L'Orient a besoin des sciences appliquées et des langues vivantes; c'est l'enseignement que ces collèges donneraient.

« Je n'ai encore parlé de ce plan qu'à deux ou trois personnes pour tâter le terrain et je voudrais l'exécuter sans bourse délier, ou avec peu de dépense pour nous.

« A Bukarest, la chose sera très facile et s'exécutera, je crois, quand l'Empereur le voudra.

« Pour Constantinople, l'ambassadeur de Turquie à Paris désire ardemment la fondation d'un pareil établissement; j'ai vu chez lui le ministre de l'Instruction publique du Sultan qui partage ce désir, et notre ambassadeur est disposé à en appuyer de toutes ses forces la réalisation.

« A Smyrne, la colonie franque et les négociants smyrniotes le demandent. Mais notre consul, le comte Bentivoglio, n'a pas su conduire l'affaire à bien avec les seules ressources des intéressés. Il m'a proposé une avance de la France que je n'ai pu promettre.

« A Alexandrie, M. de Lesseps en a causé avec le vice-roi qui est très favorable.

« Enfin j'ai reçu il y a huit jours la visite d'un Français de Tunis se disant l'homme de confiance du Khaznadar et qui vient de m'écrire la lettre et la note ci-jointes[1].

1. Cette lettre et cette note, envoyées par moi à l'Empereur n'ont pas été retrouvées, mais elles tendaient à l'établissement d'un collège français à Tunis. De même à Corfou, dont l'administration municipale me demanda d'organiser dans cette île un collège.

« Pendant trois siècles, les Échelles du Levant ont été à nous et les autres puissances ne pouvaient y négocier qu'en s'abritant derrière le drapeau de la France. Aujourd'hui, les Autrichiens, les Italiens et les Anglais nous en chassent. Conservons au moins notre influence morale qui, après tout, est la meilleure : des foyers de science, allumés, entretenus par nous, contribueront certainement à l'affermir. J'ai pris grand soin de ne rien ébruiter de tout cela. Mais le temps est peut-être venu d'agir.

« L'Empereur veut-il m'autoriser à conférer de cette affaire avec M. le Ministre des Affaires Étrangères qui, au besoin, trouvera sans doute quelques fonds dans son budget pour cette œuvre. Sa Majesté me dira en même temps ce que je dois répondre au Tunisien. »

Les négociations avec la Porte réussirent. Abd-ul-Aziz accorda pour l'établissement du nouveau collège un immense édifice dans la plus belle position de Constantinople, au-dessus de la mer de Marmara, en vue des îles des Princes et de la côte d'Asie. Un directeur, des professeurs à la solde du gouvernement ottoman, y furent envoyés de France et un hatti-oumayoun du Sultan déclara que, pour entrer dans l'administration turque, il faudrait être pourvu du certificat de Galata-Seraï. Quand je visitai, en janvier 1870, cet établissement qui n'avait pas coûté un centime à la France, il était en pleine prospérité, avec plus de 500 élèves de toutes races et de toutes religions jouant ensemble aux heures de récréation, en vrais collégiens, sans disputes ni querelles. Lorsque l'Impératrice, en 1869, partit pour son voyage d'Orient, j'avais eu l'honneur de lui écrire :

« Madame,

« Puisque Votre Majesté doit aller à Constantinople, qu'Elle me permette d'appeler son attention sur une curiosité Constantinopolitaine, le lycée franco-turc de Galata-Seraï.

« J'ai travaillé dans l'ombre pendant quatre années pour le fonder. Depuis septembre dernier, il est ouvert et il compte du premier coup 530 élèves, dont 500, à cette heure, comprennent déjà le français.

« Hier, en chemin de fer, j'ai entendu un Anglais, qui venait de le visiter, en parler avec une admiration qui n'était pas sans mélange d'une certaine crainte.

« Cette maison, dont tous les fonctionnaires sont français, deviendra, en effet, si on la soutient, un centre de propagande morale pour la France en Orient, et, pour la Turquie, un instrument de défense contre les ambitions qui la menacent, puisque le but de sa fondation a été d'importer et de répandre dans l'Empire Ottoman les sciences appliquées de l'Occident.

« Que Galata prospère, et il pourra, dans quelques années, envoyer des colonies scolaires dans les principales villes de l'Empire. Alors, la Méditerranée orientale se trouverait enveloppée comme d'un cercle d'établissements français, n'ayant rien coûté à la France, et, cependant, lui rapportant beaucoup.

« Je regrette de n'avoir pas, mardi dernier, entrenu l'Impératrice de cette fondation et des espérances que j'y rattachais. C'est une des œuvres auxquelles je tenais le plus.

« Pour plaire aux Russes (aveu du nonce), Rome a excommunié cette maison; c'était commettre une double faute : la première, parce que le bref était une sottise; la

seconde, parce qu'il a été un échec éclatant, n'ayant pas réussi à faire quitter Galata par un seul élève catholique. »

Les désastres de l'année maudite ont fait avorter toutes mes espérances, mais Galata-Seraï subsiste toujours.

Des cours d'enseignement secondaire, sans grec ni latin, furent fondés pour les jeunes filles à la Sorbonne et dans 44 villes par des associations libres de professeurs universitaires. L'Impératrice y envoya ses nièces, filles de la duchesse d'Albe, et le Ministre des Affaires étrangères, le marquis de Moustier, ses deux filles. Mes instructions du 30 octobre 1867 aux Recteurs (*op. cit.*, p. 515-526) et le rapport à l'Impératrice (*op. cit.*, p. 668-673) montrent combien ces cours auraient mérité l'appui des évêques, au lieu de déchaîner leurs colères. J'en retrouve l'écho dans ma lettre à l'Empereur du 21 novembre 1867 :

« L'évêque d'Orléans vient de publier contre moi un pamphlet plein de talent, de sophismes et de haine. Hier, dans sa ville épiscopale, une société *libre* de professeurs a ouvert à la Mairie les cours pour l'enseignement secondaire des femmes, devant 80 mères et jeunes filles appartenant à l'élite de la société.

« L'évêque, furieux que, dans son fief ecclésiastique, 80 femmes aient osé braver ses anathèmes, est parti une heure avant la leçon pour venir concerter avec M. Berryer une attaque contre moi au Corps législatif. C'est une tempête dans un verre d'eau.

« L'Empereur sait d'où vient cette colère. Dans des instructions aux Recteurs pour l'exécution de la loi du 10 avril 1867, et que Sa Majesté a entre les mains, j'ai parlé :

1° Des 10 000 écoles primaires de filles à organiser.

2° Des écoles de persévérance à fonder.

3° Des écoles professionnelles à établir pour les jeunes filles des classes ouvrières.

4° Des cours d'enseignement secondaire qu'il serait souhaitable d'ouvrir pour les jeunes filles de la classe aisée.

« C'est la menace de ces cours, qui ne sont imposés à personne et où la mère accompagne sa fille, qui a mis l'irascible prélat hors des gonds.

« Il y voit un péril pour les couvents, une menace contre les captations de testament et cela l'effraie. Il a raison. »

A l'exemple de l'Impératrice, bien des mères de famille donnaient leur concours à l'institution nouvelle, et je n'avais d'autre moyen de reconnaître ce zèle que d'écrire des lettres telles que la suivante :

« Madame,

« Monsieur le Recteur m'apprend que vous prenez bravement en main, à Cambrai, la cause si morale de l'enseignement supérieur des femmes. Vous n'admettez pas qu'on vous fasse retourner aux mœurs de l'Orient, comme le voudraient certaines personnes à l'imagination malade et malsaine, qui déclarent qu'une femme ne peut voir ou entendre un homme, sans qu'il y ait péril pour elle.

« Nos femmes de France sont, Dieu merci, plus vaillantes et plus pures. Elles ne soupçonnent pas le mal partout, et elles demandent à ne pas être réduites au rôle de charmantes créatures dont la grande affaire soit la mode du jour. Elles veulent avoir avec leur époux, non seulement la communauté des sentiments, mais celle des idées, afin que les deux âmes n'en fassent bien qu'une. Ce qui

les tente, c'est la renommée des grandes dames du XVII[e] siècle qui forçaient Condé et Bossuet à compter avec elles pour l'esprit et le savoir. Ce qu'elles sont résolues à répudier, c'est la frivolité des jeunes évaporées d'aujourd'hui.

« Voilà ce que vous voulez, Madame, et c'est pourquoi je mets à vos pieds, avec mes remerciements, mes plus respectueux hommages.

« Signé : VICTOR DURUY. »

Ces lettres circulaient et faisaient, sans aucune pression, des prosélytes; mais il fallait pour cela que le Ministre fût toujours sur la brèche, et il y restait.

CHAPITRE XI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE, GYMNASTIQUE, EXERCICES MILITAIRES, ÉCOLES NORMALES SECONDAIRES, BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES.

I

Dans un rapport de mars 1868, j'exposai à l'Empereur la situation, à tous les points de vue, de l'Enseignement secondaire classique[1]. Le 7 août 1867[2], dans un discours à la Sorbonne, j'avais donné la raison de nos exercices scolaires en terminant par ces paroles : « Notre but n'est pas, comme certains affectent de le croire, d'enseigner à parler latin ou grec, de créer dès le collège des chimistes ou des historiens, mais d'apprendre à penser et à faire des hommes; c'est pour cela que nos études s'appellent les *humanités.* » Quatre ans plus tôt, j'avais demandé à nos professeurs de donner à leurs élèves *non multa, sed multum*, ce qui était l'opposé de ce qu'on a appelé plus tard l'instruction intégrale, par laquelle on encombre l'esprit des

1. *Op. cit.*, p. 562-592.
2. *Ibid.*, p. 481-489.

plus jeunes enfants de notions scientifiques inutiles à leur éducation et qu'ils ne peuvent ni comprendre ni retenir. Dans l'éducation, l'enseignement du bien et du beau est le nécessaire; celui de l'utile ne sert qu'à la profession. Le premier prépare l'homme et le citoyen, le second fait l'ouvrier, le contre-maître et le patron; tous deux sont indispensables, mais à des degrés différents, pour le développement de l'intelligence et la bonne conduite de la vie. Cela, je le pense encore, car la grande affaire pour les élèves de nos lycées classiques n'est pas de tout apprendre, ce qui les conduirait à ne rien savoir, mais de former leur esprit par un commerce assidu avec les maîtres de la pensée humaine.

Aussi ai-je introduit, dans cet ordre d'études, peu de réformes, les unes de fond dans les hautes classes, les autres de discipline plutôt que de méthode.

Dans le plan d'études élaboré au temps où florissait la réaction cléricale, on avait réduit la philosophie à la logique, et je trouvai, un jour d'inspection au lycée de Bourges, un professeur de cette classe fatiguant ses élèves et lui-même à rendre compte des quarante ou cinquante formes de syllogisme que le moyen âge s'était plu à étudier, pour ne pas penser à de plus sérieuses choses. Faute d'espace, il piétinait sur place et, ne pouvant s'étendre, il s'enfonçait dans les ténèbres. Ce fut la réponse que je fis, dans le Conseil Impérial, à l'évêque de Langres, lorsqu'il me reprocha d'avoir, dès les premiers jours de mon entrée au ministère, rétabli la philosophie dans ce que j'avais appelé « ses droits et son honneur[1] ».

1. Voir au chapitre VII, ci-dessus, p. 199.

Une autre mesure contribua à faire de la philosophie la classe magistrale du lycée. Nos élèves y arrivaient à l'âge de dix-huit ou dix-neuf ans, bien au courant des affaires d'Athènes, de Rome et de l'Œil-de-Bœuf de Versailles; mais très ignorants des intérêts généraux de la société dont ils allaient être membres, avec des droits positifs à exercer. Je fis, comme ministre, ce que j'avais proposé comme professeur à l'École Polytechnique[1]; j'instituai un cours d'Histoire de la civilisation moderne. La proposition fut acceptée à l'unanimité par le Conseil Impérial, ce qui n'empêcha pas un membre habituellement silencieux d'attaquer par derrière cette innovation qu'il déclarait dangereuse pour le Gouvernement, tandis que la presse de l'opposition me reprochait de vouloir transformer les professeurs d'histoire en adulateurs de l'Empire. Le programme de cet enseignement nouveau et la circulaire aux recteurs pour son application sont au tome XIV du *Bulletin administratif*, p. 296-307; qu'on les lise et qu'on ose dire après que ce fut une œuvre de courtisan! Je crois qu'on a trouvé bon de la conserver.

Je retrouve une défense de ce programme que publia le *Constitutionnel* du 29 mai 1864 et que j'avais rédigée, car, dans ce poste de combat, il fallait être toujours prêt à partir en guerre :

« Hier, la *Gazette de France* publiait un long article intitulé : *Les deux programmes d'histoire contemporaine*. Elle y loue beaucoup M. Picard et M. Pelletan, qui seront certainement très sensibles à cet éloge; elle raille agréablement leurs adversaires, et avec une force de logique

1. Voir ci-dessus, p. 121, ma lettre au commandant de l'École Polytechnique.

incomparable, elle oppose les deux programmes l'un à l'autre comme contradictoires, tout en concluant qu'ils se ressemblent[1].

« Nous ne relèverons pas les erreurs matérielles de cet article. C'est un beau rôle que celui de journaliste. Encore faudrait-il connaître les choses dont on parle, ne pas prendre pour définitif ce qui, légalement, ne pouvait être que provisoire; ne pas chercher dans un programme des faits qui n'ont pas le droit de s'y trouver, ayant déjà leur place dans un autre; et ne point échafauder à grand'peine un réquisitoire qui tombe à plat, puisqu'on y raisonne à faux.

« Il est vrai qu'étudier pour comprendre, ce serait long et fort incommode, parce qu'en regardant de près on finirait par reconnaître qu'une grande administration n'agit pas aussi légèrement qu'il est agréable de le supposer, surtout de le dire.

« On prend le style de Pascal pour s'écrier : « Vérité d'hier, contre-vérité de demain! » et on se voile la face en présence de ces contradictions. « Déjà deux programmes en quelques mois et sous le même ministre! » — Il nous avait semblé jusqu'à présent que l'Instruction publique avait été remise à des mains moins vacillantes.

« Mais il faut s'y résigner, l'enseignement de l'histoire contemporaine, confié à des hommes qui savent par expérience et par vocation ce qu'il est dû de respect à l'enfant comme à l'État, n'a et n'aura jamais le don de plaire aux partis extrêmes. S'ils ne veulent pas reconnaître à la

1. C'étaient probablement deux épreuves différentes : l'une provisoire, envoyée aux recteurs pour recueillir leurs observations; l'autre acceptée par le Conseil Impérial et, par conséquent, définitive.

société le droit d'élever les jeunes générations pour elle-même, au point de vue de l'intérêt général, ils entendent bien profiter du droit qu'ils lui refusent; et chaque jour, dans leurs journaux, ils écrivent cette histoire à leur guise, comme dans leurs écoles ils l'enseignent à leur manière. On nous contait, il y a peu de temps, qu'une personne demandant à un élève quel souverain régnait sur la France, il lui avait été répondu : « Notre Saint Père le pape. » On annonce de M. de Riancey une Histoire, allant ou devant aller jusqu'en 1864, sous le titre *Histoire Universelle depuis Adam jusqu'à Pie IX*; et cet ouvrage, destiné aux écoles, a déjà reçu les publics éloges de Monseigneur Dupanloup. Dans certaines maisons, ne sont-ce pas les livres de M. Veuillot, de M. Crétineau-Joly, du comte Walsh qui sont à la place d'honneur et qu'on met le plus près possible de la main et de l'esprit des élèves? Ici, l'on agite un drapeau qui n'est pas celui de la France; ailleurs, ne cherche-t-on pas à teindre d'une autre couleur les idées de l'enfant, de l'ouvrier? Les partis continuent leur propagande qui éternise les haines; et la société, qui a besoin d'étouffer ces rancunes pour vivre libre et prospère, ne pourrait pas montrer à ses enfants la voie douloureuse par où elle a marché, afin d'en écarter leurs pas? Ce serait insensé.

« On oublie d'ailleurs que ce programme renferme tout autre chose que ce qu'on veut y voir. La politique de passion en a été soigneusement écartée : les plus habiles ne pourraient la découvrir, ni dans le texte du programme, ni dans l'esprit de la circulaire. Mais les sciences, les arts, les lettres, durant les quatre-vingts dernières années, les questions économiques qui prennent aujourd'hui une si large part de l'attention publique, les grands événements de

l'Europe, même de l'Asie et du Nouveau-Monde, la marche enfin de la civilisation générale, voilà les magnifiques sujets de cette étude. Ah! ne craignez pas que le maître, pressé d'aller à toutes ces grandes choses si propres à ouvrir et à féconder l'intelligence du jeune homme qui, quelques mois après, deviendra citoyen, se plaise à l'arrêter sur des spectacles honteux et à des idées de colère. Laissez-lui projeter cette lumière paisible et douce. Tant pis pour ceux qui ne peuvent vivre que dans les ténèbres. »

Un savant médecin, M. Fonssagrives, que j'enlevai à la marine pour le nommer professeur à la Faculté de Montpellier, composa d'excellents ouvrages d'hygiène et voulut bien faire, dans nos lycées, aux élèves de philosophie, quatre ou cinq leçons sur cette science nouvelle de la médecine préventive. C'était un moyen de prémunir ces jeunes gens contre les imprudences de leur âge. Le capital le plus précieux pour la société étant l'homme, quelques notions d'hygiène physique se combinent fort bien avec l'hygiène morale que donne l'enseignement philosophique. On reprend aujourd'hui cet enseignement; j'en suis charmé, mais j'espère qu'on n'oubliera pas que, depuis un quart de siècle, on avait essayé de l'établir.

J'ai introduit, pour le baccalauréat, des modifications que justifiait alors le relèvement des études classiques. Aujourd'hui ces études sont en baisse et une mesure déplorable, la division de l'examen en deux parties, l'une après la rhétorique, l'autre après la philosophie, a compromis ces deux classes où les élèves se préoccupent bien plus des *Manuels* qui les préparent automatiquement à cette épreuve que des enseignements élevés de leurs professeurs. Aussi partagerais-je à présent l'avis de ceux qui pensent

que le baccalauréat devrait être ramené à n'être qu'un simple certificat d'études bien faites. Nos grandes écoles et toutes les administrations n'ont-elles pas des épreuves d'admission qui sont, pour elles, bien autrement probantes qu'un diplôme délivré par nos Facultés dans des conditions très différentes, et acquis le plus souvent à trop bon marché. J'avais déjà dit, le 8 août 1864, aux professeurs réunis à la Sorbonne pour la distribution des prix : « Je ne serais pas éloigné de réduire la réglementation compliquée du baccalauréat à un seul article : les élèves fourniront la preuve qu'ils ont fait de bonnes humanités[1]. On discute encore sur la manière de constituer cette preuve. Mais, à tout prix, il faut sauver l'enseignement classique qui, entre les divers moyens d'étude, est celui qui peut le mieux préparer cette aristocratie de l'intelligence dont nos démocraties modernes ont plus besoin que toute autre société.

L'institution d'un concours entre les collèges et lycées des départements, comme il en existait un à Paris entre les élèves de la métropole, et la comparaison des copies couronnées à la Sorbonne avec celles des lauréats de nos dix-sept Académies, produisirent les meilleurs résultats, en donnant aux élèves de nos provinces le stimulant de la concurrence. La somnolence de vieilles maisons où maîtres et élèves dormaient en fut heureusement secouée, quand on put voir l'élève d'un collège obscur battre des vainqueurs de Paris. C'était une décentralisation scolaire qui ne nuisait à personne et qui profitait à tout le monde.

Cette mesure ne plut pas à tous. Elle fut spirituellement attaquée par un ancien universitaire que j'estimais beau-

1. *Op. cit.*, p. 92.

coup, malgré son hostilité au Gouvernement Impérial, M. Bersot. Je lui répondis par la lettre suivante, en date du 30 août 1865 :

« Monsieur,

« Dans un article de critique, d'ailleurs fort courtoise, vous exprimez la crainte que je ne sois trop épris de l'idée de concours, et vous plaisantez fort agréablement sur les compositions spirites qui, peut-être, un de ces jours, nous viendront des mondes translunaires.

« Toute question peut prêter à rire, surtout à un homme d'autant d'esprit que de talent; celle-ci est cependant fort sérieuse.

« Le concours, c'est-à-dire le principe d'émulation, n'existait pas dans l'instruction primaire; je cherche à l'y mettre comme il est dans l'instruction secondaire et supérieure, et il serait très simple dans son mode, n'en déplaise à M. le baron Dupin, qui montre des abécédaires tombant de toutes les communes au canton; comme vous, Monsieur, vous nous faites venir des thèmes de Saturne et d'Uranus. Quant aux récompenses, la plus haute qu'il serait possible d'obtenir serait une bourse dans une école industrielle, agricole ou spéciale.

« Je ne puis voir là un danger. Vous dites, Monsieur, très justement : « Il y a un grand concours, universel et « perpétuel, celui de la vie, qui a lieu tous les jours entre « tous les hommes venus de toutes parts.... C'est pour cela « qu'il faut *préparer* des hommes ». Je le sais, Monsieur, et tous mes efforts tendent énergiquement à ce but. Mais, n'est-ce pas dans l'enfant, par conséquent à l'école et au lycée, que l'homme se prépare?

« Vous voulez une préparation large et vous nous accusez d'autoriser, en vue des concours, que chaque élève suive uniquement l'étude où il réussit le mieux; vous rappelez enfin la *confection* hâtive des bacheliers.

« Je réponds que la réforme récente du baccalauréat et du plan d'études a eu pour but de rendre, sinon impossible, du moins très difficile, cette préparation artificielle des bacheliers.

« Ensuite, il n'est pas exact que chaque élève soit préparé en vue d'un succès partiel. Je sais trop bien que les fruits forcés, venus en serre chaude, sont sans saveur et ne se gardent pas.

« Vous oubliez que les prix d'excellence ne sont donnés, à Pâques, qu'aux élèves ayant réussi dans *toutes* les facultés.

« Si, à la fin de l'année classique, il y a des récompenses pour chaque étude, c'est qu'il est bon d'employer les deux systèmes et d'ailleurs, en vérifiant les nominations, vous verrez, Monsieur, que beaucoup d'élèves sont nommés dans les facultés les plus diverses.

« Ainsi, au Concours général de cette année, Charlemagne a eu 89 nominations, gagnées par 59 élèves; Louis-le-Grand... 123 nominations, gagnées par 83 élèves; Bonaparte... 93 nominations, gagnées par 52 élèves.

« Dans les distributions particulières de chaque lycée, la moyenne des nominations obtenues par chaque élève couronné a été : à Charlemagne, de près de 3; à Louis-le-Grand, de plus de 2; à Bonaparte, de 4.

« L'Université étant désintéressée de toute vue de spéculation, ne vise pas à produire des succès éphémères et trompeurs, mais cherche pour ses élèves le plus large développement de l'esprit. C'est là sa force et sa dignité.

« Le concours entre tous les lycées et collèges de l'Empire a été constitué dans ce but.

« Il consiste en cinq prix seulement; et je résisterai de toutes mes forces au projet d'en ajouter un de plus; deux pour les mathématiques élémentaires et spéciales qui représentent, à deux degrés différents, l'ensemble des études scientifiques qui se font au lycée[1]; trois pour la dissertation française de philosophie, le discours latin et l'histoire, qui sont la plus haute expression de nos études littéraires. Tout élève qui gagne une de ces récompenses est nécessairement un esprit bien cultivé, qui réussira dans le combat de la vie, s'il y porte sa première ardeur et s'il y rencontre des circonstances favorables.

« Quant aux compositions, qui seront envoyées à la commission impériale, elles seront également en petit nombre et auront le même caractère. L'Université, en les y portant, ne fera que dire loyalement à la France et au Monde, si le Monde veut y regarder : « Voilà ce que produit « dans nos lycées, comme pensée, méthode et style, l'enseignement le plus élevé des sciences et des lettres. »

« Les concours, comme toutes les choses de ce monde, sont mêlés de bien et de mal. Mais vous avez été, Monsieur, trop longtemps, et trop bien, des nôtres, pour que je ne m'étonne pas quelque peu de vous voir supposer que l'Université sépare quelquefois l'éducation de l'instruction.

« Le professeur qui, même dans les sciences, ferait ce divorce coupable, serait à mes yeux un détestable professeur, manquant au premier de ses devoirs.

1. Il n'aurait pas suffi de ne couronner que les mathématiques spéciales qui existent dans 26 lycées seulement.

« Une accusation du *Journal des Débats* passant par votre bouche où elle se tempère de beaucoup de bienveillance, m'est toujours pénible; je ne vous demande pas de la rétracter, mais je serais charmé qu'à l'occasion il vous plût d'utiliser quelques-uns des chiffres et des faits que je viens d'avoir l'honneur de vous citer, pour éloigner de mon administration le reproche qui me serait le plus sensible : celui que j'enseigne aux jeunes gens à ne courtiser que le succès retentissant.

« Si vous vouliez causer avec moi de ces choses et de quelques autres, je suis tout à votre disposition.

« Excusez, Monsieur, ce griffonnage d'un homme pressé et croyez à tous mes sentiments de considération et d'estime. »

II

Nos lycées et leurs études prospéraient. Le 21 novembre 1867, je pus écrire à l'Empereur :

« Je vous soumets, Sire, le tableau des admissions aux grandes écoles pour l'année 1867; il est instructif et rassurant.

« Sur 836 admissions, les maisons ecclésiastiques, malgré leur nombreuse population et leurs richesses, n'en comptent que 127, soit 15 sur 100.

« Mais ce qui est plus remarquable, c'est qu'elles ne font arriver qu'un très petit nombre de leurs élèves aux écoles d'accès véritablement difficile et d'où sortent les hommes qui exercent de l'influence sur les lettres, les sciences et l'industrie.

« Pas un à l'École Normale.

« 15 sur 145 à l'École Polytechnique.

« 22 sur 233 à l'École Centrale, la grande école industrielle.

« En revanche, les Jésuites ont eu pour Saint-Cyr 69 admissions sur 301. Ce succès s'explique par la facilité relative de l'examen, mais surtout parce que les Jésuites ont la clientèle assurée des familles légitimistes qui, par leurs traditions, sont des familles militaires et, par leurs opinions, ne veulent servir qu'à l'armée, parce que là, selon elles, on sert l'État et non pas le Prince.

« Il y a eu, en effet, cette année à Saint-Cyr 82 nobles et 219 roturiers.

« Cependant, je ne me tiens pas pour battu, même sur ce point difficile; car, en somme, Saint-Cyriens à part, l'Université a la préparation aux grandes écoles.

« J'ai plaisir à annoncer à l'Empereur que les lycées ont, cette année, 1 871 élèves de plus que l'an dernier; que les grandes classes de rhétorique et de philosophie, dépeuplées par la bifurcation, comptent en ce moment 3 562 élèves, dont 193 vétérans; que les Doyens de Facultés, interrogés sur l'état des études, sont *unanimes* à déclarer qu'elles sont revenues au niveau des époques les plus prospères et, sur certains points, le dépassent; qu'enfin, les résultats des concours généraux prouvent la vérité de l'opinion des Doyens.

« L'Empereur me disait à Biarritz, il y a quinze mois : « Il « ne faut pas que l'Enseignement spécial fasse tort à l'En« seignement classique. »

« Voilà la réponse. »

Afin de rendre la lutte plus facile avec les maisons des Jésuites pour la préparation aux Écoles du Gouvernement

il fut opéré dans nos principaux lycées un mouvement de concentration qui permit d'offrir aux candidats des moyens d'instruction plus efficaces. On suit encore cette méthode et l'on s'en trouve bien.

S'il y avait peu de chose à changer au fond de notre organisation classique, beaucoup de petites réformes étaient nécessaires. Rendre les classes plus courtes, au moins jusque dans la division de grammaire, et partout les récréations plus longues avec des exercices multipliés; pour les langues vivantes, répartir les élèves, non pas d'après leur numéro de classe, mais selon leur degré d'avancement dans cette étude[1], etc. Mais tout cela aurait dérangé la somnolence de maint proviseur. J'en eus la preuve quand je décidai qu'il serait fait, dans un lycée par Académie, l'expérience des classes courtes. Il fallut, pour que cet essai fût tenté, un ordre ministériel. « Êtes-vous capables d'écouter un sermon de deux heures? » avais-je dit aux proviseurs, dans une réunion provoquée à cet effet. — « Assurément non », répond le plus récalcitrant. — « Et pourquoi tenez-vous un enfant de dix ou douze ans immobile à la même place deux heures durant? — Mais il n'écoute pas tout ce temps-là! — Alors, à quoi bon lui infliger cet ennui et le confiner dans un air qui l'étiole? »

Un autre jour, sur le quai Voltaire, je rencontrai des compagnies de lycéens qui se traînaient paresseusement le long des vitrines en s'arrêtant à toutes les nudités qui y

1. Cet ordre d'enseignement fut complètement renouvelé : aux professeurs, la création d'une agrégation spéciale assura les avantages que possédaient les autres agrégés de l'Université, ce qui éleva le niveau du recrutement, et l'admission de leurs élèves aux Concours académiques et au Concours général, stimula et récompensa leur zèle. Voyez au volume de Delalain, les pages 22-32 et 123-125.



étaient exposées. Au même moment, une *mouche* descendait la Seine. Un rapport s'établit aussitôt dans mon esprit entre le bateau qui filait joyeusement sur Saint-Cloud et les élèves que ces promenades urbaines ennuyaient ou instruisaient trop. Je retournai sur l'heure au Corps législatif d'où je sortais et où je devais rencontrer M. Calvet-Rogniat, le président de l'administration des Bateaux-Omnibus. « Combien me prendriez-vous pour enlever tous les jeudis huit cents à mille collégiens, les porter à Meudon, à Saint-Cloud ou au Bois de Vincennes et les ramener deux ou trois heures après? — Vingt-cinq centimes par tête, aller et retour ». Le prix était alors de trente centimes pour un voyage. J'accepte, mais les proviseurs n'acceptent pas. Je les convoque au ministère, j'écoute leurs raisons et comme ils insistaient sur les dangers de traversées si longues, sur leur responsabilité compromise : « Votre responsabilité sera à couvert, leur dis-je, car vous accompagnerez vos élèves et, si un malheur arrive, vous le partagerez avec eux, ce qui vous mettra à l'abri de tout reproche. A jeudi prochain le premier départ; je serai moi-même au quai d'embarquement. » Il fallut bien se résigner, et tant que je restai au ministère les voyages se firent; mais le lendemain de mon départ ils cessèrent. Mieux avisés, les Frères de la Doctrine Chrétienne les continuèrent.

L'Université est une grande machine qui, depuis quatre-vingts ans, va du même branle et dont trop de gens sont intéressés à ne pas déranger les habitudes.

Pour les exercices militaires, je fus plus heureux. Je n'imaginai pas les bataillons scolaires; j'ai même reproché un jour à Paul Bert d'avoir contribué à les établir. « Sans parler des habitudes soldatesques que vous donnez à vos

bambins, leurs fusils m'inquiètent», lui dis-je. — Bah! ces fusils ne portent qu'à vingt-cinq pas? — C'est suffisant pour une émeute, lui répondis-je ». Et je lui racontai qu'en 1830, un colonel de cuirassiers avait été tué par un gamin, avec un pistolet à demi-cassé.

Les élèves de rhétorique et de philosophie, âgés de plus de seize ans, reçoivent encore aujourd'hui l'instruction prescrite par les règlements du 9 mars 1869[1], et c'est une préparation suffisante pour relier l'école à l'armée. Les élèves des écoles normales primaires furent soumis au même régime.

III

Dans une lettre du 10 février 1867, j'écrivais à l'Empereur :

Sire,

« Je proposerai à Votre Majesté, dans la loi *sur la médecine*, qui se prépare, une chose très importante et très politique : assurer le service médical à toutes les populations rurales et leur garantir la santé du corps, en même temps que l'École et l'Église leur donneront celle de l'esprit et de l'âme.

« Or, cette révolution hygiénique a pour corollaire le succès de la campagne que j'entreprends en ce moment pour la gymnastique.

« Je proposerais :

1° De développer largement l'École de gymnastique militaire qui existe à la Faisanderie.

1. *Op. cit.*, p. 739.

2° D'établir ou de reconstituer les gymnases de nos quatre-vingts écoles normales d'instituteurs.

3° De pousser les préfets et les maires à créer des gymnases communaux, comme il en existe un à Compiègne.

4° De préposer à ces gymnases, soit des *soldats* de la réserve, bien exercés à la Faisanderie ou au corps, qui, par l'appât de la petite solde allouée pour ce service, retourneraient volontiers à leurs villages et ne seraient plus, ainsi qu'on le dit des soldats d'aujourd'hui, perdus pour les travaux des champs, soit des instituteurs préparés à l'École normale, durant leurs trois années d'études, à bien diriger ces exercices.

5° De mêler aux exercices habituels du gymnase l'escrime au fleuret et à la baïonnette avec des armes de bois, la marche au pas militaire, tous les exercices des chasseurs à pied, etc.

« Il ne serait pas nécessaire de rendre le gymnase obligatoire, la loi sur la garde mobile suffirait à y faire passer tout le monde, puisque des exemptions de service seraient accordées aux jeunes gens bien exercés.

« Notre civilisation, Sire, tend à surexciter le système nerveux; il faut trouver les moyens, pour rétablir l'équilibre, de développer la constitution musculaire qui s'atrophie.

« C'est un principe d'hygiène, c'est aussi un principe d'éducation bon pour les hommes comme pour les enfants.

« Votre Majesté augmentera la force *virile* du pays; et je n'ai pas besoin de rappeler à l'Empereur que c'est à la gymnastique que les Grecs et les Romains durent d'être les premiers soldats du monde.

« La loi sur la médecine, la loi ou les décrets sur les gymnases seraient de dignes pendants de la loi sur l'instruction ; et le tout réuni formerait un système complet d'éducation nationale qui ne manquerait pas de grandeur. »

Pour l'exécution de cet engagement, je réunis au Ministère une commission présidée par le baron Larrey, de l'Institut, et qui comptait parmi ses membres plusieurs médecins, le colonel du 9e régiment de ligne, le commandant du 20e bataillon de chasseurs à pied et un capitaine des sapeurs-pompiers de Paris. Cette commission prépara, par un travail qui dura plus d'une année, un programme pour les exercices de gymnastique et des instructions très précises pour son application. On trouvera ces documents, avec le rapport très développé du docteur Hillairet, au *Bulletin administratif* du 12 mars 1869, p. 246-352. Il y aurait quelque intérêt, aujourd'hui encore, à les consulter.

J'avais conçu le plan d'une reconstruction générale de l'Université à l'instar d'une pyramide dont toutes les parties seraient solidaires et où l'on pourrait s'élever d'étage en étage jusqu'au sommet, comme dans notre société politique. En 1863, le *primaire* était absolument séparé du *secondaire*. Professeurs, directeurs, inspecteurs restaient confinés dans leur ordre d'études et n'en pouvaient sortir. C'étaient deux mondes différents : l'enseignement spécial les réunit de manière à rendre accessibles à d'anciens instituteurs les honneurs jusqu'alors réservés à l'ancienne Université[1] et, par conséquent, les avantages que conférait à celle-ci la mesure qui put être appelée le décret de garantie.

1. Voyez p. 257.

9 juillet 1863, quelques jours seulement après mon entrée au Ministère, j'avais adressé à l'Empereur la lettre suivante :

« Sire,

« J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté un projet de décret, qui, *sans énerver l'autorité ministérielle*, rend aux membres du corps enseignant quelques-unes des garanties de bonne justice que le décret de 1808 leur accordait.

« Aujourd'hui, j'ai le droit absolu de destituer, et je n'ai d'autre moyen pour arriver à la vérité que l'instruction secrète, quelquefois partiale, de mes bureaux. Aussi ceux que je frapperais pourraient dire qu'ils ont été étranglés entre deux portes par les muets du sérail. Il y a profit pour tout le monde à ce que la justice d'une décision ne puisse être attaquée. Elle ne le sera pas, quand l'inculpé aura le droit de comparaître et de se défendre devant un tribunal éminent.

« En deux mots, je propose de substituer, pour les seuls titulaires d'emploi, une instruction publique à l'instruction secrète que nos mœurs, nos idées et le bon sens repoussent.

« M. Rouland a pris l'Université par le ventre, et il a bien fait : il fallait commencer par lui donner du pain. Je voudrais la prendre par un autre côté.

« La mesure que je supplie l'Empereur d'approuver donnera aux membres du Corps enseignant plus de dignité et elle relèvera à leurs yeux leur propre condition, ce qui est un gage que cette condition sera mieux remplie. L'officier est propriétaire de son grade, le juge de sa fonction; que le professeur *éprouvé* le devienne de sa chaire. Il y monte

après un concours public; qu'il n'en descende qu'après un jugement public. Le rapport entre la magistrature de l'enseignement et celle de la justice donnera à nos maîtres ce sentiment du respect de soi-même qui, s'il n'est pas la vertu, en est du moins le commencement; et l'autorité publique n'en restera pas moins armée suffisamment.

« Au lieu de la loi de colère de 1850, c'est la loi de justice de 1808 que l'Université retrouve et un lien de plus est rétabli entre les deux Empires.

« J'ai préféré un décret à un arrêté pour effacer le ministre et laisser monter jusqu'au souverain la reconnaissance du corps enseignant.

« J'ai l'honneur d'être, Sire, etc. »

IV

Écoles normales secondaires.

En 1865, il existait 250 collèges où beaucoup de professeurs ne possédaient que le dernier des grades universitaires. Pour relever les études dans ces maisons, il aurait fallu des licenciés et nous n'en avions pas à leur donner. D'autre part, nos Facultés de province languissaient faute d'élèves assidus que des auditeurs de passage ne remplaçaient pas. Après deux années d'expériences particulières, des *Écoles normales secondaires* furent organisées dans tous nos ressorts académiques. Des maîtres répétiteurs, mis en subsistance dans le lycée du chef-lieu, moyennant deux heures de service par jour donnés dans cette maison, suivirent à la Faculté des cours préparatoires à la licence, et des négociations avec les Compagnies de chemins de fer permirent à des régents de venir, avec une bien petite

perte de temps et d'argent, assister à ces leçons. Enfin, à ceux qui habitaient trop loin, des devoirs furent envoyés par les Facultés, sous le couvert du Recteur, et, par la même voie, les copies revenaient aux professeurs pour être corrigées par eux. Ainsi s'organisait sans dépenses un double service profitable aux collèges et aux Facultés.

En 1869, près de 500 personnes usèrent de ce procédé pour achever leur instruction universitaire. Les boursiers de Facultés remplacent aujourd'hui les Écoles normales secondaires. C'est la même pensée développée, parce que les ressources sont plus grandes; mais ce serait un péril si, oubliant que nos Facultés ont pour devoir social d'entretenir, au sein du public lettré, le goût de la haute culture de l'esprit, on les laissait devenir de simples écoles préparatoires aux grades universitaires[1].

Ma pauvreté budgétaire m'obligeait à être ingénieux pour arriver sans argent aux résultats nécessaires. J'avais agi de même pour les cours d'adultes et pour l'enseignement spécial; et, comme on le verra bientôt, il sera fait ainsi pour l'École des Hautes Études. Il est triste de le dire, mais ce n'est qu'après nos désastres que la France a eu la révélation de sa puissance financière.

V

Liberté rendue à la librairie classique et aux professeurs pour le choix des livres scolaires.

Dans le temps où l'Université était regardée comme un moyen de gouvernement, il existait une commission pour

1. Dans le rapport du 15 novembre 1868 sur l'Enseignement supérieur, je demandais la constitution de bourses de Faculté. Voyez Delalain, *op. cit.*, p. 728.

l'examen des livres qui seraient approuvés ou condamnés par le Ministre. Quand j'arrivai à l'hôtel de la rue de Grenelle, trois mille ouvrages étaient en instance auprès du Conseil Impérial pour être jugés. Un très petit nombre obtenaient à chaque session l'estampille nécessaire à leur circulation dans nos maisons d'éducation; d'où il résultait que la littérature scolaire ne suivait pas les progrès de la science. Des livres de chimie, de physique, par exemple, vieux de quarante ans, étaient en possession du marché que leur assurait la formule imprimée à leur première page : *Approuvé par l'Université.* Cette législation, qui constituait des monopoles, arrêtait l'essor de la librairie classique et condamnait les professeurs à ne se servir que de certains ouvrages, lorsqu'ils auraient voulu en voir de meilleurs dans les mains de leurs élèves. Il fallait tourner la loi tout en la respectant. J'adressai aux recteurs les instructions suivantes :

« Monsieur le Recteur,

« Chaque année, l'administration de l'Instruction publique dépense une somme considérable en acquisitions de livres destinés aux bibliothèques scolaires; chaque année aussi une multitude d'ouvrages sont donnés en prix dans les maisons d'éducation.

« Pour guider dans leurs achats l'administration et les chefs d'établissements, il serait bon qu'une liste fût établie de la manière suivante :

« Pour les bibliothèques scolaires, chaque instituteur d'un ressort d'inspection dresserait la liste des ouvrages qu'il croirait utiles de placer dans la bibliothèque de l'École pour les élèves eux-mêmes ou pour les prêts à leurs

familles. L'inspecteur réunirait ces listes, les compléterait ou les modifierait, sous sa responsabilité, et les transmettrait à l'inspecteur d'académie qui ferait pour le département tout entier le catalogue établi par l'instituteur pour la commune, par l'inspecteur primaire pour l'arrondissement. Le recteur composerait du tout une liste académique que l'administration centrale, à son tour, transformerait en liste générale.

« Cet examen, procédant de bas en haut, aurait certainement pour conséquence de faire connaître des livres que la librairie parisienne connaît mal, parce qu'ils sont appropriés à la commune, au canton, ou au département; tels, par exemple, que des ouvrages de biographie, d'histoire et de géographie locales, d'industrie, de culture ou de commerce particuliers; en un mot, des livres d'intérêt spécial et, par cela même, d'autant plus attrayants ou utiles.

« Pour les bibliothèques de quartier, comme pour les livres de prix dans les lycées et colléges, on suivrait la même marche. La liste arriverait successivement des professeurs, des proviseurs et des principaux aux mains de l'inspecteur d'académie, puis du recteur, pour être transformée au ministère, à l'aide des Inspecteurs généraux, en liste générale.

« Cette double liste pour les deux enseignements serait constamment tenue à jour par des additions ou retranchements faits chaque année en Conseil impérial. »

Cette dernière phrase laissait intacts les droits que le Conseil tenait de la loi de 1850; mais la liberté était rendue à la librairie classique et le choix de leurs instruments de travail aux professeurs, à la condition, pour les uns, de ne

faire imposer, pour les autres de ne choisir que de bons ouvrages, puisque la liste était soumise à une triple revision.

Cette liste fut envoyée à tous les éditeurs que l'administration convoqua au Ministère pour une adjudication publique. Celui qui offrit le rabais le plus considérable fut déclaré adjudicataire et reçut les commandes des communes. Il était tenu de leur livrer, à la station de chemin de fer la plus voisine, les ouvrages *reliés* moyennant un prix inférieur de 16 p. 100 au prix fort du livre *broché*.

Grâce à ces mesures, il y eut bientôt dans les communes plus de 12 000 bibliothèques scolaires, utiles aux maîtres comme aux élèves, et dont les livres pouvaient circuler dans les familles durant les veillées d'hiver.

CHAPITRE XII

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
LABORATOIRES

Afin de voir bien clair sur notre échiquier, j'avais imposé à l'administration un travail considérable, les trois *statistiques* de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Tous les faits, tous les chiffres pouvant faire connaître la situation de nos écoles y étaient consignés. Dans le même temps, de savants hommes envoyés partout où il y avait des renseignements à recueillir, et nos agents consulaires dont les informations étaient sollicitées, complétaient l'enquête nationale. Chacune de ces statistiques fut précédée d'un rapport adressé à l'Empereur où je signalai les idées utiles à introduire dans notre organisation scolaire. Celui du 15 novembre 1868 concernait l'Enseignement supérieur. Il serait trop long de donner ici même une simple analyse des soixante-quinze pages qu'il contient[1]; mais on voudra bien se souvenir que ma sortie du ministère, quelques mois plus tard, m'empêcha d'aller jusqu'au bout de ce programme où étaient jetées les bases d'une réorganisation que mes successeurs ont pu accomplir.

(1) On le trouvera *op. cit.*, p. 664-739.

Je me bornerai à appeler l'attention sur trois propositions qui y sont faites : les bourses de l'Enseignement supérieur (*op. cit.*, p. 728), établies plus tard sous le nom de bourses de licence et d'agrégation; l'École pratique des Hautes Études, aujourd'hui encore en pleine prospérité; les laboratoires de recherches et d'enseignement, moyen indispensable d'assurer le progrès scientifique; enfin, la pensée qui se trouvait au fond de ces réformes, de reconstituer une grande Université parisienne et quelques Universités provinciales en ramenant la vie scientifique dans celles où ce réveil se montrait de lui-même [1]. Mais je donnerai quelques lettres de cette époque qui feront connaître la part prise par l'Empereur à ces créations et les efforts faits par le Ministre se débattant douloureusement au milieu des difficultés financières.

La lettre ci-après, de janvier 1868, fut le point de départ de la campagne qui aboutit à la création de l'École des Hautes Études. Celle-ci surprit d'abord, parce qu'elle n'était point enfermée en une maison spéciale; elle fut établie à Paris et en province, partout où existait un homme éminent capable, soit de faire lui-même des découvertes (*laboratoires de recherches*), soit de mettre des jeunes gens sur la voie où l'on en trouve (*laboratoires d'enseignement*).

Janvier 1868.

« L'Empereur a paru désirer connaître l'ensemble des moyens d'instruction supérieure dont nous disposons à Paris. Le plan ci-joint montrera à Sa Majesté que la plu-

1. Voir le projet de loi que j'ai présenté au Sénat, le 14 juillet 1870, comme membre de cette assemblée.

part de nos grands établissements scientifiques sont groupés sur le plateau, sur les flancs ou au pied de la Montagne Sainte-Geneviève (Panthéon), à très courte distance les uns des autres, de sorte qu'un étudiant peut, en quelques minutes, aller aux études les plus diverses.

« Les connaissances humaines qui forment l'objet de l'instruction supérieure sont enseignées dans les cinq *facultés* de théologie, des sciences, des lettres, de droit et de médecine, et dans l'École supérieure de pharmacie.

« Ces six établissements ont des cours réguliers auxquels 6 000 étudiants sont inscrits. On y prépare aux grades universitaires et on y délivre ces grades à la suite d'examens publics.

« L'Observatoire, le Collège de France et le Muséum ne font point partie de l'Université. Ils n'ont point d'élèves inscrits et ne délivrent point de grades. Leur fonction est, non d'*enseigner la science* faite, comme les facultés universitaires, mais de *faire avancer la science.*

« L'École normale prépare le recrutement du haut enseignement, et l'Institut en reçoit les représentants les plus autorisés.

« Les artistes (École des Beaux-Arts), les architectes (École d'Architecture), les ingénieurs (École des Mines), les membres futurs des corps savants et de l'armée (École Polytechnique), se mêlent à ce monde de la science et des lettres.

« Sept grandes bibliothèques (à Sainte-Geneviève, à la Sorbonne, à l'Institut, à la Mazarine, au Muséum, à l'Arsenal et à l'École Normale); trois musées, ceux de l'École des Beaux-Arts pour l'art antique, de Cluny pour le moyen âge, du Luxembourg pour l'art moderne; enfin, les

incomparables, mais trop souvent inaccessibles richesses du Muséum, offrent à l'homme d'études les ressources les plus précieuses, et le Louvre est à deux pas.

« Dans aucune ville de l'Univers, ne se trouve réuni sur un aussi petit espace un pareil ensemble d'établissements de premier ordre. Tous les moyens de travail pour les plus hautes études littéraires et scientifiques peuvent être compris dans un cercle dont le rayon ne serait que de quelques centaines de mètres.

« Dans quelque direction que la pensée humaine veuille aller, elle trouve là une voie et des guides.

« Toutes les sciences naturelles sont au Muséum.

« Toutes les sciences physiques et mathématiques à la Sorbonne, au Collège de France et à l'Observatoire.

« Toutes les sciences médicales et anthropologiques aux Écoles de Médecine et de Pharmacie, au Val-de-Grâce, à l'École pratique, aux amphithéâtres d'anatomie.

« La physiologie est, ou devrait être, partout.

« Le droit, la théologie, les lettres, l'histoire, la philologie et l'érudition la plus variée se trouvent à l'École de Droit, à la Sorbonne et au Collège de France.

« Tandis que les *sciences faites*, et pour ainsi dire assises, sont enseignées dans les cinq Facultés, les *sciences nouvelles* s'essayent dans les cours libres de la clinique et de la rue Gerson. Les *sciences en formation* s'élaborent au Collège de France et au Muséum.

« Il n'y a pas à déranger ce tout harmonieux et complet. mais il est à peine un seul de ces établissements qui n'exige d'importantes réformes dans son matériel comme dans ses études.

« C'est l'objet d'un travail difficile, délicat, long par con-

séquent, que le Ministre est obligé de faire personnellement, même pour les détails, et qui sera bientôt soumis à Sa Majesté. »

Tous les établissements scientifiques dont j'indiquais, dans la lettre précédente, l'emplacement géographique et la fonction devinrent des annexes de l'*École pratique des Hautes Études* par la création, dans chacun d'eux, d'un cabinet d'études ou de laboratoires. L'élasticité de l'institution permit de rattacher plusieurs savants de province à la nouvelle école dont l'unité fut maintenue par le budget que le Gouvernement lui constitua, et par le Conseil supérieur qui, investi de pouvoirs étendus, en relia toutes les parties. Là, point de programmes ni de paperasserie administrative; absolue liberté laissée aux maîtres pour leurs études et pour le choix de leurs auxiliaires. L'État ne s'étant réservé que le droit d'aider les professeurs en mettant à leur disposition les fonds nécessaires pour l'achat des instruments les plus perfectionnés et pour la publication de leurs mémoires.

Un personnage[1] qui a occupé une très grande position dans la politique et qui en garde une considérable dans les Lettres, me demanda un jour des renseignements sur cette école. Je lui répondis par la lettre suivante, en date du 6 décembre 1882 :

« Mon cher ami,

« Je vous envoie les renseignements que vous m'avez demandés. Permettez-moi, en même temps, de vous remettre en mémoire le caractère particulier de l'École pratique des Hautes Études.

1. M. Jules Simon.

« Ouverte aux étrangers comme aux nationaux et n'exigeant aucun grade, elle recueille, au profit de la science, les vocations spéciales qui se produisent en dehors de l'Université et de ses enseignements généraux. Aussi fait-elle des cours sur des matières qui ne sont enseignées nulle part ailleurs, et il se trouve parmi ses élèves des hommes qui, n'étant candidats à aucune fonction, ne suivent ses enseignements que pour arriver à un degré supérieur de culture intellectuelle.

« Son but est de faire des savants et non pas des professeurs.

« Elle se propose de fortifier, pour les lettres savantes, l'érudition, et d'exciter, dans les sciences, l'esprit d'induction.

« De là, deux grandes divisions :

« La section des Sciences historiques et philologiques, qui a pour direction soixante-quatre conférences par semaine et, pour moyen d'étude, une bibliothèque spéciale mise à la disposition des élèves.

« La section des Sciences physiques, chimiques et naturelles, qui a des laboratoires où se font des conférences, des manipulations, des analyses et des recherches.

« La première conduit au diplôme de l'École, lequel n'est accordé qu'aux élèves dont les mémoires ont été jugés dignes, par l'assemblée des professeurs, d'être imprimés, et cette collection compte déjà plus de cinquante volumes.

« La seconde mène les élèves au doctorat ès sciences qui, depuis la fondation de l'École, a singulièrement gagné en nombre et en qualité, et elle les guide vers les points obscurs de la science qui peuvent devenir demain des points lumineux.

« Les laboratoires de cette section sont de deux sortes :

« 1° Laboratoires d'enseignement, où un très grand nombre d'élèves viennent étudier, en la pratiquant, la science faite;

« 2° Laboratoires de recherches, où un petit nombre d'hommes, gradés ou non, mais ayant déjà donné la preuve d'une aptitude prononcée pour l'investigation scientifique, aident le Directeur dans ses travaux de recherches et apprennent en même temps les moyens de *faire avancer* la science.

« L'unité de cette école était dans son Comité de patronage que l'on ne convoque plus, et ses laboratoires sont dans tous nos grands établissements de Paris, même à Lille, à Marseille, à Caen, à Saint-Maur, partout, enfin, où le Ministre, découvrant un homme supérieur, a le droit de lui venir en aide par une subvention pour achat d'instruments ou frais d'expériences.

« Les méthodes de la section littéraire ont gagné les Facultés qui, toutes, à présent, ont des Conférences.

« Enfin, elle a été imitée à Florence et à Vienne. Elle coûte peu, ce qui de mon temps était un mérite, elle a déjà rendu beaucoup et elle rendra bien davantage, si on la laisse vivre.

« Allez voir, à la Sorbonne, le laboratoire d'enseignement pour la chimie, où, du matin au soir, quatre-vingts jeunes gens manipulent, et le laboratoire de recherches pour la physique, où sont réunis tous les instruments imaginés pour forcer la nature à répondre à nos questions, et vous direz que la cause du progrès scientifique est gagnée.

« Mais n'allez pas visiter les salles étroites et sombres de

la section littéraire. Si ce n'est pas la rue du Fouarre, il s'en faut de peu. Hier, à la Conférence de philologie grecque, ils étaient trente, là où quinze eussent tenu à peine. En les voyant prendre des notes debout dans les coins de la pièce et dans l'embrasure de l'unique fenêtre, vous auriez été touché de la vaillante ardeur de ces jeunes gens. Mais, comme il convient aujourd'hui, les sciences tiennent le haut du pavé et les lettres logent modestement à leur ombre.

« Encore un mot, mon cher ami, sur une grave question qui s'agite en ce moment.

« J'estime que la division du travail est aussi bonne dans le domaine scientifique que dans le champ industriel. A la Sorbonne, on cherche à absorber la section littéraire de l'École des Hautes Études, en prenant ses méthodes, et l'on aimerait à s'enfermer comme elle dans des Conférences à huis clos. Transformer des auditeurs de passage en élèves assidus, c'est excellent; mais supprimer la leçon publique et fermer la porte à ceux qui viennent à nos cours chercher un plaisir de l'esprit, ce serait mauvais.

« Les leçons publiques sont nécessaires pour entretenir, en dehors de nos établissements, ce courant intellectuel où se conservent quelques-unes des plus brillantes qualités de l'esprit français; et les conférences à la mode allemande, fort utiles, nécessaires même, ont cependant un danger.

« Maîtres et élèves n'étant plus sous l'œil du public, seront pleins d'ardeur aujourd'hui, demain, peut-être, languissants et endormis.

« Il ne faut pas que notre enseignement supérieur, tout en acceptant d'utiles réformes, perde son ancien caractère, et il faut laisser à chacun la tâche qu'il peut le mieux remplir.

« A l'École Normale le soin de former l'élite de nos professeurs.

« A l'École des Hautes Études, celui de préparer des savants.

» A la Sorbonne, le soin de faire des licenciés, des docteurs, même des agrégés à qui, cependant, manquera presque toujours la large éducation de l'École Normale et aussi le soin d'entretenir le feu sacré de l'esprit.

« Animée d'une noble ambition, la Sorbonne veut faire tout cela à la fois. Je ne trouve pas qu'elle ait tort, mais à la condition qu'elle ne tue pas les Écoles qui ont leur mission particulière et dont une a un glorieux passé.

« Tout à vous,

« V. DURUY. »

Les lettres suivantes montrent les efforts tentés en diverses directions pour le développement des Hautes Études.

Pour la création de l'observatoire météorologique de Montsouris :

Lettre du 9 avril 1868.

« Sire,

« Je viens de visiter, avec MM. Dumas et Alphand, le pla teau de Montsouris où la ville de Paris va faire de grandes dépenses pour créer un quatrième parc.

« Il se trouvera derrière l'Observatoire, au bout, par conséquent, du quartier latin, à proximité des écoles et des savants. Cette situation doit, ce me semble, lui faire donner un caractère particulier.

« A un ou deux kilomètres de là, nous avons trois lycées qui sont trois prisons où vivent, comme internes, sans air

et sans espace pour s'ébattre, mille cinq cents enfants de bonnes familles : sur les dix-huit ou vingt hectares que couvrira le nouveau parc, on aménagera aisément des places pour des jeux de barres, de balle, de paume, pour une gymnastique modèle et municipale, comme Lille vient d'en faire une, comme en ont toutes les villes de Suisse, etc., et j'y enverrai chaque jour une partie de mes prisonniers.

« Voilà pour les élèves; pour les savants, je propose de faire entrer comme combinaison architecturale dans la décoration du nouveau parc la construction de l'Observatoire météorologique dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Majesté.

« La météorologie est une science à créer.

« Elle peut avoir *pour la Marine* et *pour* l'*Agriculture* les plus heureuses conséquences. A ce double titre, elle mérite que Sa Majesté la prenne sous son patronage personnel et direct.

« L'édifice à construire coûtera peu. M. Alphand, qui ne connaît pas mon projet, me parlait de son intention d'y transporter le *Bardo* (Palais du bey de Tunis au Champ de Mars). Le Bardo à lui tout seul suffirait peut-être; dans tous les cas, ce n'est pas une dépense à effrayer la Ville, qui n'a rien donné encore pour les Hautes Études, et qui s'honorerait en faisant du nouvel établissement une institution municipale, comme bien d'autres villes en ont créé; Marseille m'a accordé cent cinquante mille francs pour avoir un observatoire.

« En résumé :

« La création proposée est utile à la science et aux intérêts matériels du pays.

« La dépense de premier établissement se perdra dans la dépense générale du parc.

« La dépense d'entretien pour les instruments et le personnel s'élèvera par an à cinquante mille francs, et si la Ville ne la prend pas à sa charge, elle pourra être répartie par portions égales (dix mille francs) entre la Maison de l'Empereur, la Ville et les trois Ministères intéressés : Marine, Agriculture, Instruction publique.

« La Commission du budget, qui paraît disposée à rejeter toute dépense nouvelle pour mon ministère, n'aurait pas à intervenir, c'est-à-dire à repousser un crédit.

« Que faut-il donc pour que ce projet réussisse?

« Une seule chose :

« Que Sa Majesté veuille bien faire savoir à M. Haussmann qu'Elle en verrait avec plaisir l'exécution.

« M. Dumas m'a assuré que si le Préfet n'y est pas contraire, il obtiendra du Conseil municipal l'argent nécessaire.

« De l'Empereur, etc. »

La négociation s'engagea avec M. Haussmann. A cette question : « Que comptez-vous faire du Bardo? » Il me répondit : « Une buvette ou un logement pour les gardiens. » — « Prêtez-le moi. J'y mettrai des savants qui seront une attraction de plus pour votre parc et ils y feront, entre autres travaux, des études météorologiques utiles pour la ville. « Haussmann y consentit très libéralement et les conditions suivantes furent arrêtées : le Bardo sera remis pour trente ans au service de l'Instruction publique, moyennant un prix annuel de location de un franc; la Ville se chargera de l'entretien et des réparations de l'édi-

fice. Je ne crois pas que l'Université ait jamais fait une convention financière moins onéreuse.

Autre lettre du 12 avril 1868.

« Sire,

« J'ose prier l'Empereur de lire cette description du Laboratoire physico-chimique que les Prussiens construisent à Bonn. Elle est navrante pour votre Ministre de l'Instruction publique et menaçante pour la science française.

« Cependant si l'on exécutait les travaux approuvés par Sa Majesté pour la Sorbonne et pour l'École de médecine, tout serait réparé. La Commission du budget, qui ne voit pas ou ne sait point que Votre Majesté a augmenté en vingt ans le seul revenu agricole de la France de cinq milliards, s'est laissé saisir d'une ardeur bien imprudente d'économies. Elle va, dit-on, me refuser les cinquante pauvres mille francs que je demandais pour Claude Bernard, Berthelot, Pasteur et Würtz, etc. Nous ne sortirons de cette misère que si l'Empereur veut bien, en me rendant cette note mercredi, dire assez haut pour que M. Rouher l'entende qu'il faut que ces travaux s'accomplissent, dussent quelques millions être ajoutés à l'emprunt.

« On me fait si gueux qu'on me rend inventif; mais si la foi transporte les montagnes, le dévoûment le plus absolu ne suffit pas pour bâtir des écoles.

« De Sa Majesté, etc. »

Lettre du 11 juin 1868.

« Sire,

« L'Empereur connaît la juste renommée du lieutenant Maury, ancien directeur de l'Observatoire de Washington.

Engagé dans la guerre de Sécession, il a quitté l'Amérique et vit à Londres. Je crois entrer dans les vues de Sa Majesté en me préoccupant des moyens d'attirer M. Maury en France, sa patrie d'origine.

« La création d'un *Observatoire météorologique* au parc de Montsouris fournira peut-être ce moyen.

« L'Empereur veut-il autoriser M. le Ministre des Affaires étrangères à tenter cette négociation, et moi à offrir à M. Maury une place de 6 000 francs dans le futur Observatoire. Les deux autres ministres *intéressés* aux progrès de la météorologie, ceux de la Marine et de l'Agriculture, pourraient fournir une somme égale, ce qui déciderait sans doute M. Maury.

« La ville de Paris a acheté pour 120 000 francs le palais du bey de Tunis au Champ de Mars et elle veut le transférer à Montsouris comme décoration.

« Un mot de Sa Majesté à M. Haussmann aiderait bien au succès.

« Avec cette double conquête de Maury et du palais tunisien, la science nouvelle prendrait l'essor.

« Je suis heureux de dire à l'Empereur qu'une paix parfaite règne à l'Observatoire. M. Le Verrier ne perd plus son temps à tourmenter ses collaborateurs, et ceux-ci, protégés contre ses caprices, se sont remis à travailler. Ce calme durera-t-il? Je mettrai tous mes soins à le conserver.

« La question des laboratoires avance, et peu à peu des exercices pratiques s'établissent à côté des enseignements théoriques. Au Collège de France, M. Berthelot aura le sien avant la fin de l'année. Celui de M. Claude Bernard coûterait 40 000 francs et serait adossé à un mur que la Ville jettera bas peut-être dans six mois ou un an. Je ne suis

pas assez riche pour dépenser 40 000 francs à un édifice qui durera un an. Aussi, de ce côté, il faut encore négocier avec la Ville pour arriver à quelque chose de définitif.

« A l'École Normale, M. Pasteur aura tout un édifice.

« Au Muséum, la mort de M. Serres m'a permis d'établir *provisoirement*, dans la maison qu'il occupait, deux laboratoires pour la zoologie et la botanique.

« M. Milne Edwards (zoologie) a déjà trente-cinq étudiants inscrits, dont *plusieurs docteurs*, mais la place est trop petite et vingt-six seulement peuvent travailler.

« Chaque dimanche, M. Decaisne (botanique) emmène pour les herborisations jusqu'à cent personnes à huit ou dix lieues de Paris. Les jours suivants, les plantes sont analysées et déterminées au laboratoire du professeur et quarante-sept personnes prennent part à ces études pratiques.

« Le laboratoire de M. d'Archiac (paléontologie) va s'agrandir de deux pièces; celui de M. Delafosse (minéralogie), qui est presque un sous-sol obscur, sera augmenté d'une galerie vitrée. D'ici à six mois, le Muséum aura ainsi cinq ou six *écoles pratiques* où des étudiants passeront chaque jour plusieurs heures avec le maître.

« Dans les masures de la Sorbonne, je renvoie de leur logement, en les indemnisant, les garçons de bureau, j'abats des cloisons et je donne un peu de lumière et d'espace à M. Duchartre pour l'anatomie végétale et à M. Hébert pour la géologie.

« L'exemple de M. Decaisne a piqué d'honneur les professeurs de la Faculté de médecine et de l'École de pharmacie qui, à leur tour, ont entrepris avec leurs élèves des excursions botaniques.

« Du laboratoire de M. Jamin, à la Sorbonne, viennent

de sortir trois intéressants mémoires qui ont été présentés lundi à l'Académie des Sciences.

« L'Empereur voit que les professeurs de l'Enseignement supérieur se réveillent et veulent faire par en haut ce que les instituteurs font par en bas.

« Ceux-ci ont encore accompli cette année une belle campagne scolaire, malgré la disette, l'arrêt du travail, la fatigue, malgré aussi les pronostics défavorables et les excitations contraires. Ils ont eu 32 331 cours d'adultes auxquels ont assisté 683 097 hommes et 95 281 femmes. La proportion des conscrits illettrés a diminué de 2 p. 100, proportion énorme qui, jusqu'à présent, n'avait jamais été atteinte. Cependant les conscrits illettrés sont encore au chiffre de 21 p. 100! Ce qui restreint le choix des colonels pour remplir les cadres des sous-officiers. »

Lettre du 15 juillet 1868.

« Sire,

« J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de vouloir bien signer deux projets de décrets que MM. Dumas, Claude Bernard, Pasteur, Würtz, Jamin, Milne Edwards, Balard, Frémy, Alfred Maury, etc., tiennent pour excellents.

« Ils sont le résultat d'un bien long travail et ont été mûrement discutés dans de nombreuses conférences.

« Le Conseil Impérial les a adoptés à l'unanimité.

« Le *Rapport* qui les précède expose les motifs de leur présentation.

« Les *Règlements* qui suivent montrent à l'avance ce que seront ces décrets dans l'exécution.

« Si l'Empereur les approuve, cette grosse machine peut fonctionner dès demain.

« Dans le cas où quelques doutes s'élèveraient dans l'esprit de l'Empereur, j'ose prier Sa Majesté de vouloir bien m'appeler près d'Elle.

« Il me semble d'ailleurs que je n'ai fait en tout ceci que réaliser la pensée que l'Empereur daignait m'exprimer, il y a six mois, sur l'embarras où se trouve à Paris un jeune homme studieux qui ne sait aujoud'hui où aller chercher la science qui lui convient. Demain, il saura où la prendre.

« Quant aux voies et moyens, tout est prêt.

« Le Corps Législatif a déjà voté, pour 1868, 50 000 francs en faveur des *laboratoires de recherches.*

« Demain il votera :

« Pour la même dépense en 1869, 100 000 francs.

« Pour les *laboratoires d'enseignement*, 80 000 francs.

« Enfin on travaille aux laboratoires de Claude Bernard et de Berthelot au Collège de France.

« A ceux de MM. Milne Edwards, Frémy et Decaisne au Museum.

« On se mettra incessamment à celui de Pasteur à l'École Normale.

« Restent la Sorbonne et l'École de médecine qui exigent de trop gros crédits pour que je puisse y pourvoir avec mes ressources ordinaires; mais que l'Empereur me donnera l'an prochain.

« Par cet ensemble de mesures, les besoins de l'Enseignement supérieur auront reçu, en grande partie, satisfaction.

« De Votre Majesté, etc. »

Lettre du 28 septembre 1868.

« Sire,

« En daignant signer les décrets du 27 juillet sur les *laboratoires* et l'*École des Hautes Études*, l'Empereur m'a dit qu'il lui semblait que c'était quelque peu confus.

« Depuis la publication des décrets au mois d'août, j'ai fait le mort.

« Aucune réclame, aucun article dans les journaux, aucune pression sur personne.

« Cependant, quoique nous fussions *en temps de vacances*, cent cinquante-sept inscriptions ont été prises qui se répartissent de la manière suivante :

« Sciences mathématiques, quinze;

« Sciences physiques et chimiques, cinquante et un;

« Sciences naturelles et physiologie, quarante-sept;

« Sciences historiques et philologie, quarante-quatre;

« Parmi les inscrits se trouvent :

« Des étrangers;

« Des Français qui étudiaient en Allemagne;

« Des personnes déjà pourvues du titre de docteur;

« Des agrégés de l'Université déjà en fonctions et qui demandent à abandonner leur place et leur traitement pour venir puiser à cette source nouvelle de savoir approfondi.

« Trente ou quarante élèves nous auraient suffi pour les premiers jours; nous en avons trois ou quatre fois plus qu'il ne nous en faut, ce qui permettra un triage sévère.

« Afin que les études puissent commencer dès le 15 novembre, je fais travailler jour et nuit aux laboratoires.

« Je prie l'Empereur de vouloir bien aussi jeter les yeux



sur une lettre qui m'est arrivée d'un comte polonais. Il me signale, dans le décret, une lacune volontaire, celle des *sciences économiques* ou *camerales*, comme on dit en Allemagne[1].

« Je dis lacune volontaire, parce que je n'ai pas trouvé d'écho à la Faculté de Droit de Paris, quand j'ai essayé de l'amener à cette idée et que je fais étudier, en ce moment, l'organisation de ces sortes d'études en Allemagne. Ce n'est donc que partie remise. Une note placée au bas du décret indiquait déjà cette intention qui est, je crois, dans la pensée de l'Empereur.

« J'étudie un plan de réorganisation du Muséum en vue d'y constituer, sans frais, par conséquent immédiatement, un sérieux et solide enseignement d'*agronomie*. Un des éléments du succès sera de ne pas renommer, au 31 décembre prochain, Chevreul, directeur. C'est une de nos gloires scientifiques; il est très respecté, mais il a quatre-vingt-deux ans; je supplierai l'Empereur de lui donner, en échange, une place au Sénat. »

Lettre du 17 janvier 1869.

« Sire,

« Daignez me permettre de rappeler à Votre Majesté que l'Empereur veut bien ajouter dans son discours un mot pour l'Instruction publique.

« A ne considérer que le côté matériel, la France a

1. Le dernier acte de ma vie ministérielle fut l'envoi au Conseil d'État d'un projet de décret, délibéré en Conseil Impérial, pour fonder dans toutes nos écoles de droit une section des sciences économiques. Quelques mois après, au Sénat, je fus rapporteur d'un projet de loi qui m'occupa beaucoup, pour organiser en France la médecine gratuite des pauvres : projet qui vient d'être repris et sera voté, je l'espère.

250 millions à dépenser pour ses maisons d'écoles et 20 millions pour ses grands établissements.

« Je n'ai rien pour ceux-ci, et seulement au compte des maisons d'école, une allocation annuelle de 1 600 000 francs. Il faudrait tripler ce crédit et ce serait du travail et de l'argent à mettre dans les communes rurales.

« Mais la question est plus haute : l'Empereur connaît le mouvement qui s'est produit dans l'enseignement primaire à la suite d'une de ses paroles dans un discours du Trône. L'hiver dernier, 33 000 classes se sont ouvertes à 800 000 adultes, et une souscription volontaire a produit le chiffre, énorme pour nos habitudes françaises, de 2 200 000 francs.

« Voilà, évidemment, un vœu, un besoin du pays.

« Eh bien! Sire, je sens la même ardeur qui commence dans l'enseignement supérieur, à Paris et dans les départements où quelques-unes de nos Universités provinciales se réveillent.

« Le décret du 31 juillet (création de laboratoires et de l'École pratique des Hautes-Études) fait sans bruit une révolution dans nos Facultés.

« Que l'Empereur seconde ce mouvement et se place, suivant son habitude, à la tête de cette renaissance scientifique.

« Un mot suffira. Ce sera justice et en même temps de politique excellente.

« Que l'Empereur me pardonne cette insistance. Mais je vois de près tant de dévouement de la part d'hommes chargés d'années et d'honneurs académiques, que j'ai le devoir de demander pour eux ce qu'ils préfèrent à tout, une marque publique de l'intérêt du souverain pour leurs efforts.

« De Sa Majesté, etc. »

Je ne laissais passer aucune occasion de grouper autour de l'Empereur les représentants de la science française que les réunions à la Sorbonne appelaient momentanément à Paris. Le 5 avril 1866, j'écrivis au prince :

« Sire,

« J'arrive de la Sorbonne où j'ai trouvé cinq à six cents physiciens, chimistes, géologues, etc., venus de tous les points de la France et occupés à lire des Mémoires ou à faire des expériences. Ces savants, réunis à autant d'archéologues, sont les représentants véritables de la *Science en province*. Il serait, je crois, très politique que l'Empereur daignât recevoir quelques instants leur *bureau*.

« Je leur ai demandé, en votre nom, Sire, de profiter de leur réunion pour éclairer l'administration sur les besoins de la science française, et, à propos d'un mémoire relatif au passage de Vénus sur le disque du Soleil, le 22 décembre 1874, j'ai pris l'engagement, pour mon successeur, d'étudier les moyens d'envoyer au Pôle Sud une expédition scientifique comme celle de Lacaille en 1750, au cap de Bonne-Espérance, qui fit tant de bruit et dont il est encore parlé.

« C'est une entreprise qui demandera à être préparée de longue main, que la France ne peut se dispenser de faire, sous peine de déchéance scientifique, car les Anglais et les Russes la tenteront certainement, et qui a assez d'importance pour que l'Empereur puisse s'en entretenir avec le Bureau.

« L'Empereur a eu l'heureuse pensée d'ouvrir ses salons, cet hiver, aux membres des Conseils généraux; je ne fais que m'inspirer de cette idée, en proposant à Votre Majesté

de laisser approcher d'Elle, avant lundi prochain les, députés des trois cents sociétés savantes des départements. »

A une déclaration faite à l'Assemblée Nationale par M. Laboulaye, membre de l'Institut et député, je dus répondre le 5 décembre 1874, par une lettre que la *Liberté* inséra :

« Monsieur et très honoré confrère,

« A la séance d'hier, vous avez dit : « Pendant toute la « durée de l'Empire, on a fait peu de chose pour l'ensei- « gnement supérieur. » Cette affirmation venant de vous, Monsieur, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, a lieu de surprendre, et l'autorité même qu'ont vos paroles m'oblige d'y répondre.

« Vous connaissez les efforts faits personnellement par l'Empereur, pour développer les hautes études, par la fondation de grands prix à l'Institut et par l'envoi de missions, souvent aux frais de sa cassette particulière, sur tous les points du globe où pouvaient être recueillis des matériaux utiles à la science. Quant à l'enseignement proprement dit, le Gouvernement impérial avait pris à cœur de répondre aux besoins que les gouvernements antérieurs n'avaient pu satisfaire, en mettant notre ancien système d'instruction en rapport avec les nécessités d'une société nouvelle. Nul ne songe à contester l'énergique impulsion donnée par lui à l'instruction primaire, et l'organisation de l'enseignement spécial, si indispensable à notre commerce et à notre industrie, est son ouvrage. Mais il entendait mettre de l'ordre dans cette reconstruction de tout notre édifice scolaire; il ne voulait toucher à l'enseignement

supérieur qu'après avoir solidement établi la base et les assises intermédiaires, interrogé, par des enquêtes minutieuses, l'expérience des nations étrangères, et arrêté dans son ensemble le plan de réformation. Ce fut l'œuvre laborieuse, qui jamais n'avait été entreprise, des trois statistiques de l'enseignement primaire, secondaire et supérieure; la dernière fut publiée en 1868, on y trouve la justification des réformes dont le ministre d'alors exposa la nécessité dans le rapport mis en tête de ce volume.

« En consultant ces documents, vous pourrez vous assurer, Monsieur, que le Gouvernement était au courant des défauts organiques de notre enseignement supérieur et de tout ce qui lui manquait, matériellement, pour prospérer. Vous voudrez bien reconnaître que ce qu'il savait, il n'hésitait pas à le dire tout haut, pour se donner, dans l'intérêt de la réforme, l'appui de l'opinion publique, et je puis vous assurer qu'il avait le ferme propos d'y porter remède. La moitié de la guérison n'est-elle pas dans la connaissance certaine du mal?

« A ce moment, tout était donc prêt pour le renouvellement de notre enseignement supérieur. Les projets étaient arrêtés, les crédits mêmes, indispensables pour le matériel et le personnel nouveaux, avaient été assurés par de formels engagements du Gouvernement et de la Commission du budget, lorsque survinrent nos désastres et la révolution.

« Cependant, avant de tomber, l'Empire avait eu le temps d'inaugurer une nouvelle et féconde méthode d'enseignement supérieur, en créant l'École pratique des Hautes Études, qui donne déjà des professeurs à nos Facultés, même à des académies étrangères, et qui, justifiant la

confiance mise en elle par l'Assemblée Nationale, a récemment reçu le seul diplôme d'honneur délivré, en ces matières, par le jury de l'Exposition viennoise. Il avait construit des laboratoires d'enseignement et de recherches que les allocations promises allaient permettre de multiplier. Il avait fondé l'Observatoire météorologique de Montsouris, et deux Facultés, à Douai et à Nancy; créé, pour des sciences nouvelles, des chaires ou des cours complémentaires, même au Collège de France; ouvert partout des Conférences dont quelques-unes eurent un grand éclat; institué au Muséum, grâce au dévoûment de ses professeurs, une école supérieure d'agronomie, et réorganisé l'École des langues orientales vivantes, de manière à lui rendre son ancienne supériorité sur les écoles rivales de l'étranger, et à permettre d'attendre d'elle les services que Colbert lui avait demandés pour notre commerce et notre diplomatie. En six années le budget du Ministère de l'Instruction publique s'était accru d'un tiers.

« Dans le même temps, une sorte d'Université libre, installée près de la Sorbonne, ouvrait, pour les sciences les plus difficiles, des cours dont quelques-uns n'existaient même pas dans les Universités les plus complètes de nos voisins, et un décret envoyé au Conseil d'État allait créer l'enseignement des sciences économiques et administratives dans nos onze Facultés de Droit.

« J'avais présenté au Sénat, comme membre de cette assemblée, deux autres projets de lois, avec l'espoir assuré de l'appui du Gouvernement et de la Chambre haute, pour établir la liberté de l'enseignement supérieur et réorganiser les Facultés de l'État : questions qui doivent être résolues en même temps. C'eût été l'achèvement de l'œuvre entre-

prise. Ce sont là des actes, non des paroles : *res non verba.*

« Lorsqu'il s'agissait de renouveler tout le système d'instruction d'un grand pays, qui en était resté aux anciens usages, il fallait de l'ordre, de la prudence et du temps. Le temps qui a été donné à l'Empire a été bien employé au profit des deux ordres d'instruction primaire et secondaire; mais vous voyez, Monsieur, que la réforme de l'Enseignement supérieur était elle-même fort avancée et ne demandait plus qu'un vote législatif pour être accomplie.

« Enfin, vous n'ignorez pas qu'un dernier et magnifique encouragement devait être donné au 15 août 1870 à tous les hommes de science : l'Empereur, devançant la mesure si patriotiquement votée dans la session dernière par l'Assemblée Nationale en faveur de M. Pasteur, appelait au Sénat, à côté d'hommes tels que MM. J.-B. Dumas, Claude Bernard et Élie de Beaumont, ceux qui honoraient et servaient le pays par d'éclatants succès dans l'étude désintéressée des sciences.

« Aussi, lorsqu'il pourra être porté sur ces questions un jugement impartial, je crois qu'il est un Gouvernement à qui l'on rendra l'honneur d'avoir fait plus que les autres en faveur de l'Instruction générale du pays, ce sera celui que vous accusez de n'avoir rien fait.

« Recevez, Monsieur et très honoré confrère, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

« V. DURUY.

« Ancien Ministre de l'Instruction publique. »

CHAPITRE XIII

RAPPORTS AVEC LE CLERGÉ

I

A mon arrivée au Ministère, l'Empereur ne me donna pas d'instructions[1], je fus donc obligé de me demander pourquoi il m'avait pris au lieu de garder Rouland. Il me connaissait bien[2], je ne lui avais rien caché de mes sentiments; c'est donc qu'il les acceptait et qu'en restant moi-même j'étais sûr de marcher dans la ligne où il souhaitait que l'administration de l'Instruction publique s'engageât. Je n'avais pas dans mon département ministériel les Beaux-Arts que je regrettais; et les Cultes avaient été rattachés à la Justice, ce qui me charmait. J'en étais plus libre dans le gouvernement scolaire, et l'Empereur savait qu'il pouvait compter sur moi pour arrêter les empiétements du clergé, sans que le Gouvernement sortît jamais de la légalité; par conséquent sans donner le droit à personne de crier à la persécution.

J'ai dit au chapitre III ce que j'étais en religion; le pou-

1. Voir ci-dessus p. 191 et 192.
2. Ci-dessus p. 108 et suiv.

voir ne me changea pas. J'estimais toujours que la plus précieuse conquête de 1789 est la tolérance et je respectais les croyances que je ne partageais pas. Jamais, ni par mes paroles, ni par mes actes, je n'ai gêné la liberté de ceux pour qui la religion était une affaire de conscience. Était-ce un homme de parti celui qui envoyait aux préfets les instructions suivantes : « Quand un conseil municipal vous demandera de changer le caractère de son école, soit laïque, soit congréganiste, usez de tous les moyens dont vous disposez pour vous assurer que ce conseil exprime bien le vœu de la majorité des pères de famille de la commune, et, dans ce cas, faites ce qu'il vous demande ». Cinq ou six fois sur dix, il s'agissait de donner une école aux Frères et j'approuvais toujours par respect pour l'autorité paternelle[1]. Je me rappelais trop combien le monde avait souffert de la doctrine contraire. En outre, je croyais que la bonne politique, loin de se faire avec des théories nées parfois dans un cerveau malade, devait tenir grand compte

1. Dans une lettre, adressée le 2 juin 1879 à mon fils Albert, par un des fonctionnaires les plus distingués de l'administration centrale, M. des Cilleuls, je trouve les lignes suivantes : « Je lis dans le *Figaro* daté du 2 juin que M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, opposa toutes sortes de difficultés à la fondation du Collège des Dominicains d'Auteuil. Cette accusation est absolument fausse. C'est M. Rouland et M. Boitelle, préfet de police, qui suscitèrent ces difficultés et, au contraire, ce fut sur la demande de M. Duruy que le Conseil des Ministres décida qu'il y avait lieu de laisser ouvrir l'établissement en question. L'affaire, dont je m'occupai à cette époque, m'est très présente et je pourrais vous en relater toutes les phases si c'était nécessaire. Il me suffira de vous dire qu'on invoquait contre les Dominicains les lois révolutionnaires, prétendant qu'elles subsistaient toujours, mais en présence des rapports des commissions parlementaires de 1849 et 1850, et des déclarations formelles qui y sont contenues, M. Duruy n'hésita pas à soutenir, devant l'Empereur et les Ministres, le droit du P. Captier et gagna la cause de l'infortuné religieux. » Signé : « P. des Cilleuls ».

des faits existants. Or, nous avions trente millions de Français qui étaient ou se croyaient catholiques et, à leur tête, le grand corps de l'épiscopat, quatre-vingts évêques dont le devoir était de défendre et de propager leur religion. Que cette religion eût une grande influence de moralisation sur le peuple, j'en doutais, tout en croyant qu'elle pouvait élever très haut le cœur de quelques individus et produire les admirables dévoûments du missionnaire ou de la sœur de charité. Au moyen âge, l'Église a tenu dans sa main, durant des siècles, les populations dociles à son autorité; en a-t-elle amélioré les mœurs? Si l'on met à part quelques nobles et pures intelligences que l'Évangile forma, nul temps n'a connu plus de grossièretés, de violences et de vices. La conséquence pratique de ces idées était que la politique commandait de laisser largement ouverte la porte des temples à ceux qui voulaient y entrer, mais aussi que les prêtres n'en devaient pas sortir pour occuper la place publique et régenter l'ordre civil. Ces dispositions me portaient à avoir d'excellents rapports avec les évêques qui se résignaient à ne remplir que leurs fonctions sacerdotales. Le clergé de France avait bien dit dans la fameuse déclaration du 19 mars 1682 : « L'Église n'a reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles, non sur les choses civiles et politiques »; mais il croyait aussi avoir reçu d'en haut la mission de sauver les âmes et il n'avait jamais abandonné l'espérance de gouverner la société tout entière : affaire d'ambition pour quelques-uns; affaire de conscience pour les autres. Que deviennent alors les intérêts terrestres à côté de ceux du ciel dont ils tiennent la clef? Pour réussir dans cette conquête du monde, il garde, malgré l'affaiblissement des croyances, de puissants

moyens d'action à l'aide desquels il peut créer à la société civile bien des embarras. A lui seul le corps sacerdotal forme une grande armée qui a ses finances dans le budget, ses généraux dans les quatre-vingts évêques, ses soldats dans l'armée des fidèles, sa discipline dans l'esprit d'obéissance qui fait arriver en un jour la volonté des chefs sur tous les points de la France. C'est un État dans l'État et c'est pourquoi il est si redoutable, surtout pour le Ministère de l'Instruction publique qu'il considère comme son principal adversaire.

S'armant du précepte *ite et docete gentes*, ils se donnaient le droit de retenir sous leur direction les écoles de filles tenues par les sœurs, en vertu de la lettre d'obédience qu'ils leur délivraient sans examen, et les écoles de garçons en exigeant que l'instituteur restât dans la dépendance du curé.

La fonction paroissiale par excellence est l'enseignement du catéchisme. Le clergé se déchargeait, en beaucoup de lieux, de ce soin sur les instituteurs; au risque d'exposer ceux-ci à faire des faux pas sur le terrain dogmatique, mais avec l'avantage d'user de cette coutume pour s'épargner un travail pénible, pénétrer dans les écoles et s'y attribuer un droit de surveillance. Dans celles de nos provinces où régnaient des langues étrangères et des patois, ils exigeaient que les instituteurs fissent apprendre le catéchisme dans l'idiome du lieu. Pour des raisons patriotiques dont personne aujourd'hui ne me blâmera, j'aurais voulu, au contraire, principalement sur la frontière du nord-est, qu'il n'y eût dans les écoles qu'un enseignement français : c'était un moyen d'achever la formation de la France. Les curés d'une partie de la Lorraine, celle que

les Prussiens ont prise en 1871, obligeaient les instituteurs à faire le catéchisme en allemand. Je provoquai sans bruit une décision du Conseil départemental de la Moselle qui maintenait dans les écoles l'enseignement unique du français et renvoyait aux curés le catéchisme tudesque. Il en résulta une très vive pétition du clergé à l'Empereur; mais la décision du Conseil départemental ne fut point rapportée et ne pouvait l'être. Même opposition dans la Flandre. J'eus beau écrire à l'archevêque de Cambrai que, en confinant ses ouailles dans leur patois, il les condamnait à ne jamais gagner leur vie hors de leur commune, il me répondit : « Le français est le véhicule de toutes les mauvaises idées. » C'était bien aussi l'opinion de l'évêque de Troyes qui révoqua l'aumônier du Lycée et de l'École Normale de cette ville, en le privant des pouvoirs spirituels, pour l'unique raison que cet abbé, rédacteur d'un journal très catholique, ne se montrait pas suffisamment ultramontain. Le 28 mai 1868, sous le pontificat de Pie IX, je transmis à M. Conti une lettre désolée de ce prêtre, pour qu'il la mît sous les yeux de l'Empereur, et j'ajoutais : « Il se produit dans l'Église un double mouvement de concentration qui doit donner à penser aux puissances séculières. Les évêques sont énergiquement rattachés au pape et à sa politique qui est en contradiction absolue avec les institutions de la société moderne, et les évêques imposent à leurs prêtres l'obéissance militaire. L'Église, en un mot, fait un violent effort de discipline pour le grand combat qu'elle veut livrer à l'esprit nouveau. Cela me promet de bien mauvais jours, car le fort de la bataille portera sur les écoles [1]. »

1. Du temps de Pie IX il était permis de parler ainsi; il ne le serait plus sous le pontificat de Léon XIII.

Une autre fois, j'écrivais à l'Empereur même :

21 avril 1866.

« Sire,

« Je viens de repasser consciencieusement toute ma vie ministérielle qui a déjà trente-quatre mois de durée, pour examiner si j'avais bien été le fidèle exécuteur des intentions de Votre Majesté.

« Quand je fus appelé au Ministère, je dus me demander le sens de cette nomination, et je crus que l'Empereur voulait :

« 1° Faire gouverner l'Université sans faiblesse ni violence, mais en la plaçant dans le large courant des idées et des besoins d'une société nouvelle.

2° Développer l'instruction dans toutes les directions, comme se développaient l'industrie et le commerce, afin qu'une des branches de l'activité nationale ne restât pas languissante.

« 3° Contenir, sans persécution ni taquinerie vexatoire, mais par l'application de la loi et surtout par l'essor donné aux écoles laïques, les progrès des *dix-huit congrégations enseignantes* déjà reconnues et ceux des associations non autorisées.

« Je n'ai pas encore accompli toute cette tâche, mais je n'ai point passé un jour, une heure, sans y penser et sans diriger ma conduite et mes actes de manière à avancer vers ce triple but.

« Au point de vue scolaire, les études sont ranimées partout.

« Au point de vue politique, l'opposition est réduite au silence sur une question très populaire, celle de l'Ensei-

gnement. Nul n'a le droit de dire qu'il se trouve, en France, quelqu'un ayant plus à cœur que le Gouvernement impérial l'instruction du peuple, et nos quarante mille instituteurs laïques seront, en 1869, de précieux auxiliaires.

« En agissant ainsi, ai-je créé des embarras à votre Gouvernement? Oui, en deux circonstances; mais des embarras calculés et prévus pour faire sortir un grand bien de difficultés passagères.

« Si le rapport sur l'instruction primaire a mécontenté quelques personnes du monde officiel, il a produit le réveil salutaire auquel nous assistons; et, en poussant à la gratuité dans les écoles rurales, il aura ce double effet politique de dégrever les populations pauvres des campagnes et d'arrêter l'envahissement des congrégations, sans qu'elles puissent se plaindre ouvertement d'un moyen qui leur est emprunté.

« L'affaire actuellement pendante du recrutement militaire pour les congréganistes, cause, dit le Préfet, quelque émoi dans le clergé. Mais les maîtres de forges étaient-ils satisfaits au lendemain du traité de commerce? J'ai affaire à des gens qui connaissent admirablement les voies souterraines, qui se glissent partout, et partout font pieusement entrer avec eux la médisance, la calomnie, sans que je puisse leur répondre. Mais que dirait le peuple des ateliers et des campagnes si un membre de l'opposition se levait à la Chambre et révélait les avantages qui sont accordés *en secret* aux congréganistes touchant l'impôt du sang. Je dis *en secret*, car, tandis que, depuis 1831, les ministres, le conseil impérial, la cour de cassation, enfin la loi même du recrutement et celle de l'enseignement, ont proclamé hautement le principe de l'*égalité*, l'administra-

tion, par une faiblesse que M. de Parieu lui-même n'a pas eue, a laissé s'établir le *privilège*.

« Que Votre Majesté daigne lire les documents joints à cette lettre et Elle verra si, derrière cette question, il ne s'amassait pas des difficultés, des rancunes qui auraient fini par faire un jour une de ces explosions qu'il est très politique de prévenir.

« Sans l'extrême et inexplicable opposition de la Guerre, qui a cependant refusé de porter la question au Conseil d'État, sans l'avis donné par M. Rouland d'adresser une pétition au Sénat, il n'y aurait eu ni bruit ni débat et seulement une sourde colère contre moi [1].

« Monsieur le Ministre des Cultes n'aura pas de quelque temps à former des appels comme d'abus; mais ce grand corps sacerdotal ne peut se résigner à s'enfermer dans le temple. C'est à mon Ministère, à présent, que tous les coups viennent retentir. Ils renoncent à saisir de haute lutte l'influence; ils veulent la conquérir lentement par les écoles, sachant bien que « qui a l'éducation a l'avenir ».

« Voici deux faits récents :

« Un prêtre disait au maire de Vitré, il y a trois semaines : « La génération actuelle nous a en partie « échappé, mais nous aurons la suivante tout entière ». Et un député m'a rapporté une conversation tenue devant

1. A ce propos j'écrivis, le 19 avril 1866, à M. Fould demeuré l'ami de Rouland : « Mon cher collègue, on m'assure que M. Rouland attise le feu contre moi au Sénat, en faveur de la pétition de l'archevêque de Rennes et des congréganistes. Vous lui rendriez service, en l'avertissant qu'il fait là une bien mauvaise campagne. Je n'ai agi qu'avec l'aveu de l'Empereur qui n'a pas, sur ce point, cédé à mes instances mais a voulu que la loi fût enfin exécutée. Je n'aime pas la guerre, mais, quand on me la fait pour des idées que je crois justes et nécessaires, utiles à l'Empereur et au pays, je l'accepte et la fais alors à la façon du sanglier, allant tout droit devant moi, les défenses en avant. »

lui par deux ecclésiastiques, l'un jeune, l'autre vieux. Le jeune se lamentait sur la dureté du temps présent. Le vieux, son parent, lui répond : « Mon fils, tu n'es qu'un « sot. Les religieuses ont les trois quarts des filles, les « Frères ont la moitié des garçons. Avant dix ans, la « France est à nous. »

« Je sais bien, Sire, que la France, quoi qu'on fasse, restera la petite-fille de Voltaire, je veux dire l'héritière des bons côtés de son esprit. Mais au prix de quelles luttes? Je l'ignore.

« Prévenir ces luttes et rattacher fortement par l'éducation les masses populaires à la dynastie impériale, voilà la mission, la grandeur de mon petit ministère. »

« Sire,

« Le clergé a battu des mains pour Waterloo et la chute de Napoléon Ier. La Congrégation a tué la Restauration et miné le trône de Juillet. A la révolution de Février, ils ont bien béni les arbres de Liberté. S'ils ont voté pour l'Empire en 1852, c'est parce qu'ils comptaient exploiter l'Empereur; et beaucoup, en 1859, auraient volontiers imité ce curé qui chanta un *Te Deum* sur la fausse nouvelle d'une défaite à Magenta. Le clergé ne se donne jamais. J'ajoute qu'il ne peut pas se donner. Si cette lettre n'était déjà trop longue, je le prouverais à l'Empereur par des raisons d'histoire et de théologie. Mais l'Empereur n'a que faire d'une démonstration qu'il possède mieux que moi. »

II

Depuis longtemps, en effet, le Prince avait eu la preuve de l'ambition terrestre du clergé. Dans les Archives du Ministère, j'ai trouvé une lettre de l'évêque de Montauban, adressée à l'Empereur, le 23 mars 1858, et renvoyée à M. Rouland. J'en ai fait prendre une copie qui a été collationnée sur l'original et certifiée conforme par mon secrétaire général. Cette lettre avait précédé de cinq ans mon arrivée au Ministère, mais elle montrait clairement les secrètes espérances de l'épiscopat, et quels adversaires je devais rencontrer. On a déjà vu, en effet, et l'on verra mieux encore par ce qui va suivre, que l'évêque de Montauban n'était pas seul à penser que la société civile devait se mettre à genoux devant le clergé.

Copie de la lettre de Monseigneur l'évêque de Montauban à Sa Majesté l'Empereur, en date du 23 mars 1858 :

« Sire,

« Quand il s'est agi d'appeler l'attention du Gouvernement sur quelque grave intérêt concernant la Religion et l'État, les évêques de France ont eu, dans tous les temps, le privilège d'exposer directement au Souverain leurs pensées et leurs vœux.

« C'est d'après leur exemple que je prends la liberté de mettre sous les yeux de Votre Majesté le mémoire ci-joint dans lequel j'indique les améliorations urgentes que demande l'instruction publique sous le rapport de la religion, et la nécessité de mettre un frein à la propagation

des mauvaises doctrines. Pour arracher la France aux conspirations et aux attentats, pour la préserver de révolutions nouvelles, la répression des crimes ne suffit pas. C'est dans sa source qu'il faut attaquer le mal, et cette source, ce sont les doctrines perverses qui depuis longtemps se sont propagées avec un si funeste succès. Guérir et redresser les esprits par de meilleures doctrines, par un enseignement sincèrement religieux et chrétien, telle est donc la grande tâche que le Gouvernement doit s'imposer sans délai et remplir avec autant d'intelligence que de persévérance, s'il veut assurer l'avenir du pays.

« Je crois fermement, Sire, que la mission donnée par la Providence à Votre Majesté a surtout pour objet le rétablissement dans les esprits des doctrines salutaires sans lesquelles il n'y a rien de stable dans les institutions sociales, c'est-à-dire de la religion.

« Je crois également, et pourquoi ne le dirais-je pas hardiment à Votre Majesté, qu'une dynastie nouvelle, dégagée miraculeusement du milieu de tant d'idées anarchiques et révolutionnaires d'où elle est sortie comme spontanément et sans efforts, ne peut s'affirmer que par une coopération énergique et fidèle de son Chef aux desseins de celui qui l'a suscitée.

« Je suis avec un profond respect,

« Sire,

« De Votre Majesté,

« Le très obéissant et fidèle sujet,

Signé : « † Jean-Marie, Évêque de Montauban. »

« Montauban, le 23 mars 1858. »

Nécessité de rendre plus religieuse l'instruction publique et de mettre un frein à la circulation des mauvaises doctrines.

Pour préserver la France de révolutions nouvelles, pour mettre fin aux attentats, par lesquels des fanatiques désespérés poursuivent l'existence du Chef de l'État, la répression légale ne suffit pas, quelque sévère qu'elle soit.

Les esprits sont profondément gâtés et corrompus par des doctrines détestables, surtout dans la classe ouvrière et dans la moyenne bourgeoisie; il faut les guérir par des doctrines contraires prêchées et enseignées partout avec ensemble, avec un zèle soutenu et persévérant. La crainte de la prison et de l'échafaud sera toujours impuissante à retenir les méchants. La crainte de Dieu et de sa justice y peut seule suffire.

Or, il n'y a que deux moyens de ramener les esprits à des doctrines d'ordre, de respect et de soumission envers l'autorité : rendre l'éducation de la jeunesse aussi religieuse que possible dans tous les degrés, empêcher la circulation des doctrines contraires à la religion et à l'ordre social. Et ces deux moyens doivent être employés simultanément, sous peine de perdre par l'omission de l'un ce qu'on aurait pu obtenir en essayant de pratiquer l'autre.

Nous avons l'Enseignement primaire, l'Enseignement secondaire et l'Enseignement supérieur.

L'Enseignement primaire s'applique aux deux sexes dans les campagnes et dans les villes.

L'Enseignement secondaire comprend les lycées qui sont à la charge de l'État, et les collèges qui sont à la charge des communes.

L'enseignement supérieur comprend le Collège de France, les Facultés et l'École Normale supérieure.

Qu'y a-t-il à faire dans chacune de ces diverses classes pour y assurer une éducation vraiment religieuse?

I. — Il faut confier, autant que possible, à des congrégations religieuses l'instruction primaire des filles du peuple, tant dans les villes que dans les campagnes. La loi ne s'y oppose pas et, si elle s'y opposait, il faudrait la réformer. L'éducation chrétienne des femmes est à ce prix, et, par l'éducation chrétienne des femmes, la première éducation des enfants, qui se fait dans le foyer domestique par la mère de famille, sera partout ce qu'elle doit être, vraiment basée et fondée sur la religion. Il est rare :

Que l'enfant qui n'a pas entendu parler de Dieu à sa mère, écoute plus tard ce qu'on lui en dit et qu'il en profite;

Que celui qui a reçu d'abord de bonnes et salutaires impressions les perde tout à fait et n'y revienne pas tôt ou tard;

Et que l'enfant profite beaucoup des bons principes qu'on lui inculque à l'école, lorsqu'il ne voit rien dans la conduite de ses parents qui les lui rappelle et les affermisse dans son esprit.

Il est peu de communes qui ne puissent avoir au moins deux sœurs, et cela à peu près sans frais; car elles vivent si pauvrement que les rétributions scolaires suffisent à leur entretien presque partout une fois les premiers frais d'établissement étant faits.

On n'a donc qu'à faire appel au zèle, au dévouement et au désintéressement bien connu de ces excellentes filles. En très peu de temps, Dieu aidant, elles pourront satisfaire à toutes les demandes et à tous les besoins.

II. — L'enseignement primaire des garçons dans les villes, et, en général, dans toutes les communes d'une population notable, peut être aussi confié à des congrégations religieuses, et je n'hésite pas à dire qu'il est nécessaire de le faire, sous peine de laisser l'éducation de toute cette jeunesse, qui forme la grande majorité de la population mâle du pays, en dehors de l'influence de la religion. Quoi que fassent les instituteurs laïques, même bons chrétiens, ils ne peuvent obtenir que de médiocres résultats. Il leur est impossible d'apporter à leurs fonctions les conditions absolument nécessaires pour en assurer le succès, le zèle, la suite, la vigilance, les soins assidus et le désintéressement : ces qualités n'appartiennent qu'à des hommes voués de cœur à la vie religieuse.

Ici, encore une fois, les premiers frais d'établissement étant soldés par les communes, on peut croire que les rétributions scolaires, même avec la gratuité pour les pauvres, suffiront à l'entretien des frères.

III. — Cela, il est vrai, ne peut pas s'appliquer à l'enseignement primaire dans les petites communes. Pour elles, il est nécessaire qu'on se contente d'instituteurs laïques, et il reste à chercher le meilleur moyen de former ces instituteurs, afin que leur enseignement soit vraiment religieux.

Le plus simple, celui qui se présente naturellement à l'esprit, après ce qui vient d'être proposé plus haut, ce serait de charger les établissements tenus par des congrégations religieuses de choisir parmi les meilleurs de leurs élèves ceux qui paraîtraient les plus propres à devenir instituteurs et de les préparer à en remplir les fonctions par un stage d'une ou deux années. Des instituteurs ainsi formés seraient certainement tout ce qu'il faut pour les

campagnes. Il serait même grandement à souhaiter que ces instituteurs appartinssent généralement à la commune dans laquelle ils exerceraient. Tout contribuerait alors à les contenir dans une conduite morale, sage et religieuse.

Il est entendu qu'avant de leur permettre d'exercer, on les soumettrait aux examens d'usage.

Mais, dira-t-on, que deviendra alors l'action du Gouvernement? Tout l'enseignement primaire ne sera-t-il pas placé en dehors de sa direction et de sa surveillance?

Voici ma réponse :

Je conviens d'abord que les Écoles Normales entretenues par les départements n'auront plus d'objet; mais quant à la surveillance et à la direction en tout ce qu'elles ont de nécessaire, le Gouvernement pourra les exercer par le moyen des instituteurs, comme il le fait en ce moment.

Mais je dis en second lieu : jusqu'ici, l'enseignement primaire organisé par la loi n'a guère produit que des ennemis de la société et de tout gouvernement. Qu'est-ce qui vaut donc le mieux au gouvernement lui-même, ou de conserver l'état actuel avec les résultats anarchiques qui en découlent, ou d'abandonner pour la plus grande part à des corps religieux l'éducation du peuple, avec l'espoir fondé d'en voir sortir des générations plus morales et plus faciles à gouverner? Ce qu'il a fait jusqu'ici tourne contre lui manifestement. Ce qu'il laissera faire à l'influence chrétienne sera tout à son profit.

Si cela est vrai, comme les faits le prouvent, il est facile de choisir.

IV. — Je viens à l'Enseignement secondaire, et d'abord à celui des collèges des petites villes, chefs-lieux d'arrondissement ou autres.

Les collèges ont, en général, très peu d'élèves, et, pour en augmenter le nombre, on a été obligé partout d'y joindre des écoles primaires sous le nom d'écoles préparatoires. Par suite le personnel des professeurs est également peu nombreux. Dès lors, des études sérieuses et complètes y sont impossibles. Il n'y a d'émulation ni chez les élèves ni chez les maîtres. Pour ceux-ci la tâche est ingrate au suprême degré. Et cependant les villes s'imposent de grandes dépenses pour soutenir ces établissements.

En fait, il ne faudrait généralement dans ces localités que deux ou trois maîtres de latin capables de conduire les élèves jusqu'en quatrième, ou tout au plus en troisième. Arrivés là, les jeunes gens seraient reversés dans les établissements où l'enseignement est complet. Je conviens qu'il est beaucoup moins onéreux pour les familles d'avoir sous la main le moyen d'achever sous leurs yeux l'éducation de leurs enfants. Mais ce doit être un principe pour le Gouvernement que l'éducation secondaire soit payée par ceux qui la reçoivent, sauf sans doute des exceptions plus ou moins nombreuses pour lesquelles le Gouvernement, les départements et les communes ne manqueront pas d'accorder toujours des bourses, comme on l'a fait par le passé.

Ma pensée est que le Gouvernement devrait abandonner ces collèges aux évêques qui, avec deux ou trois ecclésiastiques, feraient tout ce qui est nécessaire, avec beaucoup moins de dépenses pour les communes.

Pour moi, si le Gouvernement veut y consentir, je me chargerai volontiers des deux collèges de Castel-Sarrasin et de Moissac qui, ensemble, n'ont pas *quarante élèves secondaires*, et je pourrai, en le faisant, me contenter de la

moitié de ce que ces villes s'imposent pour les entretenir.

V. — Il serait infiniment à désirer qu'on laissât aux villes qui ont des collèges communaux, même complets, la faculté de les confier soit aux évêques, soit à des congrégations religieuses; car, on ne peut trop le répéter, sans cela, avec des maîtres laïques et une direction toute laïque, une éducation solidement et franchement religieuse est impossible. Ce n'est pas qu'on doive espérer que tous les jeunes gens deviendraient par là de bons chrétiens; mais la majorité y puiserait certainement une pureté et une fermeté de principes qui serait plus tard un élément puissant d'ordre et de stabilité.

Dans tous les cas, le Gouvernement devrait *au moins* s'appliquer, en ce qui regarde l'enseignement de l'*histoire* et de la *philosophie*, à ne les confier qu'à des professeurs *catholiques* et bien *orthodoxes*. Un professeur catholique peut facilement y remplir sa tâche sans blesser les élèves juifs ou protestants. Un professeur juif ou protestant ne manquerait pas de mettre en danger la pureté de la foi des élèves catholiques.

VI. — Pour les lycées, les améliorations sous le rapport de l'éducation religieuse sont plus difficiles à obtenir. Il y a pourtant évidemment quelque chose à faire sur cet article.

S'il ne s'agissait que d'instruction, un bon aumônier suffirait. Mais il s'agit d'*éducation*. La religion est une affaire de cœur, de pratiques et d'habitudes salutaires contractées de bonne heure, bien plus qu'une affaire d'esprit et de science. Or, ces habitudes et ces pratiques ne peuvent se former et se conserver que sous une action et une influence continuelles, laquelle est impossible dans la

constitution des lycées. Avec le proviseur et le censeur, ce seraient surtout les *surveillants* qui devraient l'exercer. Mais encore ici l'organisation et le personnel de la surveillance ne permettent pas d'en attendre ces résultats désirables. Que faire donc? J'émets une pensée que je nourris depuis longtemps. On devrait s'adresser à quelque congrégation religieuse pour en obtenir des surveillants et en faire l'essai d'abord dans un lycée ou deux. Après expérience, on verrait s'il y a lieu de l'étendre à d'autres. Je ne doute pas qu'avec de bons proviseurs et de bons censeurs, ce moyen ne produisît d'excellents effets.

VII. — La loi reconnaît et protège les trois cultes qui croient à la Révélation ou qui sont censés y croire. Ne s'en suit-il pas que le Gouvernement devrait, en ce qui regarde l'enseignement supérieur, prescrire aux professeurs qui en sont chargés de rien dire dans leurs cours qui attaque directement ou indirectement les dogmes qui sont l'objet de cette révélation? On ne comprendra jamais, puisque c'est lui qui les nomme et qui les paie pour instruire les citoyens français, qu'il leur permette d'attaquer la religion et de la ruiner par la base en détruisant ou en affaiblissant en eux la foi à la révélation.

VIII. — La mauvaise presse et les mauvais livres doivent être aussi, en ce moment surtout, l'objet de l'attention du Gouvernement. Je ne puis indiquer ici aucune mesure particulière; c'est au Gouvernement à chercher quelles seraient les meilleures et les plus efficaces. Mais au moins est-il certain que la loi devrait interdire la publication de tout ouvrage ou article dans lequel la religion révélée serait attaquée directement ou indirectement, par la négation ou par le simple doute.

IX. — Les prédications des dissidents protestants me paraissent également dignes d'attirer toute l'attention du Gouvernement. L'expérience prouve que ces dissidents ne cherchent à faire des prosélytes que dans les lieux où les habitants sont divisés et surtout dans les pays où les principes du socialisme ont plus de crédit. On ne citerait pas un seul honnête homme, paisible et tranquille dans son ménage ou dans son village qui s'attache à eux. Ces prédications sont donc des causes d'agitation et de désordre.

Je conclus de là que, tout en laissant aux ministres consistoriaux les droits qui leur sont garantis par la loi, on devrait, par mesure d'ordre et de police, interdire les prédications nomades des dissidents.

Je soumets ces réflexions et ces vues au Gouvernement de Sa Majesté dans une entière persuasion qu'il est nécessaire, urgent même, d'améliorer l'état des choses sur tous les points que j'ai indiqués.

Je fais des vœux pour que mes sentiments soient partagés par les hommes que Sa Majesté a mis à la tête des affaires et qui sont, à ce titre, responsables de l'avenir de la France et de la dynastie Impériale.

Fait à Montauban, ce 23 mars 1858.

Signé : † JEAN-MARIE, Évêque de Montauban.

A sa première séance, la *Chambre Introuvable* de 1815 vota le principe suivant : « Les collèges et pensions seront sous la surveillance immédiate des archevêques et évêques, qui en réformeront les abus. » Ainsi, c'est à 1815 que l'évêque de Montauban voulait nous faire retourner, en organisant, suivant le mot de Royer-Collard, le gouvernement en sens inverse de la société.

L'évêque de Moulins avait certainement les mêmes idées que son collègue de Montauban. Condamné comme d'abus par le Conseil d'État, pour je ne sais plus quel acte interdit par le Concordat, il avait ordonné, à la réception de l'arrêt, de sonner joyeusement les cloches de sa cathédrale. Cette protestation d'un genre particulier n'était au fond qu'une espièglerie. Monseigneur Pie, de Poitiers, avait fait mieux en prononçant l'oraison funèbre d'un zouave pontifical, et au congrès de Poitiers, à celui de Reims, deux jésuites avaient annoncé leur prochain avènement. « Nous tenons, « disaient-ils, l'armée qui se recrute chez nous, il nous reste « à prendre la magistrature, après quoi nous serons les « maîtres de la loi. »

Le 5 septembre 1868, j'eus avec l'évêque de Périgueux une conversation qui montre le singulier état d'esprit du clergé. Trois jours plus tard, une lettre du préfet de la Dordogne m'avertit que l'évêque colportait dans les salons cet entretien, avec force commentaires, et qu'il se proposait de publier une brochure à ce sujet. « J'ai cru devoir, ajoutait le préfet, vous en prévenir pour que vous puissiez, dès à présent, fixer vos souvenirs. » Je lui répondis, le lendemain, par la lettre suivante que je l'autorisais à mettre dans un journal de Périgueux, si l'évêque donnait suite à son projet :

« Monsieur le Préfet,

« Je vous ai dit, avant-hier, en partant de Périgueux, que j'avais eu avec votre évêque une conversation qu'il avait recherchée.

« Après s'être étendu très longuement sur une question d'examen où je lui donnais raison, il se plaignit de ce que

l'Église n'avait ni la *surveillance* ni le *contrôle* des maisons d'éducation.

« Moi. — Mais cinq cents aumôniers sont présents pour vous dans nos écoles.

« Lui. — Ils y sont gênés dans l'exercice de leur ministère.

« Moi. — Je suis forcé de vous dire que vous êtes tout à fait dans l'erreur, car je n'ai jamais reçu de leur part une plainte ou une réclamation, et ils ont pour l'enseignement doctrinal une liberté absolue.

« Lui. — Je vois bien ce qui se passe ici même, à l'École Normale, par exemple.

« Moi. — L'aumônier que j'ai entretenu hier s'est félicité des dispositions de tout le monde et ne demande qu'une chose, à être confirmé le plus tôt dans ses fonctions.

« Lui. — Et au Lycée, on m'a manqué d'égards.

« Moi. — Vous voulez sans doute parler d'un maître d'étude qui ne vous avait pas salué. Il a nié le fait et a paru prouver son dire. Vous avez droit, par votre dignité, à toute marque de déférence et de respect. Qui s'y refuserait, dans l'Université, serait réprimandé et puni. Car vous avez beau dire, vous ne parviendrez jamais à faire sortir le corps enseignant des convenances, pas plus que l'administration, de la justice. Mais vous-même, n'avez-vous pas manqué à toute charité apostolique, en refusant, à cause d'un incident contesté, de remplir au Lycée vos devoirs épiscopaux. Vous voulez nous mettre en interdit.

« Lui. — Vos élèves n'obéissent pas aux prescriptions religieuses.

« Moi. — Ceci est encore en contradiction avec les rapports que je reçois. A Orléans, au lieu même où l'Université

a été si violemment attaquée, quatre ou cinq élèves seulement n'ont pas accompli le devoir pascal. Leur abstention a prouvé la liberté des autres et le succès des enseignements de l'aumônier. Il en est de même dans nos autres maisons. Voilà encore une accusation qu'il faudra rayer.

« Lui. — Je la maintiens. Une bonne mère de famille contraint son fils à suivre sa religion. Vous devriez agir comme elle et vous ne le faites pas.

« Moi. — Il est une contrainte que nous exerçons, celle du règlement qui oblige les internes à assister aux offices. C'est une affaire d'ordre général et de discipline scolaire dont nos maisons ont besoin. Pour le for intérieur, nous n'y pouvons rien. Nous conduisons l'élève à la porte de la sacristie, le reste regarde l'aumônier.

« Lui. — Mais vos maîtres doivent l'exemple et ils ne le donnent pas.

« Moi. — Vous voudriez le *compelle intrare*. Je n'ai pas de gendarmes pour conduire des hommes aux sacrements *manu militari*, et les billets de confession d'autrefois ont trop mal réussi pour qu'on songe à les reprendre. Dites donc tout de suite, Monseigneur, que ce que nous faisons vous déplaît. Vous êtes contraire au développement de l'instruction primaire et vous l'avez montré d'une manière bien fâcheuse dans votre propre diocèse.

« Lui. — On a trompé l'opinion, mais les honnêtes gens en croiront ma parole d'évêque.

« Moi. — Je me contente de répondre : les honnêtes gens en croiront M. de Saint-Pulgent et sa parole de préfet. Mais n'est-il pas vrai que vous voyez avec tristesse l'impulsion donnée aux études primaires, la réorganisation des écoles normales, les cours d'adultes, l'enseigne-

ment spécial, l'instruction professionnelle et secondaire des jeunes filles, même les mesures pour fortifier l'enseignement supérieur. Vos journaux me combattent et m'entravent de toute leur force. Vous m'avez personnellement insulté dans une lettre que vous avez rendue publique.

« Lui. — Ne parlez pas de ces cours que vous avez institués pour les jeunes filles. Heureusement, vous avez eu un bel échec.

« Moi. — D'abord, je ne les ai pas institués, puisqu'ils sont libres; ensuite, ils n'ont pas échoué, puisque, malgré vos efforts coalisés, ils se sont établis dans cinquante-quatre villes. Vous les condamnez, mais vous, célibataires, de quel droit prétendez-vous savoir mieux que nous, pères de famille, ce qu'il convient de donner d'instruction à nos enfants. J'ai une fille de onze ans, je regrette qu'elle n'en ait pas quatorze pour être en état de suivre, dès la rentrée, les cours de la Sorbonne. Oserez-vous me dire que je veux pervertir mon enfant? C'est un grand malheur que le clergé se soit élevé en dehors de la vie commune. N'en est-il pas un certain nombre parmi vous, qui, mis à dix ans au petit séminaire, ont passé de là dans le grand, et du grand séminaire dans une cure, sans connaître autre chose du monde que ce qu'ils en pouvaient voir des fenêtres de leur presbytère ou de la lucarne de leur clocher. Il en résulte, pour plusieurs, qu'il existe un déplorable divorce entre l'Église et la société moderne. Si le prochain Concile peut rétablir l'harmonie, ce sera un grand bien, mais j'ai peur, à vous entendre, qu'il n'accuse plus fortement le dissentiment.

« Lui. — Le Concile sera le marteau qui brisera toutes les résistances.

« Moi. — Voilà une parole qui me prouve que, nous deux au moins, nous ne pouvons nous entendre. Cependant, veuillez, Monseigneur, retenir ceci : je mets le plus habile au défi de trouver dans mon administration, qui en est déjà à sa sixième année, un seul fait qu'on puisse incriminer comme contraire à la loi. Je remplis ma charge, cela vous déplaît. Mais ai-je été appelé pour fermer des écoles ou pour en ouvrir? Accomplissons chacun notre tâche, selon la division naturelle du travail. Vous faites des catholiques. Nous avons à faire des hommes et des citoyens. Au lieu de nous combattre, marchons au but en nous donnant la main.

« Je lui offris ma main qu'il prit, et la conversation en resta là, sur une conclusion pacifique. Mais je crains bien que cet évêque ne soit de ceux qui composent l'Église militante : *Oculos habent et non videbunt.*

« Recevez, Monsieur le Préfet, etc. »

III

Presque chaque jour m'arrivaient des doléances de maires ou de préfets, car la curie romaine était décidément partie en guerre contre la société civile, sous l'impulsion de Pie IX qui avait commencé par la révolution et qui finissait par le *Syllabus*. Le 6 juin 1867, le cardinal Caterini avait adressé à tous les évêques de la catholicité une demande de réponses, dans les quatre mois, aux questions qu'il leur posait. Or, la sixième question était celle-ci :

« Il est souverainement regrettable que les écoles populaires ouvertes à tous les enfants de toutes les classes du

peuple, ainsi que les institutions publiques destinées à l'enseignement plus élevé des lettres et des sciences et à l'éducation de la jeunesse, soient généralement soustraites en beaucoup de lieux à l'autorité modératrice de l'Église, à *son action et à son influence*; qu'elles demeurent absolument soumises à l'arbitraire de l'autorité civile et politique, au bon plaisir de ceux qui gouvernent, et que tout s'y règle d'après les opinions communément reçues de nos jours. Que pourrait-on faire pour apporter un remède convenable à un si grand mal et assurer aux fidèles du Christ les secours d'une instruction et d'une éducation catholiques? »

Les mots de la traduction française de ce document, touchant l'*action* et l'*influence* de l'Église, n'ont pas l'énergie des expressions latines du texte, *vis et influxus*, lesquelles ressemblent beaucoup à la force coercitive. Au fond, la Curie romaine répétait à neuf années de distance la lettre de Montauban, et l'évêque de Périgueux allait me dire que le Concile œcuménique briserait toute résistance. C'étaient les mêmes visées, les mêmes espérances, et elles étaient entretenues par les attaques quotidiennes des journaux catholiques contre nos institutions scolaires, surtout contre le chef de l'Université. On en vint jusqu'à demander la suppression du ministère de l'Instruction publique, pour obtenir au moins celle du ministre. Cette petite guerre de tous les jours n'était qu'un intermède pour tenir les esprits en haleine, en attendant que les grands coups pussent être frappés. Ils le furent, l'un au Corps législatif en 1867, l'autre au Sénat en 1868.

Le Nonce attisait le feu. Le 18 décembre 1866, j'avais pu écrire à l'Empereur :

« Sire,

« J'ai cinq évêques au Conseil Impérial. Ils sont unanimes à déclarer leurs diocèses ingouvernables à cause du *Monde*, que lisent leurs curés, et du Nonce, qui, non content de correspondre avec les évêques, ce qu'un nonce d'autrefois n'aurait jamais osé faire, correspond avec des membres du clergé diocésain, et, après s'être interposé entre le Gouvernement et les évêques, s'interpose entre les évêques et les curés.

« Les évêques sont humiliés de ce rôle et de cette double pression exercée sur eux par en-haut et par en-bas. L'un d'eux me disait devant deux autres qui approuvaient : « Ce « qui arrive en ce moment à la papauté est providentiel, « elle expie sa faute de se laisser gouverner par quelques « prêtres qui n'ont jamais rien vu au delà de la campagne « de Rome. »

« Le dialogue suivant s'établit alors entre eux et moi :

« — Combien êtes-vous qui pensez ainsi?

« — Une vingtaine.

« — Alors il vous faut dix ans pour être la majorité.

« — Non, dix jours si vous tuez le *Monde*.

« Cette pensée les osbède.

« — Mais, repris-je, il y a deux manières de tuer un journal, par la suppression ou par la concurrence, et le dernier moyen est quelquefois le plus sûr. Puisque vous êtes vingt, que ne vous entendez-vous à ce sujet?

« — Il faudrait que l'archevêque de Paris prît l'initiative.

« Malheureusement l'archevêque n'assistait pas à l'entretien.

« Le plus animé de ces évêques était celui de Nancy,

excellent prêtre, mais esprit très libre, malgré sa robe[1]. Il est vrai qu'il était resté deux ans et demi à Rome, comme auditeur de rote.

« — Il y aurait, dis-je encore, un moyen de moderniser la papauté : ce serait de donner à chaque nation catholique un nombre de cardinaux proportionnel à sa population et de faire élire ces cardinaux par chaque clergé national. La vie moderne, ou du moins une parcelle de l'esprit des nouvelles sociétés entrerait ainsi au Vatican et l'on aurait des hommes au lieu de momies.

« Les évêques applaudirent fort à cette idée. Je me gardai bien d'ajouter qu'elle me faisait peur à moi, parce qu'elle rendrait l'Église trop forte[2].

« De Sa Majesté, etc. »

Enfin l'orage éclata et deux batailles me furent livrées, l'une au sujet des dispensés militaires congréganistes, l'autre à propos de l'École de Médecine.

Les préfets de police doivent être de fidèles chiens de garde qui avertissent de l'approche de l'ennemi, mais ils se trompent quelquefois sur la couleur du drapeau que

1. L'évêque de Nancy, aujourd'hui le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger et de Carthage, fit, dans son premier diocèse, de nombreuses réformes scolaires, dans le sens des aspirations modernes. Aussi n'ai-je pas été surpris, après son voyage à Marienbad auprès du comte de Chambord, qu'il ait déclaré bien haut qu'il fallait accepter la République, puisqu'elle était le gouvernement légal du pays. Le Cardinal, que j'aime et respecte infiniment, est une nature toute méridionale, ne connaissant ni le repos ni le silence, homme d'action fait pour le commandement, mais arrivé trop tard, quand l'Église ne commande plus.

2. A quelque temps de là, le cardinal archevêque de Rouen vint me dire que le Gouvernement se délivrerait d'un grand embarras si, au lieu de faire nommer les évêques par le ministre des Cultes, il remettait ce choix aux cardinaux français. C'était la même proposition.



celui-ci porte. Ce fut le cas de M. Pietri, qui écrivit à l'Empereur que le clergé s'agitait à propos d'une pétition adressée au sénat par l'archevêque de Rennes, contre la mesure prise par moi au sujet des congréganistes. J'avais prescrit aux Recteurs de ne reconnaître la dispense du service militaire qu'aux congréganistes qui réaliseraient l'engagement décennal *dans une école publique*. C'était le texte même de la loi. Mais le clergé voulait que *tous*, fussent-ils simples domestiques dans leur maison, eussent ce privilège, et nous en avions découvert qui ne savaient pas lire. « Il y a des inconvénients, disait le Préfet de police, à s'aliéner les sympathies et le concours d'une des forces conservatrices de la société. » La question était de savoir si, dans cette affaire, l'épiscopat faisait de la politique conservatrice ou de la politique contraire à la loi et par conséquent révolutionnaire.

Lettre du 19 avril 1866 au préfet de police :

« Monsieur le Préfet,

« Sa Majesté vient de me dire que, d'après un rapport que vous lui avez adressé, la résolution prise par le Gouvernement d'appliquer l'art. 79 de la loi du 15 mars 1850, comme le veulent son texte et son esprit, et comme M. de Parieu, un des auteurs de cette loi, l'appliqua durant son ministère, causait quelque émotion dans le sein du clergé. Quand l'Empereur fit la réforme commerciale, les Maîtres de forges furent désolés; M. Pouyer-Quertier, après cinq ans, n'en décolère pas; mais le reste du pays applaudit. Je voudrais, Monsieur le Préfet, qu'il vous fût possible de consulter les ouvriers et les paysans sur cette

question, vous auriez, cette fois, à montrer la colère de plus de trente millions d'hommes indignés de voir qu'un chef de congrégation aurait le droit régulier de faire un dispensé militaire avec trois aunes de drap noir, gris ou blanc. Toute question a deux faces. Je crois que, dans ce pays d'égalité, ne pas consacrer un privilège, et un privilège qui se rapporte à l'impôt du sang, c'est regarder les choses par le côté le plus large et le plus politique. »

Lettre à l'Empereur, du 13 mai 1866.

« Sire,

« J'adresse à Votre Majesté un document qui n'est ni publié, ni distribué, et qui contient les plaintes des instituteurs contre les congréganistes, recueillies par M. Rouland en 1861.

« Les rapports des préfets que je reçois tous les trois mois confirment la sourde hostilité qui existe entre les quarante mille instituteurs laïques et les douze mille instituteurs religieux; les premiers dont nous pouvons nous assurer le concours, parce qu'ils dépendent de nous et que l'intérêt politique, comme l'intérêt de la civilisation, nous oblige à faire beaucoup pour eux; les seconds dont nous ne serons jamais sûrs, puisqu'ils ne dépendent que d'eux-mêmes et de Rome.

« Je n'en conclus pas qu'il faille que le Gouvernement agisse contre la petite armée au profit de la grande; mais je pense qu'il est intéressé à tenir au moins la balance égale entre elles, et à ne pas constituer en faveur des uns un privilège dont ne jouiraient pas les autres.

« Dans nos lycées, les *gens de service* sont plus nombreux que les professeurs; ceux-ci ont la dispense, les *gens de service* ne l'ont pas. Or, les gens de service dans les congré-

gations ont tous la dispense, parce qu'on donne à tous la robe noire. Voilà, sans parler des légitimes réclamations des protestants et des instituteurs libres, voilà ce qui fait la réelle importance du débat engagé sur l'interprétation de la loi de 1850, que MM. de Parieu et Fortoul, je ne saurais trop le redire, entendaient comme moi, et comme MM. de Barante et Royer-Collard entendaient celle de 1818, MM. Guizot et Villemain celle de 1833.

« Je parlais, il y a quinze jours, à M. Guizot de la prétention des Frères; il me répondit : « J'ai toujours été et je « suis encore un homme de gouvernement je ne com« prends pas que cela puisse faire question ».

« Et, en effet, dispenser du service militaire, c'est faire acte de souverain; c'est exercer un droit régalien. Aussi faut-il, pour que cette dispense soit accordée, l'action combinée de deux ministres. Les supérieurs de congrégations ne s'embarrassent pas pour si peu. Trois aunes de drap noir mis sur les épaules d'un paysan leur suffisent pour faire un dispensé militaire.

« Je demande pardon à l'Empereur de l'ennuyer de ces redites; mais les congrégations intriguent de toutes parts et on m'assure qu'elles vont mettre M. Thiers à leur tête sur cette question. Il ne lui manquait plus que cela.

« Je viens d'achever le dépouillement des rapports des préfets sur les cours d'adultes. Il y en a eu 24434, suivis par 600000 élèves de tout âge, sur lesquels 223339 y sont entrés ne sachant rien ou à peu près rien. Il a été constaté à la fin des cours que :

52 643	avaient appris	à lire.
90 394	—	à écrire.
130 557	—	à compter.

« De l'Empereur, etc. »

Quelques jours auparavant, 25 avril 1866, j'avais écrit au cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen :

« Monseigneur,

« J'avais prévenu le désir que Votre Éminence veut bien m'exprimer, en me refusant, il y a huit ou quinze jours déjà, à prendre la moindre part à cette affaire, tant qu'il y resterait l'ombre d'une difficulté. Tout le monde serait d'accord, que je préférerais encore rester à l'écart, n'aimant ni le bruit, ni la pompe, ni tout ce qui n'est que vaine ostentation[1].

« Permettez-moi de vous soumettre un document tout confidentiel et rédigé seulement pour les membres du Gouvernement.

« Les Frères remuent en ce moment ciel et terre pour faire d'un acte de légalité un acte de violence. C'est de leur part commettre deux mauvaises actions à la fois : l'une contre la loi, l'autre contre la reconaissance qu'ils devraient avoir pour le Gouvernement qui, par l'article 9 de la loi sur l'Enseignement spécial, a légitimé à leur profit la violation qu'ils font de leurs statuts et des règlements universitaires en leur ouvrant la porte de l'enseignement secondaire.

« Ah! si le père de la Salle sortait aujourd'hui de son tombeau, reconnaîtrait-il ceux qu'il envoyait aux petits, aux pauvres, aux abandonnés, dans ces religieux qui possèdent des maisons valant trois millions, des *pensionnats* de 800 élèves, et qui chassent l'instituteur laïque de tous les *bons postes* au lieu d'aller prendre sa place dans les pauvres villages?

1. Je ne sais plus de quelle affaire il s'agissait.

« M. Rouland leur faisait mille petites tracasseries; j'ai, du premier jour, renoncé à cette guerre de taupes, j'ai honoré leurs efforts pour l'enseignement populaire, et parce qu'un jour je me refuse à sanctionner par une secrète tolérance un privilège qui, s'il était connu, révolterait le sentiment le plus cher au pays, celui de l'égalité devant l'impôt du sang, je deviens le maudit!

« Vous avez été l'homme de la loi, Monseigneur, vous resterez celui de la justice et vous blâmerez un zèle inutile et dangereux.

« Je prie Votre Éminence d'agréer, etc. »

Cette lettre fut inutile; deux mois après, le 5 juillet 1866, j'étais obligé d'écrire à l'Empereur :

« Sire,

« Je m'applique à déranger le moins possible Votre Majesté pour mes affaires particulières. Mais M. le Ministre de l'Intérieur ayant parlé dans le Conseil d'aujourd'hui du blâme demandé contre moi au Sénat par le cardinal de Bonnechose, je dois donner à l'Empereur quelques renseignements qui ne lui ont peut-être pas été présentés.

« Le cardinal a usé avec moi d'une parfaite hypocrisie. Dans une conversation d'une heure et demie, je lui avais montré les erreurs *matérielles* de l'archevêque de Rennes et il m'avait laissé convaincu que nous étions d'accord. Il a cependant tout mis en œuvre pour ameuter contre moi le Corps législatif et le Sénat.

« Il m'importe que l'Empereur sache jusqu'à quel point ces menées ont échoué.

« A la Chambre, deux commissions, celles des cent mille

hommes et celle de la loi sur l'instruction primaire, ont repoussé les prétentions de l'archevêque de Rennes; le Conseil d'État, à l'unanimité moins deux voix, m'a encore donné raison; au Sénat, enfin, les deux cardinaux Mathieu et de Bonnechose ont essuyé un échec sanglant et bien significatif : au sein de cette assemblée, ils n'ont gagné que quatre voix à leur opinion.

« Pour obtenir ces résultats, le Gouvernement n'a eu aucun effort à faire. MM. Rouher et Vuitry sont tranquillement restés à leurs discussions du Corps législatif, le Commissaire du Gouvernement n'est intervenu qu'à la fin du débat par un discours mal écouté.

« Mais je pratique beaucoup le précepte de Lafontaine : Aide-toi, le ciel t'aidera. J'ai tout montré, tout expliqué à bon nombre de sénateurs, et la magistrature qui siège au Luxembourg s'est levée comme un seul homme contre la prétention cléricale.

« L'Empereur avait jugé, dès le premier instant, comme MM. Troplong, Delangle et de Royer. Mais un doute est né plus tard dans l'esprit de Votre Majesté sur l'*opportunité* de la mesure. Que l'Empereur me permette de lui dire que ce doute n'a été partagé par aucun de ceux qui ont dû étudier cette question. M. Troplong me disait, ce matin encore, qu'il n'était pas possible que j'eusse agi autrement.

« Voilà donc une affaire terminée et, sinon sans bruit, du moins sans embarras. Il en reste que l'Empereur a ressaisi une arme que M. Rouland avait laissée tomber et dont il usera ou n'usera pas selon les circonstances. L'important est de l'avoir.

« De l'Empereur, etc. »

IV

A cette époque nous ne la tenions pas encore, car si les commissions avaient parlé, le Corps législatif n'avait pas voté, et l'extrême droite de cette assemblée avait proposé un amendement à la loi militaire qui ne vint en discussion qu'après la lettre impériale du 19 janvier 1867, envoyant les Ministres aux Chambres. Je me trouvai donc, le 11 mars 1867, pour mes seconds débuts à la tribune, avec cette grosse affaire sur les bras[1]. La lutte fut sérieuse. On en peut juger par la vivacité de ma réponse à M. Chesnelong (*op. cit.*, p. 375-395). Je montrai que la législation et l'esprit public étaient absolument contraires à cette prétention nouvelle, et je fournis la preuve que des congréganistes entraient dans leur corporation pour ne pas aller au régiment. Aussi je gagnai facilement la partie, mais le clergé ne me pardonna pas d'avoir osé dire que le pays ne comprendrait jamais qu'un chef de congrégation eût un droit que le souverain ne possédait pas : celui de faire, avec trois aunes de drap noir ou gris, un dispensé militaire.

Aussi une autre campagne fut-elle entreprise contre moi. Celle-ci ne tendit pas, comme la première, à constituer, dans notre pays d'égalité, un privilège pour l'impôt du sang. Elle fut un chef-d'œuvre de haute stratégie : d'abord un vaste système d'espionnage dans nos cours publics pour surprendre une parole imprudente échappée à l'improvisation de nos professeurs; puis par des pétitions

1. Voyez ces deux discours dans le vol. de Delalain, aux pages 348 et 375.



contre le matérialisme enseigné par l'État, ou, sous sa responsabilité, dans nos grandes écoles et dans nos lycées; enfin une coalition des cardinaux au Sénat pour effrayer les membres timorés de la vénérable assemblée, et, à leur tête, le pape donnant le mot d'ordre et l'impulsion. Quatre jours avant la bataille, le 17 mai 1868, j'écrivis à l'Empereur :

« Sire,

« L'évêque d'Orléans, qui veut diriger le Sénat comme il dirige l'Épiscopat, publie ce matin, à la veille de la discussion, un nouveau libelle dans le *Journal des Villes et des Campagnes*.

« A l'exemple des capitaines Fracasse de la Comédie italienne, il élève de ses mains un fantôme qu'ensuite il pourfend avec intrépidité.

« Ce fantôme, c'est l'athéisme des Écoles de l'État, où cependant nous avons 500 aumôniers, sous la surveillance de 80 évêques, et où tous nos élèves viennent de communier, sauf un très petit nombre, dont l'abstention prouve que nous n'exerçons aucune pression.

« Il continue à nous jeter l'insulte et la calomnie, sans oser cette fois, à raison de tous les démentis qu'il a reçus, citer un seul fait, et tous nos cours de Facultés sont *publics*.

« Il termine sa lettre en l'appuyant d'un second bref approbatif de Pie IX, publié contrairement au Concordat, et où le pape pousse les catholiques à une coalition « pour « les rendre plus ardents à combattre et plus unis dans la « lutte. »

« Tout cela confirme ce que j'ai eu l'honneur de dire à

Votre Majesté au sujet de l'ordre envoyé de Rome avec le nouveau Syllabus, auquel tous les évêques, même l'archevêque de Paris, sont obligés d'obéir.

« Ce serait la main-mise sur l'ordre civil. Mais l'Empereur ne le permettra pas.

« De Votre Majesté, etc. »

Partout je maintenais l'ordre, et nulle part je ne tolérais les écarts. Ainsi, j'avais fait condamner par le Conseil Impérial, à de sérieuses peines disciplinaires, les cinq étudiants qui étaient allés au trop fameux congrès de Liège prêcher le nouvel évangile; et, un professeur de la Faculté de médecine, M. Robin, ayant fait, dans une leçon, profession d'athéisme, je lui avais dit : « Vous êtes à l'École pour faire de l'anatomie et non de la métaphysique. Si vous sortez encore de l'enseignement que l'État vous a confié, attendez-vous à une révocation »; et tout était rentré dans l'ordre. Mais un sieur Giraud dénonça, dans une pétition au Sénat, la Faculté de médecine comme un foyer d'athéisme. Lui et les cardinaux, dont il était le porte-parole, se préoccupaient moins d'obtenir la condamnation de l'Université que de me faire vider les arçons. L'archevêque de Paris, que je croyais pouvoir compter parmi mes amis, commettant contre moi une petite trahison, alla remettre le pamphlet à l'Empereur, avec un mémoire secret dont la conclusion était que je devais accepter le renvoi de la pétition et agir en conséquence contre l'École, ou me retirer. La dernière hypothèse semblait au prélat la meilleure. Le lendemain, l'Empereur me remit le mémoire en me disant d'examiner ce que je pourrais faire « pour contenter le bon archevêque ». Celui-ci

dînait le soir même au ministère. J'eus la cruauté de lui dire au sortir de table : « J'ai lu votre dénonciation. » — « Eh bien ! que ferez-vous? » — « Je persiste à combattre le double factum de Giraud et de Votre Grandeur. » Il pâlit et la conversation n'alla pas plus loin; mais le jour de la discussion venu, il monta deux fois à la tribune pour gagner le Sénat à sa cause. C'était son droit, comme sénateur, et son devoir, comme évêque forcé d'obéir à Rome; c'est aussi la démonstration des inconvénients d'ouvrir les assemblées politiques à des hommes dont la liberté n'est pas entière, parce qu'ils ont deux maîtres et deux patries : la France et le Vatican.

La veille de l'ouverture des débats survint un incident qui me parut d'abord déplorable. Un auditeur de passage, et quelque peu sourd, crut entendre un professeur déclarer qu'il fallait chasser l'*âme* des préoccupations de la médecine, et il en concluait que l'enseignement de l'École était un pur matérialisme. Ce ne fut qu'une heure avant la séance que je pus voir le professeur incriminé, M. Germain Sée, duquel j'appris heureusement qu'il avait prononcé cette parole parfaitement orthodoxe : « Il faut que la médecine renonce à l'*art* pour faire de la science. » L'auditeur envoyé à l'École pour en surveiller les cours, avait en toute hâte porté sa découverte au cardinal de Bonnechose qui ne s'inquiéta pas d'en vérifier l'exactitude.

L'attaque, conduite par trois cardinaux et l'archevêque de Paris, intimidait un certain nombre de sénateurs plus habitués à aller au feu qu'à ces batailles de paroles, ou troublés dans leur vieillesse par les gros mots de matérialisme et de pestilence morale. L'affaire fut très chaude. Mon secrétaire général, Charles Robert, s'y comporta

vaillamment, et je donnai moi-même au plus épais de la mêlée, par un long discours qui dut n'être pas agréable aux coalisés de robe longue et de robe courte, mais que le corps enseignant accueillit comme une délivrance[1].

Dans cette tempête, qui menaçait cependant un des fondements de l'État, mes collègues politiques, ceux qui étaient les porte-voix du Gouvernement, m'avaient bravement abandonné, comme ils l'avaient déjà fait au Corps législatif, dans la discussion sur la dispense militaire. Pas un d'eux n'était présent au Sénat, excepté La Valette, venu en curieux. Croyant, à un moment où le débat semblait prendre une mauvaise tournure, qu'il serait prudent à moi de céder, il me fit passer cette note : « Acceptez le renvoi et vous aurez une grande majorité. » J'écrivis au-dessous : « Non, j'aime mieux m'en aller. » Avec cette résolution, et la justice de son côté, on ne s'en va pas ou l'on tombe avec honneur. A une grande majorité, les sénateurs votèrent contre le renvoi.

Un des cardinaux, celui de Besançon, avait rédigé pour la dernière séance, un discours qu'il n'eut pas l'occasion de placer. Il désira que j'en prisse connaissance et j'y trouvai l'équivalent de l'*âme* pour l'*art* du cardinal de Rouen. Parmi les reproches que Monseigneur Mathieu adressait au Gouvernement, était celui de faire enseigner l'arianisme au Collège de France. Le cardinal avait pris l'étude des idiomes sortis, il y a cinquante ou soixante siècles, de la langue aryane, pour la glorification de la grande hérésie d'Arius, née à Alexandrie au temps du concile de Nicée. J'aurais bien été capable de tirer parti de cette

1. Voyez ce discours dans Delalain, *op. cit.*, p. 375 et suiv.

étrange erreur, si elle s'était produite en séance, et de montrer l'ignorance où la théologie, science de l'inconnaissable, retient ces pasteurs des peuples. Mais le débat était fini, et la double défaite du parti clérical au Corps législatif et au Sénat me valut une année de repos, si je ne tiens pas compte des attaques quotidiennes de l'évêque d'Orléans. Mes relations avec cet irascible prélat avaient cependant commencé par un échange de lettres très pacifiques. En novembre 1863, je lui avais écrit :

« Monseigneur,

« Vous avez bien voulu inaugurer vous-même la chapelle du lycée d'Orléans, et adresser aux fonctionnaires de cette maison des paroles qui vont leur imposer le devoir de redoubler de zèle et de dévoûment. Vous avez, Monseigneur, reconnu les bonnes intentions du Ministre et ses efforts pour ramener le goût des hautes études. Je n'ai pas besoin de dire à Votre Grandeur que j'ai été profondément touché d'un témoignage venu de si haut. Ah! Monseigneur, que de bien nous pourrions faire, nous tous qui tenons dans nos mains l'âme des enfants, si chacun de nous poursuivait, avec les moyens qui lui sont propres, la tâche commune, en s'inspirant de vos belles paroles de paix et de charité évangélique.

« Croyez, Monseigneur, à toute ma gratitude, etc. »

Il me répondit le 7 novembre :

« Monsieur le Ministre,

« Je ne puis point ne pas vous dire combien j'ai été touché de la lettre que je viens de recevoir, et combien l'accent que j'y ai senti m'est allé à l'âme.

« Permettez ici que ce ne soit plus l'évêque qui s'adresse au ministre, mais l'homme qui parle à l'homme. Pourquoi ne vous dirais-je pas que j'ai senti et que je sens en vous un homme que je serais heureux de connaître plus intimement et avec lequel j'aimerais à m'entretenir des grands intérêts de la jeunesse. Sans doute, il y aurait d'abord entre nous quelques dissentiments; mais, je ne sais pourquoi, il me semble que nous nous entendrions bientôt peut-être dans une région plus haute.

« Pardonnez-moi, Monsieur le Ministre, une telle effusion. Je pars pour un voyage de santé. A mon retour, vous me permettrez de chercher l'honneur de vous voir et de vous redire les profonds et respectueux sentiments que vous m'avez inspirés.

Signé : « FÉLIX, évêque d'Orléans. »

Et en *post-scriptum* : « Permettez-moi de vous offrir toute ma reconnaissance pour les précieux ouvrages dont vous avez bien voulu me faire un don personnel, me permettant par là d'en gratifier la petite Académie que j'ai fondée à Orléans et dont les membres s'associent à ma reconnaissance. »

Mais les hostilités éclatèrent bientôt, et elles devinrent plus vives en proportion des progrès qui s'accomplissaient dans l'instruction publique. J'ai déjà eu l'occasion de parler à plusieurs reprises de l'évêque d'Orléans; je ne rappellerai que sa dernière campagne contre l'enseignement secondaire des jeunes filles que j'ôtais, dit-il, « du sein de l'Église pour les mettre sur les genoux de l'Université ». Craignant que ces termes ne fussent point par eux-mêmes suffisamment significatifs, il montra, dans une brochure,

les élèves de nos grandes Écoles attendant les étudiantes au passage, afin de les entraîner et de les séduire. Il oubliait que notre jeunesse, pour tapageuse et bruyante qu'elle soit dans ses accès de gaîté, a les sentiments d'honneur et de courtoisie qui sont l'héritage de notre race; aussi jamais un geste, une parole n'ont offensé ces mères conduisant leurs filles à la science. Quant au ministre qui provoquait de pareilles saturnales, il fut accusé par l'évêque de faire remonter directement l'homme au singe, thèse que la science ni personne n'a pu encore prouver, mais qui parut aux habiles expliquer ma satanique entreprise.

V

Je ne citerai plus, pour terminer ce long chapitre de mes misères, qu'une lettre de moi à M. Benedetti, le 2 mai 1868 :

Mon cher Ambassadeur,

« Je vous suis reconnaissant pour votre lettre, pour les renseignements qu'elle contient, et pour la note qui y est jointe. Je demanderai au Maréchal communication du rapport de Stoffel. Mais je ne suis pas assuré de l'obtenir, ce maréchal étant très peu favorable à ce qui se fait dans mon ministère.

« On doit être charmé à Berlin de l'émeute épiscopale que conduit ce capitaine de houlans qui a pris une crosse au lieu d'une lance. Heureusement les embarras ne sont que pour moi et l'Empereur les fera disparaître en me renvoyant. Mais après..... ils se jetteront sur autre chose; car ces hommes qui ne sont ni fils, ni époux, ni pères, ni

citoyens, à qui sont interdites toutes les passions, sauf une seule, celle de commander, ont besoin d'une question pour agiter le pays et peut-être pour s'étourdir eux-mêmes de manière à ne pas entendre les craquements lugubres de leur vieil édifice.

« Vous qui êtes comme le sage de Lucrèce, assis au rivage d'où vous contemplez tranquillement notre mer houleuse, vous devez être cependant patriotiquement affligé de ces divisions entretenues par des hommes de paix. Autrefois, c'était le sang qu'ils faisaient couler, maintenant c'est l'encre qu'ils répandent à flots. Quand donc songeront-ils à l'Évangile et au Sermon sur la Montagne... *beati pacifici?*

« Et je puis ajouter : Qu'ont-ils gagné à cette guerre faite au gouvernement impérial qui les a contenus dans les limites de la loi, sans les persécuter jamais? Aujourd'hui, le pape a perdu son royaume, nos cardinaux, nos évêques leur influence politique, bien des religieux leur patrie, et le Concile qui devait tout briser n'a rien renversé. Le temps de la domination est passé, celui de la soumission aux lois est venu et il n'est plus de diocèse où, pour protester contre un acte de l'autorité publique, on fasse sonner joyeusement les cloches des cathédrales. Mais quel rôle magnifique reste encore au clergé, s'il consent à s'enfermer dans son ministère de charité et de consolation pour les affligés, toujours si nombreux, et pour ceux qui ont besoin de paroles d'espérance au dernier passage! »

Quelques jours après, le 31 mai 1868, je transmettais à M. Conti, secrétaire de l'Empereur, une lettre que je ne retrouve malheureusement pas, mais dont le sens est expliqué par ma dépêche.

« Mon cher Conseiller,

« J'ai reçu beaucoup de lettres au sujet du dernier vote du Sénat. En voici une qui montrera à S. M. que les violences ultramontaines, lors même qu'elles s'attaquent à des choses de la plus haute philosphie, comme les méthodes scientifiques, inquiètent les petits, jusque dans les plus pauvres départements de l'Empire.

« Tant que le prêtre reste à l'autel, on le vénère; dès qu'il veut sortir de l'église, on le redoute. Contre son influence politique, le paysan a gardé d'incurables défiances qui éclataient naguère à Jonzac et qui éclateraient partout le jour où cette influence redeviendrait visible et menaçante.

« Il y a pour le peuple et pour la bourgeoisie, depuis quatre-vingts ans, une seconde arche d'alliance, celle qui enferme, sous la garde des Napoléons, les nouvelles tables de la loi. Qui voudrait y porter la main serait frappé de mort comme Oza.

« Votre tout dévoué,

« V. DURUY. »

J'ajouterai encore un mot sur quelques membres du clergé avec qui je me trouvais officiellement en relations.

Je fus l'ami, ou je crus l'être, des archevêques de Paris, de Bordeaux et d'Avignon. Le dernier ayant, au Conseil Impérial, prononcé quelques paroles pour excuser ce qu'il appelait les vivacités de Mgr Dupanloup, craignit que j'en eusse été blessé. Je lui répondis (14 déc. 1867), une heure avant la nouvelle séance du Conseil : « Comment voulez-vous, Monseigneur, que quoique ce soit venant de vous puisse me causer de la peine? Chef de l'Université, tenant dans la main son drapeau et son honneur, j'ai dû faire ce

que j'ai fait et, après un mois de silence, en face des attaques personnelles les plus directes et les plus malveillantes, j'ai dit dans le Conseil ce que je pensais de ces violences, comme je l'aurais dit à Mgr Dupanloup lui-même. Mais je me hâte d'ajouter qu'il ne vous était pas possible de ne pas couvrir d'un pan de votre manteau cette misère d'un collègue. Vos paroles étaient dans la situation, et votre générosité nécessaire.

« Pour moi, je n'absoudrai jamais cet évêque qui s'est fait journaliste et s'est abaissé jusqu'à jeter à mes fils une insulte à la façon de mes pires ennemis. Mais je comprends tous les ménagements que les convenances imposent. A tout à l'heure, mais en attendant, recevez encore, Monseigneur, l'assurance de mon plus respectueux dévouement ».

V. D.

Avec l'archevêque de Paris les relations étaient intimes. Je passais souvent la soirée à son hôtel et toutes les fois qu'il donnait la confirmation dans un lycée, je me faisais un devoir de l'accompagner. J'eus ainsi de fréquentes occasions d'admirer son éloquence sobre, paternelle, toujours très morale, jamais scolastique. Au Conseil Impérial, je n'ai eu qu'à me louer de son attitude et de ses paroles; même j'ai eu recours à lui pour certaines affaires et, dans ce cas, il ne me marchandait pas son concours; par exemple, lorsqu'il se chargea de défendre le programme de morale, proposé pour l'Enseignement spécial, dont plusieurs de ses collègues ne voulaient pas, parce qu'il n'avait point été rédigé par l'Église. Mgr Darboy était un esprit large, élevé, qui n'aimait ni les habitudes d'indépendance des Jésuites à l'égard de l'autorité diocé-

saine, ni l'intervention du nonce dans le gouvernement particulier des Églises. Ces jugements ne sont pas de moi, mais de lui ; vingt fois je l'ai entendu parler avec amertume et sévérité de cette double action dissolvante.

Mgr Maret, archevêque de Sura et doyen de la Faculté de Théologie à la Sorbonne, était aussi un très libre esprit, le plus excellent homme qu'on pût trouver et un savant théologien, ne restant pas étranger au mouvement des idées justes qui se produisait dans le sein de la société civile. Malheureusement, il était affligé d'une surdité qui m'empêcha d'avoir avec lui des rapports que j'aurais voulu multiplier.

Après mon discours aux Sociétés savantes, du 18 avril 1868[1], il m'écrivit : « Monsieur le Ministre, j'ai lu avec une véritable émotion le discours que V. E. a prononcé avant-hier dans la réunion des délégués des sociétés savantes.

« Avec un grand bonheur d'expression, vous avez développé le plan que vous suivez pour favoriser la science et développer l'instruction. L'élévation et la grandeur des vues sont dignes d'un ministre de l'Empereur, du chef suprême de l'Université, du philosophe chrétien. J'espère que les intérêts les plus respectables et les plus sacrés qui auraient pu s'alarmer, seront rassurés par cette noble et loyale parole. Oui, l'œuvre de la conciliation nécessaire se fera pour la gloire de Dieu et le progrès chrétien du monde.

« Vous connaissez, M. le Ministre, le rude travail qui absorbe mon temps et mes forces, ce sera l'excuse de mon absence à cette belle fête de la science. »

Je répondis aussitôt : « Monseigneur, je suis profondément touché de la lettre que Votre Grandeur vient de

1. *Op cit.*, p. 592-603.

m'écrire et je tiens à vous transmettre l'expression de ma gratitude, en même temps que celle de l'Université. Ah ! que de bien se ferait si la grande école dont Vous, Monseigneur, et l'éminent archevêque de Paris, êtes les chefs, prenait dans le clergé de France la place que lui assignent son savoir, son patriotisme et le véritable esprit chrétien ! »

Et j'ajoutais en *post-scriptum* : « A Orléans, on a une telle violence de colère et de haine, on fabrique des pamphlets en si grand nombre et avec une telle hâte, on prend tout si aveuglément et de toute main, que les faits *faux*, les allégories *erronées*, les citations *tronquées* et *falsifiées* remplissent le dernier écrit. Quel triste spectacle ! »

D'autres aussi le prirent de très haut avec moi. A la première séance du Conseil Impérial que je présidai, en juillet 1863, l'évêque de Langres, renommé pour son intolérance, fit contre le nouveau ministre une charge à fond qu'il termina par ces mots : « Nous voulons savoir ce que vous avez l'intention de faire et où vous vous proposez d'aller. » (Textuel.) Assis entre deux personnages qui avaient rêvé du fauteuil présidentiel, j'avais besoin de montrer, dès le premier jour, beaucoup de fermeté pour ne pas être désarçonné dans l'ombre. Le discours de l'évêque m'avait donné sur les nerfs : j'y répondis avec quelque irrévérence : « Ce que je veux faire, Monseigneur? le contraire de ce que vous avez fait. Où je veux aller? à la lumière, non pas aux ténèbres, » et je racontai ce que j'avais vu huit jours auparavant au lycée de Bourges, où le professeur, enfermé dans le cours de Logique, loin de toutes les grandes et fécondes questions de philosophie, était réduit à recommencer la scolastique du moyen âge[1].

1. Voyez ci-dessus pages 175 et 176.

Convaincu ou persuadé qu'il n'y avait rien à gagner avec un homme qui avait vu les choses de si près, Mgr Parisis se tut et ne me fit plus qu'une opposition discrète. Un jour, il se montra très sévère pour un instituteur qui avait commis je ne sais plus quelle maladresse ou peccadille. Je plaidai pour celui-ci les circonstances atténuantes : « Nous tous, de l'Église et de l'Université, lui dis-je, nous avons nos imprudents qu'il faut châtier paternellement. Dans ma dernière inspection générale, l'aumônier du lycée de Niort prit pour sujet de son sermon la conception de Jésus et, à plusieurs reprises, il répéta le mot de la Vierge : *Quomodo fiet istud quoniam virum non cognosco.* La première fois, les élèves n'y firent pas attention, mais à la seconde, surtout à la troisième, je vis un sourire passer sur le visage de quelques rhétoriciens et philosophes. Cet aumônier était jeune et l'évêque avait eu tort de donner pour guide à de grands garçons un directeur qui ne savait pas approprier ses paroles au lieu et à l'âge de ceux qui l'écoutaient. Il en fut quitte pour un charitable avertissement d'avoir à choisir mieux le texte de ses sermons. » L'instituteur fut sauvé d'une peine trop grave.

A mes rapports avec le clergé se rattache une question qui me valut beaucoup d'ennui et m'expose encore à des reproches que je ne mérite pas.

Un écrivain très savant et encore plus lettré, M. Renan, le grand charmeur de ce temps, avait été nommé, par M. Rouland, professeur d'hébreu au Collège de France. Dès sa première leçon, il attaqua de front toutes les communautés chrétiennes en déclarant que Jésus n'était qu'un homme. C'était son droit de le penser, même de l'écrire, comme il l'avait déjà fait dans un ouvrage retentissant, où

il avait transformé la lourde érudition de Strauss en une charmante pastorale. Mais la chaire d'hébreu lui avait été donnée pour enseigner une langue, non pour combattre un dogme, et M. Rouland m'assura lui en avoir fait prendre l'engagement formel. Les catholiques s'émurent; il y eut du désordre dans le collège, même dans la rue, et le ministre suspendit le cours après la première leçon. Cette demi-sévérité ne contenta pas les opposants. L'émotion gagna de proche en proche tout l'épiscopat, ainsi qu'une partie du monde officiel; un cardinal demanda la révocation du professeur et le Conseil des ministres fut d'avis qu'elle devait être prononcée.

Telle était la très désagréable situation dont j'héritais : une chaire vide, le titulaire touchant un gros traitement sans rien faire, et l'émeute prête à recommencer si la parole lui était rendue. Ce qui compliquait l'affaire, c'est que l'opinion de Renan était le fondement d'un des cultes reconnus par l'État, l'Église juive, et que quantité de gens, à commencer par moi-même, pensaient au fond comme lui. Mais en fait de dogme, le gouvernement n'en doit pratiquer qu'un : défendre l'ordre public et interdire dans ses écoles la lutte acharnée des partis religieux ou philosophiques. Je ne croyais pas plus comme ministre, que je ne l'avais pratiqué comme professeur, qu'on eût le droit, dans un établissement de l'État, d'enseigner, aux frais de la communauté, à titre de vérité générale, une vérité particulière qui blessait la conscience religieuse d'une partie considérable de la nation. Depuis François Ier, fondateur de l'enseignement hébraïque au Collège de France, aucun fait pareil ne s'était produit.

L'affaire traîna six semaines, et l'archevêque de Paris,

Mgr Darboy, que l'Empereur aimait beaucoup, entra dans la lice par la lettre et la note suivantes, qu'il remit à l'Empereur et que le prince me renvoya :

Archevêché de Paris, le 18 septembre 1863.

« Sire,

« L'accueil si plein de bonté que Votre Majesté a daigné me faire, il y a quelques jours, à Saint-Cloud, m'encourage à soumettre à votre haute appréciation ce que me suggère la reprise possible du cours de M. Renan.

« La note ci-incluse que j'ai l'honneur, Sire, de placer sous les yeux de Votre Majesté, m'a été inspirée non seulement par ma conscience d'évêque, mais encore, s'il m'est permis d'exprimer tout ce que j'éprouve, par le plus respectueux et le plus loyal attachement à votre Personne Auguste. Je voudrais que tous les actes de son Gouvernement fussent applaudis sans réserve. Je me persuade donc que ma communication, qui n'aura, du reste, que la valeur que Votre Majesté voudra bien lui donner, ne paraîtra point indiscrète ; si toutefois il pouvait en être autrement, je prierais Votre Majesté, Sire, de consentir à ne voir dans mon acte que ce que j'ai voulu y mettre et de l'excuser à cause de l'honnêteté de mes intentions.

« Daignez agréer l'hommage des sentiments de profond et dévoué respect avec lesquels je suis,

« De Votre Majesté,

« Sire,

« Le très obéissant serviteur

« et très fidèle sujet.

Signé : « † G., Archev. de Paris. »

« *Note sur la reprise possible du cours de M. Renan*[1].

« M. Renan est professeur d'hébreu au Collège de France. Son cours est fermé depuis plusieurs mois, à cause de quelque trouble dont il a été l'occasion. On se demande, après le bruit qu'a fait la *Vie de Jésus*, si ce cours se rouvrira prochainement. Les uns le désirent, peut-être par amour de la liberté, mais peut-être aussi par amour de l'agitation; les autres le craignent, parce que la religion et surtout le Gouvernement de l'Empereur n'ont qu'à y perdre. Or, il semble que les craintes de ceux-ci sont mieux fondées et plus respectables que les désirs de ceux-là. On en donne les raisons suivantes :

« Si le cours de M. Renan s'ouvre de nouveau, bien des jeunes gens s'y porteront avec un entrain factice et bruyant, non pour y apprendre l'hébreu, ce qui est inoffensif et ce qu'on ne leur enseignera guère, mais pour faire acte d'opposition politique et religieuse. Ils voudront paraître venger le professeur du silence auquel le Gouvernement l'a condamné cette année, et aussi paraître souscrire aux doctrines anti-chrétiennes que renferme la *Vie de Jésus*. Parmi eux et derrière eux, des meneurs s'appliqueront à faire passer cette agitation du Collège de France, sinon dans la rue, au moins dans la presse qui mène elle-même et surmène l'opinion. Avec ce tumulte apprêté coïncideront par hazard[2] les débats du Corps législatif qui peuvent animer aussi l'esprit public et donner à Paris un de ces petits accès de fièvre qu'il a de temps en temps. Tout cela sans doute n'offre aucun danger; mais

1. La note est tout entière de la main de l'archevêque de Paris.
2. *Sic*.

cela ne paraît guère expédient non plus, et peut-être même serait-ce d'un mauvais effet hors de Paris : ce qui n'est rien de près, souvent est quelque chose de loin.

« La réouverture du cours de M. Renan aurait un autre inconvénient plus grave. Au fond, il est vrai, cet homme ne ferait que remonter dans une chaire qui est la sienne, et dont il n'a pas été régulièrement évincé; mais il y a quelquefois une force des choses qui l'emporte sur la légalité : les chrétiens, protestants et catholiques, ne voudront pas voir ici l'hébraïsant qui les touche peu, mais l'insulteur de la foi qui les a cruellement affligés. Et, de fait, pour tous, amis et ennemis, le professeur, d'ailleurs médiocre, disparaît dans l'écrivain qui a donné du scandale; ce que plusieurs applaudissent en lui, c'est l'auteur de la *Vie de Jésus*, c'est lui aussi que d'autres auront à blâmer et à combattre, et par conséquent c'est encore lui que le Gouvernement aurait à maintenir dans sa chaire, s'il l'y laissait monter. Les choses seraient appréciées de cette manière, il ne faut pas se le dissimuler, et dès lors le Gouvernement de l'Empereur accepterait, dans l'opinion générale, une solidarité dont on ne voit pas le bénéfice et dont il est à peine besoin d'indiquer les inconvénients.

« Voici en peu de mots ce qui se passera. Plusieurs évêques qui n'ont encore rien dit de M. Renan prendraient la parole. Ils regretteront tout haut que les lois, qui protègent l'uniforme du plus humble fonctionnaire, ne sachent pas protéger la religion de la majorité des Français et la livrent, au contraire, à la raillerie et au mépris en confiant un enseignement autorisé par l'État à un homme qui vient d'abuser, avec une impiété si scandaleuse, de la liberté d'écrire. Ces plaintes seront d'autant

plus vives et trouveront d'autant plus d'écho, que M. Renan a composé sa *Vie de Jésus* à l'aide de procédés qu'il ne convient pas de qualifier ici, mais qui ne peuvent qu'étonner douloureusement quiconque aime la vérité et la loyauté. Bon nombre de journaux, soit de Paris, soit des départements, ne manqueront pas de s'engager dans cet ordre d'idées; il y en a même qui s'empresseront de faire entendre, par la stratégie de leur polémique et avec cette habileté de langage qui côtoie le code pénal de la presse sans y tomber, que le silence et la neutralité du Gouvernement sont une complicité morale et qu'il y faut voir la manifestation discrète de tendances dont les catholiques ont raison de s'alarmer. Derrière les évêques et ces journaux, il y a 40 000 prêtres et quelques millions d'hommes honorables dont le contentement et les sympathies ne sont pas absolument nécessaires, il est vrai, mais dont il est encore moins nécessaire de décourager la confiance et l'affection. Est-ce bien la peine de les offenser pour quelques leçons d'hébreu données, à de rares auditeurs qui n'y tiennent guère, par un hébraïsant dont la science, même en ce qui regarde son propre cours, reste très problématique?

« Pour conclure : en présence de tous ces inconvénients que rien ne compense, n'y aurait-il pas lieu d'adopter un parti d'ailleurs peu sévère et qui n'engage ni droits, ni principes? Ce serait de prononcer que le cours de M. Renan ne sera pas repris cette année. Cette décision réserve le droit du professeur à sa chaire et à son traitement; elle est une sorte de satisfaction donnée à la conscience religieuse de la France; elle peut passer pour un désaveu officiel du mauvais livre et de la mauvaise action commis par M. Renan; elle montre que le Gouvernement de l'Empe-

reur persévère dans cette politique d'apaisement et de conciliation qui est une partie de sa force; en tout cas, elle permet d'attendre, pour trancher la question, que l'émotion d'aujourd'hui soit calmée et que le temps et la réflexion aient agi, de part et d'autre, sur les esprits. »

A force de chercher une solution pour tourner honnêtement cette difficulté, j'en offris deux à l'Empereur, dans ma lettre du 24 mars 1864 : ou ma retraite, ou le retour de Renan, avec avancement, à la Bibliothèque Impériale, d'où il était sorti pour venir au Collège de France :

« Sire,

« J'ai fait appeler M. Renan, et je lui ai proposé, en échange de sa chaire, la place que la mort de M. Hase laisse libre à la Bibliothèque Impériale. Il m'a demandé vingt-quatre heures de réflexion et vient de m'apporter son refus définitif.

« Il ne me reste donc plus, pour déférer à l'avis du Conseil, que de prononcer la révocation de M. Renan.

« Il y a quinze jours, j'ai destitué, *par le télégraphe*, un professeur qui avait, en un lieu public, prononcé une parole odieuse contre Votre Majesté et, pour cela, je n'ai eu besoin des conseils de personne. Je n'hésiterais pas davantage, en face d'une infraction au devoir, de quelque part qu'elle vînt. Mais on me demande de frapper un membre du plus haut et du plus libre enseignement que nous possédions, le Collège de France, pour un fait, la publication de la *Vie de Jésus*, qui ne tombe pas sous le coup de la loi; qui a été accompli en dehors des fonctions professorales, comme exercice du droit légal de discus-

sion; qui, enfin, datant de près d'une année, semble avoir acquis le bénéfice de la prescription.

« M. Renan a publié son livre sous l'administration de mon prédécesseur : M. Rouland ne l'a point poursuivi, alors que se produisait le plus grand scandale, et c'est à une année de distance que, sur le signe d'un cardinal, le Gouvernement donnerait à M. Renan la seule chose qui manque à sa notoriété, le baptême de la persécution.

« Je supplie l'Empereur de ne pas accorder cette joie à ses ennemis et à ses faux amis, de ne pas faire ce que la Restauration elle-même n'a pas osé accomplir. En 1830, un professeur, M. Dubois, fut condamné, pour deux articles dans le *Globe*, à quatre mois de prison et à trois mille francs d'amende. M. de Guernon-Ranville, le collègue du prince de Polignac, ne le destitua point; il le frappa seulement de la censure; et cependant, M. Dubois avait été condamné.

« Sa Majesté veut-elle que le Ministre dont Elle a permis que l'administration débutât par un décret de garantie en faveur des professeurs, fasse, au nom de Napoléon III, ce que M. de Guernon-Ranville n'a pas osé faire au nom de Charles X?

« Ce décret de garantie a constitué un tribunal par-devant lequel M. Renan devrait comparaître et dont MM. Dupin et de Royer sont membres. Je les ai consultés; ils ne sont point d'avis d'une destitution et je ne pourrais la signer qu'en adressant en même temps à Sa Majesté l'humble et respectueuse prière de me relever de mes fonctions. »

L'Empereur refusa l'offre de ma démission; mais l'opposition devenait de jour en jour plus forte et j'en vins à me demander si j'avais vraiment le droit de sacrifier les grands intérêts qui m'étaient confiés en résistant à une mesure

provoquée par l'imprudence d'un professeur, plus préoccupé de sa popularité que des embarras qu'il causait au Gouvernement. Le 1er mai, j'écrivis à l'Empereur :

« Sire,

« J'ai revu M. Renan. Tout en protestant de son dévoûment absolu pour l'Empereur, il ne veut pas accepter, *en ce moment*, l'échange proposé. Il demande du temps, afin de laisser la situation s'éclaircir, parle d'un nouveau voyage en Orient qui détournerait l'attention de sa chaire et, au pis-aller, désirerait être un peu contraint par quelque réclamation budgétaire d'un député, contre un traitement auquel ne répond pas une fonction.

« Ce dernier moyen ne serait pas mauvais s'il était directement employé; mais il peut ouvrir la porte à de fâcheuses manifestations.

« Pour moi, Sire, je suis prêt à temporiser, si cela convient à l'Empereur, ou à agir dans le sens de la note que j'ai eu l'honneur de laisser dans les mains de Sa Majesté; c'est-à-dire à imposer l'échange, en termes qui soient à la fois honorables pour le Gouvernement, pour notre plus grand établissement d'Enseignement supérieur et pour le professeur déplacé.

« J'attendrai les ordres de Votre Majesté. »

M. Renan m'écrivit, sur ces entrefaites, une lettre qui fut publiée, et, comme s'il me reprochait de faire trafic des choses saintes, il me jetait à la face les mots de saint Pierre à Simon le Magicien : *Sit tecum pecunia tua.*

La révocation fut décidée[1].

1. Le décret de garantie dont il est question plus haut ne concernait que les professeurs de l'Université, laquelle ne comprend pas le Col-



Je laissai quelque temps la chaire vacante. Le clergé, pour compléter sa victoire, présenta un candidat, le professeur d'hébreu à la Faculté de théologie de la Sorbonne. C'était un très brave homme, parfaitement inoffensif, mais qui eût été un peu dépaysé dans cette grande maison du Collège de France; j'avais une revanche à prendre : je nommai un juif, M. Munk, le premier de nos hébraïsants, qui avait récemment montré sa science et sa sagesse dans une *Histoire de la Palestine*, publiée par Didot. Ce fut la fin d'un incident que des journalistes exploitèrent longuement contre moi et que de prétendus libéraux, très ignorants des devoirs parfois désagréables d'un Gouvernement, me reprochent sans doute encore. Pour apprécier un acte politique, il faut, en effet, tenir compte des circonstances au milieu desquelles il s'est produit, à moins qu'on ne ressemble à ce théoricien de l'absolu dont Cicéron se moque, qui prétendait que tuer un poulet ou égorger son père était la même chose, puisque, dans les deux cas, on versait le sang innocent.

M. Renan ne me garda pas rancune de l'exécution dont il avait été l'objet; j'en ai eu la preuve dans les divers scrutins qui se sont ouverts sur mon nom à l'Institut.

VI.

Une dernière affaire avec le clergé me fut, au contraire, très agréable. Elle n'intéressait, il est vrai, qu'un cardinal mort depuis deux siècles et demi.

lège de France. En rédigeant ce décret, je n'avais pas pensé qu'un professeur d'un pareil établissement eût jamais besoin d'être protégé contre une révocation.

Dans mon cabinet, au Ministère, se trouvaient deux bustes en marbre, l'un de Colbert, l'autre de Richelieu, et mes promenades méditatives à travers cette pièce m'amenaient souvent en face d'eux. Un jour, arrêté devant Colbert, je me surpris à lui demander : « Pauvre grand homme, tu n'avais ni naissance, ni belles manières, ni brillant esprit; dis-moi donc comment tu as su changer le fils du marchand de laines de Reims en un des plus respectés serviteurs de la France? » Il me sembla que de ses lèvres de marbre il me répondait : « Pour faire un ministre utile, deux choses sont nécessaires : du bon sens pour comprendre et une volonté énergique pour agir. » Je ne lui en demandai pas davantage, tout en croyant que cela n'avait pas dû lui suffire. Quant à son compagnon, je me gardais bien de l'interroger, certain que si la parole lui était rendue, ce serait pour châtier l'impertinent qui oserait lui demander même un conseil. Et cependant, depuis, j'ai tenu sa tête dans ma main. Un de mes anciens élèves, M. de Kératry, a raconté comme il suit cette histoire[1].

« Tous ceux qui ont approché l'Empereur ont dû emporter de sa personne la même impression : celle d'un charmeur, à l'âme débonnaire, aux yeux troublants, au langage décidé, à la volonté timide. Il mangeait peu et vite, interrogeait beaucoup. Appelé à la table impériale par faveur réservée à presque tous les officiers qui rentraient de la campagne du Mexique, je subis un véritable interrogatoire sur les hommes et les choses du pays. J'y répondis de mon mieux : mais rien de gênant comme les deux grands laquais acharnés à chaque convive, vous coupant la parole par des offres réitérées de service!

1. Dans un article du Figaro, de février 1889.

« Soudain, l'Empereur me fixa et s'écria :

« — Lieutenant, vous portez la trace d'une belle blessure au coin du front. A quelle affaire avez-vous reçu ce « coup de feu? »

« — Sire, permettez-moi de détromper, à regret, Votre « Majesté. Je ne suis qu'une victime du cardinal de Riche« lieu. »

« L'Empereur et le général Fleury se regardèrent pleins d'étonnement, ayant l'air de se demander s'ils avaient affaire à un homme devenu subitement fou.

« — Victime du cardinal de Richelieu! Que voulez-vous « dire? reprit Napoléon III, tourmentant sa moustache.

« — Sire, c'est toute une histoire.

« — Eh bien! contez-nous-la, ajouta Sa Majesté en « souriant.

« — Sire, c'était sous la Terreur. Au milieu de la rue de « Seine demeuraient dans la même maison, en bas un laye« tier-emballeur; au-dessus, un ancien député du tiers « état de Bretagne, nommé M. Armez, dont le fils fut lui« même député des Côtes-du-Nord sous le gouvernement « de Juillet. Un soir, l'emballeur frappa à la porte de « M. Armez, et, soulevant sa blouse dont il tira un objet « voilé, lui tint ce langage : « — Citoyen, il y a quelques « jours, à la suite d'une lâche dénonciation qui m'avait « fait suspect, vous avez sauvé ma tête. En reconnaissance, « je vous apporte celle du cardinal de Richelieu : chez « vous, du moins, elle sera en sûreté. »

« Puis l'emballeur raconta à son interlocuteur que, « chargé le matin, en qualité de chef de section, de violer « les sépultures de la Sorbonne, il avait profité de l'absence « des ouvriers sortis pour déjeuner; qu'il avait scié à la hâte

« et tant bien que mal le crâne du cardinal dont la tombe « avait été descellée et déjà entr'ouverte, et qu'il avait pu « heureusement dissimuler son larcin.

« M. Armez accepta le précieux dépôt, tout en exigeant « de l'emballeur une attestation en règle. »

« Napoléon III dont le front s'était assombri, sans doute au souvenir de l'outrage infligé à la dépouille du grand prélat qui cimenta la France, écoutait très attentivement, le regard redevenu incertain. Le général Fleury, d'un signe approbateur, m'encourageait à continuer. Je poursuivis, pendant qu'on dégustait un café par trop brûlant.

« — Des années s'écoulèrent. Un jour, vers la fin de la « Restauration, le 14 février 1829, mon père se trouvait à « la prison de la Force, en visite dans la cellule de Béran- « ger auquel il était lié par une longue intimité et qui « l'avait fait mander. Le chansonnier, qui subissait sous « les verrous les rigueurs de la censure, était malade. Mon « père avait amené avec lui son vieil ami, le célèbre doc- « teur Broussais qui, comme Gall, se livrait à des travaux « phrénologiques. La conversation vint à tomber sur le « cardinal de Richelieu et sur les aventures de sa tête. « Le docteur Broussais exprima le plus vif désir de con- « sulter ce fameux crâne qui avait remué le monde. Mon « père, compatriote de M. Armez, demeurant toujours rue « de Seine, obtint que la précieuse tête lui fut confiée.

« De l'examen du docteur Broussais, il résulta une con- « sultation médicale fort bizarre, confirmant une fois de « plus que souvent le génie confine à la folie. Vu le loge- « ment des deux lobes cérébraux, complètement inégaux « en volume, l'un s'accusait excessif et l'autre très réduit : « signe ordinaire de la démence, ajoutait le praticien.

« M. Armez était retourné, après les événements de
« Juillet, au fond de sa Bretagne. Mon père resta long-
« temps dépositaire de la tête arrachée à la sépulture de
« la Sorbonne. J'ai grandi mes plus tendres années en
« face d'elle. La nuit, elle me causait des cauchemars
« insurmontables. Ce masque jauni et luisant comme un
« vieil ivoire, faisant contraste avec le marbre noir du
« secrétaire qui le supportait, ces deux trous béants, cette
« moustache encore adhérente d'un côté seulement, cette
« mouche hérissée sur le maxillaire inférieur, imprimaient
« au mort un rictus éternellement sardonique, éclairé par-
« fois par un rayon de lune se glissant dans la chambre.
« Un jour, je voulus porter sur ce masque une main pro-
« fane. Je grimpai sur une chaise qui glissa et je m'abattis
« de tout mon poids, tête en avant, sur le coupant du relief
« de la serrure qui me fracassa le front. Mon père fit partir
« la tête du cardinal pour la résidence de M. Armez où
« elle doit encore se trouver. Voilà, Sire, comment j'ai
« augmenté, après coup, le nombre des victimes du cardi-
« nal. »

« L'Empereur se leva, nous invitant à passer au fumoir, et se retournant, m'adressa ces mots :

« — Lieutenant, vous m'avez très vivement intéressé.
« Écrivez donc cela. »

« Épilogue.

« J'étais retourné aux terres chaudes du Mexique; parfois j'y rencontrais, sous les grands bois, des têtes desséchées de pendus qui me remettaient en mémoire le masque du cardinal. J'y appris même que M. Demange, alors préfet

des Côtes-du-Nord, était entré en rapports avec la famille Armez retirée dans ses terres.

« Un beau matin, arrivait à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, chez le concierge du ministère de l'Instruction publique, une caisse recommandée : celle-ci séjourna trois jours dans la loge, sous une table, délaissée, inconnue, sans être ouverte. Enfin un chef de bureau vint procéder à la reconnaissance du colis, en présence de la femme du concierge, qui me donnait dernièrement ces derniers détails. C'était la tête du cardinal, renfermée dans une double caisse, la caisse intérieure faite d'acajou : elle était toujours ornée de sa fine moustache. Le petit-fils de l'ancien habitant de la rue de Seine avait eu l'excellente pensée de la restituer à l'État.

« On lira avec intérêt, la lettre qui suit, écrite hier par mon illustre et vénéré maître, M. Victor Duruy, alors ministre de l'Instruction publique, en réponse à la demande de renseignements que je lui ai adressée touchant la cérémonie où la tête du cardinal fut solennellement réintégrée, vers la fin de l'Empire, dans sa sépulture primitive.

Paris, 6 février 1889.

« Mon cher Comte,

« J'ai eu la bonne fortune, sans y avoir aucun mérite,
« d'être rendu dépositaire du cœur de Voltaire, que j'ai remis
« à la Bibliothèque Nationale, au milieu de ses œuvres,
« et de la tête de Richelieu, que j'ai rendue à son tombeau.
« Si vous vouliez bien faire le voyage du quartier latin,
« et entrer dans l'église de la Sorbonne, vous trouveriez,
« au-dessus du monument élevé à Richelieu, une longue
« inscription latine, rédigée par Léon Renier, qui vous

« donnerait la date de la restitution de la tête du car-
« dinal.

« Cette tête n'en était pas une, à proprement parler. Elle « avait été sciée de haut en bas, de manière à ne laisser « subsister que le front et la fine moustache qu'imposait, « même à un cardinal, la mode du temps; la ressemblance « était frappante, et ce masque semblait d'hier. Louis XIII « l'aurait reconnu.

« Qui m'avait envoyé cette relique? Un propriétaire des « Côtes-du-Nord dont je ne sais plus le nom. Mais le *Bulletin* « *de l'administration de l'Instruction Publique* a dû raconter « le lendemain ce qui s'était passé à la Sorbonne et, d'après « la date que donnera l'inscription, vous en retrouverez aisé- « ment le numéro que je ne possède pas, mais que le « Ministère doit garder.

« La Faculté de Théologie, avec son doyen, Mgr l'arche- « vêque Maret, assistait à la cérémonie, et un de ses profes- « seurs, l'abbé Perraud, aujourd'hui évêque d'Autun et « membre de l'Académie française, fit le discours d'inau- « guration.

« Voilà tout ce que mes souvenirs me rappellent. Il n'est « resté dans mon esprit aucune trace de l'intervention de « l'Empereur en cette affaire. Mais il se peut que, par ses « ordres, Fleury ait agi auprès du préfet des Côtes-du-Nord « et, par celui-ci, auprès du détenteur dont l'offre me sur- « prit autant qu'elle me charma.

« Hélas! où sont les neiges d'antan? Me voilà bien vieux « et bien loin du temps où vous m'aviez pour professeur. « Mais je vous remercie de votre bon souvenir.

« Votre tout dévoué,

« V. Duruy. »

A cette cérémonie, qui eut lieu le 15 décembre 1866, se produisit un incident dont j'ai plus tard payé tous les frais. La Sorbonne ne pouvait se réunir sans un discours, un professeur de la Faculté de Théologie, chargé de célébrer le retour de Richelieu dans l'église qu'il avait bâtie, termina son panégyrique par des paroles qui ne convenaient ni au lieu où elles étaient prononcées, ni au héros de la fête, ni aux personnages officiels qui assistaient à la cérémonie. Le soir même, j'écrivis à l'archevêque de Paris :

Paris, le 15 décembre 1866.

« Monseigneur,

« Le Père Perraud a terminé un savant et théologique discours par un article de journal. Scientifiquement, je tiens sa thèse pour fausse. Politiquement, elle est mauvaise. Vous et moi, Monseigneur, nous avons parlé le moins possible sur un sujet brûlant afin d'éviter de dangereuses allusions. Le Père Perraud a éprouvé le besoin de faire une petite manifestation qui lui valût un sourire de M. Berryer. Je charge le Recteur de s'entendre avec lui pour qu'à l'impression cette péroraison soit modifiée. »

Dix-huit ans plus tard, l'abbé Perraud était évêque et moi élu membre de l'Académie française. Mgr d'Autun, directeur de la Compagnie à la mort de M. Mignet, mon prédécesseur, fut chargé, selon l'usage, de me recevoir. Ce jour-là, j'étais son justiciable et il avait le droit dont on use quelquefois de mêler des orties aux fleurs dont le récipiendaire est accablé. Son discours, très éloquent en certaines parties, contenait contre moi des paroles dont une au moins fut effacée par la commission académique

qui reçoit les discours avant la séance d'ouverture. Mais l'auteur conserva l'invitation qu'il m'adressa publiquement, comme à un pénitent, de me convertir. C'était peut-être son droit d'évêque; mais ce n'était ni selon les convenances du lieu, ni selon celles des personnes.

A propos de ce discours de l'Évêque d'Autun, un très savant homme, ancien président de l'ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, m'engagea « à écrire un livre où, de l'histoire universelle serait tirée la morale universelle, cette véritable loi de l'Histoire ». Je lui répondis : « Vous êtes, Monsieur, beaucoup trop bienveillant pour moi et je ne mérite pas le redoutable honneur que vous me conseillez de chercher. J'ai bien souvent pensé comme vous que le livre de Bossuet était à refaire; mais la tentative paraîtrait à tout le monde bien audacieuse. Cependant elle se fera parce qu'elle est nécessaire. Je suis trop vieux et trop grand admirateur, littérairement, de l'évêque de Meaux, pour concevoir un si périlleux dessein. A mon âge, on ne commence rien; tout au plus achève-t-on. C'est ce que je fais à cette heure, en relisant encore une fois toute la Grécité pour une dernière édition de mon Histoire Grecque.

« J'y retrouve, sous le nom de Destin, la Providence de Bossuet, qui conduit tout vers une fin que, seule, elle connaît. Cette doctrine païenne, toute recouverte qu'elle soit des magnificences d'un style incomparable, n'en est pas moins une impertinence envers le bon Dieu, qui se trouve ainsi responsable de nos sottises. Il y a bien longtemps que j'ai appelé l'Histoire le grand livre des expiations et des récompenses, et que j'ai cru à la solidarité des générations successives, en reprenant le mot de la

Bible : « Tu seras récompensé ou puni dans ta postérité jusqu'à la septième génération. » Homère et Hésiode disent la même chose en termes plus poétiques. Ce sont paillettes d'or que le fleuve entraîne, mais qui prouvent l'existence d'une mine précieuse; et cette mine, Monsieur, c'est votre loi.

« Lorsqu'il y a vingt ans, j'organisais l'enseignement spécial, je proposai au Conseil Impérial, où siégeaient cinq évêques, un programme de morale laïque fondé sur la loi du devoir; il y eut, de la part de quelques-uns, comme une révolte indignée. Est-ce que les sermonnaires théologiques ne suffiraient pas? Je leur répondis : « Vous avez pour faire un honnête homme des moyens plus puissants que les nôtres, puisque vous disposez du paradis et de l'enfer. Mais ne dédaignez pas nos procédés humains : ils ont aussi leur efficacité. Je ne crois pas qu'il soit inutile de parler à nos enfants du *De Officiis* de Cicéron, ni de leur montrer dans l'histoire qu'à chaque faute correspond tôt ou tard un châtiment. » Mes raisons furent acceptées; il en sera de même des vôtres.

« Ce ne sont pas aujourd'hui les lettrés et les savants qui abandonnent l'Église tout en la respectant; ce sont les gens d'en-bas qui s'éloignent. Les racines de l'arbre immense ne plongent plus dans un sol nourricier. Sans nul doute, le catholicisme gardera encore pendant des siècles une certaine vitalité. Combien de temps le paganisme n'a-t-il pas vécu après que le Prométhée d'Eschyle eut dit aux Athéniens de Périclès : « Les dieux aussi mourront; » et après que les contemporains d'Auguste eurent entendu une voix mystérieuse crier : « Le grand Pan est mort. » Il faut combler le vide qui s'élargit tous les jours, en mon-

trant, au-dessus des ruines de la religion, la loi du devoir que révèlent la conscience et l'Histoire. »

Comme ministre de l'Instruction publique, je n'ai jamais eu à m'occuper de la question pontificale, qui a été un des plus graves soucis du Gouvernement impérial et l'une des causes de sa chute. Mais, ne voulant rien cacher de mes sentiments, j'ai raconté ci-dessus, au chapitre V, pages 110-112, comment je fus amené, en janvier 1860, à publier, sans nom d'auteur, la brochure : *Les Papes, princes italiens*. On ne trouvera nulle trace de cet écrit dans mes actes, mais on en reconnaîtra naturellement dans mes pensées. Éditée chez le libraire Noblet (rue Soufflot), qui en a découvert pour moi un dernier exemplaire, je pourrais l'imprimer à la fin de ce chapitre XIII, si elle ne se rapportait pas à une question morte aujourd'hui.

L'Italie ne lâchera jamais Rome; mais elle devra toujours respecter l'autorité spirituelle du Saint-Père.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD. — 227-1902.